MFG/PRO

Version 7.4G

Guide de la version

Version 7.4G
78-0171A
Imprimé en U.S.A.
08/96

Ce document est régl par les lois du Copyright. Toute reproduction ou traduction de ce document, sous quelque forme que ce soit, doit faire l'object d'un accord préalable écrit de QAD.

QAD se réserve le droit de réviser ce document sans notification préalable, et ne saurait être tenu responsable des éventuels incidents ou dommages consécutifs à la fourniture ou à l'utilisation du logiciel.

Copyright © 1996 by QAD Inc.
A01

QAD Inc.
6450 Via Real
Carpinteria, California 93013
Phone +1(805) 684-6614
Fax +1(805) 684-1890

Table des matières

A propos xiii

Chapitre 1—Articles/sites 1-1

Fonctions essentielles 1-1
Sous-module Avis de modification technique 1-2
Données pouvant être gérées avec ce sous-module 1-3
Fonctionnement des AMT 1-4
Cycle de vie d'un AMT 1-6
Demandes de modification technique 1-8
Menu des données de référence d'AMT 1-9
Paramétrage des avis de modification technique 1-11
Gestion des avis de modification technique 1-12
Gestion des avis/demandes de modification technique 1-16
Gestion des textes 1-18
Gestion des articles 1-19
Gestion des nomenclatures 1-20
Gestion des formules 1-25
Gestion des en-queues 1-25
Historique de contrôle des détails d'AMT 1-27
Soumission des AMT 1-28
Approbation des AMT 1-29
Redirection des AMT 1-30
Lancement et distribution des AMT 1-31
Interrogation et historique de contrôle des statuts d'AMT 1-33
Plan d'intégration 1-33
Sélection d'intégration 1-35
Intégration des AMT 1-35

Mise en oeuvre des AMT 1-37
Clôture des AMT. 1-37
Import/export des AMT 1-39
Suppression/archivage des AMT. 1-39
Sécurité 1-40
Mise en oeuvre du sous-module Avis de modification technique. 1-41
Tarifs multiples 1-53
Gestion des tarifs. 1-55
Génération de tarif par article 1-56
Traitement 1-58
Mise en oeuvre 1-61
Nouvelles fonctions 1-62
Nouveaux champs dans fonctions existantes 1-63

Chapitre 2—Adresses/taxes 2-1

Fonction essentielles 2-1
Ajustement des limites de crédit client 2-3
Banques de fournisseur/client 2-5
Traitement 2-6
Mise en oeuvre 2-8
Gestion globale des taxes 2-12
Limites de la version 7.4 2-13
Fonctionnement de la gestion globale des taxes 2-14
Mise en oeuvre - notions de base 2-15
Logique de gestion globale des taxes pour les transactions 2-17
Exonérations de taxe 2-23
Recalcul/copie de taxes modifiées 2-24
Documents imprimés 2-25
Etats et interrogations 2-25
Mise en oeuvre 2-26
Conditions de règlement 2-50
Conditions de mois prochain. 2-51
Date de base 2-53
Intérêts. 2-54
Délai 2-55

Nouvelles fonctions. 2-58
Nouveaux champs dans fonctions existantes 2-60

Chapitre 3—Gestion de stock 3-1

Fonctions essentielles 3-1
Améliorations concernant les interrogations de lot (7.4F) 3-2
Prise en compte du stock négatif. (7.4G) 3-3
Valorisation des articles au coût de comptabilité générale initial (7.4G) 3-5
Nouveaux champs dans écrans existants. 3-6

Chapitre 4—Inventaire physique 4-1

Chapitre 5—Achats 5-1

Fonctions essentielles 5-1
Impression des programmes au format fax 5-5
Réinitialisation globale de cumul 5-7
Interrogation de liste de colisage de réception 5-8
Gestion des colis/expéditions pour ordres d'achat 5-9
Réceptions fiscales 5-11
Mise à jour des coûts d'ordre d'achat 5-22
Nouvelles fonctions. 5-24
Modifications de menu 5-24
Nouveaux champs dans fonctions existantes 5-25

Chapitre 6—Offres commerciales 6-1

Fonctions essentielles 6-1
Mise à jour des prix d'offre commerciale 6-3
Nouvelles fonctions. 6-5
Nouveaux champs dans fonctions existantes 6-5

Chapitre 7—Gestion commerciale 7-1

Fonctions essentielles 7-1
Document d'expédition à caractère fiscal. 7-9
Mise à jour des prix de commande client 7-11
Frais de transport. 7-15

Traitement 7-16
Calcul automatique des frais de transport et retours sur commandes clients 7-17
Comptabilisation des frais de transport 7-18
Définition 7-19
Impression de factures 7-20
Gestion des colis/expéditions pour commandes clients 7-21
Rétro-facturation 7-22
Création d'une rétro-facture 7-23
Délivrance des expéditions sur commandes clients 7-28
Réinitialisation globale de cumul 7-31
Impression de bons de livraison 7-32
Nouvelles fonctions 7-34
Fonctions supprimées 7-34
Modifications de menu 7-34
Nouveaux champs dans fonctions existantes 7-35

Chapitre 8—Produits configurés 8-1

Chapitre 9—Analyse des ventes 9-1

Chapitre 10—Entretien/réparation 10-1

Chapitre 11—Service après-vente 11-1
Fonctions essentielles 11-1
Modifications d'écran 11-11
Nouvelles procédures 11-11
Nouveaux champs dans écrans existants 11-12
Procédures supprimées 11-13

Chapitre 12—Distribution 12-1
Fonctions essentielles 12-1
Nouveaux champs dans écrans existants 12-6
Champs supprimés 12-7

Chapitre 13—Nomenclatures 13-1
Fonctions essentielles 13-1
Nouvelles fonctions. 13-2
Nouveaux champs 13-3

Chapitre 14—Gammes/Centres de charge 14-1
Introduction. 14-1
Fonctions essentielles 14-1

Chapitre 15—Formules/processus. 15-1
Fonctions essentielles 15-1
Nouveaux champs 15-2

Chapitre 16—Ordres de fabrication 16-1
Fonctions essentielles 16-1
Contrôle de la quantité à sortir dans la fonction Entrée stock/post-déduction OF (7.4F). 16-3
Réceptions et sorties entre sites autorisées. (7.4G) 16-5
Nouveaux champs dans écrans existants (NOUVEAU dans version 7.4F) . . . 16-7

Chapitre 17—Gestion d'atelier 17-1
Introduction. 17-1
Fonctions essentielles 17-1
Nouveaux champs dans écrans existants (NOUVEAU dans version 7.4F) . . . 17-2

Chapitre 18A—Production répétitive 18A-1
Introduction. 18A-1
Fonctions essentielles 18A-1
Champ relatif au multiple dans la fonction de test du programme de production par ligne 18A-4
Nouveaux champs dans crans existants 18A-5

Chapitre 18B-—Production répétitive avancée 18B-1
Introduction. 18B-1

Fonctions essentielles 18B-1
Descriptions de programme 18B-4
MAINT du paramétrage 18B-4
Transactions répétitives 18B-7
Messages d'avertissement 18B-8
Ecart sur taux 18B-9
Ecart pour changement de méthode 18B-10
Transaction de post-déduction 18B-11
Production répétitive - réglages/Production répétitive - MO 18B-13
Production répétitive - rejets 18B-13
Production répétitive - reprises 18B-13
Production répétitive - rebuts 18B-13
Transaction ajustement en-cours 18B-14
INTERRO statut en-cours/EDIT statut en-cours 18B-14
Déclaration transfert opération 18B-14
Production répétitive - arrêts 18B-14
Imputation écarts util. cumulé 18B-15
Création d'ordre cumulatif 18B-17
Clôture d'ordre cumulatif 18B-18
MAINT des ordres cumulatifs 18B-21
INTERRO des ordres cumulatifs EDIT des ordres cumulatifs 18B-21
INTERRO opérations OF 18B-21
EDIT analyse des rebuts/rejets/reprises/ajustements EC 18B-21
EDIT coûts ordre cumulatif 18B-22
EDIT valorisation en-cours 18B-22
EDIT valorisation rebuts/EDIT valorisation ajustements EC 18B-22
Réceptions achats 18B-22
MAINT des gammes 18B-23
MAINT des ordres planifiés (Programmes fournisseurs) 18B-24
MAJ des programmes depuis CBN (Programmes fournisseurs) 18B-24
MAINT des colis/MAINT des expéditions 18B-24
INTERRO expéditions/colis 18B-25
Impression des expéditions 18B-25
Supp/Arch expédition 18B-26

Chapitre 19—Assurance qualité. 19-1

Chapitre 20—Planification des lignes de produit 20-1

Chapitre 21—Planification des ressources 21-1

Chapitre 22—Prévision/plan directeur 22-1

Chapitre 23—Calcul des besoins nets 23-1
NOUVEAU dans version 7.4G—MRP/DRP combinés 23-1
Limites 23-3
Nouveaux champs dans écrans existants (7.4G) 23-3

Chapitre 24—Calcul des charges. 24-1

Chapitre 25—Comptabilité générale 25-1
Fonctions essentielles 25-1
Clôture de période par type d'écriture de comptabilité générale 25-3
Interrogation des écritures par compte 25-4
Critères de sélection et options 25-5
Ecran des écritures détaillées 25-8
Totaux généraux 25-12
Interrogation des soldes de compte 25-13
Impression des détails de document 25-15
Nouveaux champs dans fonctions existantes 25-16
Champs supprimées 25-19

Chapitre 26—Multi-devises 26-1
Gestion des banques 26-1
Nouvelles fonctions. 26-4
Nouveaux champs dans fonctions existantes 26-5

Chapitre 27—Comptabilité clients 27-1
Fonctions essentielles 27-1
Gestion des règlements 27-4

Contrôles de transaction 27-6
Impression de notes de débit/crédit 27-9
Nouvelles fonctions 27-10
Modifications de menu 27-11
Nouveaux champs dans fonctions existantes 27-11

Chapitre 28—Comptabilité fournisseurs 28-1

Fonctions essentielles 28-1
Gestion des pièces 28-4
Fenêtre d'en-tête de pièce (écran 1) 28-6
Fenêtre de sélection automatique des réceptions (écran 2) 28-8
Fenêtre de gestion de la sélection des réceptions (écran 3) 28-10
Ecran de détail des réceptions à rapprocher (écran 4) 28-11
Fenêtre de répartition des pièces (écran 5) 28-12
Fenêtre d'en-queue de pièce (écran 6) 28-13
Suivi des pièces par employé affecté 28-14
Contrôles de transaction 28-15
Gestion des effets fournisseurs 28-18
Traitement 28-18
Comptabilité des effets 28-20
Définition du traitement des effets fournisseurs 28-20
Gestion de la compensation des chèques 28-22
Multi-entrées 28-22
Mono-entrée 28-25
Modifications de menu 28-26
Nouvelles fonctions 28-26
Nouveaux champs dans fonctions existantes 28-27

Chapitre 29—Gestion de la paie 29-1

Chapitre 30—Gestion des coûts 30-1

Fonctions essentielles 30-1
Calculent les frais généraux fixes et variables 30-1
Traitement 30-2
Définition 30-7

Nouveaux champs dans fonctions existantes 30-8

Chapitre 31—Gestion de trésorerie 31-1
Fonctions essentielles 31-1

Chapitre 32—Immobilisations 32-1
Fonctions essentielles 32-1

Chapitre 33—Planification des opérations 33-1

Chapitre 34—Bases de données multiples 34-1

Chapitre 35—Transfert électronique de données 35-1
Introduction 35-1
Fonctions essentielles 35-2
Nouvelles procédures 35-3
Nouveaux champs dans écrans existants 35-3

Chapitre 36—Administration du système 36-1
Fonctions essentielles 36-1
Enregistrement de valeurs pour champs 36-2
Sécurité de champ par groupe 36-3
Périodes de validité des mots de passe 36-4
Gestion des détails de langue 36-4
Nouvelles fonctions 36-6
Nouveaux champs dans fonctions existantes 36-7

A propos ...

Le présent guide contient les changements et améliorations apportés à la version 7.4 de MFG/PRO, jusqu'à la version 7.4G. Il indique à quelle version se rapportent les modifications, celles-ci étant implicites dans toutes les versions ultérieures. Par exemple, la version 7.4G contient tous les changements et améliorations appliqués aux versions précédentes.

Les références entre parenthèses à la fin de chaque paragraphe correspondent à l'ordre de modification technique associé au changement ou à l'amélioration.

Chapitre 1
Articles/sites

Fonctions essentielles

Gestion globale des taxes. Si vous utilisez le sous-module Gestion globale des taxes (menu 2.13), vous devrez probablement mettre à jour les classes de taxe des lignes de produits et articles. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes dans ce guide.

Avis de modification technique (AMT). Le sous-module Avis de modification technique (menu 1.9) permet de modifier des articles, ou de créer et mettre à jour des nomenclatures et formules sans affecter le reste du système. Vous devez définir le cycle d'approbation préalable à l'intégration des modifications techniques dans les fichiers de MFG/PRO utilisés pour la planification et la production. (H013)

Tarifs multiples (1.10.1). Auparavant, vous ne pouviez enregistrer qu'un seul prix pour un article, le prix du fichier articles. Vous avez désormais la possibilité de définir plusieurs prix dans MAINT tarifs, en indiquant des dates de validité, et de gérer des tarifs distincts par client. L'entrée en vigueur des changements de prix s'avère facile, et vous pouvez conserver un historique des anciens prix (ce qui est très utile dans des environnements à fort taux d'inflation). Par ailleurs, il est possible de spécifier dans le tarif un prix net minimal et maximal pour les lignes de transaction. (H086, H047, GI08)

Génération de tarif. La nouvelle fonction de génération de tarif par article (1.10.6) permet de créer des tarifs à prix multiples (type L) à partir des enregistrements

d'article, pour un article ou une ligne de produits, ou pour une sélection d'articles ou de lignes. (H482)

Mise à jour des frais généraux fixes et variables à partir des coûts de niveau inférieur. Dans les versions antérieures de MFG/PRO, la mise à jour des frais généraux variables (fonction 1.4.20) et fixes (fonction 1.4.21) pour un article ne pouvait s'effectuer que sur la base des coûts à ce niveau. Ces fonctions contiennent désormais un champ permettant d'utiliser également les coûts de niveau inférieur. Cette amélioration sert aux fabricants de matériel électronique et à toutes les sociétés calculant les frais généraux fixes et variables à partir du coût matière plutôt que sur la base du coût de main-d'oeuvre. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre 30 consacré à la gestion des coûts. (H535)

Sous-module Avis de modification technique

NOUVEAU dans version 7.4F—Possibilité d'afficher les soldes de stock avec des décimales dans les états détaillés. Vous pouvez désormais afficher jusqu'à neuf décimales avec les fonctions INTERRO du stock par article (3.2), INTERRO du stock par site (3.3), Sorties – non-planifiées (3.7) et Réceptions – non-planifiées (3.9). Ceci vous permet de mettre à zéro les soldes de stock d'articles pour lesquels il existe des quantités résiduelles avant leur suppression ou pendant les mises à jour des stocks. (F0LZ)

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration de la fonction d'impression des AMT. La nomenclature d'AMT est désormais imprimée sous une forme arborescente et non plus résumée. L'état ne contient que la nomenclature d'avis ou de demande de modification technique, les quantités par composé actuelles dans l'enregistrement de nomenclature ou de formule et les quantités par composé dans l'AMT. Les colonnes relatives à l'unité de mesure, aux articles fantômes et aux quantités à sortir contiennent des informations provenant de la base de données opérationnelle ; celles relatives au type de quantité et de structure contiennent des informations provenant de la base de données des modifications techniques. Si un composant a été désactivé dans la nomenclature, le système le signale dans la colonne relative à la quantité par composé de l'AMT. Pour afficher une nomenclature résumée, reportez-vous à la fonction EDIT plan d'intégration (1.9.15.1).

Cet état contient les quantités demandées initiales et finales pour chaque composant, ainsi que les quantités en stock, les quantités commandées, l'utilisation prévue, le solde des quantités et la valeur du stock. Un programme de correction supplémentaire (H0DB) remplaçant la fonctionnalité de nomenclature résumée (qui a été supprimée de la fonction d'impression des AMT) est également disponible, mais n'est pas encore inclus dans la version 7.4F. Ce programme permet de créer un nouvel état relatif à l'impact des modifications de nomenclature/formule et contenant une nomenclature résumée avec les quantités demandées initiales, l'écart par rapport aux modifications techniques précédentes et à la modification actuelle, ainsi que les quantités demandées finales pour chaque composant. (H0D4)

NOUVEAU dans version 7.4F—Sélection par statut dans la fonction d'interrogation des statuts d'AMT. Un nouveau champ permettant la sélection des AMT par statut a été ajouté à la fonction INTERRO des statuts AMT (1.9.6). Les valeurs disponibles sont « Approuvé », « Clos », « Distribué », « Mis en oeuvre », « Intégré », « Lancé », « Rejeté » et « Soumis ». La sélection d'un de ces critères sert à limiter la portée de l'interrogation aux seuls AMT possédant le statut correspondant. Si vous ne renseignez pas ce champ, le système affiche tous les AMT. (H0C7)

Ce sous-module (menu 1.9) permet de gérer et contrôler les modifications techniques depuis leur création jusqu'à leur mise en oeuvre dans MFG/PRO. Ses fonctionnalités dépassent celles du sous-module Ordres de modification technique (menu 13.13) dans le module Nomenclatures.

Données pouvant être gérées avec ce sous-module

Dans la version 7.4, les avis de modification technique peuvent servir à mettre à jour les types de données suivants :

- Données de base des articles, gérées avec la fonction MAINT articles - général (1.4.3).
- Données relatives à la création, modification ou suppression de nomenclatures, formules et nomenclatures de remplacement, gérées avec les fonctions MAINT des nomenclatures (13.5) et MAINT des formules (15.5).

Un avis de modification technique peut concerner plusieurs articles, formules ou nomenclatures. Toutefois, les nouveaux articles et les nomenclatures de remplacement doivent toujours être créés préalablement avec les fonctions de gestion standard (l'utilisateur peut créer des articles et entrer en même temps des modifications techniques les concernant via un écran de mise à jour des données d'article, similaire à la fonction 1.4.3, auquel il accède via la fonction de gestion des AMT).

Les AMT ne servent pas à modifier les données d'article/site, qui sont généralement gérées localement au niveau de chaque site de production ou de stockage.

Dans les versions futures du système, le sous-module Avis de modification technique devrait permettre la mise à jour des données d'assurance qualité, de gamme et de processus.

Fonctionnement des AMT

Les avis de modification technique servent à modifier les nomenclatures, formules et articles. La fonction de gestion des AMT crée l'avis en copiant les enregistrements des fichiers nomenclatures, formules et articles utilisés pour la production et la planification au sein de MFG/PRO, et les données sont ensuite mises à jour au niveau de l'avis. Les fichiers ne sont modifiés que lorsque l'avis est approuvé et intégré. Les données mises à jour et les nouvelles données sont alors copiées dans les fichiers de base de données de MFG/PRO utilisés pour la production et la planification. A défaut, la modification technique n'affecte jamais le reste du système.

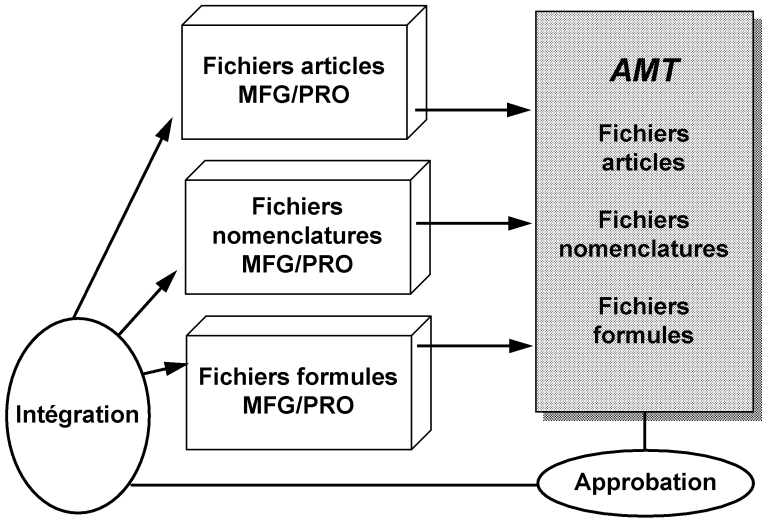

Fig. 1-1. Enregistrements copiés dans l'AMT et modifications réintégrées dans MFG/PRO

Les changements apportés aux nomenclatures et formules sont copiés dans les fichiers utilisés pour la production et la planification quand vous spécifiez une date de validité pour l'AMT ; elle devient la date de début des nouvelles nomenclatures et formules. Ceci permet de tenir compte des changements dans la planification avant que la date de validité soit effective et les fichiers utilisés pour la production.

Les enregistrements d'article dans les fichiers maîtres de MFG/PRO ne sont modifiés par l'avis qu'au jour où sa date de validité devient effective, car les fonctionnalités actuelles ne permettent pas de gérer des dates de début et de fin pour les articles (cette étape correspond à la mise en oeuvre des AMT, comme expliqué dans la prochaine section).

Cycle de vie d'un AMT

Les AMT sont gérés et contrôlés du début à la fin de leur cycle de vie au sein du sous-module Avis de modification technique.

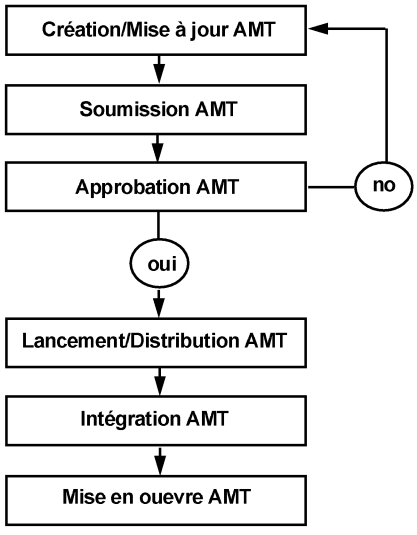

Fig. 1-2. **Cycle de vie d'un AMT**

Création. Les avis de modification technique sont créés avec la fonction de gestion des AMT (1.9.3), mais sont soumis à examen et à approbation. La fonction possède toutes les fonctionnalités nécessaires pour entrer et modifier des données d'article, de nomenclature et de formule spécifiques.

Soumission. Quand l'avis est prêt à être examiné, commenté et approuvé par les personnes qualifiées, il est soumis pour approbation via la fonction de soumission des AMT (1.9.7). Si nécessaire, il est rejeté pour révision ou correction.

Approbation. Les personnes chargées d'examiner les modifications techniques contrôlent la file d'attente des avis soumis, font des commentaires, et approuvent ou rejettent les avis au moyen de la fonction d'approbation des AMT (1.9.8). Ils peuvent aussi rediriger un avis pour qu'il soit réexaminé pour réapprobation. Une fois l'avis

approuvé « électroniquement » par toutes les personnes compétentes, il peut être lancé.

Lancement et distribution. Seuls les avis de modification technique approuvés peuvent être transmis du bureau d'études à la fabrication. Vous pouvez contrôler la file d'attente des avis approuvés et sélectionner les avis à lancer via la fonction de lancement et distribution des AMT (1.9.9). Si nécessaire, l'approbation de l'avis peut être annulée avant son lancement, et l'avis retourné pour révision et correction.

Une fois lancé et distribué, un AMT ne peut plus être rejeté ou modifié. Tout changement ultérieur fera l'objet d'un avis distinct. Lors de la distribution, le système génère automatiquement une notification de lancement pour un groupe défini d'utilisateurs, immédiatement ou via une file d'attente d'impression.

Quand l'avis est officiellement lancé par les services techniques et se trouve entre les mains des équipes de production, la modification technique peut être intégrée à la fabrication.

Intégration. Les planificateurs peuvent demander à obtenir un plan d'intégration (1.9.15.1) mettant en évidence les niveaux et valeurs de stock modifiés, afin de déterminer la meilleure date de validité pour la modification.

Le contrôle des AMT lancés et l'attribution des dates de validité s'effectuent avec la fonction de sélection d'intégration (1.9.15.2). Une fois la date de validité définie par les équipes de planification de la fabrication ou des besoins matières, la modification technique est intégrée aux nomenclatures et formules de production avec la fonction d'intégration des AMT (1.9.15.13).

Le CBN peut alors tenir compte des modifications en se basant sur les dates de validité pour proposer des ordres. Toutefois, tant que la date de validité n'est pas atteinte, la production n'est pas directement affectée.

Mise en oeuvre. Quand la date de validité de la modification technique est atteinte et que les articles, nomenclatures et formules modifiés sont utilisés dans la production, les enregistrements d'article sont mis à jour avec les nouveaux numéros de révision (et autres données d'article) via la fonction de mise en oeuvre des AMT (1.9.15.14).

Demandes de modification technique

Outre le cycle décrit ci-dessus, il est également possible de gérer, soumettre et approuver des modifications techniques sous forme de demandes de modification technique (DMT). Les demandes contiennent les mêmes informations que les avis, mais ne peuvent dépasser le stade de l'approbation. Elles servent aux sociétés qui reçoivent des demandes provenant de sources diverses (clientèle ou force de vente), et les conservent pour traitement ultérieur. Selon le paramétrage du sous-module, les demandes de modification exigent ou non une approbation distincte. Normalement, une fois approuvées sous la forme de demandes, les DMT sont closes ou converties en AMT.

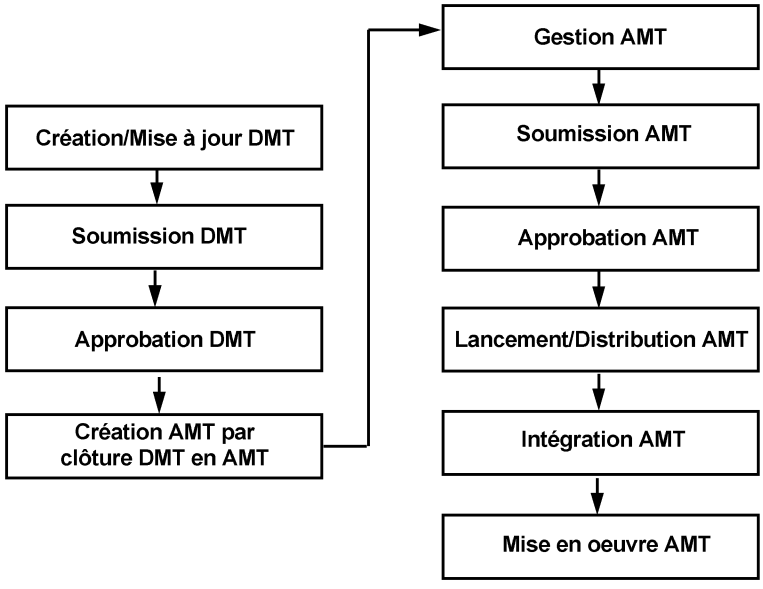

Fig. 1-3. **Cycle de vie d'une DMT**

Le suivi des demandes de modification peut être effectué au sein du sous-module Avis de modification technique jusqu'au stade de l'approbation. La fonction de gestion des AMT (1.9.3) dispose d'options permettant de combiner des demandes, de les convertir en avis ou de les fusionner avec des avis existants.

Menu des données de référence d'AMT

Avant de créer des modifications techniques, vous devez définir au sein de MFG/PRO un modèle de l'organisation technique et opérationnelle de votre société, ainsi que du processus d'approbation des modifications. Les données de référence sont pour la plupart définies au niveau du menu des données de référence d'AMT (1.9.1), dont les fonctions sont décrites dans la section du présent chapitre consacrée à la mise en oeuvre du sous-module.

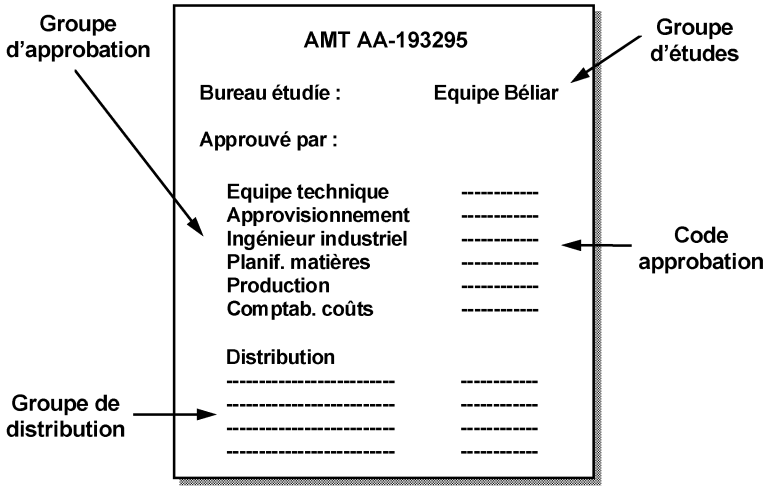

Fig. 1-4.

Groupes d'études. Groupes d'utilisateurs autorisés à créer et mettre à jour des avis de modification technique (par exemple, les membres d'une équipe technique).

Groupes de distribution. Utilisateurs devant automatiquement être informés du lancement et de la distribution d'un AMT.

Groupes d'approbation. Groupes d'utilisateurs autorisés à approuver et signer les avis pour une division ou un département. Un groupe d'approbation est caractérisé par une signature unique sur un formulaire d'approbation (par exemple, le nom du

département). Dans certaines sociétés, seule la direction est habilitée à approuver les AMT ; dans d'autres, tout membre d'un groupe représentant un département peut signer au nom du département.

Code approbation. Liste des groupes d'approbation devant signer un AMT avant qu'il puisse être lancé. Un code approbation représente les signatures obligatoires sur un formulaire d'approbation (par exemple, la liste des départements normalement concernés par la modification technique).

Type d'AMT. Catégorie d'avis ou de demande de modification technique caractérisée par un ensemble d'approbations obligatoires et une liste de distribution standard. Vous pouvez définir différents types pour des projets, lignes de produits/familles, équipes techniques ou stades du cycle de vie d'un produit spécifiques, ou encore pour distinguer les niveaux de modification.

Commentaires de modification technique. De nombreuses sociétés associent aux modifications techniques des modèles de texte standard, tels que des textes juridiques, des listes de contrôle, des règles et procédures, ou encore des grilles d'évaluation. Comme pour les autres modules de MFG/PRO, vous pouvez entrer ces textes sous la forme de commentaires. La fonction de gestion des commentaires d'AMT (1.9.1.12) permet de créer des modèles de texte pouvant être copiés dans un AMT avec la fonction de gestion des AMT.

Paramétrage des avis de modification technique

Le paramétrage des AMT (1.9.24) détermine l'utilisation des options décrites dans le tableau ci-dessous.

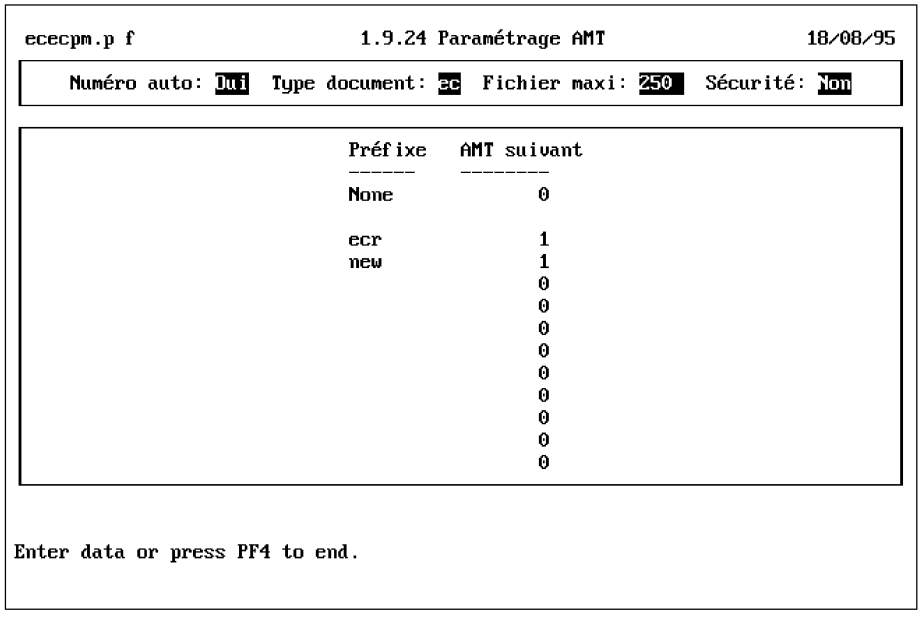

Fig. 1-5. **Paramétrage des AMT**

Tableau 1-1

Champ	Valeur	Explication
Numéro auto	O/N	Oui : le système génère automatiquement un nouveau numéro d'avis/demande quand vous créez une modification technique avec la fonction de gestion des AMT. Dans ce cas, les champs contenant le préfixe et l'AMT suivant déterminent le numéro d'AMT/DMT sur la base du type indiqué. Non : vous entrez le numéro manuellement durant la création de l'avis ou de la demande. Dans ce cas, le préfixe et l'AMT suivant ne sont pas utilisés.
Type document		Désigne le type de commentaires à utiliser pour toutes les modifications techniques. Les fonctions du sous-module Avis de modification technique ne créent et n'utilisent que des commentaires types et de transaction.

Champ	Valeur	Explication
Fichier maxi	Nombre	Nombre maximal d'enregistrements autorisé dans le fichier de travail utilisé par le sous-module pour générer des états (il n'est pas visible par l'utilisateur). Ce champ sert uniquement à éviter les erreurs générées par certains systèmes d'exploitation en cas de dépassement des limites autorisées. Bien que la taille des fichiers tende à croître avec l'importance de la nomenclature et de l'AMT, la valeur par défaut est utilisable pour la plupart des systèmes.
Securité	O/N	Oui : le système vérifie l'identité de l'utilisateur durant l'approbation d'un avis ou d'une demande de modification technique avec la fonction d'approbation d'AMT (1.9.8). Non : ce contrôle supplémentaire n'est pas effectué. Pour pouvoir utiliser ce paramètre, vous devez spécifier « U » ou « B » pour l'option de sécurité dans le paramétrage de sécurité (36.5.24).
Préfixe		Indiquez un, deux ou trois caractères comme préfixe des numéros d'AMT (vous pouvez définir plusieurs préfixes). Le préfixe utilisé dépend du type d'AMT spécifié durant la création de l'avis. Il est nul pour les types d'AMT qui ne font pas référence à un préfixe spécifique.
AMT suivant	Nombre	Le prochain numéro d'AMT disponible avec le préfixe. Quand le préfixe sert pour un nouvel avis, ce champ détermine la partie du numéro après le préfixe.

Gestion des avis de modification technique

La fonction de gestion des AMT (1.9.3) s'avère étendue et complexe. Elle sert à créer des avis et demandes de modification technique, et à entrer et mettre à jour les données des modifications. Les avis et demandes peuvent contenir les types de données suivants :

- Données de modification technique de base
- Données de texte
- Données d'article
- Données de nomenclature
- Données de formule
- Données d'en-queue de modification technique

Toutes ces données sont gérées par l'intermédiaire des différents écrans de la fonction. Du fait de l'importance et de la complexité de certaines modifications techniques, la fonction contient des sous-menus (décrits ci-après) qui permettent d'accéder aux différentes parties de l'avis.

Comme la seule différence entre une demande et un avis réside dans le fait qu'une demande ne peut être lancée, tous les points concernant les avis s'appliquent également aux demandes, sauf précision contraire.

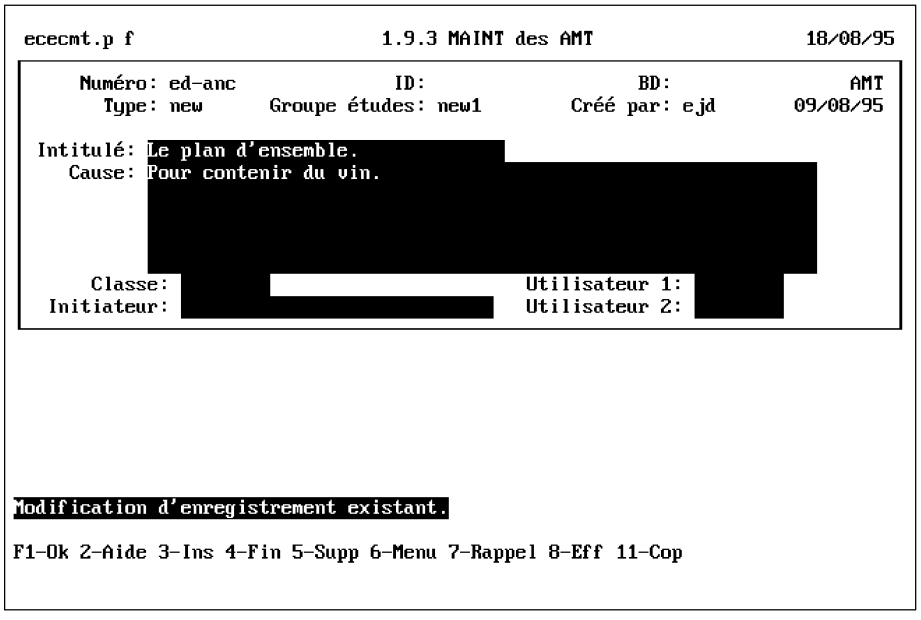

Fig. 1-6. **MAINT des AMT - Ecran 1**

Le premier écran de la fonction contient les données de modification technique de base.

Un AMT est identifié de façon unique par la combinaison des paramètres suivants : numéro, ID et base de données. Si vous entrez une combinaison qui n'existe pas encore dans la base de données, le système crée un nouvel avis. Il affiche un message d'erreur si vous essayez de mettre à jour un AMT distribué, ou si vous accédez à un avis soumis (mais pas encore distribué).

Si vous n'entrez pas de numéro d'AMT et que l'indicateur de numérotation automatique dans le paramétrage a pour valeur « Oui », le système en crée un automatiquement sur la base des valeurs spécifiées pour le type d'AMT et le groupe d'études, et des préfixes et numéros définis dans le paramétrage.

L'**ID** permet de créer plusieurs AMT possédant le même numéro à des fins de regroupement. Il sert à scinder une modification technique importante en divers avis afin d'en faciliter la mise en oeuvre et le contrôle. Quand vous accédez à un avis avec un numéro partagé et un ID spécifique, le système affiche un message indiquant que d'autres AMT lui sont associés.

La **base de données** est définie par l'utilisateur et ne crée automatiquement aucun lien physique ou aucune interaction avec une autre base de données MFG/PRO. Ce champ sert pour les installations à base de données multiples, où développement et fabrication sont effectués dans des emplacements distincts. Dans ce cas, des AMT différents peuvent être mis en oeuvre dans des usines distinctes, et le champ permettra d'indiquer le destinataire final de l'avis. La base de données devient alors le critère de sélection principal pour la fonction d'import/export des AMT (1.9.17).

Le type d'AMT et le groupe d'études sont définis avec la fonction de gestion des types d'AMT (1.9.1.16). Ils déterminent le cycle d'approbation et le groupe de distribution, et s'il s'agit d'un avis ou d'une demande de modification technique. Si vous n'entrez aucun numéro d'AMT et que l'indicateur de numérotation automatique dans le paramétrage a pour valeur « Oui », ces éléments déterminent également le numéro de l'avis. Appuyez sur F2 dans les champs concernés pour afficher toutes les combinaisons valides.

Remarque Le code approbation et le groupe de distribution figurent dans l'en-queue de l'avis de modification technique. Vous accédez à la fonction de gestion des en-queues d'AMT via le menu en incrustation dans la fonction de gestion des AMT (vous obtenez les mêmes informations en exécutant la fonction de clôture des AMT, 1.9.18).

Une fois l'AMT créé ou affiché, vous pouvez entrer ou modifier le titre, la cause, la classe, l'initiateur et le code utilisateur. Tous ces champs sont définis par l'utilisateur et servent habituellement à fournir un résumé de l'avis. Ils figurent dans les fonctions d'interrogation, d'impression et de lancement/distribution des AMT (respectivement

1.9.4, 1.9.13 et 1.9.9). Ils ne sont pas utilisés pour le traitement interne des modifications techniques.

Une fois les données de base entrées, vous accédez aux autres options de menu via une fenêtre en incrustation.

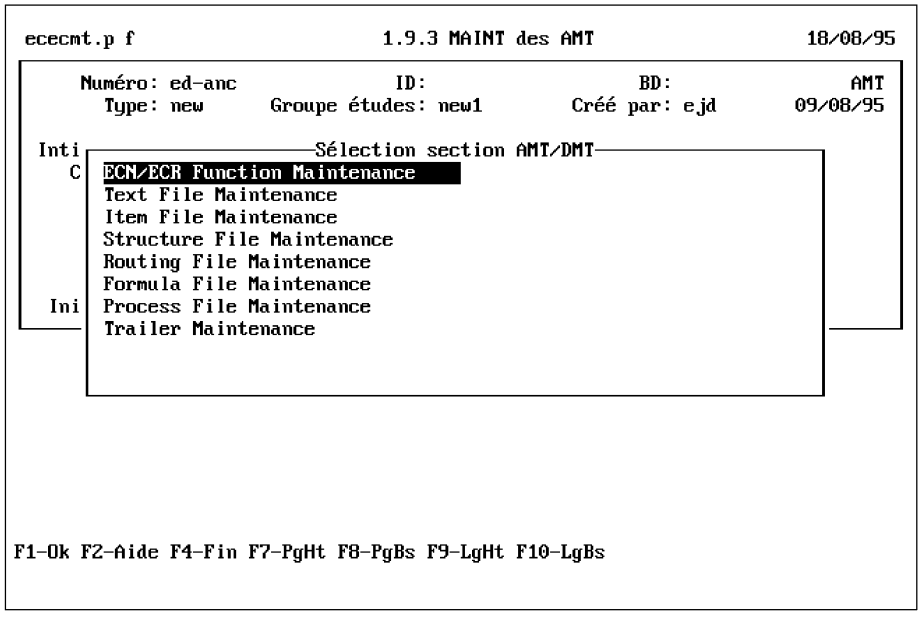

Fig. 1-7. **MAINT des AMT - Fenêtre en incrustation**

Gestion des avis/demandes de modification technique

Cette fonction permet de copier et fusionner des avis et demandes de modification technique. Vous accédez aux différentes options de menu via une fenêtre en incrustation.

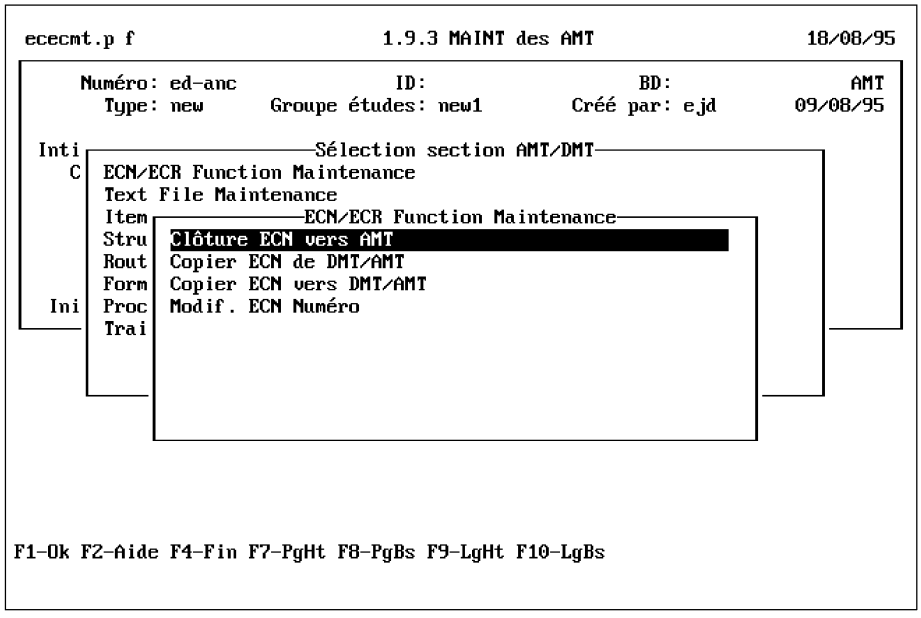

Fig. 1-8. **Fonction de gestion des AMT/DMT - Fenêtre en incrustation**

Modifier AMT. Cette fonction sert à modifier le numéro, l'ID et/ou la base de données de l'avis que vous êtes en train de mettre à jour. Entrez les nouvelles valeurs pour ces champs ; le système effectue alors immédiatement les copies nécessaires, et vous ne pouvez plus accéder à l'AMT en spécifiant ces anciennes valeurs.

Clore AMT en AMT. Cette fonction sert à fusionner les données de l'avis que vous mettez à jour avec celles d'un avis existant, puis à clore ensuite l'avis actuel. Si l'AMT cible contient les mêmes article, nomenclature ou formule, les enregistrements concernés ne sont pas copiés.

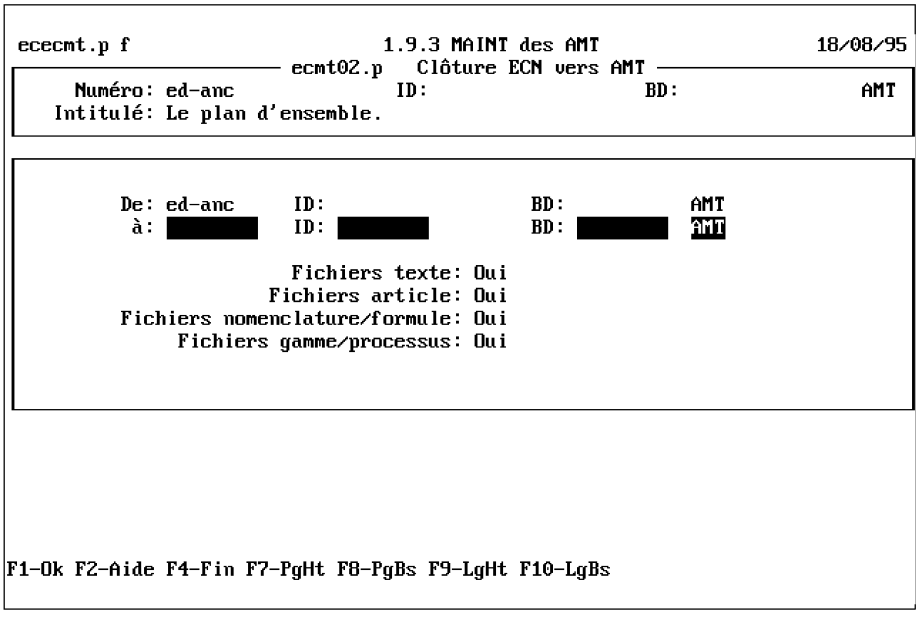

Fig. 1-9. **Clore AMT en AMT**

Copier AMT de DMT/AMT. Cette fonction sert à copier tout ou partie des données d'un avis ou d'une demande dans l'avis ou la demande en cours de mise à jour. Si l'AMT cible contient les mêmes nomenclature ou formule, les enregistrements concernés ne sont pas copiés.

Copier AMT vers DMT/AMT. Cette fonction sert à copier tout ou partie des données de l'avis ou la demande en cours de mise à jour dans un autre avis ou une autre demande. Si l'AMT cible contient les mêmes nomenclature ou formule, les enregistrements concernés ne sont pas copiés.

Convertir DMT en AMT. Cette fonction n'est disponible que si la mise à jour concerne une demande de modification technique. Elle sert à convertir la demande en avis. Le système vous invite à indiquer un nouveau type d'AMT et un groupe d'études, car le type actuel est spécifique aux demandes. Si vous entrez un type et un groupe valides, la demande est transformée en avis, le numéro d'AMT restant inchangé.

Gestion des textes

Cette fonction permet d'entrer plusieurs pages de texte relatif à l'AMT concerné.

Ajouter, modifier, supprimer des textes. Cette fonction permet d'entrer des commentaires de transaction pour un AMT. Elle s'utilise de la même façon que les autres fonctions de ce type dans MFG/PRO.

Copier commentaires dans AMT. Cette fonction permet d'associer des commentaires à un AMT. Le système affiche la liste de tous les commentaires entrés via la fonction de gestion des commentaires d'AMT (ou d'autres commentaires dont le type est spécifié dans le paramétrage des AMT). Sélectionnez un ou plusieurs commentaires à copier.

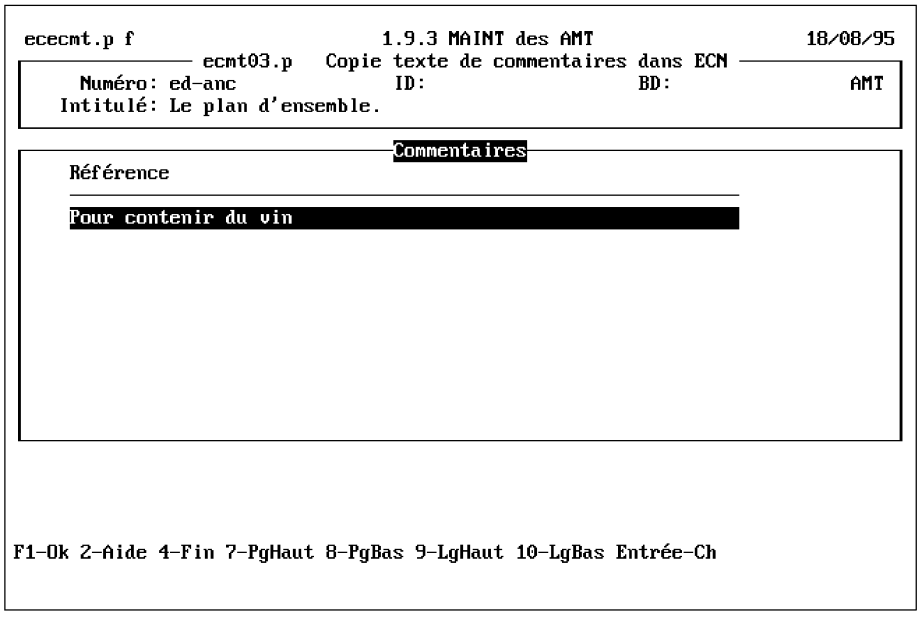

Fig. 1-10. **Copier commentaires dans AMT**

Gestion des articles

Cette fonction permet de modifier les données d'article entrées avec la fonction de gestion des données générales d'article (1.4.3). Elle ne concerne pas les données d'article/site, de planification, de stock ou de coût/prix.

Ajouter, modifier, supprimer des articles. Cette fonction permet de modifier les données d'un article existant (vous ne pouvez pas l'utiliser pour créer des articles dans la base de données de MFG/PRO). Elle contient une option de validation afin d'éviter qu'un même article soit modifié par plusieurs AMT non distribués.

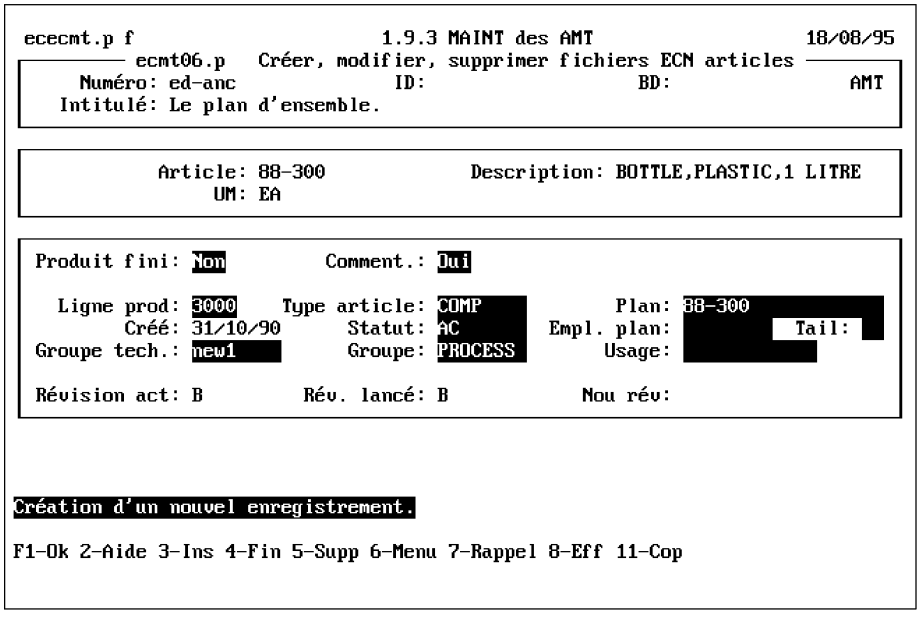

Fig. 1-11. **Ajouter, modifier, supprimer des articles**

Composé. Permet de désigner un article comme composé pour un AMT. Nombre de modifications s'appliquant aux composants concernent d'abord les articles de niveau supérieur et, la plupart du temps, il est difficile de déterminer lequel de ces articles est la cible de la modification technique. Si un article dans un AMT est désigné comme composé, le système peut générer des états relatifs à la modification de cet article, même si l'effet de la modification est indirect.

Vous pouvez associer à l'avis plusieurs pages de commentaires décrivant la cause de la modification ou son impact, en entrant « Oui » pour le champ relatif aux commentaires.

Nouvelle révision. Permet de mettre à jour le niveau de révision de l'article durant la mise en oeuvre de l'AMT. Les niveaux de révision sont des codes alphanumériques tels que 1b, aa, B3, c.34, 6q3, etc. La nouvelle valeur doit être supérieure à la valeur pour la révision lancée (qui correspond au niveau de la dernière modification technique affectant l'article). Quand vous entrez un numéro de révision, vous pouvez sauter des lettres ou des nombres, mais ne pouvez jamais les utiliser dans un ordre décroissant.

Accès direct données article. Cette fonction permet d'ajouter un nouvel article et/ou d'entrer des données d'article directement dans la base de données de production de MFG/PRO. Elle est identique à la fonction de gestion des données générales d'article (1.4.3), et n'est disponible dans ce sous-module que pour des raisons pratiques. Elle sert tout particulièrement à créer de nouveaux articles pour un AMT, opération ne pouvant être effectuée dans le cadre de la modification technique.

Remarque Cette fonction est la seule dans MAINT des AMT (1.9.3) qui modifie directement la base de données de MFG/PRO. Les autres permettent de créer différents types de données pour des modifications techniques qui seront intégrées ultérieurement dans la base de données ; elle contourne le processus de lancement des AMT en mettant directement à jour l'article.

Gestion des nomenclatures

Cette fonction permet d'entrer, de modifier ou de supprimer des nomenclatures pour un AMT (elle ne concerne pas les articles gérés via une formule). Notez cependant que les fonctions décrites ci-après servent d'abord à gérer des modifications techniques, et non à créer des données de nomenclature. Par exemple, vous devez utiliser la première fonction pour entrer des modifications de nomenclature concernant un AMT, et non pour créer des nomenclatures.

Vous pouvez associer à l'avis plusieurs pages de commentaires décrivant la cause de la mise à jour ou son impact, en entrant « Oui » pour le champ relatif aux commentaires.

Ajouter articles à nomenclature. Cette fonction permet d'entrer de nouvelles modifications de nomenclature pour un AMT, ou de mettre à jour des modifications antérieures. Dans ce dernier cas, le système affiche un message d'avertissement indiquant que la nomenclature du composé et des composants est déjà modifiée par l'AMT. Pour mettre à jour des modifications de nomenclature, utilisez la fonction de mise à jour de nomenclature.

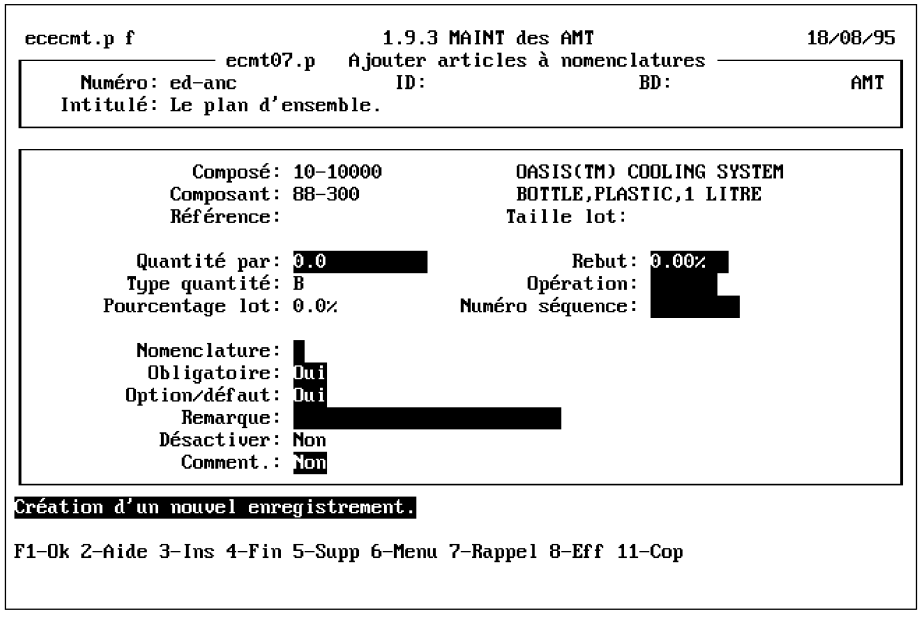

Fig. 1-12. **Ajouter articles à nomenclature**

Copier nomenclature dans AMT. Cette fonction permet de copier des données de nomenclature dans l'AMT, pour les modifier ultérieurement. Elle affiche le nombre souhaité de niveaux dans la nomenclature multi-niveaux actuelle pour un composé donné. Vous pouvez alors sélectionner les enregistrements à inclure dans l'AMT en plaçant le curseur sur les lignes appropriées (utilisez pour cela les touches de déplacement vertical) et en appuyant sur ↵Enter. Un astérisque apparaît alors dans la colonne la plus à gauche de l'écran, indiquant que l'enregistrement est sélectionné. Après avoir sélectionné tous les enregistrements concernés, appuyez sur F1 pour les copier dans l'AMT, avec les quantités de lien existantes et d'autres valeurs.

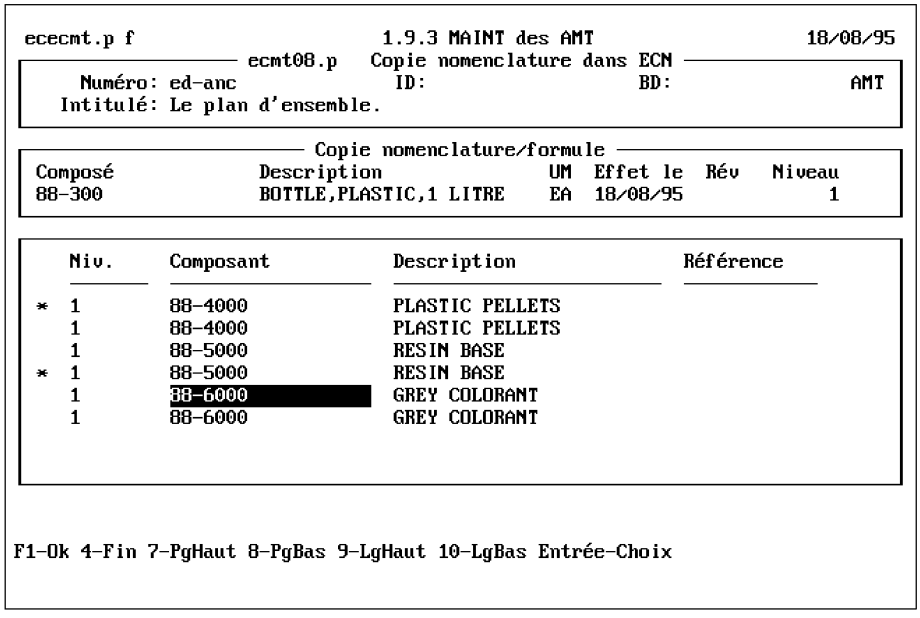

Fig. 1-13. **Copier nomenclature dans AMT**

Les nomenclatures copiées contiennent uniquement les valeurs des fichiers de production de MFG/PRO et n'ont, en l'état, que peu d'intérêt. Il est donc préférable de les modifier via les fonctions de mise à jour des données de nomenclature ou de remplacement de composant de nomenclature décrites ci-après, afin de mettre à jour les quantités, etc. La fonction de copie constitue donc avant tout un moyen de gagner du temps dans le processus de mise à jour des nomenclatures.

Copier cas d'emploi dans AMT. S'utilise de la même façon que la fonction précédente, mais affiche cette fois une nomenclature des cas d'emploi multi-niveaux. Elle permet également de sélectionner des enregistrements de nomenclature à copier dans l'AMT.

Désactiver données de nomenclature. Cette fonction permet de supprimer une nomenclature. Après avoir indiqué le composé, le composant et la référence de la nomenclature à supprimer, donnez à l'indicateur de désactivation la valeur « Oui ».

Modifier données de nomenclature. Cette fonction permet de mettre à jour des modifications de nomenclature déjà entrées, ou d'ajouter de nouvelles modifications de nomenclature pour un AMT. Dans ce dernier cas, le système affiche un message d'avertissement indiquant que la nomenclature du composé et du composant n'existe pas dans l'AMT.

Remplacer composant de nomenclature. Utilisée avec d'autres fonctions de modification technique décrites ci-dessus, elle sert à remplacer un composant par un autre dans plusieurs nomenclatures. Comme le sous-module ne permet pas d'effectuer de mise à jour globale pour un remplacement automatique, cette fonction réduit considérablement les modifications manuelles requises par ce type d'AMT.

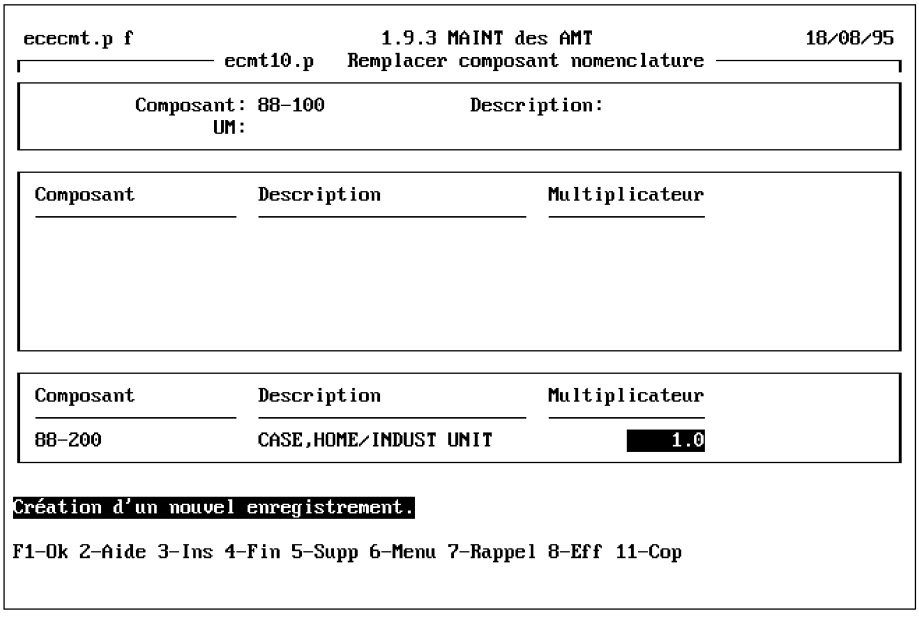

Fig. 1-14. **Remplacer composant de nomenclature**

Vous devez entrer le code article d'un composant existant et en indiquer un nouveau. La fonction accède alors aux nomenclatures incluses dans l'AMT, recherche les différentes occurrences du composant, désigne les nomenclatures concernées comme désactivées (c'est-à-dire, à supprimer), puis entre de nouvelles nomenclatures pour les composés, en substituant le nouveau composant à l'ancien.

Utilisez le champ relatif au multiplicateur pour modifier la quantité du nouveau composant. La valeur entrée dans ce champ va être multipliée par la quantité de l'ancien composant afin de déterminer la nouvelle quantité. Par exemple, si la quantité de l'ancien composant est 2 et que vous indiquez un multiplicateur de 0,5, la quantité du nouveau composant sera 1.

Les autres détails de nomenclature, comme le pourcentage de rebut et la quantité ouverte, proviennent des enregistrements existants. Vous pouvez les modifier avec d'autres fonctions de gestion des AMT.

Pour remplacer un composant par un autre dans toutes les nomenclatures, vous devez créer un AMT et utiliser la fonction de copie de cas d'emploi afin d'inclure toutes les nomenclatures utilisant l'ancien composant. Exécutez ensuite la fonction de remplacement de composant pour désactiver les nomenclatures existantes, puis entrez de nouvelles nomenclatures contenant le nouveau composant. Ces deux étapes constituent donc un moyen relativement simple d'effectuer une mise à jour globale de composant pour un AMT.

Gestion des formules

Les fonctions de gestion des formules correspondent aux fonctions de gestion des nomenclatures décrites ci-avant (à l'exception de certains champs de données), et elles s'utilisent de la même façon. Les différences sont les mêmes que celles existant entre les fonctions standard en matière de gestion des nomenclatures (13.5) et de gestion des formules (15.5) dans MFG/PRO.

Gestion des en-queues

Cette fonction permet de mettre à jour plusieurs champs de données de modification technique importants, et peut servir à clore un AMT. Vous pouvez rouvrir un AMT clos en donnant à l'indicateur de clôture la valeur « Non », à condition qu'il n'ait pas encore été distribué. L'écran contient aussi des informations relatives au processus de lancement (code approbation, groupe de distribution, date de soumission ou d'approbation, etc.). Il s'agit de la seule option figurant dans la fenêtre en incrustation de la fonction de gestion des AMT pour les avis clos (mais non distribués).

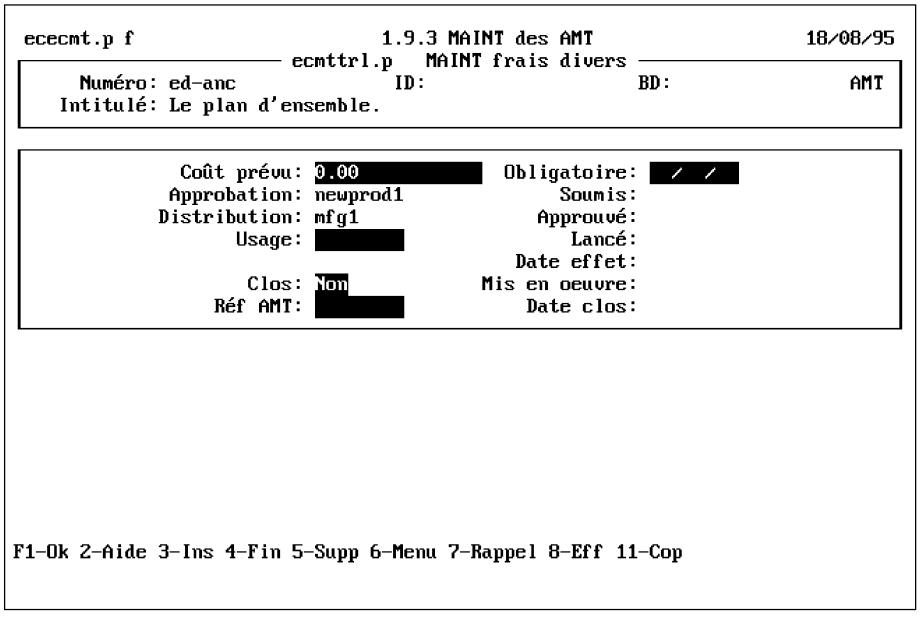

Fig. 1-15. **Gestion des en-queues d'AMT**

Tableau 1-2

Champ	Valeur	Explication
Clos	O/N	Oui : l'AMT est clos. Non : l'AMT reste ouvert.
Coût prévu	Nombre	Facultatif. Coût prévu de la modification technique.
Disposition		Facultatif. Code défini par l'utilisateur décrivant la disposition, le regroupement ou l'urgence de l'AMT. Validé sur la base des valeurs définies avec la fonction de gestion des paramètres généraux (36.3.13).
Réf AMT		Facultatif. Référence croisée pour un avis clos. Ce champ sert pour information uniquement, et ne crée pas un lien avec un autre avis, comme c'est le cas dans la fonction de clôture d'AMT en AMT.

Champ	Valeur	Explication
Obligat.	Date	Facultatif. Dernière date à laquelle l'AMT doit être mis en oeuvre. Le système affiche un message d'avertissement dans l'écran de sélection d'intégration (1.9.15.2) si une date de validité est associée à l'AMT. Sert en général pour les avis prioritaires, tel que ceux créés pour résoudre des problèmes importants rencontrés par des clients ou répondre à de nouvelles normes de sécurité.

Historique de contrôle des détails d'AMT

La fonction INTERRO des AMT (1.9.4) permet d'afficher tous les détails d'un avis de modification technique, et s'avère donc très utile pour avoir un aperçu d'un AMT. Il est toutefois déconseillé de l'utiliser pour examiner des AMT importants, contenant plusieurs pages d'information.

La fonction d'impression des AMT dispose de nombreux critères de sélection permettant de générer des états contenant tous les détails inclus dans une plage d'avis. Vous pouvez indiquer une sélection pour la plupart des données de base, comme le numéro d'AMT, le type, l'initiateur, etc. Cette possibilité s'applique également aux commentaires. Par exemple, vous pouvez spécifier que vous ne souhaitez imprimer que les trois premières pages de commentaires associées à un AMT.

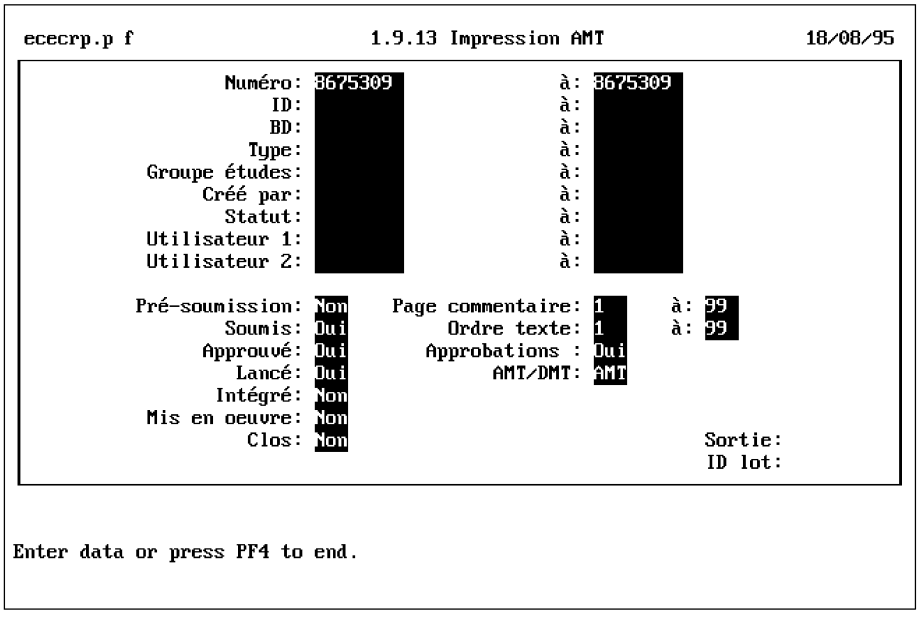

Fig. 1-16. **Impression des AMT**

L'indicateur d'approbation sert à déterminer si l'état doit inclure les approbations. Veillez à entrer les valeurs adéquates dans les champs relatifs aux types d'avis à inclure (non soumis, soumis, approuvés, etc.), afin d'imprimer les AMT correspondant à la phase du cycle de vie qui vous intéresse.

Soumission des AMT

Quand ils sont prêts à être examinés, les avis de modification technique sont soumis à approbation via la fonction de soumission des AMT (1.9.7). Un AMT non soumis ne figure pas dans l'écran d'approbation des AMT, et ne peut donc être approuvé. Vous pouvez toujours le modifier avec une des fonctions de gestion des AMT mais, dans ce cas, le système génère un message d'avertissement vous indiquant que l'AMT est soumis.

La fonction affiche les avis de modification technique dans l'ordre, en débutant par le numéro entré dans la première fenêtre. Il peut s'agir d'avis ou de demandes, selon la valeur entrée dans le champ de sélection de l'un ou l'autre document. Les paramètres

comme le type, le groupe d'études et l'initiateur permettent de limiter la liste des AMT affichés. Vous pouvez aussi choisir d'inclure à la fois les AMT soumis et non soumis, ou que ceux non soumis, en donnant aux indicateurs concernés les valeurs appropriées.

Quand la liste est affichée, utilisez les touches de déplacement vertical pour sélectionner les AMT à soumettre. Pour soumettre un AMT sélectionné, donnez à l'indicateur de soumission au bas de l'écran la valeur « Oui ». La date de soumission apparaît alors à l'écran. Vous pouvez aussi modifier le statut d'un AMT soumis en donnant à l'indicateur la valeur « Non ». Il est possible d'associer des pages de commentaires à un AMT en donnant à l'indicateur approprié la valeur « Oui ». Le système affiche alors un écran de commentaires standard.

Vous ne pouvez pas modifier le statut d'un AMT soumis en non soumis s'il contient des approbations positives, et devez donc préalablement donner la valeur « Non » à tous les indicateurs d'approbation d'un AMT partiellement approuvé. Notez cependant que ceci a pour conséquence d'annuler les approbations et les commentaires associés. Tout AMT soumis une nouvelle fois devra donc obligatoirement être réapprouvé.

Approbation des AMT

Les avis de modification technique sont approuvés via la fonction d'approbation des AMT (1.9.8). Une fois l'AMT soumis, les examinateurs désignés utilisent cette fonction pour l'approuver ou le désapprouver, et entrer des commentaires.

L'écran contient toutes les approbations, désapprobations ou approbations en attente sur la base des critères spécifiés dans la première partie de l'écran. Si vous entrez un numéro d'AMT, les approbations apparaissent en ordre en débutant par l'AMT spécifié. Vous pouvez aussi indiquer si vous voulez afficher des avis ou des demandes de modification.

Si vous spécifiez un groupe d'approbation, le système n'affiche que les approbations requises de la part de ce groupe. De même, si vous spécifiez un ID utilisateur, le système n'affiche que les approbations requises de la part des groupes comprenant l'utilisateur. Employez l'indicateur de signature pour n'afficher que les approbations

en attente, ou les approbations, désapprobations et approbations en attente. Pour chaque approbation requise, le système mentionne le groupe d'approbation désigné.

Quand la liste des AMT est affichée, utilisez les touches de déplacement vertical pour sélectionner les AMT à approuver. Pour approuver ou désapprouver un AMT sélectionné, donnez à l'indicateur d'approbation au bas de l'écran la valeur « Oui » ou « Non ». Vous pouvez aussi modifier le statut d'un AMT approuvé en donnant à l'indicateur la valeur « Non ». Il est possible d'associer des pages de commentaires à un AMT en donnant à l'indicateur approprié la valeur « Oui ».

Redirection des AMT

Selon le code approbation défini pour un AMT, un examinateur qui désapprouve une modification technique peut être invité à spécifier un niveau de redirection dans l'écran d'approbation. Ce niveau indique l'importance du problème relevé par l'examinateur, et désigne l'AMT concerné comme devant être réexaminé par d'autres personnes. Plus le niveau de redirection est élevé, plus le nombre d'examinateurs invités à réexaminer l'AMT est important. Si un AMT n'exige pas de redirection, entrez la valeur 0. Si un examinateur spécifie un niveau de redirection, tous les groupes désignés par le code approbation dont les niveaux de redirection sont inférieurs ou égaux à la valeur entrée voient automatiquement leurs approbations changées en « Non », et le système signale l'AMT à leur attention. L'utilisateur à l'origine de la redirection doit normalement accompagner sa décision d'un commentaire (en donnant à l'indicateur d'entrée de commentaires la valeur « Oui ») expliquant la nature du problème et les raisons de sa décision.

Pour utiliser cette fonction efficacement, nous vous conseillons de définir préalablement les différentes causes de rejet ou de modification exigeant la redirection et le réexamen de l'avis. Vous devez numéroter ces causes et les classer selon leur niveau d'importance ou leur coût induit. Par exemple, une liste classée en ordre croissant d'importance pourrait se présenter comme suit :

1 — Modification d'ordre esthétique/typographique

5 — Modification d'un dessin/plan détaillé

10 — Modification mineure du processus de fabrication

15 — Modification majeure du processus de fabrication

20 — Changement d'approvisionnement/de fournisseur

25 — Changement important de matière/composant

30 — Changement de type d'AMT (par exemple, d'obligatoire à épuisement du stock)

40 — Modification importante des besoins/spécifications

L'indicateur de redirection dans la fonction de gestion des codes approbation (1.9.1.13) doit avoir comme valeur « Oui » pour chaque code approbation représentant des groupes autorisés à rediriger un AMT. Vous devez spécifier un niveau de redirection pour chaque groupe, l'indicateur de redirection autorisant le groupe d'approbation à rediriger les AMT désapprouvés vers d'autres examinateurs. Le niveau de redirection détermine à partir de quel niveau de gravité un AMT désapprouvé doit être redirigé vers le groupe d'approbation. Il constitue donc un filtre permettant d'éviter des réexamens inutiles et de rationaliser le processus d'approbation des AMT. Nous conseillons toutefois aux sociétés ne voulant pas utiliser cette fonction de la désactiver en donnant à l'indicateur de redirection la valeur « Non » pour tous les codes approbation définis.

Lancement et distribution des AMT

Une fois approuvé par tous les examinateurs désignés, l'avis de modification technique peut être lancé et distribué. Comme expliqué précédemment, le lancement correspond généralement au transfert de l'AMT des services techniques vers la fabrication ou un autre service de production. Le système génère alors un état signalant le lancement de l'avis à chaque utilisateur du groupe de distribution défini pour l'AMT.

Lancement et distribution sont effectués en même temps, à l'aide d'un même écran. Ils constituent pourtant deux phases différentes dans le cycle de vie d'un AMT et peuvent donc, dans une certaine mesure, être considérés comme deux évènements distincts. Les utilisateurs concernés peuvent très bien ignorer le lancement avant d'en être informés via une notification.

Il est toujours possible de modifier un AMT non distribué ou de changer son statut ; avant la distribution, le lancement d'un AMT n'étant pas considéré comme irrévocable. Cependant, comme certaines notifications de lancement sont soumises à une file d'attente d'impression, il peut exister un délai important entre le lancement et la distribution effective des AMT. C'est la raison pour laquelle lancement et distribution sont enregistrés comme des évènements distincts dans MFG/PRO.

La fonction de lancement et de distribution affiche la liste des AMT sur la base des critères entrés dans la partie supérieure de l'écran. Ils apparaissent dans l'ordre, en commençant par l'avis spécifié. Des paramètres comme le type et l'initiateur permettent de limiter la liste des AMT affichés. Vous pouvez aussi n'inclure que les AMT non lancés, ou sélectionner à la fois ceux lancés et non lancés. Comme les demandes de modification ne peuvent être lancées, elles ne figurent jamais dans l'écran.

Pour sélectionner un AMT, utilisez les touches de déplacement vertical et appuyez sur Enter. Pour lancer un avis sélectionné, donnez à l'indicateur de lancement la valeur « Oui ». Vous pouvez annuler le lancement d'un avis en entrant « Non », à condition qu'il ne soit pas distribué. Vous pouvez aussi associer des commentaires au lancement en donnant à l'indicateur d'entrée de commentaires la valeur « Oui ». L'entrée d'un numéro de traitement vous permet d'envoyer les notifications de lancement générées par le système vers la file d'attente d'impression de votre choix. Si vous ne renseignez pas ce champ, les documents sont imprimés immédiatement. La distribution n'est effective qu'après l'impression des documents. Cela signifie que dans les sociétés où les notifications sont placées dans une file d'attente traitée pendant la nuit, les AMT lancés ne sont pas distribués avant le traitement.

Interrogation et historique de contrôle des statuts d'AMT

La fonction d'interrogation des statuts d'AMT (1.9.6) affiche le statut actuel d'un AMT (soumis, approuvé, lancé, etc.).

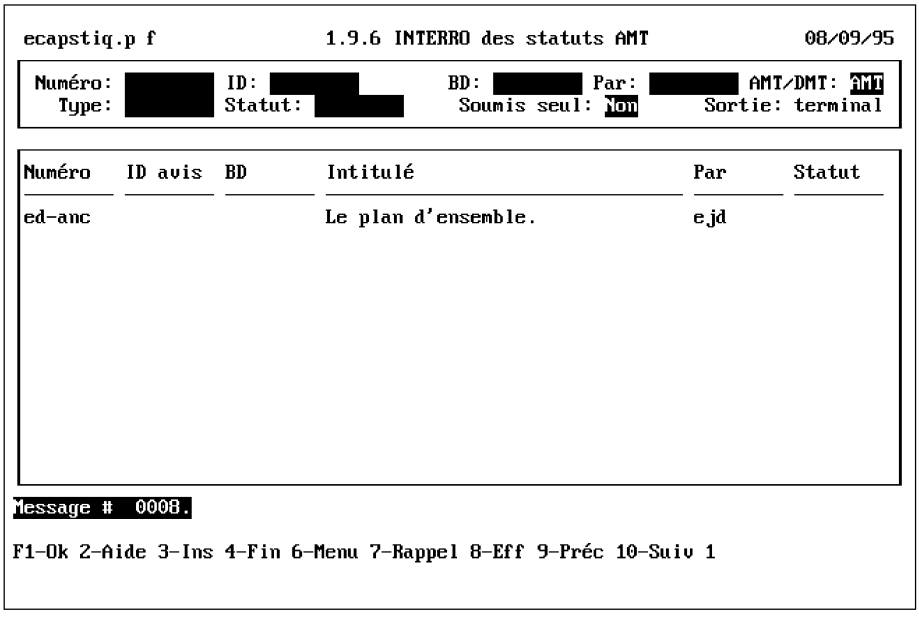

Fig. 1-17. **INTERRO des statuts d'AMT**

La fonction d'interrogation des approbations détaillées (1.9.21) affiche toutes les approbations pour un AMT (aussi bien les approbations effectives que celles en attente). Elle fournit la liste des approbateurs, ainsi que les dates d'approbation.

Plan d'intégration

La fonction d'impression de plan d'intégration (1.9.15.1) permet aux planificateurs matières d'évaluer l'impact sur le stock de la mise en oeuvre d'une modification technique à une date donnée. Pour générer un état, indiquez un numéro d'AMT, un ID et/ou une base de données, un site, une date de validité et une méthode de calcul des coûts. L'état contient un résumé de la nomenclature/formule de chaque composé pour toutes les nomenclatures ou formules modifiées par l'AMT. Le résumé énumère

les composants de tous les niveaux du composé, en indiquant les quantités totales pour le produit fini, plutôt que pour chaque sous-ensemble.

Pour chaque composant, l'état fournit les valeurs suivantes :

Qté dem. initiale	Quantité par composé pour les nomenclatures/formules valides actuellement.
Qté dem finale	Quantité par composé pour les nomenclatures/formules après la mise en oeuvre de la modification technique.
Qté en stk	Solde de stock actuel pour le composant.
Qté lancée	Quantité lancée totale, échue à/avant la date de validité entrée.
Utilis. projetée	Besoin total pour/avant la date de validité entrée.
Solde	Quantité totale en stock + quantité lancée - utilisation projetée, représentant le stock de composant prévu à la date de validité.
Valeur	Coût total du stock de composant, calculé sur la base des coûts d'article associés à la méthode de calcul des coûts indiquée.

Cet état peut servir à estimer le coût futur d'un stock obsolète après une date de validité donnée. Vous devez normalement générer plusieurs états, avec des dates de validité différentes, et entrer une date de validité pour la modification technique minimisant les coûts de rebut ou de retouche. Ce document n'est toutefois pas l'unique élément à prendre en compte dans la décision finale. D'autres facteurs, tels que l'effet de modifications apportées aux gammes/processus, un outillage neuf, le coût des rebuts et retouches, les délais pour les articles achetés, ou encore l'ampleur ou la cause de la modification technique doivent aussi être considérés. Il n'en reste pas moins que connaître le stock futur d'un composant est dans bien des cas très utile, sans compter les informations précieuses obtenues en matière de planification.

Sélection d'intégration

La fonction de sélection d'intégration (1.9.15.2.) sert à définir la date de validité d'une modification technique. Les AMT lancés et distribués sont affichés dans l'ordre, en commençant par le numéro entré dans la première fenêtre de l'écran. Des paramètres comme le type et l'initiateur permettent de limiter la liste des AMT affichés. Vous pouvez aussi n'inclure que les AMT distribués et non intégrés, ou encore sélectionner tous les AMT distribués, mais non encore mis en oeuvre. Il est possible d'annuler l'intégration, ou de réintégrer une modification technique intégrée et non encore mise en oeuvre, en changeant sa date de validité.

Si deux AMT modifient les données d'un même article, MFG/PRO les intègre selon leur niveau de révision. Si vous n'entrez pas les dates de validité dans l'ordre, ou indiquez les mêmes dates pour les deux AMT, le système affiche un message d'erreur. Si l'AMT possède une date de validité obligatoire, définie par les services techniques avant le lancement, la date de validité entrée doit être postérieure ou égale à cette date.

Une fois la date de validité définie, l'AMT peut être intégré dans les fichiers de définition des produits de MFG/PRO.

Intégration des AMT

La fonction d'intégration des AMT (1.9.15.13) met à jour la base de données opérationnelle de MFG/PRO avec toutes les modifications contenues dans les AMT non intégrés pour lesquels une date de validité a été définie. Les modifications techniques incluses dans un AMT n'existent dans le fichier articles de MFG/PRO ou les nomenclatures/formules qu'après l'intégration. Une fois l'AMT intégré dans les fichiers de production, les données peuvent être utilisées par le CBN, le CBD et les autres modules de MFG/PRO.

La fonction imprime un état de contrôle des mises à jour effectuées, avec tous les messages d'erreur. Si une nomenclature/formule est modifiée par deux AMT ayant la même date de validité, seul le premier avis intégré met la base de données à jour, le second étant signalé comme une erreur.

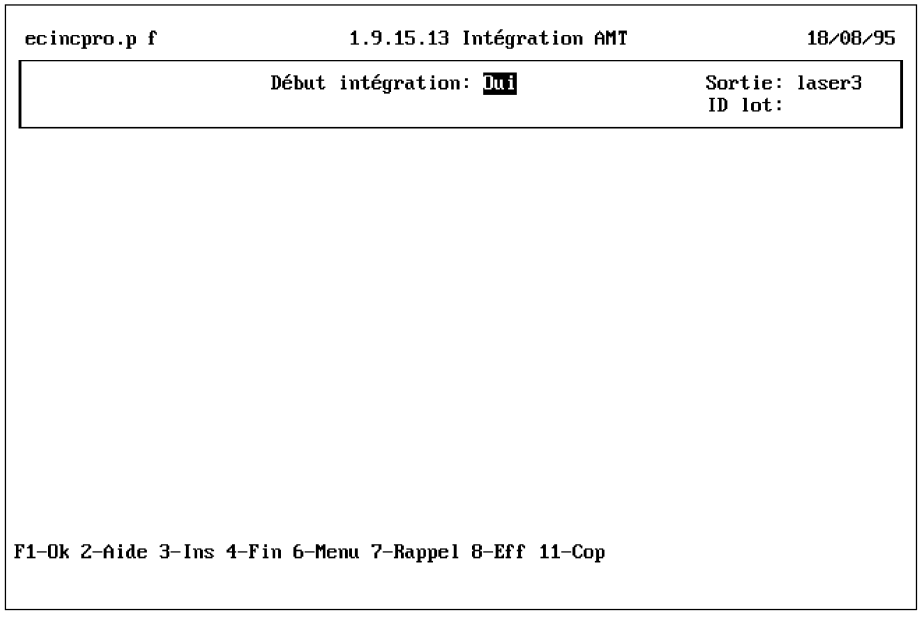

Fig. 1-18. **Intégration des AMT**

L'intégration des AMT est un processus de mise à jour par lots n'exigeant aucune définition de paramètre, la fonction de sélection d'intégration ayant été préalablement exécutée. Elle doit normalement être effectuée quotidiennement.

La tâche des équipes de production et de planification matières s'arrête là, l'utilisation des nouvelles dates de validité par le CBN et le CBD dans les différents processus de planification étant automatique.

Mise en oeuvre des AMT

La fonction de mise en oeuvre des AMT (1.9.15.14) doit normalement être exécutée quotidiennement via un traitement par lots, plutôt qu'en ligne. Elle copie les modifications d'article valides à la date du jour dans le fichier articles de MFG/PRO. Quand la date de validité d'un AMT est atteinte, les niveaux de révision des articles doivent être mis à jour pour que la révision actuelle apparaisse dans les fonctions de gestion des données d'article et d'interrogation.

Clôture des AMT

La fonction de clôture des AMT (1.9.18) permet de clore (ou d'ouvrir) un AMT pour lequel aucune date de validité n'a été définie via la fonction de sélection d'intégration (1.9.15.2). Elle sert à clore les AMT lancés et distribués qui, pour une raison quelconque, ne doivent pas être intégrés dans la base de données et utilisés pour la production (un AMT peut aussi être clos dans l'écran d'en-queue de la fonction de gestion des AMT, mais seulement s'il n'est pas encore distribué).

Pour clore un AMT, vous devez entrer « Oui » pour l'indicateur de clôture. Vous pouvez aussi indiquer une référence croisée, mais cela n'est pas significatif et ne lie pas l'avis concerné à un autre avis, comme c'est le cas dans l'écran de clôture d'un AMT en un AMT (fonction de gestion des AMT). Pour de plus amples informations sur les autres champs, reportez-vous à la section de ce chapitre consacrée à la fonction de gestion des en-queues d'AMT (1.9.3).

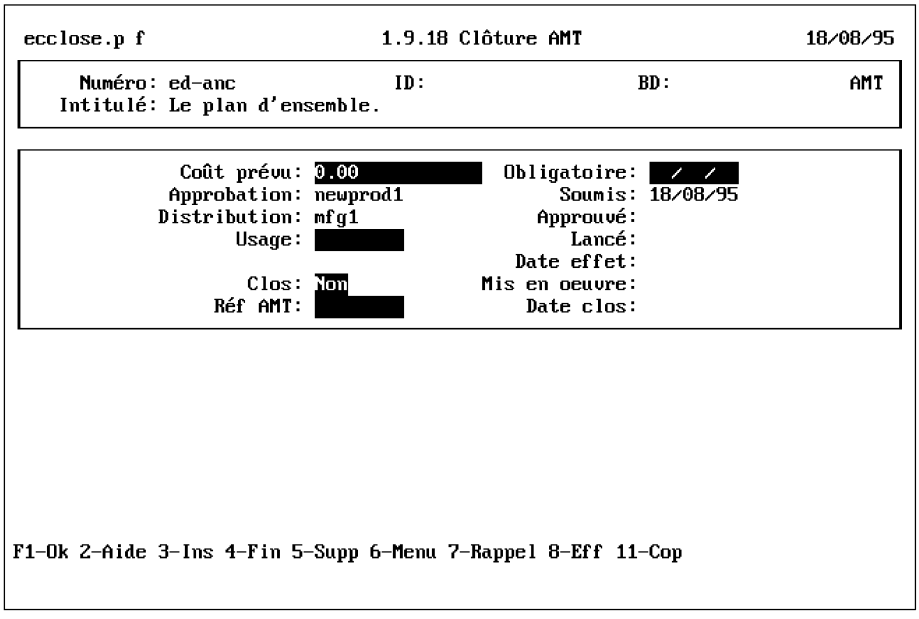

Fig. 1-19. **Clôture des AMT**

Une caractéristique importante de cette fonction est de permettre l'exportation d'un AMT vers une autre base de données de MFG/PRO. En effet, un AMT doit être clos pour pouvoir être exporté.

Import/export des AMT

La fonction d'import/export des AMT (1.9.17) permet d'importer ou d'exporter un fichier de texte ASCII contenant des données de modification technique vers d'autres bases de données de MFG/PRO, ou des applications externes telles que des systèmes de gestion de données produits.

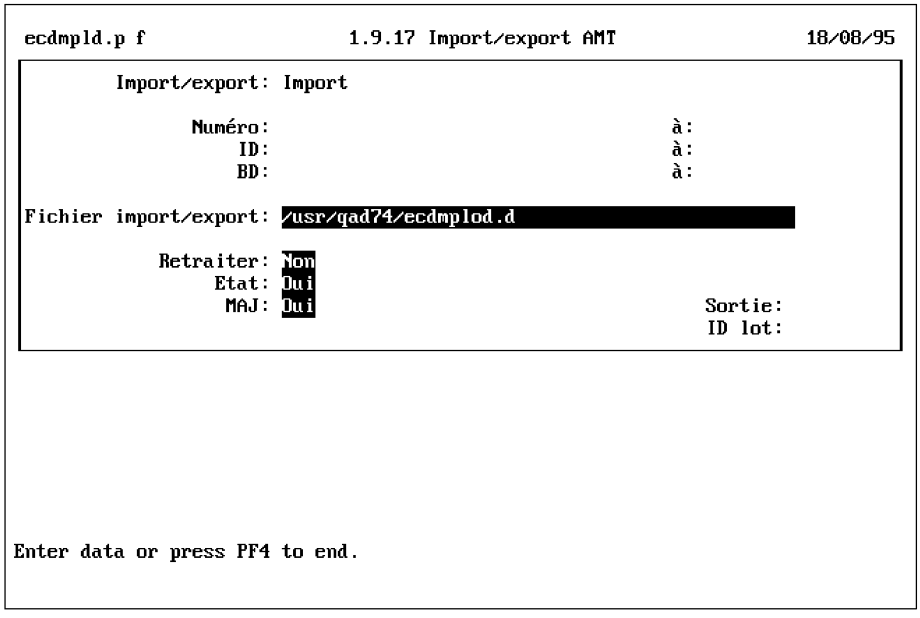

Fig. 1-20. **Import/export des AMT**

Elle peut également servir à restaurer des fichiers d'archivage créés avec la fonction de suppression/archivage des AMT décrite ci-après.

Suppression/archivage des AMT

La fonction de suppression/archivage des AMT (1.9.23) ressemble aux autres fonctions de ce type dans MFG/PRO. Elle permet de copier (archivage) ou de supprimer (suppression/archivage) des modifications techniques dans la base de données. Les AMT archivés peuvent être restaurés avec la fonction d'import/export des AMT.

Sécurité

Limitation de l'accès aux fonctions détaillées de gestion des AMT (1.9.25). Les options du menu des fonctions détaillées d'AMT (1.9.25) sont celles contenues dans le premier sous-menu de la fonction de gestion des AMT (gestion des articles, gestion des nomenclatures, etc.). En limitant l'accès aux options du menu 1.9.25 avec la fonction de gestion des mots de passe (36.5.1), vous limitez aussi l'accès aux options du premier sous-menu de la fonction MAINT des AMT. Par exemple, si vous interdisez à un utilisateur l'accès à la fonction de gestion des articles (1.9.25.3), vous lui interdisez automatiquement l'accès à la fonction de gestion des articles dans MAINT des AMT.

Limitation de l'accès aux sous-fonctions de gestion des AMT (1.9.26). Les options du menu des sous-fonctions de gestion des AMT (1.9.26) sont celles contenues dans les sous-menus de second niveau de la fonction de gestion des AMT (copie d'AMT dans AMT/DMT, accès direct aux données d'article, modification des données de nomenclature, etc.). L'unique raison d'être des options du menu 1.9.26 est de limiter l'accès aux fonctions correspondantes dans MAINT des AMT. Par exemple, si vous interdisez à un utilisateur l'accès à la fonction 1.9.26.5 (accès direct aux données d'article), vous lui interdisez automatiquement l'accès à la fonction correspondante dans MAINT des AMT.

Limitation de l'accès aux fonctions de MFG/PRO utilisées pour les modifications techniques. Si vous effectuez des modifications techniques avec la fonction de gestion des AMT, nous vous conseillons de protéger l'accès aux fonctions de MFG/PRO permettant de modifier directement des articles, nomenclatures et formules.

- Gestion/copie des nomenclatures (13.5, 13.9)
- Gestion/copie des formules (15.5, 15.8)
- Changement de composant (13.10)
- Gestion des nomenclatures de remplacement (13.15)
- Gestion des variantes et options (8.1)
- Gestion/copie des nomenclatures de réparation/maintenance préventive (11.15.13.5, 11.15.13.9)

Limitation de l'accès à la fonction de gestion des approbations détaillées (1.9.20). La fonction de gestion des approbations détaillées doit être protégée par mot de passe. Elle ne doit être utilisée que dans des situations critiques nécessitant la modification immédiate d'approbations.

Mise en oeuvre du sous-module Avis de modification technique

Pour mettre en oeuvre le sous-module Avis de modification technique, effectuez les étapes suivantes :

Etape 1. **Imprimez les ordres de modification technique existants (le cas échéant) (13.13.3).** La mise en oeuvre du sous-module Avis de modification technique rend inutilisables les fonctions de gestion des ordres de modification technique. Vous devez donc, le cas échéant, imprimer tous les OMT existants afin de pouvoir les réintégrer sous la forme d'AMT.

Etape 2. **Activez les fonctions de gestion des nomenclatures/formules et désactivez les fonctions de gestion des OMT (13.13.22 et 15.22).** Si vous utilisez le module Nomenclatures, exécutez la fonction d'activation de la gestion des nomenclatures (13.13.2) et donnez à l'indicateur des nomenclatures la valeur « Oui ». Si vous utilisez le module Formules/processus, exécutez la fonction d'activation de la gestion des formules (15.22) et donnez à l'indicateur des formules/processus la valeur « Oui ».

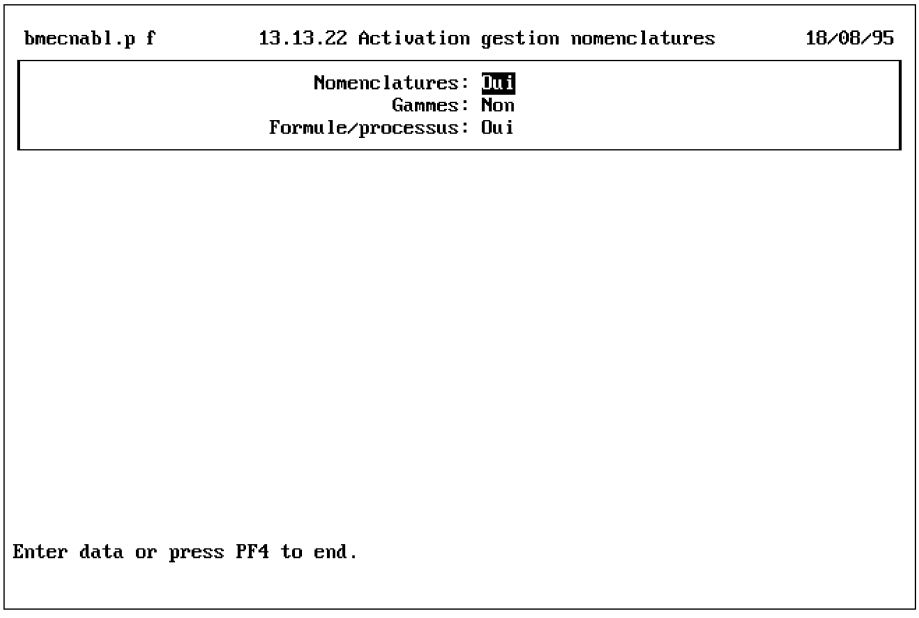

Fig. 1-21. **Activation de la gestion des nomenclatures**

Les fonctions ci-avant autorisent la gestion des nomenclatures/formules par le sous-module Avis de modification technique, et désactivent les fonctions de gestion des OMT (les gammes seront concernées dans une version ultérieure de MFG/PRO).

Remarque Une fois ces opérations effectuées, vous ne devez plus utiliser les fonctions de gestion des OMT, car le processus d'activation modifie de façon irréversible la base de données de MFG/PRO.

Etape 3. **Créez les ID utilisateur avec la fonction des gestion des utilisateurs (36.5.18).** Si les utilisateurs amenés à employer le sous-module n'existent pas dans MFG/PRO, créez-les avec la fonction 36.5.18. Ces enregistrements servent aussi de base à la définition des groupes d'études, d'approbation et de distribution.

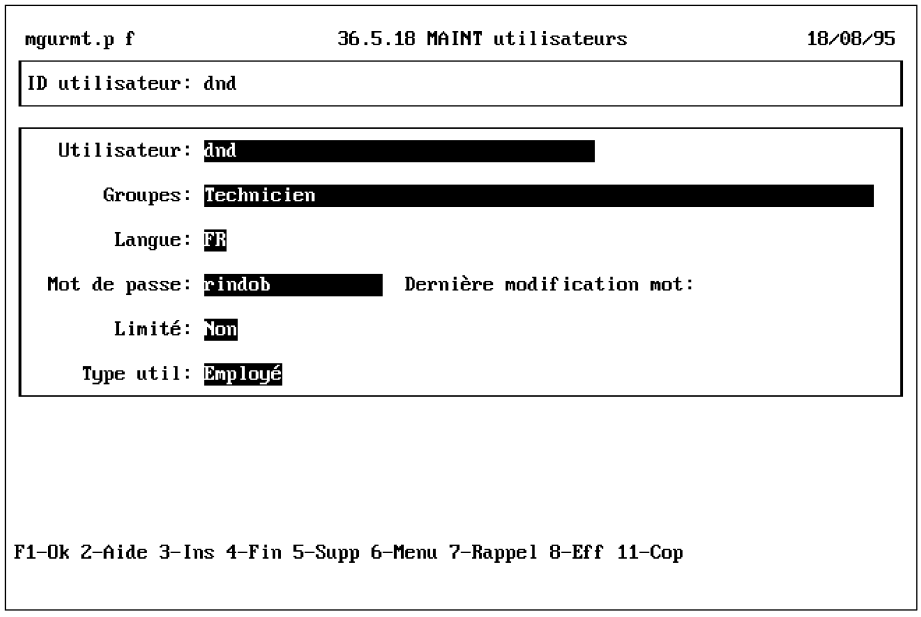

Fig. 1-22. **MAINT utilisateurs**

Si vous protégez l'accès aux fonctions avec des mots de passe, vous pouvez les définir à ce stade, ou permettre aux utilisateurs de les créer eux-mêmes via la fonction de gestion des mots de passe utilisateur (36.5.20).

Etape 4. **Définissez les imprimantes et les numéros de traitement (36.13.2, 36.15.1, 36.15.3).** Vous devez associer à chaque utilisateur spécifié dans MAINT groupes de distribution (1.9.1.4) une imprimante préalablement définie avec la fonction de gestion des configurations d'imprimante (36.13.2).

Les numéros de traitement servent à effectuer de gros travaux d'impression de en dehors des heures de travail. Vous pouvez aussi les utiliser pour les fonctions de distribution (1.9.9), d'intégration (1.9.15.13) et de mise en oeuvre (1.9.15.14) des AMT. Nous vous conseillons de définir des numéros qui correspondent à un traitement quotidien au cours de la nuit.

Etape 5. **Initialisez les avis de modification technique dans le paramétrage des AMT (1.9.24).** Quand vous accédez pour la première fois au paramétrage des AMT (1.9.24), le système vous demande si vous voulez initialiser les AMT au niveau de révision actuel. Répondez « Oui » afin que MFG/PRO crée l'AMT *000000*, contenant les numéros de révision actuels de tous les articles dans le système. Les numéros de révision initiaux servent de point de départ à la fonction d'interrogation de l'historique des révisions (1.9.12).

Etape 6. **Définissez le paramétrage des AMT (1.9.24).** Définissez les valeurs initiales dans le paramétrage des AMT (pour plus de détails à ce sujet, reportez-vous à la section consacrée au paramétrage des AMT précédemment dans ce chapitre). Donnez à l'indicateur de numérotation automatique la valeur « Oui » pour pouvoir spécifier des préfixes et numéros suivants dans la seconde fenêtre.

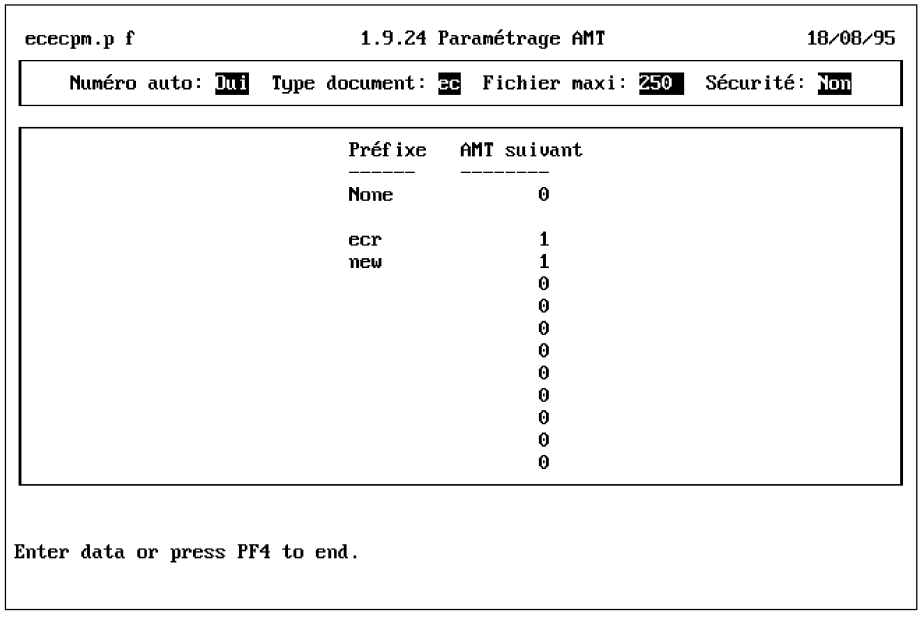

Fig. 1-23. **Paramétrage des AMT**

Remarque Ne modifiez plus le paramètre du type de document par la suite, car il conditionne les commentaires types et de transaction utilisés. Vous éviterez ainsi d'afficher les commentaires associés à un autre type.

Etape 7. **Créez les groupes d'études (1.9.1.1).** Utilisez la fonction de gestion des groupes d'études (1.9.1.1) pour définir les groupes d'études ou techniques chargés de la création des modifications techniques. Le groupe d'études est un élément clé pour déterminer les types d'AMT, car il constitue un champ indexé dans la fonction de gestion des types d'AMT (1.9.1.16). Les services techniques informels ou peu importants ne nécessitent généralement que la création d'un seul groupe. L'appartenance à un groupe d'études ne fait pas l'objet d'une validation dans la présente version du système.

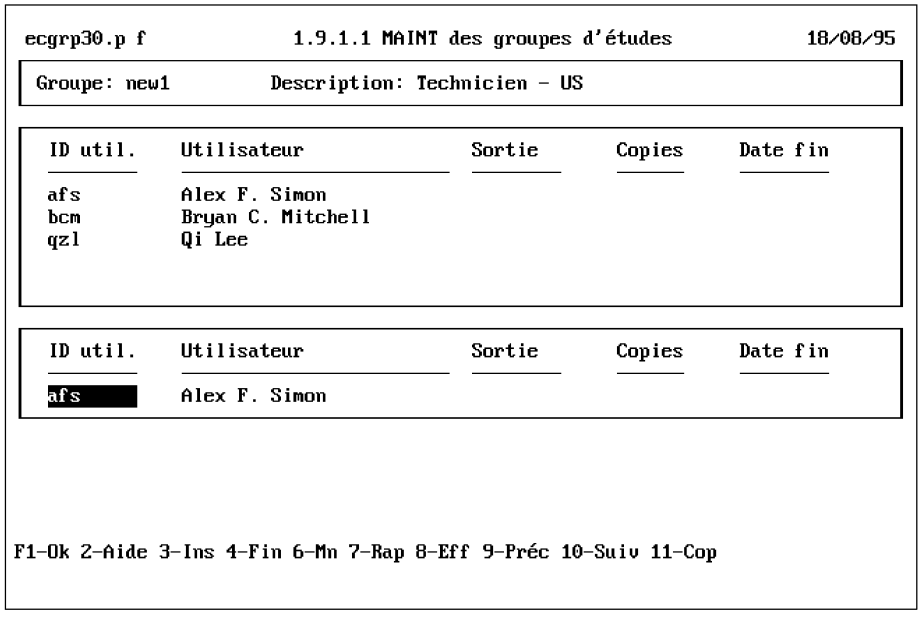

Fig. 1-24. **MAINT des groupes d'études**

Tableau 1-3

Champ	Valeur	Explication
Groupe		Nom du groupe d'études.
Description		Brève description du groupe.
ID util		ID utilisateur d'un membre du groupe. Pour définir les ID utilisateur, employez la fonction de gestion des utilisateurs (36.5.18). Appuyez sur F2 depuis ce champ pour afficher la liste de tous les utilisateurs définis dans MFG/PRO.
Date fin	Date	Facultatif. La dernière date à laquelle l'utilisateur sera considéré comme un membre du groupe.

Etape 8. **Créez les groupes de distribution (1.9.1.1).** Utilisez la fonction de gestion des groupes de distribution (1.9.1.4) pour définir les groupes devant être informés du lancement et de la distribution d'un AMT. Le groupe de distribution est déterminé par le type d'AMT, un groupe étant associé à chaque type dans l'écran de gestion des types d'AMT (1.9.1.16).

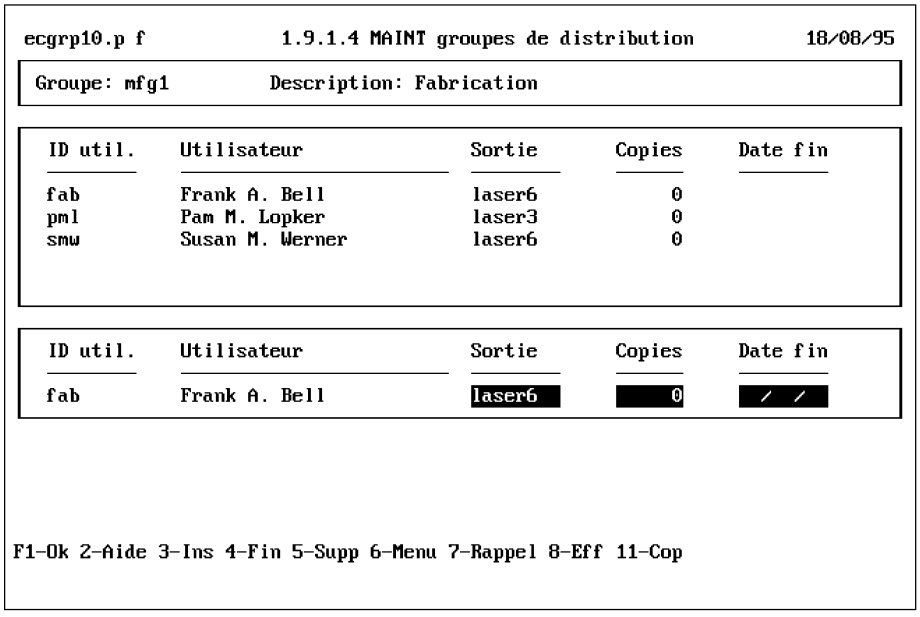

Fig. 1-25. **MAINT groupes de distribution**

Tableau 1-4

Champ	Valeur	Explication
Groupe		Nom du groupe de distribution.
ID util		ID utilisateur d'un membre du groupe. Pour définir les ID utilisateur, employez la fonction de gestion des utilisateurs (36.5.18). Appuyez sur F2 depuis ce champ pour afficher la liste de tous les utilisateurs définis dans MFG/PRO.
Sortie		Obligatoire. Imprimante servant à imprimer la notification de distribution pour l'utilisateur (elle doit avoir été préalablement définie avec la fonction de gestion des configurations d'imprimante). Appuyez sur F2 depuis ce champ pour afficher la liste de tous les périphériques de sortie définis dans MFG/PRO. Si une imprimante par défaut est associée à l'utilisateur (36.13.4) et que celle-ci ne correspond pas à l'imprimante indiquée, le système affiche un message d'avertissement.

Champ	Valeur	Explication
Copies	Nombre	Nombre d'exemplaires à imprimer pour l'utilisateur. Entrez 0 (zéro) ou 1 pour imprimer un exemplaire.
Date fin	Date	Facultatif. La dernière date à laquelle l'utilisateur sera considéré comme un membre du groupe.

Etape 9. **Créez les groupes d'approbation (1.9.1.7).** Utilisez la fonction de gestion des groupes d'approbation (1.9.1.7) pour définir les groupes chargés de l'approbation ou du rejet des modifications techniques. Un groupe d'approbation est un groupe d'utilisateurs dont chaque membre est autorisé à approuver/rejeter les AMT au nom du groupe.

Un groupe d'approbation appartient à un cycle d'approbation quand il est associé à un code approbation via la fonction de gestion des codes approbation (1.9.1.13).

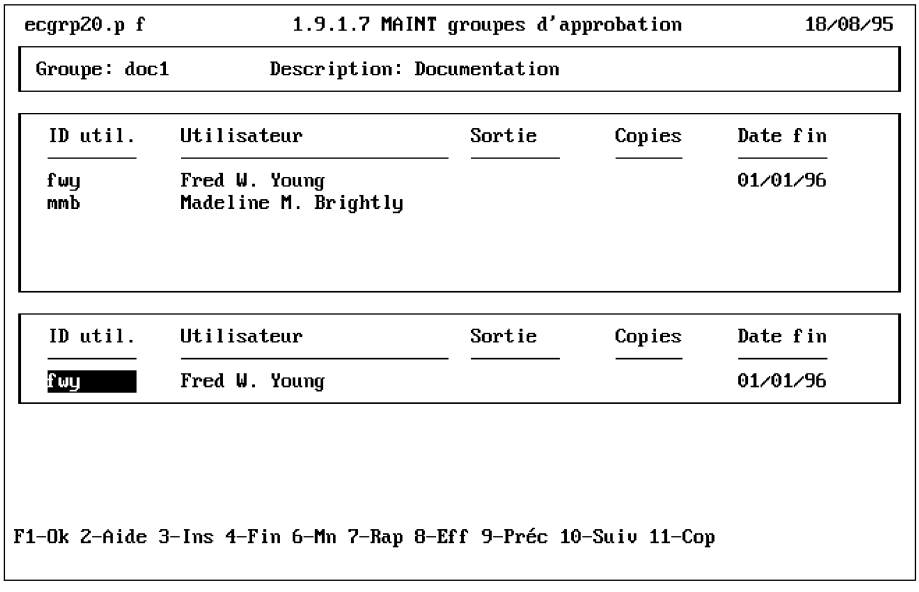

Fig. 1-26. **MAINT groupes d'approbation**

Tableau 1-5

Champ	Valeur	Explication
Groupe		Nom du groupe d'approbation.
ID util		ID utilisateur d'un membre du groupe. Pour définir les ID utilisateur, employez la fonction de gestion des utilisateurs (36.5.18). Appuyez sur F2 depuis ce champ pour afficher la liste de tous les utilisateurs définis dans MFG/PRO.
Date fin	Date	Facultatif. La dernière date à laquelle l'utilisateur sera considéré comme un membre du groupe.

Etape 10. Créez les codes approbation (1.9.1.13). Utilisez la fonction de gestion des codes approbation (1.9.1.13) pour définir les cycles d'approbation auxquels sont soumises les modifications techniques. Un code approbation représente un ensemble de groupes d'approbation, chaque groupe devant approuver l'AMT afin qu'il soit considéré comme autorisé. Le code approbation est déterminé par le type d'AMT, un code étant associé à chaque type avec la fonction 1.9.1.16.

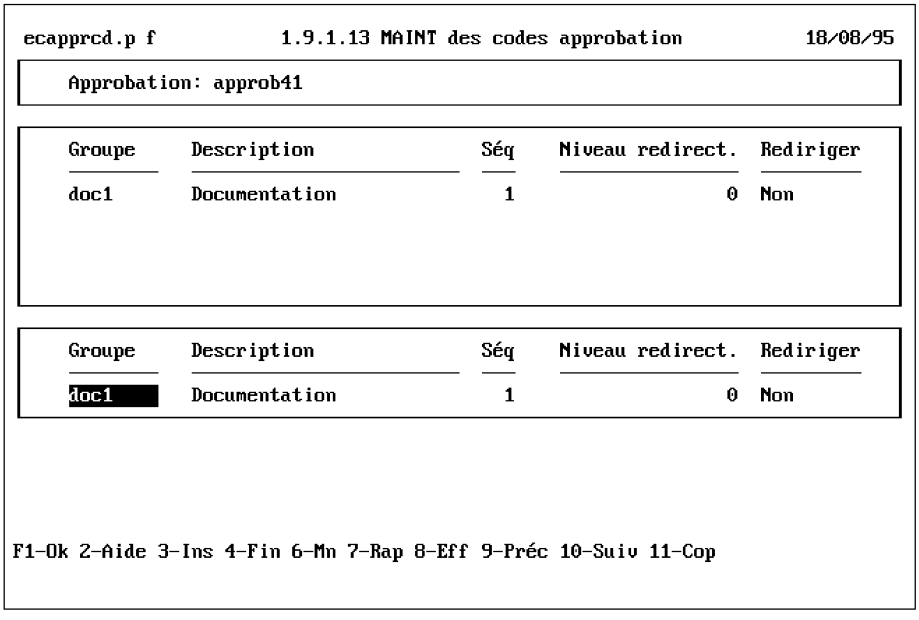

Fig. 1-27. **MAINT des codes approbation**

Tableau 1-6

Champ	Valeur	Explication
Code		Intitulé du code approbation.
Groupe		Groupe d'approbation à inclure dans le code. Pour définir les groupes d'approbation, utilisez la fonction de gestion des groupes d'approbation (1.9.1.7). Appuyez sur F2 depuis ce champ pour afficher la liste de tous les groupes d'approbation définis dans MFG/PRO.
Séq	Nombre	Numéro correspondant à l'ordre d'approbation du groupe au sein du code. Le champ "Suiv. seul" dans la fonction d'approbation des AMT permet de n'afficher que les modifications techniques approuvées par des groupes ayant un code séquence inférieur. Les modifications techniques peuvent toutefois être approuvées par les différents groupes dans n'importe quel ordre, quel que soit le numéro de séquence du groupe. Il est possible d'attribuer le même numéro de séquence à plusieurs groupes
Niveau redirection	Nombre	Nombre indiquant le niveau de redirection du groupe. Si une modification technique est rejetée par un des groupes du code approbation et que celui-ci spécifie un niveau de redirection supérieur ou égal à la valeur de ce champ, le système désigne l'AMT comme étant redirigé vers ce groupe. Plus la valeur est petite, plus il est probable que le groupe soit amené à réexaminer des AMT redirigés, et inversement (reportez-vous à la section de ce chapitre consacrée à la redirection des AMT pour de plus amples informations).
Rediriger	O/N	Indique si le groupe est autorisé à rediriger un AMT qu'il rejette (reportez-vous à la section de ce chapitre consacrée à la redirection des AMT pour de plus amples informations).

Etape 11. Créez les types d'AMT (1.9.1.16). Utilisez la fonction de gestion des types d'AMT (1.9.1.16) pour définir les codes correspondant aux types de modification technique que vous allez créer. Vous devez indiquer un type et un groupe d'études à la création d'une modification technique avec la fonction de gestion des AMT (1.9.3) ; ces paramètres déterminent les code approbation, groupe de distribution, préfixe et numéro d'AMT, et nature de document (avis ou demande de modification technique).

Vous devez effectuer la définition des types de modification technique avec beaucoup de soin. Différents critères peuvent être pris en compte, comme par exemple :

- Objet général de la modification technique (améliorer la sécurité, étendre les fonctions, réduire le coût, etc.)
- Lignes de produits concernées
- Entités de production affectées (achats, fabrication, laboratoire, etc.)
- Urgence de la modification
- Approbations requises

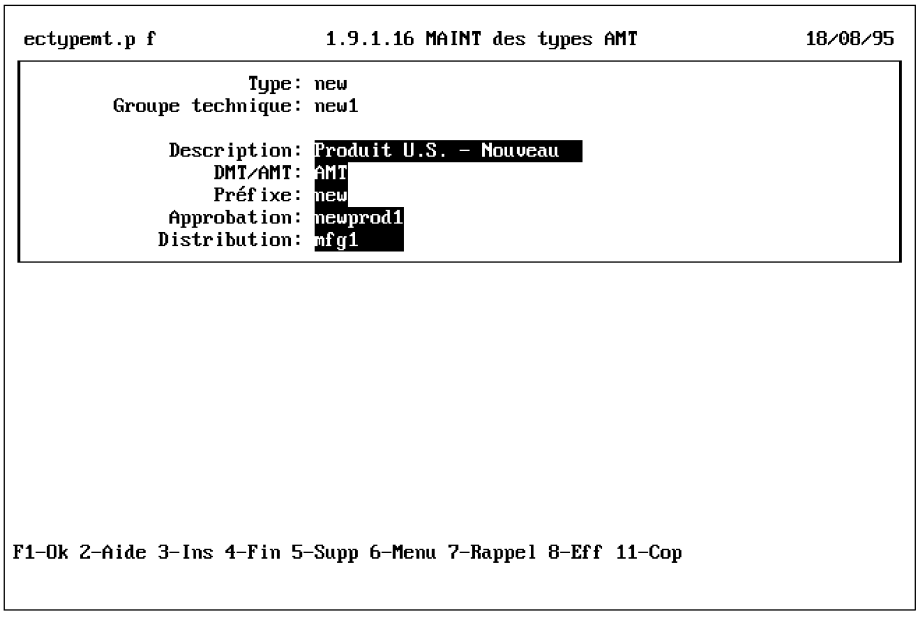

Fig. 1-28. **MAINT des types AMT**

Tableau 1-7

Champ	Valeur	Explication
Type		Code représentant le type de modification technique. Quand vous créez un AMT, vous devez indiquer un type et un groupe d'études valides.
Groupe études		Nom du groupe d'études associé au type d'AMT. Quand vous créez un AMT, vous devez indiquer un type et un groupe valides. Pour définir les groupes d'études, utilisez la fonction de gestion des groupes d'études (1.9.1.1). Appuyez sur F2 depuis ce champ pour afficher la liste de tous les groupes d'études définis dans MFG/PRO.
DMT/AMT	DMT/AMT	Indique si le type concerne un avis ou une demande de modification technique. Les demandes contiennent les mêmes informations que les avis, mais elles ne peuvent pas être lancées. Créez au moins un type pour les demandes.
Préfixe		Code alphanumérique à un, deux ou trois caractères utilisé comme préfixe des numéros d'AMT. Si l'indicateur de numérotation automatique a pour valeur « Oui » dans le paramétrage, le préfixe détermine le numéro d'AMT à la création de l'avis. Si vous entrez un préfixe n'existant pas dans le paramétrage, le système affiche un avertissement. Le code doit donner une indication du type de modification technique.
Code approbation		Code approbation associé à toutes les modifications techniques du type. Pour définir les codes approbation, utilisez la fonction de gestion des codes approbation (1.9.1.13). Appuyez sur F2 depuis ce champ pour afficher la liste de tous les codes approbation définis dans MFG/PRO.
Distribution		Groupe de distribution informé du lancement et de la distribution du type d'AMT. Pour définir les groupes de distribution, utilisez la fonction de gestion des groupes de distribution (1.9.1.4). Appuyez sur F2 pour afficher la liste de tous les groupes de distribution définis dans MFG/PRO.

Etape 12. Créez des commentaires de modification technique (1.9.1.12).

Utilisez la fonction de gestion des commentaires d'AMT (1.9.1.12) pour créer des modèles de texte pouvant être intégrés aux AMT et imprimés. Vous pouvez, par exemple, créer les modèles suivants :

- Textes juridiques
- Listes de contrôle

- Modes de fonctionnement standard
- Règles internes
- Etudes internes

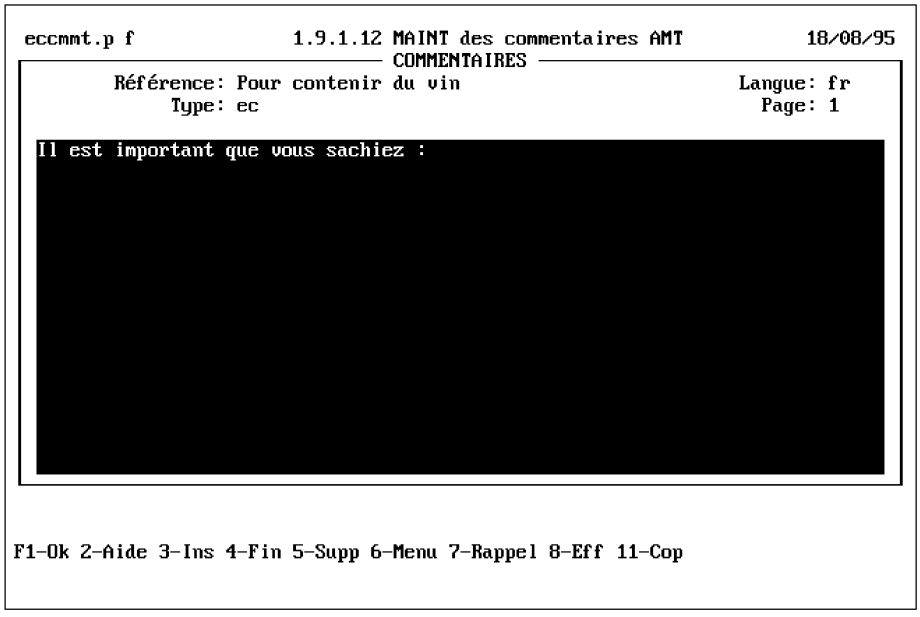

Fig. 1-29. **MAINT des commentaires AMT**

Etape 13. Définissez les paramètres de sécurité (1.9.24, 36.5.1). Reportez-vous à la section de ce chapitre consacrée aux problèmes de sécurité relatifs aux modifications techniques. Ne créez pas d'AMT avant d'avoir défini les paramètres de sécurité et de les avoir testés.

Tarifs multiples

Auparavant, la fonction de gestion des tarifs (1.10.1) permettait de définir les trois types de tarif suivants :

- Type M (pourcentages de majoration/rabais basés sur le coût de l'article de comptabilité générale)

- Type D (pourcentages de remise basés sur le prix de l'article)
- Type P (remises fixes, utilisées essentiellement pour la détermination des prix nets ou en devises)

Les tarifs servaient aussi à déterminer les prix par quantités. A la saisie des transactions, le système recherchait l'un des tarifs pour calculer le prix net (vente) ou le coût net (achat). A défaut, il utilisait le prix tarif de l'article ou le coût de comptabilité générale moins les charges variables fixes (menu 1.4).

Une des limites de ce système est que le calcul des prix nets d'un article repose toujours sur le même prix/coût. Si, par exemple, le prix/coût varie selon la date de commande, vous devez entrer les modifications manuellement. De même, le système n'affiche pas de message d'avertissement ou d'erreur quand le prix/coût est trop bas ou trop élevé. Dans la version 7.4 de MFG/PRO, ces restrictions n'existent plus. Vous pouvez à présent définir des tarifs multiples sous forme de tables de prix de type L.

Pour accompagner cette nouvelle définition, les champs relatifs aux tarifs ont été renommés dans les fonctions de gestion des adresses, ventes et achats. Les types de tarif D, M et P s'intitulent à présent tables de remises (en guise de rappel, les tables de prix remplacent le prix/coût du fichier articles, et les tables de remises les tarifs actuels). La fonction de gestion des tarifs (1.10.1) permet de gérer les deux types de table. Vous pouvez cependant utiliser la nouvelle fonction de génération de tarif par article (1.10.6) pour créer des tables de prix à partir des prix tarifs des articles existants.

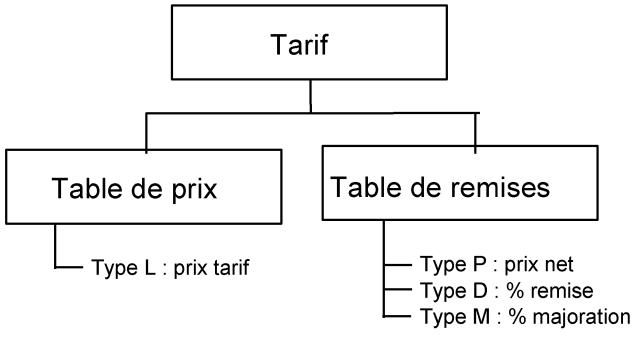

Fig. 1-30. **MAINT tarifs : tables de prix et de remises**

Gestion des tarifs

La question des tables de remises ayant été abordée dans la documentation des précédentes versions de MFG/PRO, cette section concerne les nouvelles tables de prix (pour de plus amples informations sur les remises, majorations/rabais, tarifs fixes et remises sur volumes, reportez-vous au guide de la version 7.3 et au chapitre du manuel de distribution consacré aux commandes clients).

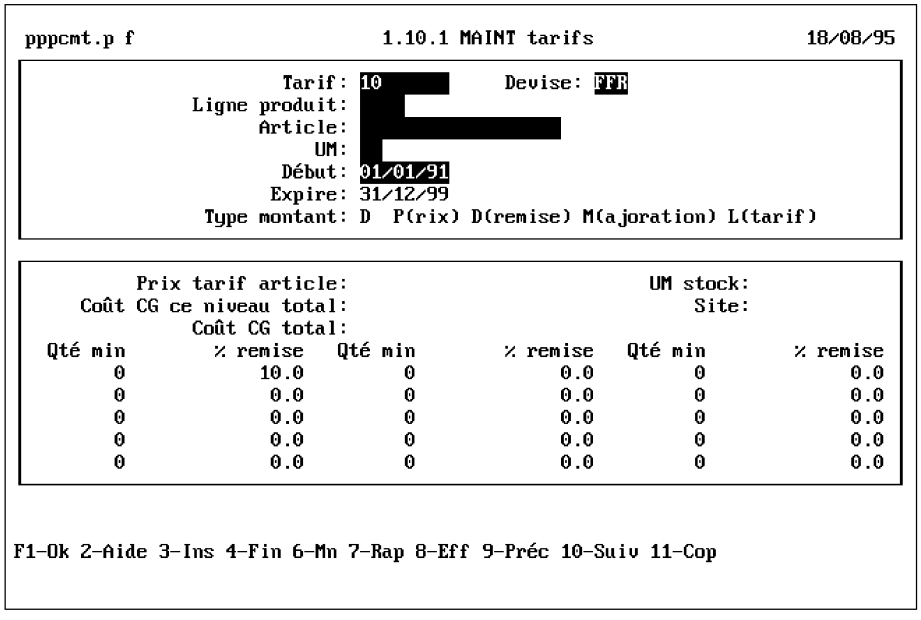

Fig. 1-31. **Tarif de type L dans MAINT tarifs**

Vous pouvez créer une table de prix en utilisant les dates de validité et d'expiration. Contrairement aux autres types de tarif, la notion de quantité n'entre pas en ligne de compte.

Tableau 1-8

Champ	Valeur	Explication
Type mont.	L, P, D, M	Détermine si le tarif est une table de prix ou de remises. (L) Tarif : table de prix. (P)rix : table de remises (prix net) (D) Remise : table de remises (pourcentage de remise) (M)ajoration : table de remises (pourcentage de majoration)
Prix tarif article		Pour affichage uniquement. Prix de vente d'une unité d'article pour le site par défaut de l'article (basé sur l'unité de mesure de stockage pour l'article).
Coût CG ce niveau total		Pour affichage uniquement. Coût d'achat d'une unité de l'article (sur la base de son unité de mesure). Le coût d'achat est le coût enregistré en comptabilité générale (moins les frais généraux fixes) pour le site par défaut de l'article. (NOUVEAU libellé dans la version 7.4F)
Coût CG total		Pour affichage uniquement. Prix de vente d'une unité de l'article (sur la base de son unité de mesure). Le prix de vente représente la somme des coûts enregistrés en comptabilité générale pour le site par défaut de l'article. **(NOUVEAU dans la version 7.4F)**
Prix tarif table prix		Prix ou coût d'une unité d'article, basé sur l'unité de mesure pour la table de prix. Remplace le prix tarif/coût de l'article.
Prix minimal, prix maximal		Plage de valeurs pour le prix/coût net de l'article (prix tarif/coût moins remises éventuelles). Si le prix/coût net ne correspond pas à la plage, le système affiche un message d'erreur.

Génération de tarif par article

Si vous utilisez déjà MFG/PRO, vous pouvez créer certaines tables de prix automatiquement. La fonction de génération de tarif par article (1.10.6) permet de créer des tables à partir des prix d'article, pour un article ou une ligne de produits ou une plage d'articles/lignes.

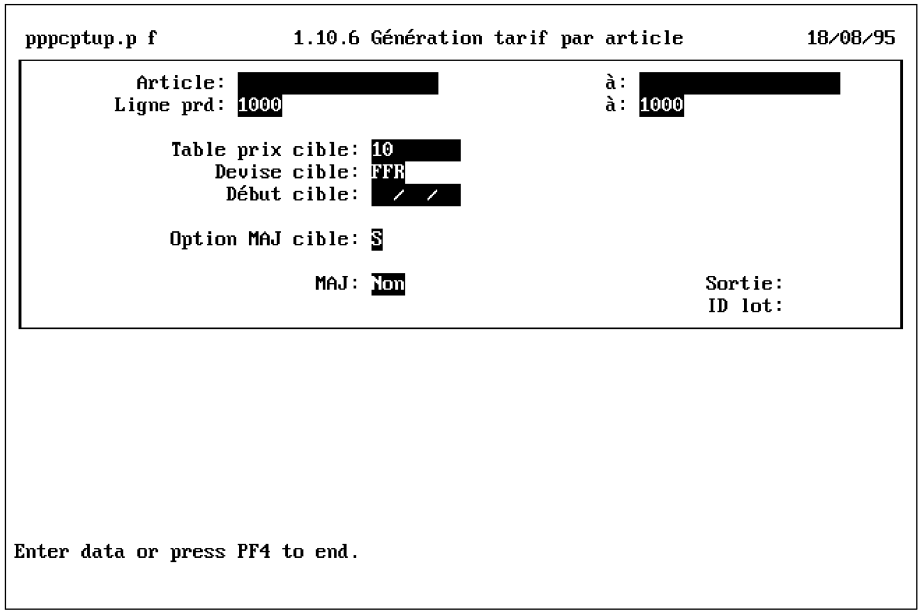

Fig. 1-32. **Génération tarif par article**

Remarque La fonction de gestion des tarifs par article n'utilise que les tarifs d'article (pas les coûts) pour calculer les nouveaux prix tarif, et elle ne crée que des tarifs de type L (sur la base de l'unité de mesure de stockage par défaut pour l'article). En outre, vous devez toujours employer la fonction 1.10.1 pour définir des prix minimaux/maximaux et modifier les prix.

Tableau 1-9

Champ	Valeur	Explication
Article/A		La fonction ne génère des tables de prix que pour la sélection de codes article entrée.
Lgne prod/A		La fonction ne génère des tables de prix que pour les articles correspondant à la sélection de lignes de produits entrée.
Table prix cible		Code tarif attribué aux tables de prix créées avec la fonction.
Devise cible		Code devise attribué aux tables de prix créées avec la fonction (la valeur par défaut est la devise de base du système).
Début cible		Date de validité des tables de prix créées avec la fonction.
Option MAJ cible	S, C, E	Détermine la façon dont le système traite les articles qui ont déjà un tarif cible (la valeur par défaut est S). (S) Ignorer : le système ignore l'article et ne crée aucune table de prix. (C) Supprimer : le système supprime la table de prix et en crée une nouvelle. (E)xpiration : le système définit la date d'expiration de la table de prix existante comme égale à la date de validité moins un jour, et crée une nouvelle table cible.
MAJ	O/N	Non : le système imprime un état des transactions simulées. Oui : il crée les tables de prix cibles.

Traitement

Vous pouvez utiliser des tables de prix pour les transactions d'achat, de vente et de service après-vente. L'exemple qui suit concerne une commande client, mais le fonctionnement est le même pour les autres transactions.

Quand vous entrez une commande, les champs relatifs aux tables de prix et de remises apparaissent dans l'en-tête. Ils contiennent les codes des tables associées à la transaction concernée. Ces valeurs sont par défaut celles définies pour le client, mais vous pouvez les modifier (pour les achats, elles proviennent du fichier fournisseurs). Si vous positionnez le curseur sur un des champs et appuyez sur F2, le système affiche une fenêtre contenant la liste des tables de prix/remises existantes.

Vous pouvez exiger, via les options de paramétrage (voir la section suivante), que les codes soient entrés par l'utilisateur.

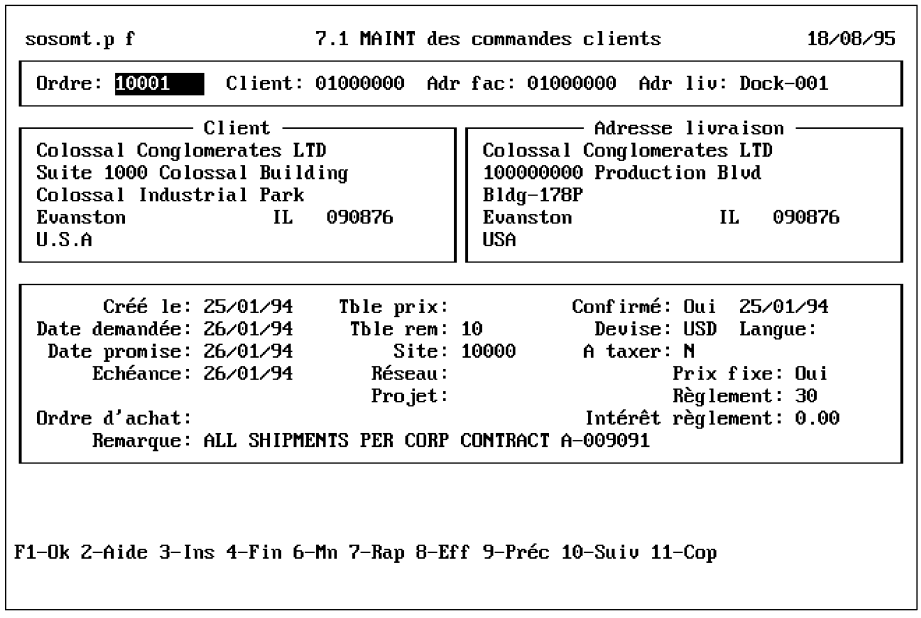

Fig. 1-33. Champs « Tble prix »/« Tble rem » dans MAINT commandes clients (7.1)

Pour calculer le prix net (ou le coût, pour les achats), le système procède de la façon suivante :

Il sélectionne d'abord dans la table de prix le prix tarif (ou coût unitaire) correspondant à la date d'échéance de la ligne ou à la date de saisie de la commande, selon la valeur indiquée dans le paramétrage des commandes clients (ou le paramétrage des achats, pour les transactions d'achat). Si la tarification est basée sur la date d'échéance, la date correspond par défaut à la date d'échéance dans l'en-tête de la commande, mais vous pouvez la modifier pour des lignes particulières (si vous êtes en mode de saisie monoligne).

Si une table de remises est spécifiée, le système applique ensuite au prix le pourcentage de remise correspondant à la date d'échéance de la ligne ou commande afin de calculer le prix net pour la quantité de la ligne (s'il s'agit de transactions d'achat, le système calcule le coût net total). Le prix net peut être modifié manuellement.

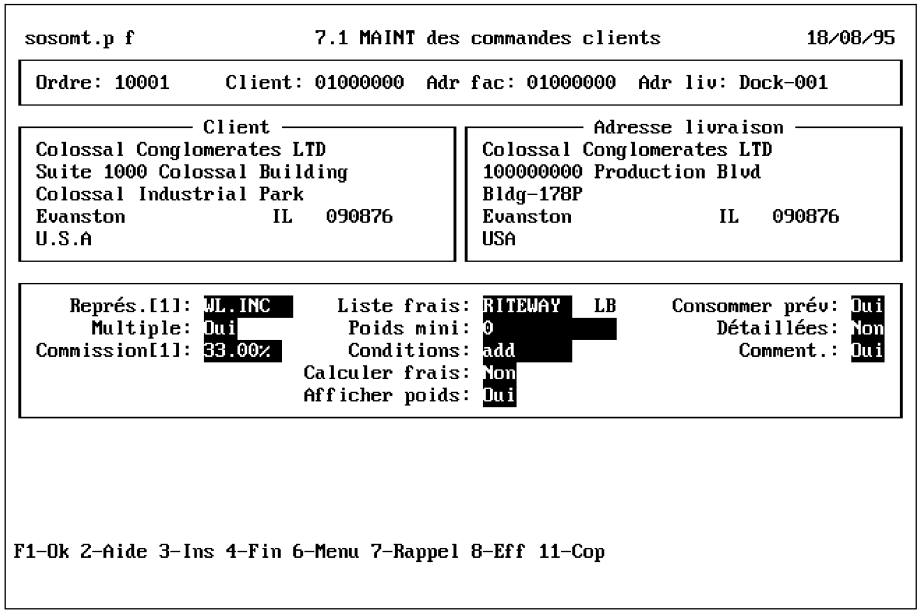

Fig. 1-34. **Date d'échéance pour une commande client**

Si la table de prix contient un prix minimal et/ou maximal, le système vérifie si le prix net calculé (ou défini par l'utilisateur) ne dépasse pas ces limites. Si c'est le cas, il affiche un message d'avertissement et remplace le prix net ou le coût par la valeur maximale/minimale.

Mise en oeuvre

Pour mettre en oeuvre les nouvelles fonctionnalités de tarification, procédez comme suit :

Etape 1. **Créez les tables de prix et examinez les tables de remises existantes.** Pour créer des tables de prix, vous pouvez employer la fonction de gestion des tarifs (1.10.1) ou de génération de tarif par article (1.10.6). La seconde fonction est particulièrement utile si vous passez d'une version antérieure de MFG/PRO à la version 7.4, car elle permet de créer les tables à partir des prix d'article. Utilisez les fonctions d'interrogation des tarifs (1.10.2) ou d'impression des tarifs (1.10.3) pour vérifier les données.

Etape 2. **Mettez à jour les paramétrages.** Spécifiez dans le paramétrage des achats (5.24), des offres (6.24) et des commandes clients (7.24) si l'indication d'une table de prix et/ou de remises est obligatoire durant les transactions, et si le système doit sélectionner les tarifs/remises sur la base de la date de saisie de la commande ou de la date d'échéance de la ligne.

Tableau 1-10

Champ	Valeur	Explication
Table prix requise	O/N	Oui : le système affiche un message d'erreur si vous n'indiquez pas une table de prix durant la saisie de l'en-tête de commande ou spécifiez des lignes ne figurant pas dans le tarif.
Table remises requise	O/N	Oui : le système affiche un message d'erreur si vous n'indiquez pas une table de remises durant la saisie de l'en-tête de commande ou spécifiez des lignes ne figurant pas dans la table.
Prix par échéance ligne	O/N	Spécifie si le système sélectionne les prix et remises sur la base de la date de la commande ou de la date d'échéance de la ligne.

Etape 3. **Attribuez des tables de prix aux clients/fournisseurs.** Utilisez les fonctions de gestion des clients/fournisseurs (2.1.1 et 2.3.1) pour attribuer des tables de prix par défaut pour les transactions d'achat, de vente et de service après-vente (en entrant le code de la nouvelle table de prix dans le champ approprié).

Dans la plupart des cas, vous n'aurez pas à mettre à jour le champ relatif à la table de remises, car le système l'utilise pour enregistrer le code tarif actuel. Toutefois, si vous avez modifié les tables de remises durant la mise en oeuvre des tables de prix, entrez les changements appropriés.

Nouvelles fonctions

Tableau 1-11

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de l'procédure
1.9	MENU avis modification technique	1.9
1.9.1	MENU données de référence AMT	1.9.1
1.9.1.1	MAINT des groupes d'études	ecgrp30.p
1.9.1.2	INTERRO des groupes d'études	ecgrpiq3.p
1.9.1.4	MAINT groupes de distribution	ecgrp10.p
1.9.1.5	INTERRO groupes de distribution	ecgrpiq1.p
1.9.1.7	MAINT groupes d'approbation	ecgrp20.p
1.9.1.8	INTERRO groupes d'approbation	ecgrpiq2.p
1.9.1.12	MAINT des commentaires AMT	eccmmt.p
1.9.1.13	MAINT des codes approbation	ecapprcd.p
1.9.1.14	INTERRO des codes approbation	eccodeiq.p
1.9.1.16	MAINT des types AMT	ectypemt.p
1.9.1.17	INTERRO des types AMT	ectypeiq.p
1.9.1.23	Suppression ID de groupes AMT	ecidrpdl.p
1.9.3	MAINT des AMT	ececmt.p
1.9.4	INTERRO des AMT	ececiq.p
1.9.6	INTERRO des statuts AMT	ecapstiq.p
1.9.7	Soumission AMT	ecapsbmt.p
1.9.8	Approbation AMT	ecapqu.p
1.9.9	Lancement/distribution AMT	ecrels.p
1.9.11	INTERRO nomenclatures modifiées	ecbmpsiq.p

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de l'procédure
1.9.12	INTERRO historique révision	ecreviq.p
1.9.13	Impression AMT	ececrp.p
1.9.15	MENU intégration	1.9.15
1.9.15.1	EDIT plan d'intégration	ecinplan.p
1.9.15.2	Sélection intégration	ecincsel.p
1.9.15.13	Intégration AMT	ecincpro.p
1.9.15.14	Mise en oeuvre AMT	ecimppro.p
1.9.17	Import/export AMT	ecdmpld.p
1.9.18	Clôture AMT	ecclose.p
1.9.20	MAINT approbations détaillées	ecapdtmt.p
1.9.21	INTERRO approbations détaillées	ecapdtiq.p
1.9.23	Suppression/archivage AMT	ecarcdel.p
1.9.24	Paramétrage AMT	ececpm.p
1.9.25	Menu fonctions détaillées AMT	1.9.25
1.9.26	Utilitaire AMT	1.9.26
1.10.6	Génération tarif par article	pppcptup.p

Nouveaux champs dans fonctions existantes

Tableau1-12

Ecran	Champ	Explication
MAINT lignes de produits	Classe taxe	Ce champ contenait précédemment le code taxe. Il a été modifié pour prendre en compte les améliorations apportées en matière de gestion globale des taxes (pour de plus amples informations sur les classes de taxe, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes).

Ecran	Champ	Explication
MAINT des articles	Groupe études	Facultatif. Groupe d'études (groupe technique) chargé de la gestion des articles. Validé sur la base des valeurs définies avec la fonction de gestion des groupes d'études du sous-module Avis de modification technique.
	Emplac. plan	Facultatif. Brève description ou code indiquant l'emplacement des plans ou dessins concernant l'article. Validé sur la base des valeurs définies pour ce champ dans la fonction de gestion des paramètres généraux (36.3.13).
	Taille	Facultatif. Code indiquant la taille des plans ou dessins. Validé sur la base des valeurs définies pour ce champ dans la fonction de gestion des paramètres généraux.
	Produit	Facultatif. Code à huit caractères dans la nomenclature combinée des marchandises de l'Union Européenne, servant à classifier les produits réceptionnés ou expédiés. Ce champ a été ajouté pour prendre en compte les améliorations concernant les statistiques de TVA.
INTERRO articles	Groupe études	Facultatif. Groupe d'études (groupe technique) chargé de la gestion des articles. Validé sur la base des valeurs définies avec la fonction de gestion des groupes d'études du sous-module Avis de modification technique.
	Emplac. plan	Facultatif. Brève description ou code indiquant l'emplacement des plans ou dessins concernant l'article. Validé sur la base des valeurs définies pour ce champ dans la fonction de gestion des paramètres généraux.
	Taille	Facultatif. Code indiquant la taille des plans ou dessins. Validé sur la base des valeurs définies pour ce champ dans la fonction de gestion des paramètres généraux.
	Produit	Facultatif. Code à huit caractères dans la nomenclature combinée des marchandises de l'Union Européenne, servant à classifier les produits réceptionnés ou expédiés. Ce champ a été ajouté pour prendre en compte les améliorations concernant les statistiques de TVA.

Ecran	Champ	Explication
MAINT articles - général	Groupe études	Facultatif. Groupe d'études (groupe technique) chargé de la gestion des articles. Validé sur la base des valeurs définies avec la fonction de gestion des groupes d'études du sous-module Avis de modification technique.
	Emplac. plan	Facultatif. Brève description ou code indiquant l'emplacement des plans ou dessins concernant l'article. Validé sur la base des valeurs définies pour ce champ dans la fonction de gestion des paramètres généraux.
	Taille	Facultatif. Code indiquant la taille des plans ou dessins. Validé sur la base des valeurs définies pour ce champ dans la fonction de gestion des paramètres généraux.
INTERRO données article	Groupe études	Facultatif. Groupe d'études (groupe technique) chargé de la gestion des articles. Validé sur la base des valeurs définies avec la fonction de gestion des groupes d'études du sous-module Avis de modification technique.
	Emplac. plan	Facultatif. Brève description ou code indiquant l'emplacement des plans ou dessins concernant l'article. Validé sur la base des valeurs définies pour ce champ dans la fonction de gestion des paramètres généraux.
	Taille	Facultatif. Code indiquant la taille des plans ou dessins. Validé sur la base des valeurs définies pour ce champ dans la fonction de gestion des paramètres généraux.
MAINT articles - stock	Produit	Facultatif. Code à huit caractères dans la nomenclature combinée des marchandises de l'Union Européenne, servant à classifier les produits réceptionnés ou expédiés. Ce champ a été ajouté pour prendre en compte les améliorations concernant les statistiques de TVA.
INTERRO stock articles	Produit	Facultatif. Code à huit caractères dans la nomenclature combinée des marchandises de l'Union Européenne, servant à classifier les produits réceptionnés ou expédiés. Ce champ a été ajouté pour prendre en compte les améliorations concernant les statistiques de TVA.

Ecran	Champ	Explication
Copie d'articles	Groupe études	Facultatif. Groupe d'études (groupe technique) chargé de la gestion des articles. Validé sur la base des valeurs définies avec la fonction de gestion des groupes d'études du sous-module Avis de modification technique.
	Emplac. plan	Facultatif. Brève description ou code indiquant l'emplacement des plans ou dessins concernant l'article. Validé sur la base des valeurs définies pour ce champ dans la fonction de gestion des paramètres généraux.
	Taille	Facultatif. Code indiquant la taille des plans ou dessins. Validé sur la base des valeurs définies pour ce champ dans la fonction de gestion des paramètres généraux.
	Produit	Facultatif. Code à huit caractères dans la nomenclature combinée des marchandises de l'Union Européenne, servant à classifier les produits réceptionnés ou expédiés. Ce champ a été ajouté pour prendre en compte les améliorations concernant les statistiques de TVA.
MAJ article - FGV	Avec coût ce niveau/infér.	Indique si les coûts sont calculés sur la base des coûts de ce niveau ou des niveaux inférieurs.
MAJ article - FGF	Avec coût ce niveau/infér.	Indique si les coûts sont calculés sur la base des coûts de ce niveau ou des niveaux inférieurs.
MAINT tarifs	Type mont.	Outre les types P, D et M, il existe maintenant un type L (prix tarif). Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section consacrée à ce type de tarifs, plus haut dans ce chapitre.
	Coût CG total	Pour affichage uniquement. Prix de vente d'une unité de l'article (sur la base de son unité de mesure). Le prix de vente représente la somme des coûts enregistrés en comptabilité générale pour le site par défaut de l'article. **(NOUVEAU dans la version 7.4F)**
	Prix tarif table prix	Prix tarif par défaut pour les transactions concernant la ligne de produits, l'article, l'unité de mesure ou la date de validité que vous spécifiez (ce prix est censé être différent du prix tarif affiché plus haut, sinon rien ne justifie la définition d'une nouvelle table).

(continué)

Ecran	Champ	Explication
MAINT tarifs (continué)	Prix minimal	Sert pour les transactions d'achat, de vente et de service après-vente. Quand le système calcule le prix tarif d'un article associé à la table de prix (ou si vous l'entrez), un message d'avertissement apparaît si le prix tarif de la commande ou le coût unitaire de l'ordre d'achat est inférieur au prix minimal spécifié. Un message d'erreur s'affiche si le prix net de la commande ou le coût net de l'ordre est inférieur au minimum.
	Prix maximal	Sert pour les transactions d'achat, de vente et de service après-vente. Quand le système calcule le prix tarif d'un article associé à la table de prix (ou si vous l'entrez), un message d'avertissement apparaît si le prix tarif de la commande ou le coût unitaire de l'ordre d'achat est supérieur au prix maximal spécifié. Un message d'erreur s'affiche si le prix net de la commande ou le coût net de l'ordre est supérieur au maximum.
Copie de tarif	Taux	Remplace le champ intitulé « Taux devise ».
	MAJ	Entrez « Oui » pour créer le tarif cible, ou « Non » pour générer un tarif cible simulé.
INTERRO des statuts AMT	Statut	Permet de sélectionner les AMT par code statut : Approuvé, Clos, Distribué, Mis en oeuvre, Intégré, Lancé, Rejeté ou Soumis. **(NOUVEAU dans la version 7.4F)**

Chapitre 2
Adresses/taxes

Fonction essentielles

Ajustement des limites de crédit client. La nouvelle fonction d'ajustement des limites de crédit client (2.1.7) permet d'abaisser ou de relever la limite de crédit pour un client, en appliquant à la limite actuelle un pourcentage cumulé (simple ou composé) ou un pourcentage fixe simple. (H081)

Banques de fournisseur/client. Un nouveau menu (2.4) permet de définir un nombre illimité de comptes bancaires (et d'entrer les informations associées telles que la banque ou l'agence) pour chaque adresse de client, fournisseur ou société. Auparavant, vous ne pouviez définir que deux comptes par adresse de client ou fournisseur. Dans la version 7.4, ces données ne sont utilisées que dans le module Comptabilité fournisseurs. (H181)

Dans la version 7.4F, le menu 2.4 est désormais intitulé MENU adresses de banque et tous les sous-menus font référence aux adresses de banque plutôt qu'aux banques fournisseur/client. Ce changement est justifié par le fait que les codes adresse de banque sont utilisés dans les fonctions MAINT des adresses société, MAINT des clients (2.1.1) et MAINT des fournisseurs (2.3.1). Quand vous exécutez les utilitaires de conversion (ut74.p), les codes banque existants (définis dans la fonction 2.12) sont convertis et font alors partie des nouvelles données de comptes bancaires. Vous devez créer ces codes avec la fonction MAINT des adresses de banque (2.4.1). A défaut, le système affiche un message d'erreur. (H0C9)

Gestion globale des taxes. Ce nouveau menu (2.13) est destiné aux pays possédant un système de taxation des ventes complexe, comme les pays d'Amérique du Sud ou l'Inde, et améliore la gestion de la TVA et des taxes américaines et canadiennes sur les ventes. Vous pouvez à présent gérer plusieurs systèmes de taxation avec la même base de données. Cette fonctionnalité est facultative dans la version 7.4, mais deviendra obligatoire dans les versions ultérieures. Elle sert aujourd'hui dans les modules Gestion des achats, Gestion des offres commerciales, Gestion commerciale, Comptabilité clients et Comptabilité fournisseurs, et sera étendue au module Service après-vente dans une version ultérieure. (Ordres de modification technique multiples)

NOUVEAU dans version 7.4F—Améliorations en matière de statistiques de TVA intra-communautaires. Les fonctions initiales du système de gestion des statistiques sur les échanges intra-communautaires ont été supprimées. Un système amélioré de gestion des statistiques est disponible sous forme d'un module complémentaire dans la version 7.4F de MFG/PRO.

Gestion des conditions de règlement. Auparavant, les dates d'escompte et d'échéance ne pouvaient être déterminées que sur la base de la date de facturation ou de la fin de mois. Vous pouvez désormais définir des conditions de règlement pour les fins de quinzaine ou de semaine. Par ailleurs, la version 7.4 facilite la gestion des conditions applicables dans les pays à fort taux d'inflation, comme ceux d'Amérique du Sud. La fonction de gestion des conditions de règlement (2.17) utilise les notions de mois prochain, de dates de base pour le calcul des échéances de paiement, ou d'intérêts. (H070, H184)

Frais de transport. Pour mettre à jour les données relatives aux classes de frais de transport, utilisez la fonction de gestion des classes de transport (2.20.7). Le paramétrage transport (2.20.24) vous permet de déterminer comment sont calculés les frais pour les retours clients. Pour de plus amples informations concernant l'impact de ces améliorations sur les commandes clients, reportez-vous au chapitre consacré au module Gestion commerciale. (H049)

Tarifs multiples. La version 7.4 introduit des changements significatifs dans la façon de spécifier les tarifs pour les adresses de client et de fournisseur. Utilisez le champ « Tble prix » pour enregistrer des tables de prix, et le champ « Tble rem » pour enregistrer tous les autres genres de tarifs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites. (H086)

Ajustement des limites de crédit client

La fonction d'ajustement des limites de crédit client (2.1.7) permet d'abaisser ou de relever automatiquement les limites de crédit définies avec la fonction de gestion des clients (2.1.1). Vous pouvez sélectionner une plage de clients sur la base de l'adresse, de la région, de la classe, de la limite de crédit actuelle, ou encore du dernier examen ou de la dernière mise à jour de crédit.

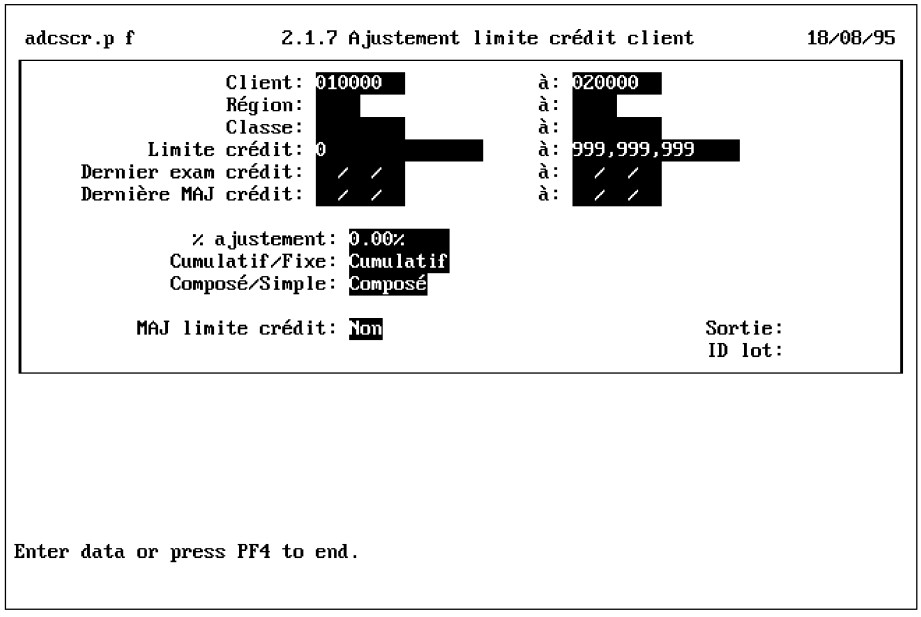

Fig. 2-1. **Ajustement des limites de crédit client**

Pour calculer la nouvelle limite de crédit, le système utilise une des trois méthodes suivantes (N représentant le nombre de jours écoulés depuis la dernière mise à jour) :

- **Intérêt composé :** Ancienne limite de crédit x $(1 + \%\ \text{d'ajustement} / 100)^N$
- **Intérêt simple :** Ancienne limite de crédit x (1 + N x % d'ajustement / 100)
- **Intérêt fixe :** Ancienne limite de crédit x (1 + % d'ajustement / 100).

Les indicateurs « Cumulatif/Fixe » et « Composé/Simple » déterminent la méthode d'ajustement utilisée. Le tableau ci-après stipule les paramètres à sélectionner pour chaque méthode.

Pour choisir la méthode	Indicateur "Cumulatif/Fixe" à	Indicateur "Composé/Simple" à
Intérêt composé	Cumulatif	Composé
Intérêt simple	Cumulatif	Simple
Pourcentage fixe	Fixe	

Fig. 2-2. **Calcul des ajustements de limite de crédit**

En donnant à l'indicateur d'ajustement la valeur « Non », vous pouvez examiner les montants avant que le système ne mette à jour les enregistrements de client. Les états et la fonction de gestion des clients (2.1.1) mentionnent la date de la dernière mise à jour.

Tableau 2-1

Champ	Valeur	Explication
Client/A		Plage de clients à inclure.
Région/A		Plage de régions de vente à inclure.
Classe/A		Plage de classes de clients à inclure.
Limite crédit/A		Permet de sélectionner les clients sur la base de la limite de crédit actuelle.
Dernier examen crédit/A		Permet de sélectionner les clients sur la base du dernier examen de crédit.
Dernière MAJ crédit/A		Permet de sélectionner les clients sur la base de la dernière mise à jour de crédit.

Champ	Valeur	Explication
% ajustement		Pourcentage d'ajustement à appliquer à la limite de crédit (pour diminuer le montant, entrez un poucentage négatif).
Cumulatif/ Fixe	Cumulatif/ Fixe	Indique si le pourcentage d'ajustement est fixe ou cumulatif (appliqué à chaque jour à partir du dernier ajustement).
Composé/ Simple	Composé/ Simple	Indique si le pourcentage d'ajustement est un taux d'intérêt simple ou composé.
MAJ (O/N)	O/N	Oui : la limite de crédit est mise à jour, et la date actuelle devient la date du dernier ajustement dans la fonction de gestion des clients (2.1.1). Non : permet d'examiner l'état sans mettre à jour le fichier clients.

Banques de fournisseur/client

La banque de client est celle que le client utilise pour ses règlements. La banque de fournisseur est celle que le fournisseur utilise pour recevoir vos paiements.

Auparavant, vous ne pouviez définir que deux comptes bancaires par adresse de client ou fournisseur (2.1.1 et 2.3.1). Bien que ces comptes figuraient sur les chèques et dans certains états, les modules Comptabilité fournisseurs et Comptabilité clients ne les utilisaient pas pour traiter les paiements.

Concernant les transferts de fonds électroniques, la version 7.4 apporte les améliorations suivantes :

- Vous pouvez désormais utiliser la fonction de gestion des banques de fournisseur/client (2.4.1) pour définir des comptes bancaires de fournisseur et client. Cette nouvelle fonction permet d'enregistrer l'adresse postale de la banque, les ID de taxe et les ID EDI (« Electronic Data Interchange », en français « Transfert électronique de données »).

- Vous pouvez définir un nombre illimité de banques pour chaque fournisseur et client, et spécifier pour chaque banque plusieurs comptes destinés au transfert électronique de fonds (TEF), à l'impression de chèques, etc. Vous avez également la possibilité d'entrer le code agence, l'ID EDI client ou fournisseur, ou encore des dates de début et de fin d'utilisation des comptes pour les paiements.

- Le module Comptabilité clients n'emploie pas encore cette fonctionnalité pour le traitement des règlements.

Le module Comptabilité fournisseurs l'utilise, quant à lui, pour les transferts de fonds électroniques (formulaires de chèque 3 ou 4). Quand vous imprimez le registre de sélection des paiements (28.9.6) ou effectuez des paiements par chèque automatique (28.9.9), vous pouvez spécifier un type de compte bancaire (TEF, chèques imprimés, etc.) pour l'exécution du paiement. Comme dans les versions précédentes de MFG/PRO, vous devez paramétrer le système pour générer les fichiers TEF envoyés à votre banque.

Remarque Même si vous n'envisagez pas d'utiliser cette nouvelle fonctionnalité, vous devez malgré tout enregistrer les comptes bancaires 1 et 2 dans la fenêtre contenant les comptes via un utilitaire de conversion spécifique (ut74d.p).

Traitement

A la saisie des pièces (fonctions 28.1 et 28.8.1), la première banque apparaissant (en ordre alphabétique) dans l'enregistrement du fournisseur (2.3.1) est la banque par défaut pour chaque nouvelle pièce. La banque de fournisseur est obligatoire si vous avez défini une ou plusieurs banques pour le fournisseur. Pour obtenir la liste de toutes les banques du fournisseur, appuyez sur F2 depuis le champ « Bq four ».

Une fois la pièce confirmée, vous pouvez sélectionner un paiement automatique (28.9.4) ou manuel (28.9.5). Utilisez ensuite le registre de sélection des paiements (28.9.6) pour vérifier si la banque figurant sur la pièce possède un type de compte correspondant au type du registre, et si ce type est valide pour la date du chèque. Vous évitez ainsi, par exemple, de payer des pièces par transfert électronique alors qu'aucune des banques du fournisseur n'accepte ce type de paiement.

La recherche s'effectue de la façon suivante :

- Si le système trouve une correspondance valide dans le fichier fournisseurs (2.3.1), il utilise le compte pour le transfert.
- S'il existe plusieurs correspondances, le système utilise le premier compte dans le fichier.
- S'il ne trouve aucune correspondance, il recherche un compte de type 1 (tout type) pour la banque.

- Si aucune correspondance n'existe pour la banque, le système exclut la pièce et celle-ci reste ouverte. Pour éviter cette situation, créez au moins un compte de type 1 pour chaque fournisseur.

Ce processus de recherche est résumé dans le diagramme suivant :

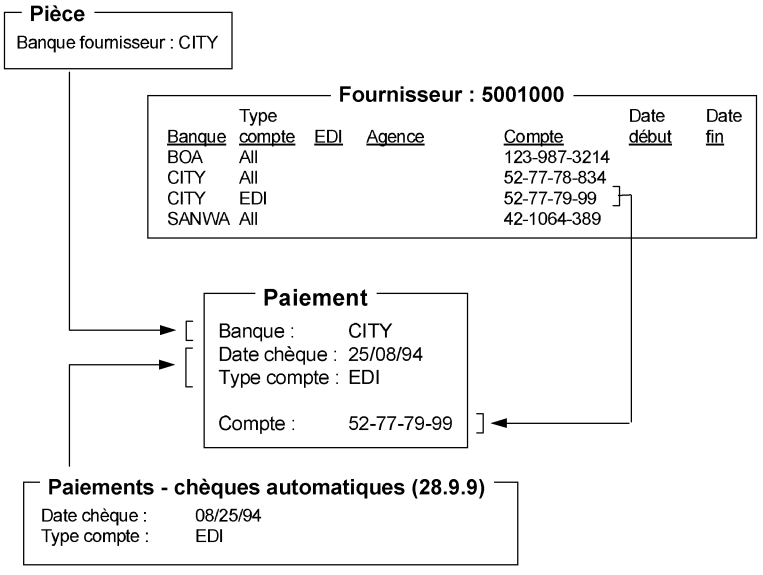

Fig. 2-3. Sélection de compte fournisseur pour paiements

La fonction désigne les paiements effectués sur des comptes non valides, afin que vous puissiez apporter les corrections nécessaires avant de créer le fichier TEF.

Quand vous utilisez la fonction Paiements - chèques automatiques (28.9.9) pour créer le fichier de transfert, vous devez à nouveau spécifier un formulaire de chèque et un type de compte. Vous pouvez modifier la date du chèque, le cas échéant. Comme auparavant, le système valide les informations sur la base des valeurs du fichier fournisseurs. Vous ne pouvez pas mélanger les formats de chèque et les types de compte pour une même exécution de paiement.

Comme dans les versions précédentes de MFG/PRO, vous devez paramétrer le registre de sélection des paiements (28.9.6) et la fonction de paiement par chèques

automatiques (28.9.9) afin de générer un fichier TEF dans un format accepté par votre banque.

Mise en oeuvre

Pour mettre en oeuvre cette fonctionnalité, procédez comme suit :

Etape 1. **Définissez les banques.** Utilisez la fonction MAINT banques fournisseur/client (2.4.1) pour créer un enregistrement concernant chaque banque de fournisseur recevant vos paiements TEF. Les informations peuvent être incluses dans le document ou le fichier envoyé à votre banque quand vous traitez les paiements. Le système attribue aux banques de fournisseur/client un type d'adresse « c/s_bank ».

Vous pouvez aussi définir des banques de client, en sachant toutefois que le module Comptabilité clients ne les utilise pas.

Employez les fonctions INTERRO banques fournisseur/client (2.4.2) et EDIT banques fournisseur/client (2.4.3) pour vérifier les données entrées.

Remarque Il n'existe aucun lien entre les banques de client/fournisseur et les banques de votre société. Vous devez toujours utiliser la fonction de gestion des banques pour définir les banques qui reçoivent les règlements de vos clients, payent vos fournisseurs, traitent les reversements de taxe ou financent vos investissements.

Pour employer une banque définie avec la fonction de gestion des banques comme banque de fournisseur ou client, vous devez créer un nouvel enregistrement dans l'écran 2.4.1, mais en utilisant un code différent. A défaut, le système affiche un message d'erreur quand vous spécifiez le code dans les fonctions de gestion des clients (2.1.1), de gestion des fournisseurs (2.3.1), ou gestion des adresses société(2.12).

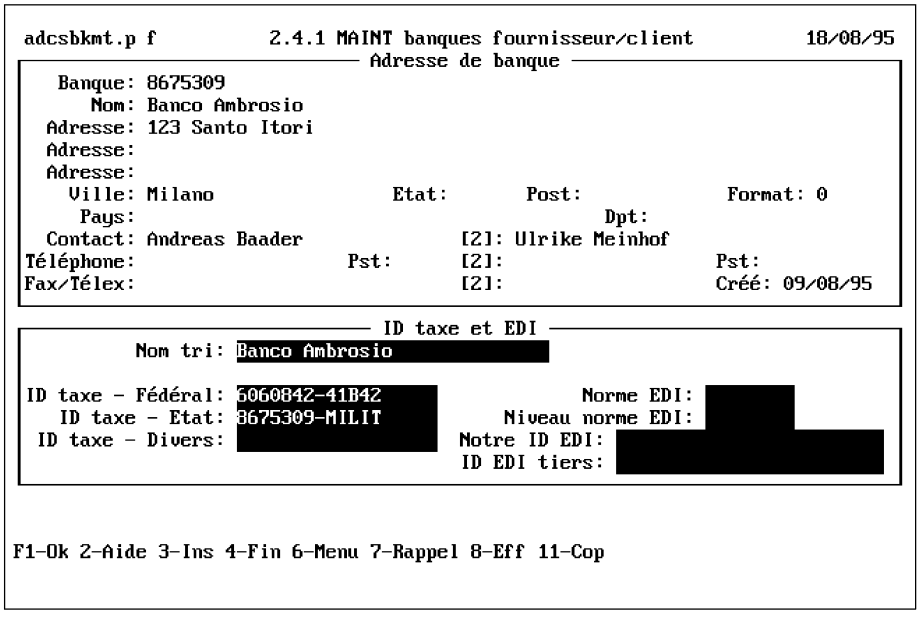

Fig. 2-4. **MAINT banques fournisseur/client (2.4.1)**

Tableau 2-2

Champ	Explication
Banque	Identifie la banque de fournisseur ou client.
Nom	Nom complet de la banque. Apparaît dans les fonctions INTERRO banques fournisseur/client (2.4.2) et EDIT banques fournisseur/client (2.4.3).
Adresse - Pays	Adresse postale de la banque.
Attention - Fax/Télex	Contact et numéros de téléphone de la banque.
Créé	Date à laquelle la banque a été créée dans le système.
Format	Détermine si le code postal est indiqué après (0) ou avant (1) la ville ou l'Etat.
Nom tri	Nom utilisé comme clé de tri dans les états et fenêtres d'aide.
Champs ID taxe	ID de taxe fédérale, de taxe d'Etat ou d'autres types pour la banque.
Champs EDI	Informations servant aux transmissions de données via EDI. Inutilisé dans la version 7.4.

Etape 2. **Définissez les comptes bancaires.** Utilisez la nouvelle fenêtre de la fonction de gestion des fournisseurs (2.3.1) pour entrer les comptes bancaires de chaque fournisseur. Indiquez pour chacun des comptes le code banque, le type, etc. La première banque affichée (en ordre alphabétique) est la banque de fournisseur par défaut pour toute nouvelle pièce. Veillez à spécifier au moins un compte de type 1 pour chaque fournisseur.

Vous pouvez aussi enregistrer les comptes bancaires des clients avec la fonction de gestion des clients (2.1.1), pour information.

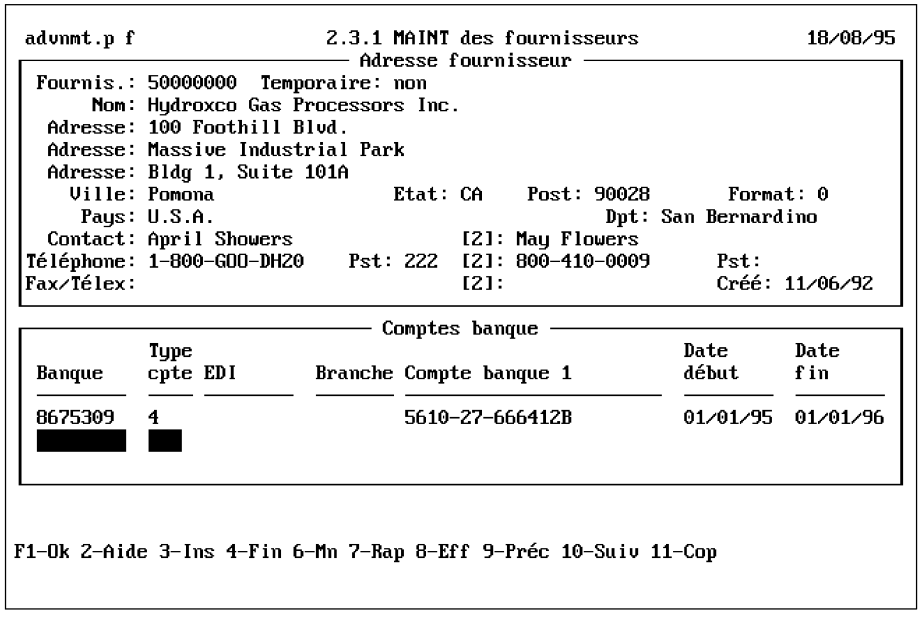

Fig. 2-5. **Fenêtre des comptes bancaires dans MAINT des fournisseurs**

Tableau 2-3

Champ	Explication
Banque	Obligatoire. Identifie la banque pour la réception des paiements.
Type compte	Obligatoire. Permet de distinguer les différents comptes d'une même banque. Vous pouvez définir jusqu'à dix types de compte différents (le système en dispose déjà de trois). Le type par défaut est 1 (mnémonique « ALL » ou tout type). Il indique que les comptes acceptent aussi bien les transferts électroniques que les chèques imprimés. Définissez au moins un compte de type 1 afin que les fonctions de sélection et d'impression des chèques parviennent toujours à trouver un compte bancaire pour les paiements. Attribuez aux comptes n'acceptant que les chèques imprimés le type 2 (mnémonique « PRT » ou imprimé). Ces comptes ne sont pas utilisés pour les transferts électroniques de fonds (indiquez-les pour référence uniquement).
EDI	Facultatif. Ce champ est disponible pour référence uniquement et n'est pas utilisé par le système actuellement.
Agence	Facultatif. Ce champ est disponible pour référence uniquement et n'est pas utilisé par le système actuellement.
Compte banque	Peut compter jusqu'à 23 caractères. La validation des numéros de compte à 11 et 12 caractères (36.1) introduite dans les versions antérieures de MFG/PRO vaut aussi pour les banques de client/fournisseur.
Dates début/fin	Période de validité de la banque pour les paiements fournisseurs. Quand vous exécutez la fonction Paiements - chèques automatiques (28.9.9), le système ne sélectionne la banque que si sa période de validité correspond à la date du chèque. La date de début est par défaut la date système, et la date de fin reste ouverte si vous n'en spécifiez pas une. Vous pouvez modifier ces valeurs à tout moment.

Gestion globale des taxes

Les versions précédentes de MFG/PRO effectuaient la plupart des calculs pour les taxes sur achats américaines, la TVA européenne et les taxes fédérales/provinciales canadiennes (GST et PST), selon l'option sélectionnée dans le paramétrage système/compte (36.1). Bien que ces systèmes de taxation pouvaient être utilisés pour d'autres pays, ils ne permettaient pas de gérer des environnements fiscaux complexes comme ceux du Brésil ou de l'Inde (chaque méthode de taxation exigeait une base de données distincte).

Grâce aux nouvelles fonctionnalités de la gestion globale des taxes, la version 7.4 peut désormais prendre en compte les systèmes sud-américains, asiatiques ou autres, et gérer de façon complète les taxes sur achats américaines, la TVA et les GST et PST, en traitant ces différentes méthodes de taxation dans la même base de données.

Vous pouvez à présent adopter la gestion globale des taxes, ou continuer à utiliser les anciens systèmes de gestion des taxes américaines, canadiennes ou de la TVA. Cependant, ces systèmes ne seront plus inclus dans les prochaines versions standard de MFG/PRO.

Face à ce choix, vous devez tenir compte du fait que la gestion globale des taxes offre :

Une flexibilité accrue. Le système peut gérer des situations spécifiques, comme par exemple :

- Taxe basée sur l'emploi des lignes, la classe de taxe des articles ou l'emplacement géographique.
- Taux de taxe multiples pour chaque frais divers.
- Taxe calculée sur le montant facturé ou encaissé.
- Taxes récupérables entièrement ou partiellement (ou non récupérables).
- Taxes sur achats retenues par la société.
- Taxes sur ventes absorbées par la société.

- Utilisation de méthodes de calcul des taxes de remplacement.
- Plafonds et seuils pour les assiettes de taxe (montants minimaux et maximaux soumis à taxe).
- Montants de taxe minimaux et maximaux (taxe arrondie au minimum/maximum).
- Extraction de la taxe pour des lignes ou frais divers incluant déjà la taxe.
- Taxation par ligne ou transaction totale.
- Possibilité de modifier la base à taxer et les montants de taxe calculés par le système.

Une efficacité accrue. Vous pouvez définir un nombre illimité de types de taxe, de taux, de classes et d'emplois. Comme le paramétrage contient des options permettant de gérer les taxes à l'importation ou l'exportation, par client ou classe d'articles, ou encore des taux applicables dans des cas particuliers, les risques de devoir modifier les montants calculés par le système sont nettement moins importants qu'auparavant. Une fois les données de référence définies, il est facile de mettre à jour les taux et règles.

La gestion globale des taxes vous permet aussi de spécifier les arrondis des valeurs décimales avec plus de précision. Le système peut être paramétré afin que l'utilisateur puisse modifier les montants de taxe manuellement à la saisie des transactions.

Limites de la version 7.4

La gestion globale des taxes ne sert aujourd'hui que dans les modules Gestion des achats, Gestion commerciale, Comptabilité fournisseurs et Comptabilité clients ; elle ne sera intégrée au module Service après-vente qu'ultérieurement. Elle ne fonctionne pas non plus pour les commandes clients et ordres d'achat en matière de distribution.

Par ailleurs, les possibilités de génération d'état sont limitées dans la version standard. Pour les états personnalisés, veuillez contacter votre distributeur.

Fonctionnement de la gestion globale des taxes

Dans tous les pays, les achats et les ventes sont soumis aux réglementations fiscales de deux emplacements géographiques minimum : le lieu d'implantation de la société, et celui du client ou du fournisseur. Dans le sous-module Gestion globale des taxes, ces emplacements sont appelés *zones de taxe*.

Au sein de chaque zone existent des catégories de taxe spécifiques (taxes sur les ventes, droits de régie, taxes à l'importation, etc.) appelées *types de taxe*.

Un type de taxe ne s'applique qu'à des *classes de taxe fournisseur ou client* spécifiques.

Quand MFG/PRO calcule les taxes pour une transaction, il identifie d'abord le *système de taxation* (types de taxe applicables à la transaction). La sélection du système de taxation repose sur la zone de taxe pour le site de la société et l'emplacement du fournisseur/client, et sur la classe de taxe (le cas échéant) du fournisseur/client.

Une fois le système de taxation sélectionné, MFG/PRO détermine quels *taux de taxe* (pour chaque type) appliquer aux lignes et frais divers. Les taux varient en fonction des critères suivants :

- *Classe de taxe de la ligne ou des frais divers*
- *Emploi de taxe de la ligne ou des frais divers*
- *Date de taxe* de la transaction

Quand le système a déterminé les taux de taxe à utiliser pour chaque type concerné, il calcule les montants selon la *méthode de taxation* associée au taux de taxe. Le système standard dispose de plusieurs programmes de calcul par défaut, qui peuvent être personnalisés s'ils ne sont pas utilisables en l'état dans votre pays.

En outre, à l'entrée des transactions, vous pouvez modifier les valeurs par défaut déterminées par MFG/PRO (système de taxation, classe de taxe, emploi de taxe, etc). Il est également possible de paramétrer le sous-module de telle sorte que l'utilisateur puisse modifier directement les montants de taxe calculés.

Comme évoqué plus haut, les possibilités de génération d'état sont encore limitées. Vous pouvez examiner les montants de taxe pour les différentes transactions, mais il n'existe aucun état standard par type de taxe, par classe, etc.

Mise en oeuvre - notions de base

Durant la mise en oeuvre, vous définissez les données suivantes :

Tableau 2-4

Champ	Explication
Zones de taxe	Régions soumises à une même réglementation fiscale (par exemple, deux villes canadiennes dans une même province soumises aux mêmes taxes provinciales et fédérales). Plus précisément, les zones de taxe constituent des combinaisons uniques de pays, d'Etats, de comtés, de villes et de codes postaux. Chaque client, fournisseur et société appartient à une zone de taxe, et pour chaque transaction existent au minimum deux zones : une zone de livraison et une zone d'expédition.
Classes de taxe	Groupes de clients ou fournisseurs assujettis à des types de taxe spécifiques, ou articles soumis à des taux spéciaux. La classe peut aussi servir à indiquer une exonération de taxe. Une classe peut être associée à plusieurs types de taxe et, inversement, plusieurs classes peuvent être associées à un même type (par exemple, la GST canadienne est de 0% pour les médicaments et les produits alimentaires, mais de 7% sur les autres biens de consommation courante). Vous pouvez spécifier des classes de taxe par défaut pour les lignes de produits, les articles, les clients et les fournisseurs.
Types de taxe	Taxes faisant l'objet d'un calcul et suivi distincts (par exemple, PST et GST canadiennes, taxe sur achats californienne, droit de régie fédéral, etc.). Les types de taxe concernent un emplacement géographique (ils sont associés au lieu d'expédition ou de livraison). Ils peuvent aussi dépendre de la classe de taxe du client ou du fournisseur.

Champ	Explication
Emplois de taxe	Lignes de transaction soumises à des taux spéciaux selon leur utilisation. Sert aussi à indiquer une exonération de taxe. Vous pouvez spécifier des emplois de taxe par défaut pour des clients et fournisseurs, afin d'indiquer la nature de l'opération par défaut pour les achats ou ventes. Pour les commandes clients et les ordres d'achat, l'emploi dans l'en-tête correspond par défaut à celui pour le client/fournisseur. Pour les lignes, la valeur par défaut provient de l'en-tête de la commande ou de l'ordre (mais vous pouvez spécifier un emploi). Pour les frais divers, la valeur par défaut provient de l'en-tête de la commande ou de l'ordre.
Systèmes de taxation	Codes représentant un ensemble d'éléments déterminant les types de taxe à appliquer à une transaction. Ces éléments sont les zones de taxe d'expédition et de livraison, et la classe de taxe du fournisseur ou du client. Par exemple, le système de taxation pour un ordre d'achat émis par une société de Los Angeles se fournissant auprès d'une société mexicaine pourrait être le suivant : *Adresse d'expédition:* Mexico City, Mexico *Adresse de livraison:* Site 10000, Los Angeles, USA *Classe de taxe du fournisseur:* NAFTA *Type de taxe:* taxe à l'importation USA
Détail de frais divers	La classe de taxe par défaut pour les frais divers provient de la fonction de gestion des codes frais divers (2.21), mais elle peut être différente pour des types de taxe spécifiques. Par exemple, le transport peut constituer une classe exonérée pour la plupart des types de taxe, mais être soumis à la CA-TAX. Dans ce cas, vous devez indiquer avec la fonction de gestion du détail de taxe diverse (2.13.1.21) que le transport constitue une classe soumise pour le type de taxe. Le transport est alors taxé au taux valide pour la classe chaque fois que la CA-TAX fait partie d'un système de taxation, alors que pour les autres types de taxe, il est exonéré.
Taux de taxe	Pourcentages utilisés pour calculer les taxes. Ils varient selon la date de taxation de la transaction, la classe de taxe de la ligne ou des frais divers, ou l'emploi de taxe de la ligne.

Logique de gestion globale des taxes pour les transactions

Prenons à présent un exemple et examinons comment le système détermine les taxes et les taux appproprié̀s. Le processus de calcul appliqué dans notre exemple à une commande client est similaire pour toutes les transactions de vente, d'achat, de comptabilité clients ou de comptabilité fournisseurs.

Comme dans les systèmes de taxation précédents, une transaction n'est taxable que si elle est signalée comme telle dans l'en-tête (indicateur « A taxer » ayant comme valeur « Oui »). Le statut provient par défaut de l'enregistrement du fournisseur ou client, et peut être modifié manuellement pour certaines transactions. Si l'indicateur a pour valeur « Non », la transaction (commande client/ordre d'achat) est totalement exonérée de taxe, quel que soit le statut de taxation des lignes ou des frais divers.

Pour les transactions à taxer, MFG/PRO détermine le système de taxation par défaut (ensemble de types de taxe) et l'affiche dans l'en-tête, dans une fenêtre en incrustation (vous pouvez le modifier). Le système de taxation indique quels sont les types de taxe applicables aux frais divers de la transaction. Le système pour les lignes est généralement le même que celui pour l'en-tête, mais il peut être différent (par exemple, si certaines lignes utilisent un site différent de celui dans l'en-tête).

Pour les transactions de vente/comptabilité clients, MFG/PRO sélectionne le système de taxation selon les zones de taxe du site d'expédition de la société et de l'adresse de livraison du client, ainsi que selon la classe de taxe du client (le cas échéant).

Pour les transactions d'achat/comptabilité fournisseurs, MFG/PRO sélectionne le système de taxation selon les zones de taxe de l'adresse d'expédition du fournisseur et du site de livraison de la société, ainsi que selon la classe de taxe du fournisseur (le cas échéant).

La fenêtre en incrustation contient également l'emploi de taxe fournisseur ou client par défaut (que vous pouvez modifier). Cette valeur affecte la sélection des taux de taxe applicables aux lignes et aux frais divers. Vous pouvez la modifier pour les lignes, mais pas pour les frais.

Pour identifier les taux, le système utilise aussi la date de taxe. Cette valeur est généralement à blanc, sauf si vous modifiez la date par défaut pour la transaction (ce qui n'est généralement le cas que pour les retours, afin qu'ils soient traités avec le même taux que la commande initiale). Si vous n'entrez aucune date, le système met à jour automatiquement les taxes au taux le plus récent. Durant la saisie de la transaction, la date de taxe correspond à la date d'échéance ; durant l'expédition ou la réception, la date utilisée est la date de validité.

L'écran des lignes contient une fenêtre en incrustation affichant l'emploi de taxe, le système de taxation et la valeur de l'indicateur de taxe incluse pour chaque ligne.

Ne modifiez l'emploi de taxe que si la nature d'opération pour la ligne est différente de celle pour la transaction. De même, ne modifiez le système de taxation que si la ligne est soumise à des types de taxe différents de ceux pour la transaction (par exemple, si la ligne utilise un site dans une zone de taxe différente de celle pour le reste de la transaction).

Les taux pour chaque type de taxe applicable dépendent de la classe de taxe, de l'emploi de taxe et de la date de taxe pour la ligne. La classe de taxe de l'article provient par défaut du fichier articles (pour les articles de stock) ou correspond à celle associée au fournisseur ou au client dans l'en-tête (pour les articles de type note). Comme indiqué précédemment, l'emploi de taxe pour la ligne correspond par défaut à celui associé au client ou fournisseur dans l'en-tête, la date de taxe provenant elle aussi de l'en-tête de la transaction.

L'indicateur de taxe incluse spécifie si le prix de la ligne pour le client ou fournisseur s'entend taxes comprises. Afin que la taxe soit considérée comme incluse, cet indicateur doit aussi avoir comme valeur « Oui » pour le taux de taxe (dans ce cas, durant le calcul des taxes, le système extrait le montant de la taxe du prix de l'article et l'affiche avec les autres montants). La valeur correspond par défaut à celle pour le champ correspondant dans l'en-tête de la transaction.

Remarque Si la taxe est incluse, le système peut aussi modifier les montants de taxe au niveau des paiements clients ou fournisseurs, sur la base de l'escompte défini dans les conditions de règlement et de la valeur de l'indicateur d'escompte de règlement pour le taux de taxe. Toutefois, il ne met pas à jour les commissions sur ventes dans le module Analyse des ventes (les commissions sont basées sur les prix de vente, taxe comprise). Ainsi, quand vous commencez à utiliser la gestion globale des taxes, vous devez mettre à jour votre système de calcul des commissions en conséquence.

Pour les frais divers, les types de taxe et les taux sont déterminés respectivement par le système de taxation, et par la classe de frais, l'emploi et date de taxe dans l'en-tête de transaction. Contrairement à la logique de sélection des taux de taxe pour les lignes, le système recherche d'abord le détail de taxe diverse (2.13.1.21). Si les frais correspondent à une classe de taxe spécifique pour le type de taxe, le taux est basé sur cette classe, et non sur celle par défaut (2.21).

Les tableaux suivants constituent un résumé du processus utilisé par la gestion globale des taxes pour identifier les systèmes de taxation et les taux de taxe pour les transactions.

Offres, commandes, expéditions, factures

Pour déterminer ...	Le système se base sur ...	Dans ...
Les types de taxe pour la transaction (système de taxation)	La zone de taxe de l'adresse d'expédition La zone de taxe de l'adresse de livraison du client La classe de taxe de l'adresse de livraison du client [1]	L'écran d'en-tête L'écran d'en-tête L'écran d'en-tête
Les taux de taxe pour les lignes	La classe de taxe de la ligne [1] L'emploi de taxe de la ligne [1] La date de taxe de la ligne	L'écran des lignes L'écran des lignes L'écran des lignes
Les taux de taxe pour les frais divers	La classe de taxe des frais divers [1] L'emploi de taxe de la transaction [1] La date de taxe de la transaction	L'enregistrement du code frais divers [2] L'écran d'en-tête L'écran d'en-tête

Notes de débit/crédit

Pour déterminer ...	Le système se base sur ...	Dans ...
Les types de taxe pour la transaction (système de taxation)	La zone de taxe de l'adresse d'expédition La zone de taxe de l'adresse de livraison du client La classe de taxe de l'adresse de livraison du client [1]	L'écran d'en-tête L'écran d'en-tête L'écran d'en-tête
Les taux de taxe pour les lignes de répartition	La classe de taxe de la ligne (champ de taxe) [1] La date de taxe de la transaction	L'écran de ventilation CG L'écran de ventilation CG

[1] Le cas échéant [2] Menu 2.13.21 or 2.21

Fig. 2-6. Sélection des types/taux de taxe pour les transactions de vente/CC

Commandes ouvertes, ordres d'achat, ordres plan

Pour déterminer. . .	Le Système se base sur. . .	Dans. . .
Les types de taxe pour la transaction (systéme de taxation)	La zone de taxe de l'adr de livr La zone de taxe d'exp du fourn La cls de tx de l'adr d'exp du frn[1]	L'écran d'en-tête L'écran d'en-tête L'écran d'en-tête
Lexs taux de taxe pour les lignes	La classe de taxe de la ligne[1] L'emploi de taxe de la ligne[1] La date de taxe de la ligne	L'écran des lignes L'écran des lignes L'écran des lignes
Les taux de taxe pour les frais divers	La classe de tx des frais divers[1] L'emp de taxe de la transaction[1] La date de taxe de la transaction	L'enreg du code fr div[2] L'écran d'en-tête L'écran d'en-tête

Pièces/pièces récurrentes

Pour déterminer. . .	Le Système se base sur. . .	Dans. . .
Les types de taxe pour la transaction (systéme de taxation)	La zone de taxe de l'adr de livr La zone de taxe d'exp du fourn La cls de tx de l'adr d'exp du frn[1]	L'écran d'en-tête L'écran d'en-tête L'écran d'en-tête
Les taux de taxe pour les lignes de répartition	La classe de taxe de la ligne[1] La date de taxe de la transaction	L'écran de vent CG L'écran de vent CG

[1] Le cas échéant [2] Menu 2.13.21 or 2.21

Fig. 2-7. Sélection des types/taux de taxe pour les transactions d'achat/CF

L'en-queue de la transaction contient le montant total à taxer et non taxable pour les lignes et les frais divers, la date de taxation, et les montants de taxe. Vous avez la possibilité d'accéder à un écran supplémentaire afin d'examiner et de modifier les montants de taxe calculés par le système.

Dans l'écran du détail de taxe, vous pouvez examiner les champs relatifs aux lignes et frais divers afin de connaître les taux (2.13.13.1) utilisés pour calculer les montants de taxe. L'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes détermine si vous pouvez modifier les montants de taxe calculés par le système. Pour de plus amples informations sur ces champs, reportez-vous à l'étape 14 de la section consacrée à la définition des données de référence.

Remarque Si le système ne trouve aucun taux pour la combinaison type/classe/emploi de taxe, il affiche un message d'avertissement. Celui-ci contient également le type, la classe ou l'emploi actuel non trouvé pour vous aider à déceler le problème.

Table 2-5

Champ	Valeur	Explication
Ligne	0 1-99998 99999	Chaque numéro de ligne correspond à une ligne ou à des frais divers pouvant recevoir plusieurs montants pour divers types de taxe. Utilisez les touches de déplacement vertical pour faire défiler les montants. Selon le type de transaction, vous trouvez les numéros de ligne suivants : *0:* lignes et frais divers taxés au niveau du total. *1 à 99998:* lignes taxées par ligne. Le numéro correspond au numéro de ligne dans la transaction. *99999:* frais divers taxés par ligne.
Frais	Nombre	Code des frais divers soumis à taxe.
Taxe par	Total/Ligne	Pour affichage uniquement. *Total :* taux de taxe appliqué au total des lignes et des frais divers. *Ligne :* taux de taxe appliqué séparément à chaque ligne et frais.
Modifié	O/N	Pour affichage uniquement. Indique si le montant de taxe calculé par le système a été modifié.
Date taxe	Date	Pour affichage uniquement. Date de taxation servant à sélectionner le taux de taxe pour la ligne. Correspond à la date d'échéance de la transaction si vous n'avez pas spécifié manuellement une autre date dans l'en-tête.
Taux taxe	%	Pour affichage uniquement. Taux applicable pour le type de taxe. Basé sur la classe, l'emploi et la date de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran des lignes et changez le ou les éléments appropriés.

Champ	Valeur	Explication
Code taxe	Nombre	Pour affichage uniquement. Identifie le taux de taxe pour le type.
Système	Nombre	Pour affichage uniquement. Système de taxation de la transaction (ensemble des types de taxe pour les zones de taxe d'expédition/de livraison et la classe de taxe du client/fournisseur).
Type taxe	Nombre	Pour affichage uniquement. Taxe spécifique à laquelle se rapporte le montant de taxe (par exemple, taxe de la région de Los Angeles, IPI brésilienne).
Classe taxe	Nombre	Pour affichage uniquement. Classe de taxe de la ligne ou des frais divers. Pour modifier la classe de taxe d'une ligne, revenez à l'écran des lignes. Pour modifier la classe de taxe associée à des frais divers, créez un enregistrement détaillé de taxe diverse (2.13.1.21).
Emploi taxe	Nombre	Pour affichage uniquement. Emploi de taxe pour la ligne ou les frais divers. Pour modifier l'emploi de taxe d'une ligne, revenez à la fenêtre contenant les taxes dans l'écran des lignes. Pour modifier l'emploi associé à des frais, revenez à la fenêtre contenant les taxes dans l'en-tête.
Mnt trans	Nombre	Montant total de la ligne, hors taxe.
Base non taxable	Nombre	Pour affichage uniquement. Portion non taxable du montant de la transaction.
Base à taxer	Nombre	Portion à taxer du montant de la transaction. Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur de mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1).
Mnt taxe	Nombre	Correspond par défaut au montant calculé par le système, à moins que vous ne le changiez. Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur de mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1).
Taxe récupérable	Nombre	Concerne uniquement les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs. Portion de taxe sur achats payée que la société déduit de la taxe due.
Taxe non récup.	Nombre	Pour affichage uniquement. Dans les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs, portion de taxe ne pouvant être compensée par la taxe due, incluse dans le calcul des coûts d'article.

Champ	Valeur	Explication
Absorber/ conserver	Nombre	Pour affichage uniquement. Dans les transactions de vente et de comptabilité clients, taxe sur ventes absorbée par la société (non répercutée au client ou incluse dans le total de la transaction). Dans les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs, tout montant retenu sur le paiement au fournisseur et versé directement aux services fiscaux par la société.

Remarque Pour déterminer les raisons d'un calcul erroné, vérifiez si les valeurs des paramètres définis pour la transaction correspondent à ceux pour l'article, le client, le fournisseur ou le taux de taxe. Par exemple, pour que la taxe puisse être extraite du prix d'une ligne, l'indicateur de taxe incluse doit avoir comme valeur « Oui » dans l'écran des lignes et l'enregistrement de taux de taxe.

Exonérations de taxe

MFG/PRO contient un type (« NON-TAX ») pour les ventes exonérées de taxe, pour lequel tous les montants exonérés sont totalisés quelle que soit la catégorie d'exonération. Si vous spécifiez ce type dans chaque système de taxation, les fonctions de gestion globale des taxes l'utilisent pour désigner automatiquement tous les montants exonérés.

Si vous décomposez les ventes exonérées en catégories, vous devez définir des types de taxe distincts pour chaque catégorie d'exonération et associer ces types aux systèmes de taxation. Durant le traitement des transactions, veillez à ce que le système enregistre le montant exonéré dans la catégorie appropriée.

Même si les lignes exonérées ne sont, par définition, pas taxables, vous devez les désigner comme étant à taxer *et* leur associer une classe de taxe nulle (qui correspond à un taux de taxe de 0%) pour les transactions. En ce qui concerne les frais divers exonérés, la transaction complète doit être à taxer et avoir une classe de taxe nulle. En outre, vous devez créer un enregistrement détaillé de taxe diverse pour le type « NON-TAX » et la classe de taxe.

Le dernier écran contient le montant total de taxe pour la transaction. Le système effectue les calculs après que vous ayez quitté l'écran du détail de taxe (ou lorsque vous appuyez sur F1 pour ignorer cet écran).

Recalcul/copie de taxes modifiées

Si le taux de taxe est modifiable (2.13.13.1), il est possible de changer le montant à taxer, la base à taxer ou le montant de taxe récupérable. En général, des modifications ne sont effectuées que si les montants doivent correspondre exactement à ceux d'un document externe. Vous pouvez aussi modifier les taxes quand vous entrez des transactions pour lesquelles vous n'avez défini aucun taux standard.

Si vous modifiez des montants de taxe, le système affiche l'un des messages suivants lorsque vous quittez l'écran de transaction :

Tableau 2-6

Message	Explication
Recalculer taxe	Permet de spécifier si le système doit recalculer les taxes pour la transaction. Si vous entrez « Oui », il recalcule les taxes et bases à taxer en utilisant les données de transaction actuelles.
Copier taxes modifiées	Permet de spécifier si le système doit mettre à jour la transaction actuelle avec les montants préalablement modifiés, ou s'il doit recalculer les taxes sur la base des nouvelles données de transaction. Par exemple,,quand vous entrez un ordre d'achat, vous pouvez modifier manuellement les taxes calculées par le système. Au moment de traiter la réception, vous avez le choix entre copier les montants modifiés dans l'ordre d'achat ou recalculer automatiquement les taxes sur la base des données actuelles. Si vous n'avez pas modifié les taxes manuellement dans l'ordre d'achat, elles sont automatiquement recalculées à la réception. Si l'indicateur de copie des taxes modifiées a pour valeur « Oui », le système copie les montants modifiés dans la transaction précédente vers celle traitée actuellement. S'il a pour valeur « Non », le système recalcule les taxes. Notez que les montants sont copiés tels quels, sans tenir compte des écarts de quantité ou de prix éventuels entre les deux transactions.

Vous devez recalculer les taxes dans les situations suivantes :

- Si vous entrez une commande client (ou une autre transaction) et remarquez que le taux de taxe est erroné. Dans ce cas, corrigez le montant de la taxe dans la

transaction, enregistrez-la, puis réaccédez à l'écran plus tard. Le système vous demande alors de recalculer la taxe. Si le taux est toujours erroné dans la fonction de gestion des taux de taxe, donnez à l'indicateur de recalcul la valeur « Non ».

- Quand vous expédiez ou réceptionnez une quantité différente de celle entrée initialement.

Documents imprimés

Pour imprimer des données détaillées de taxe sur des documents comme les commandes clients, par exemple, vous devez entrer « Oui » pour les deux champs suivants :

- Indicateur d'impression du détail de taxe sur états dans le paramétrage de la gestion globale des taxes (2.13.24)
- Indicateur d'impression d'en-queue dans la fonction d'impression du document

Etats et interrogations

Dans la version 7.4, les états (comme le registre des factures en attente) contiennent plus de détails sur les taxes qu'auparavant.

Les fonctions d'interrogation et d'impression du détail de taxe par transaction (2.13.15.2 et 2.13.15.3) vous permettent d'examiner les montants de taxe par adresse de fournisseur ou de client, numéro de transaction ou type de taxe. L'état contient aussi un critère de sélection pour le système de taxation.

Mise en oeuvre

Etape 1. **Modifiez le système de gestion des taxes (36.1).** Pour activer la gestion globale des taxes pour le traitement de transactions, redonnez à l'indicateur d'utilisation de la gestion des taxes la valeur « Oui » dans le paramétrage système/compte (36.1). Si vous ne faites que charger les enregistrements de taxe sans utiliser la gestion globale pour le traitement, conservez la valeur « Non » jusqu'à ce que vous soyez prêt à le faire.

Etape 2. **Configurez le paramétrage de la gestion globale des taxes (2.13.24).** Chargez le sous-module et entrez des valeurs dans les champs énumérés dans le tableau ci-après. Certaines valeurs conditionnent le niveau de détail des états de gestion fiscale, d'autres deviennent les valeurs par défaut pour les nouveaux taux de taxe dans la fonction MAINT des taux de taxe (2.13.13.1). Avant de définir ces valeurs par défaut, réexaminez les données détaillées de la fonction de gestion des taux de taxe (étape 14). Ne renseignez pas les champs relatifs à la zone de taxe, au système de taxation, au code pays et à la méthode d'arrondi jusqu'à ce que vous ayez défini ces enregistrements.

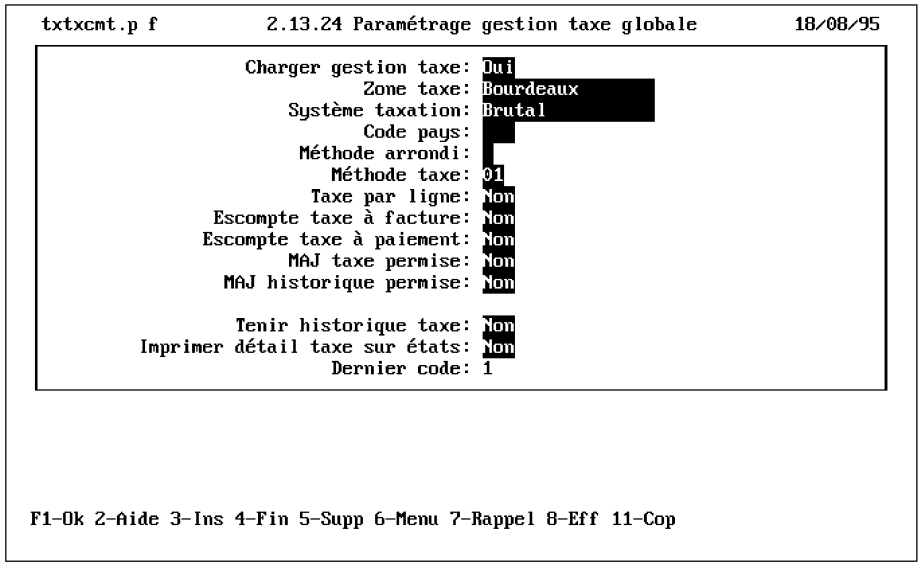

Fig. 2-8. **Paramétrage gestion globale des taxes (2.13.24)**

Tableau 2-7

Champ	Valeur	Explication
Charger gestion taxe	O/N	Entrez « Oui ».
Méthode taxe	Nombre	Code identifiant le programme de calcul des taxes par défaut pour les nouveaux taux de taxe (2.13.13.1). Quand le système calcule les taxes, il utilise la méthode associée au taux. MFG/PRO fournit plusieurs méthodes standard, mais vous pouvez aussi spécifier un programme personnalisé. Indiquez à ce niveau la méthode qui s'applique à la plupart des taux utilisés (vous pourrez spécifier ultérieurement un programme différent pour des taux particuliers). Pour plus d'informations, reportez-vous à l'étape 14.
Taxe par ligne	O/N	Détermine si les lignes ou frais divers sont taxés individuellement, ou si la taxe est calculée sur les totaux de la transaction. La valeur de ce champ devient celle par défaut pour les nouveaux taux de taxe (2.13.13.1). Pour plus d'informations, reportez-vous à l'étape 14.
Escompte taxe facture	O/N	Détermine si les fonctions de gestion des achats et des ventes calculent les taxes sur la base des montants escompte déduit. La valeur de ce champ devient celle par défaut pour les nouveaux taux de taxe (2.13.13.1). Pour plus d'informations, reportez-vous à l'étape 14.
Escompte taxe paiement	O/N	Similaire au champ précédent, sauf que l'escompte est déduit à réception du paiement. Pour plus d'informations, reportez-vous à l'étape 14.
MAJ taxe permise	O/N	Détermine si vous pouvez modifier les montants de taxe calculés par le système pour les transactions. La valeur de ce champ devient celle par défaut pour les nouveaux taux de taxe (2.13.13.1). Pour plus d'informations, reportez-vous à l'étape 14.
MAJ historique permise	O/N	Détermine si vous pouvez modifier les détails d'historique des taxes (l'historique contient plutôt des données d'article/produit que des montants de taxe). Ce paramètre n'est disponible que si l'indicateur de conservation d'un historique des taxes a pour valeur « Oui ».
Tenir historique taxe	O/N	Détermine si MFG/PRO gère un historique des taxes. Si oui, le système conserve des données d'article/produit, de transport et d'autres données diverses (toujours par article). Pour pouvoir mettre à jour les détails d'historique des taxes, vous devez entrer « Oui ».

Champ	Valeur	Explication
Imprimer détail taxe sur états	O/N	Détermine si vous pouvez imprimer un résumé des montants de taxe sur des documents imprimés (ordres d'achat, réceptions, offres commerciales, commandes ou factures). Si vous entrez « Oui » et donnez à l'indicateur d'impression d'en-queue dans la fonction d'impression du document la valeur « Oui », le système imprime les données. Si vous entrez « Non », les données ne sont pas imprimées, même si l'indicateur d'impression d'en-queue a comme valeur « Oui ». L'impression ne peut être effectuée que sur les documents ayant un en-queue.
Dernier code	Nombre	Pour affichage uniquement. Ce champ est mis à jour quand vous définissez un nouveau taux de taxe (2.13.13.1). Pour plus d'informations, reportez-vous à l'étape 14.

Etape 3. Mettez à jour le plan comptable (25.3.13, 25.3.17, 25.3.20, 36.1).
Définissez de nouveaux numéros de compte et sous-compte, et de nouveaux centres de coût pour le compte de taxe sur ventes (utilisé pour les ventes et les transactions de comptabilité clients) et le compte de taxe sur achats (utilisé pour les achats et les transactions de comptabilité fournisseurs). La gestion globale des taxes vous permet également de spécifier des comptes, sous-comptes et centres de coût pour chaque taux de taxe.

Le système impute les taxes en comptabilité générale de la façon suivante :

Tableau 2-8

Champ	Explication
Taxe vente	Compte de passif crédité pour la taxe payée par le client. Utilisé par les fonctions d'imputation des factures (7.16) et de gestion des notes de débit/crédit (27.1).
Taxe conservée vente (retenue, absorbée)	Compte de passif crédité si la société paye (ou absorbe) la taxe au lieu de la facturer au client (par exemple, quand la société donne un article à un client sur lequel elle paye une taxe même si le prix de vente est nul). Utilisé par les fonctions d'imputation des factures (7.16) et de gestion des notes de débit/crédit (27.1).

Champ	Explication
Taxe CF (récupérable)	Compte d'actif débité pour les montants récupérables (ou compte de passif s'il est traité comme un compte de contrepartie de la taxe à payer). Utilisé par les fonctions de réception d'achats (5.13.1), de confirmation d'expédition d'ordre d'achat (5.13.20) et de confirmation de pièces fournisseurs (28.1, 28.6, 28.7).
Taxe conservée CF	Compte de passif crédité si la société retient la taxe sur les achats et la verse directement aux services fiscaux plutôt qu'au fournisseur. Utilisé par les fonctions de réception d'achats (5.13.1), de confirmation d'expédition d'ordre d'achat (5.13.20) et de confirmation de pièces fournisseurs (28.6, 28.7).

Après avoir mis à jour le plan comptable, indiquez les comptes par défaut (et d'autres paramètres) pour les nouveaux taux de taxe (2.13.13.1) dans le paramétrage système/compte (36.1). Comme en général dans MFG/PRO, la combinaison compte/sous-compte ne peut dépasser huit caractères. Pour vérifier les données entrées, utilisez les fonctions d'interrogation et d'édition du menu 25.3.

Etape 4. **Définissez les codes pays (2.13.3.1, 2.13.24).** Les codes pays servent de base à la définition des zones de taxe. Une fois la gestion globale des taxes activée dans le paramétrage système/compte, vous pouvez utiliser les codes dans les transactions au lieu des noms de pays (les noms apparaissent automatiquement quand vous entrez les codes, et ils figurent sur les documents).

Les codes pays sont alphanumériques. Certaines entités (l'Union Européenne, par exemple) requièrent la création de codes numériques pour chacun des pays membres. Veillez à définir des codes significatifs, faciles à utiliser.

Le code de l'Union Européenne constitue un critère de tri supplémentaire dans les fonctions INTERRO des codes pays (2.13.3.2) et EDIT des codes pays (2.13.3.3). Quand vous accédez à ces fonctions, le système affiche à la fois le code de l'Union et les codes de tous les pays membres, pour information. Utilisez ces fonctions pour vérifier les données entrées.

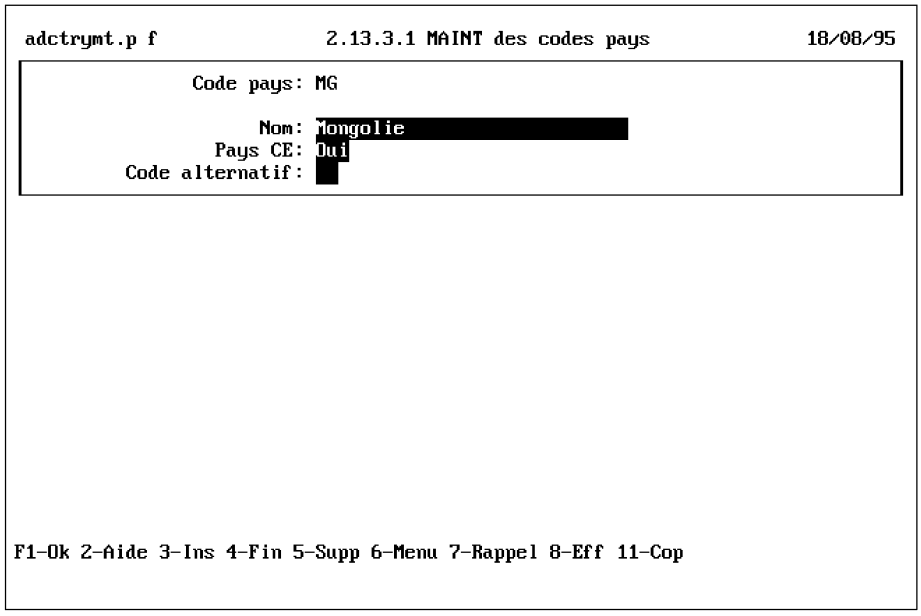

Fig. 2-9. **MAINT des codes pays (2.13.3.1)**

Spécifiez dans le paramétrage de la gestion globale des taxes le code pays par défaut pour les nouvelles zones de taxe (2.13.3.13).

Etape 5. **Définissez les codes Etat, province et comté (36.3.13).** Dans la version 7.4, tous les codes Etat/province (ad_state) et comté (ad_county) font l'objet d'une validation (elle n'a pas encore été étendue aux codes ville). Comme pour les systèmes de gestion des taxes précédents, les codes doivent être définis logiquement afin que le système applique les taux appropriés. Pour vérifier les données entrées, utilisez la fonction d'interrogation des paramètres généraux (36.3.14).

Etape 6. **Définissez les zones de taxe (2.13.3.13, 2.13.24).** Définissez une zone de taxe pour chaque pays, Etat/province, comté, ville ou code postal nécessitant un suivi distinct, et spécifiez si une zone est incluse dans le total de contrôle d'une autre zone. Par exemple, si la province de l'Alberta (Canada) fait l'objet d'un contrôle pour la taxe provinciale/fédérale, vous devez définir une zone pour l'Alberta et le Canada, et spécifier que le Canada est la zone de contrôle total pour l'Alberta. Pour vérifier les données entrées, utilisez les fonctions INTERRO des zones de taxe (2.13.3.14) et EDIT des zones de taxe

(2.13.3.15). Pour vérifier les relations entre zones, employez les fonctions INTERRO des structures de taxe (2.13.3.17) et EDIT des structures de taxe (2.13.3.18).

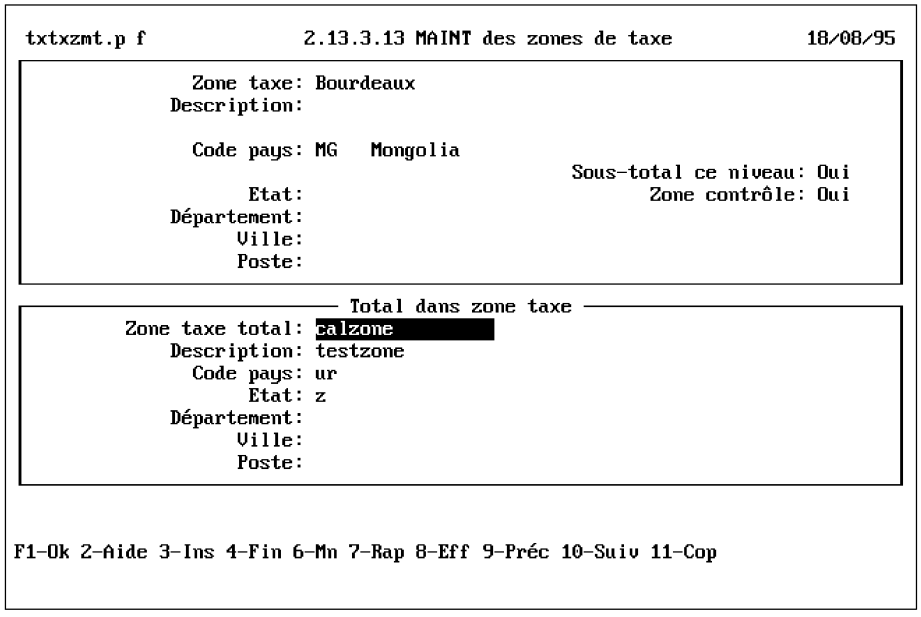

Fig. 2-10. **MAINT des zones de taxe (2.13.3.13)**

Spécifiez dans le paramétrage de la gestion globale des taxes quelle est la zone de taxe à utiliser par défaut si le système ne trouve aucune correspondance pour une adresse durant l'entrée d'une transaction.

Etape 7. **Définissez les types de taxe (2.13.1.1).** Définissez un type de taxe pour chaque taxe faisant l'objet d'un suivi distinct (vous n'avez pas à définir un type pour chaque taux). Pour vérifier les données entrées, utilisez les fonctions INTERRO des types de taxe (2.13.1.2) et EDIT des types de taxe (2.13.1.3).

Les états détaillés de taxe sont imprimés dans l'ordre des types de taxe. Il est donc intéressant d'en tenir compte lorsque vous définissez les codes type. Par exemple, il est utile de faire débuter le code type par le code du

pays et/ou de l'Etat/province auquel s'applique le type de taxe. Bien que le système de taxation serve à déterminer les types de taxe applicables, il n'affecte pas directement les taux de taxe. Vous devez donc définir des types distincts pour chaque système si plusieurs taux sont associés à un même type.

Par exemple :

- USA CA-Sales (taxe sur achats de l'Etat de Californie - USA)
- BRS-IPI (IPI brésilienne applicable à tout le Brésil)
- CAN-GST (GST canadienne applicable à tout le Canada)
- CAN-ALB-PST (PST canadienne applicable à l'Alberta uniquement)
- CAN-ONT-PST (PST canadienne applicable à l'Ontario uniquement)

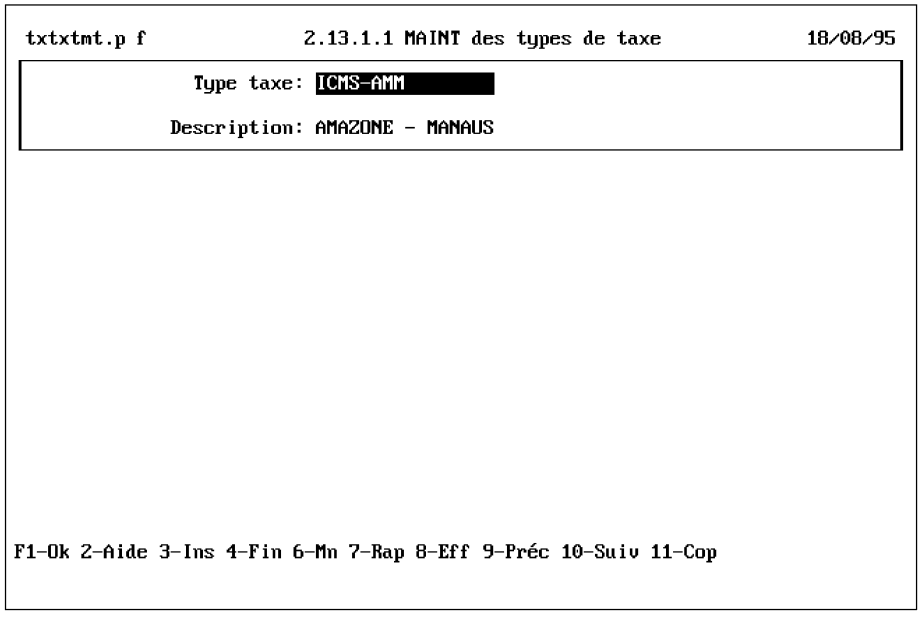

Fig. 2-11. **MAINT des types de taxe (2.13.1.1)**

Etape 8. **Définissez les classes de taxe (2.13.1.5).** Ne définissez de classes que si votre système de gestion des taxes l'exige. Quand vous créez les codes

classe, vous devez tenir compte du fait que les classes de taxe pour les lignes de produits, articles, clients et fournisseurs sont toutes enregistrées dans le même fichier de base de données. Pour vérifier les données entrées, utilisez les fonctions INTERRO des classes de taxe (2.13.1.6) et EDIT des classes de taxe (2.13.1.7).

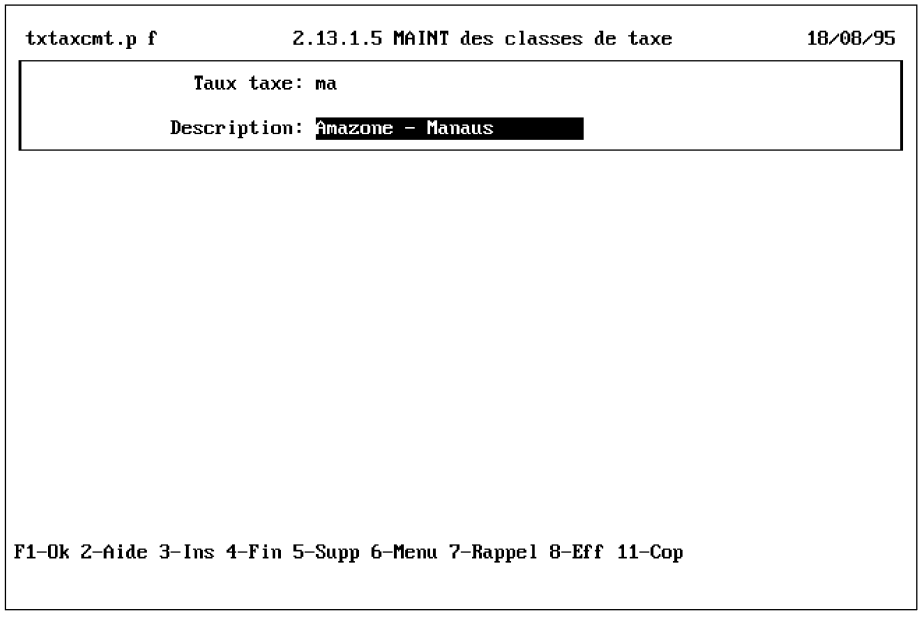

Fig. 2-12. **MAINT des classes de taxe (2.13.1.5)**

Etape 9. **Définissez les emplois de taxe (2.13.1.9).** Ne définissez d'emplois que si votre système de gestion des taxes l'exige. Quand vous créez les codes emploi, vous devez tenir compte du fait que les codes pour les clients et fournisseurs sont enregistrés dans le même fichier de base de données. Certains pays (comme le Brésil, par exemple) exigent l'utilisation de codes standard identifiant la nature de l'opération de vente/achat. Pour vérifier les données entrées, utilisez les fonctions INTERRO des emplois de taxe (2.13.1.10) et EDIT des emplois de taxe (2.13.1.11).

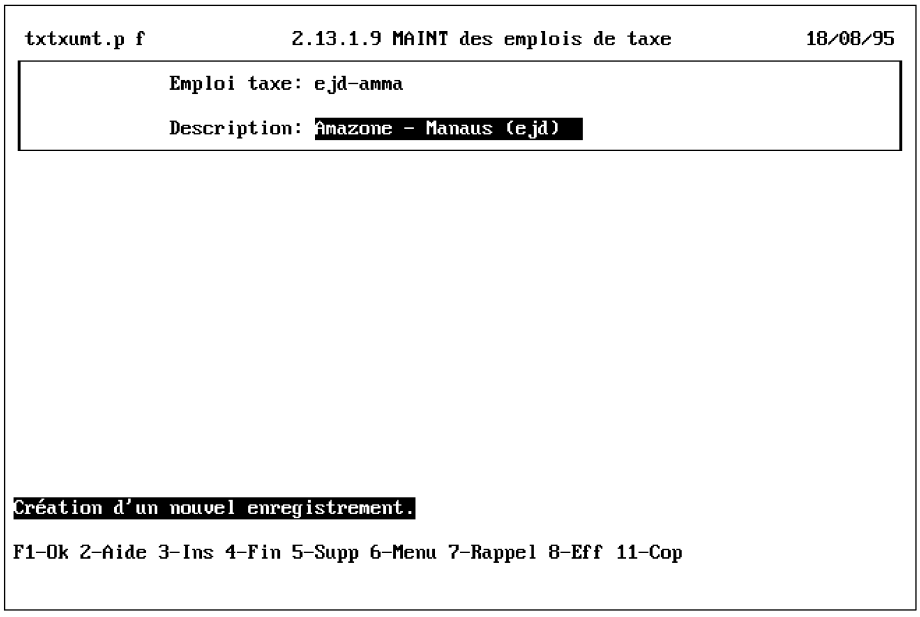

Fig. 2-13. **MAINT des emplois de taxe (2.13.1.9)**

Etape 10. **Définissez les bases de taxe (2.13.1.13).** Ne définissez de bases de taxe que si les services fiscaux déterminent une assiette de taxe différente de la valeur totale de l'article. La base à taxer est la partie du prix ou du coût de l'article soumise à taxe. Elle comprend les éléments suivants :

- Pourcentage de base (pourcentage de la valeur de base soumis à taxe). Il peut être positif ou négatif (pour les crédits de taxe).
- Valeur de base : peut correspondre au prix (ventes) ou au coût (achats) de l'article.

Prenons l'exemple du Brésil. Dans ce pays, quand vous vendez un actif et que vous le remplacez par un nouveau, la taxe est assise sur 20% du prix de vente de l'actif cédé. Le pourcentage de base est donc ici de 20%, et la valeur de base correspond au prix de vente.

Un autre exemple illustrant la notion de base à taxer est celui d'un système de taxation « taxe sur taxe », où la base à taxer inclut des taxes additionnelles ajoutées au prix/coût de l'article (les taxes additionnelles

sont celles dont le montant est ajouté au prix/coût de l'article plutôt qu'inclus dans le prix/coût). Par exemple, dans certaines provinces canadiennes, la base à taxer pour la PST (taxe provinciale) inclut la GST (taxe sur les produits et services). Outre le pourcentage et la valeur de base, la base à taxer inclut des taxes (d'un type donné ou de plusieurs types) calculées, puis ajoutées à la valeur de base.

La fenêtre inférieure permet de spécifier un ou plusieurs types de taxe pour la base à taxer, ce qui revient à inclure la taxe additionnelle associée au type dans la base à taxer pour le type de taxe utilisant le taux spécifié. Il n'est pas nécessaire de définir une base à taxer pour des taxes incluses dans le prix ou coût, intégrées à des calculs de taxe ultérieurs.

Par exemple, au Brésil, l'ICMS est toujours calculée en premier, puis incluse ensuite dans le prix ; il n'est donc pas nécessaire de définir une base à taxer spécifique pour l'IPI, qui contient le montant de l'ICMS. Au Canada, en revanche, où la GST (calculée en premier) n'est *pas* incluse dans le prix, il faut définir une base pour les provinces où la base à taxer de la PST inclut le montant de la GST. Dans ce cas, la base à taxer associée au taux de la PST doit indiquer que la GST est incluse dans la base. Vous pouvez utiliser la même base de taxe pour plusieurs taux (2.13.13.1) dès lors que le pourcentage appliqué à la valeur est identique pour tous les taux.

Pour vérifier les données entrées, employez les fonctions INTERRO des bases de taxe (2.13.1.14) et EDIT des bases de taxe (2.13.1.15). Si vous utilisez la gestion globale des taxes pour le traitement de transactions, MFG/PRO affiche un message d'avertissement quand vous modifiez une base de taxe déjà associée à d'autres enregistrements.

Condition préalable : définir les types de taxe.

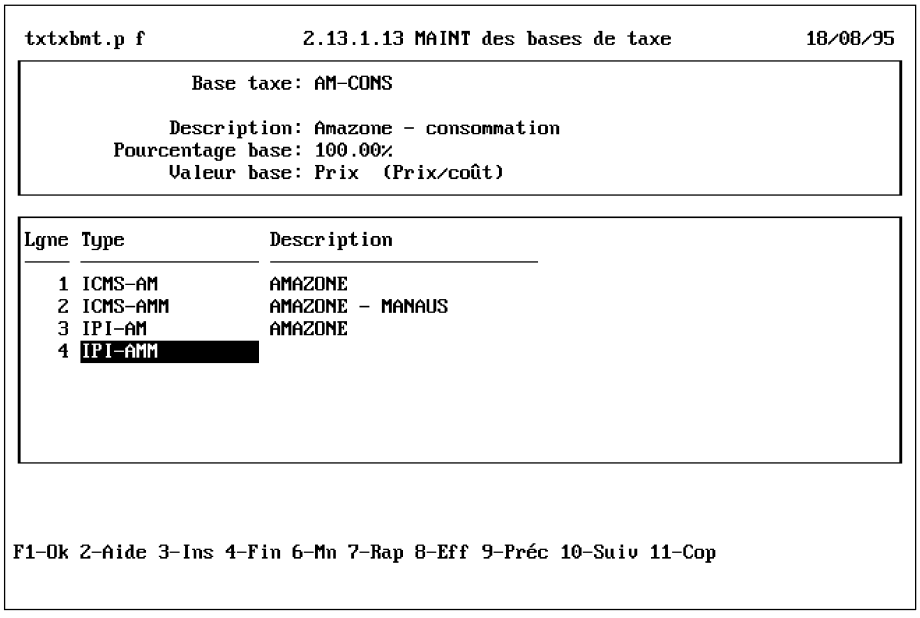

Fig. 2-14. **MAINT des bases de taxe (2.13.1.13)**

Etape 11. Définissez les méthodes d'arrondi (2.13.1.17, 2.13.24). La méthode d'arrondi indique comment le système arrondit les montants de taxe qu'il a calculés pour des transactions impliquant un système de taxation spécifique (arrondi à la dizaine, au millier, etc.). MFG/PRO fournit en standard trois méthodes différentes :

- 0 (arrondi à l'unité)
- 1 (arrondi à la dizaine)
- 2 (arrondi à la centaine)

Ne définissez une nouvelle méthode que si aucune de celles proposées ne fonctionne pour un système de taxation donné. Pour identifier une méthode d'arrondi, vous devez utiliser un code à un chiffre. L'unité d'arrondi indique le niveau d'arrondi souhaité. Elle ne peut pas être négative et doit être une puissance de 10 (par exemple 1, 10, 0,10, 0,01) multipliée par les chiffres 1 à 5.

Le seuil d'arrondi est le point à partir duquel le montant d'une taxe est arrondi à la valeur supérieure ou inférieure. Pour les méthodes 0, 1 et 2, les seuils par défaut sont respectivement 0,5, 0,05 et 0,005. Les montants

inférieurs à ces seuils sont arrondis à l'unité, la dizaine ou la centaine inférieure, et ceux supérieurs aux seuils à l'unité, la dizaine ou la centaine supérieure. Le seuil peut cependant correspondre à tout nombre, afin d'arrondir aux dix cents, cinq cents, vingt-cinq cents, centavo, pfennig, etc. supérieurs ou inférieurs.

L'arrondi est basé sur la valeur absolue du montant à arrondir (-9,99 est arrondi à -10,0 et 9,99 à 10,0).

Pour vérifier les données entrées, utilisez les fonctions INTERRO des méthodes d'arrondi (2.13.1.18) et EDIT des méthodes d'arrondi (2.13.1.19)

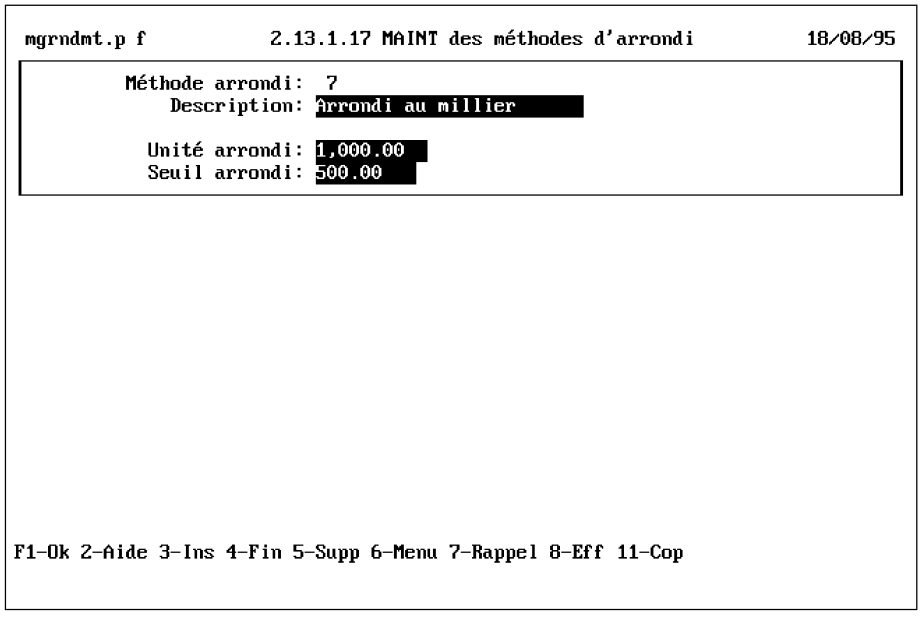

Fig. 2-15. **MAINT des méthodes d'arrondi (2.13.1.17)**

Une fois les méthodes d'arrondi par défaut sélectionnées (ou définies) pour la plupart des systèmes de taxation auxquels vous êtes confronté, vous devez spécifier leur code dans le paramétrage de la gestion globale des taxes.

Etape 12. Examinez les codes taxe diverse et définissez le détail de taxe diverse (2.21, 2.13.1.21). Examinez les statuts de taxation par défaut pour chaque combinaison code frais/classe de taxe dans la fonction de gestion des codes frais divers (2.21). Si le statut de taxation des frais par défaut pour une classe de taxe est différent pour un type de taxe donné, vous pouvez le spécifier dans MAINT détail de taxe diverse (2.13.1.21). Le système actuel ne permet de définir des détails de taxe que pour 99 codes frais au maximum, ce qui peut être insuffisant pour certains systèmes de taxation. Vous avez toutefois la possibilité d'entrer un nombre illimité de détails par code frais.

Pour vérifier les données entrées, utilisez les fonctions INTERRO codes frais divers (2.22) pour les codes frais, et INTERRO détail de taxe diverse (2.13.1.22) et EDIT détail de taxe diverse (2.13.1.23) pour les détails.

Conditions préalables : définir les codes frais divers, les types de taxe et les classes de taxe.

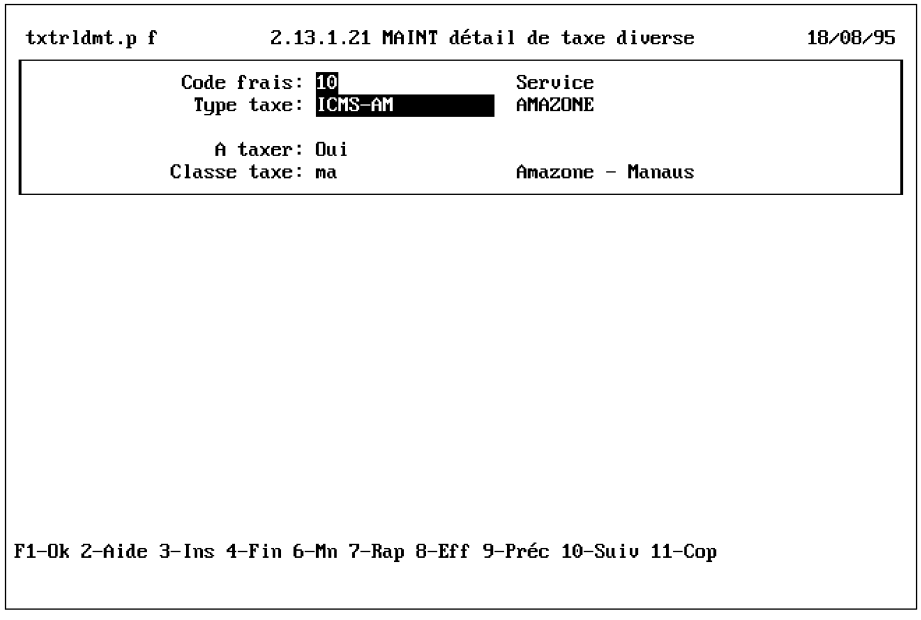

Fig. 2-16. MAINT détail de taxe diverse (2.13.1.21)

Etape 13. **Définissez les systèmes de taxation (2.13.5.1, 2.13.24).** Un code système de taxation identifie un ensemble spécifique de types de taxe. Vous devez définir un système de taxation pour chaque ensemble de combinaisons zone d'expédition/zone de livraison/classe de taxe soumises aux mêmes types de taxe. La classe de taxe du client sert aux transactions de vente/comptabilité clients, et celle du fournisseur aux transactions d'achat/comptabilité fournisseurs.

Remarque Si vous devez effectuer un suivi des taxes sur achats par comté, il vous faut créer un système de taxation distinct pour chaque comté.

Par exemple, supposons que certains comtés de l'Etat de Californie soient assujettis à la fois à la taxe de l'Etat et du comté, alors que d'autres ne sont soumis qu'à la taxe de l'Etat. Dans ce cas, vous devez définir un système de taxation distinct pour chaque combinaison Etat/comté (vous ne définirez toutefois qu'un seul système pour tous les comtés assujettis à la taxe de l'Etat uniquement).

Après avoir entré le code du système de taxation et sa description, indiquez dans MAINT des systèmes de taxation (2.13.5.1) toutes les combinaisons zone d'expédition/zone de livraison/classe de taxe soumises aux types de taxe associés au système de taxation. Si toutes les expéditions sont taxables indépendamment de l'origine (ou la destination), n'entrez rien pour les zones d'expédition (ou de livraison) et n'indiquez que les zones de taxe dépendantes d'un emplacement géographique (une des deux zones doit être renseignée).

Ne spécifiez de classes de taxe que dans les cas où ces classes seulement sont soumises aux types de taxe associés au système de taxation. Dans les autres cas, MFG/PRO considère que toutes les classes associées à une combinaison zone d'expédition/zone de livraison sont taxables. Par exemple, comme en Californie tous les clients sont assujettis aux mêmes types de taxes sur achats, vous n'indiqueriez aucune classe de taxe.

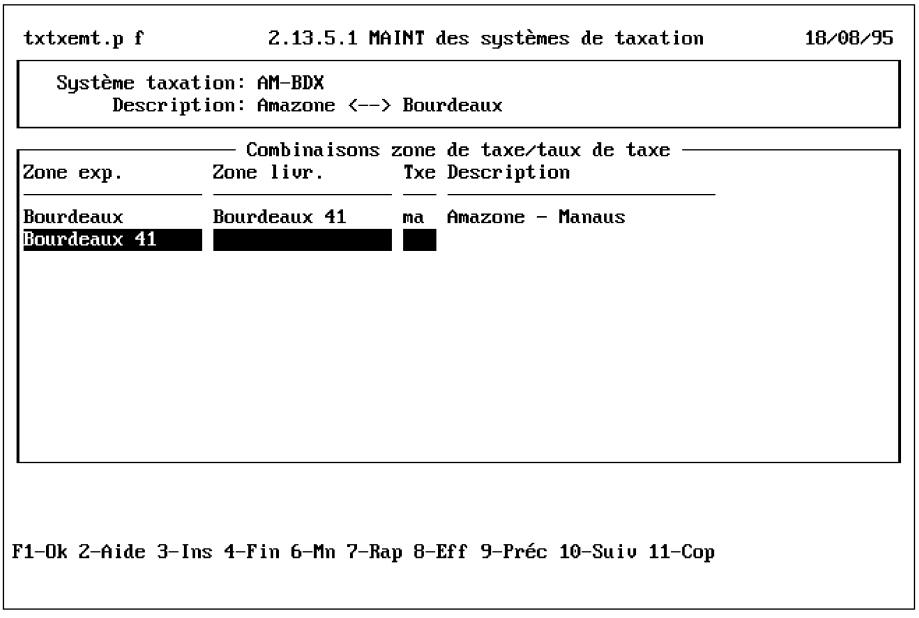

Fig. 2-17. **MAINT des systèmes de taxation (2.13.5.1), zones et classes de taxe**

Le numéro de séquence indique l'ordre dans lequel les types de taxe sont calculés. Un type de taxe inclus dans la base de taxe d'un autre type doit être calculé avant ce dernier. Par exemple, dans certaines provinces canadiennes, la taxe fédérale (GST) est calculée d'abord, puis est calculée la taxe provinciale (PST) sur la base du prix de la ligne de produits auquel s'ajoute la GST. Le numéro de séquence de la GST est inférieur à celui de la PST, la GST est donc calculée en premier (reportez-vous à l'étape concernant la base à taxer pour plus de détails concernant la définition des relations de « taxe sur taxe »).

La méthode d'arrondi utilisée correspond par défaut à celle définie dans le paramétrage de la gestion globale des taxes, mais vous pouvez la modifier si la fiscalité pour les zones d'expédition/livraison requiert une autre méthode.

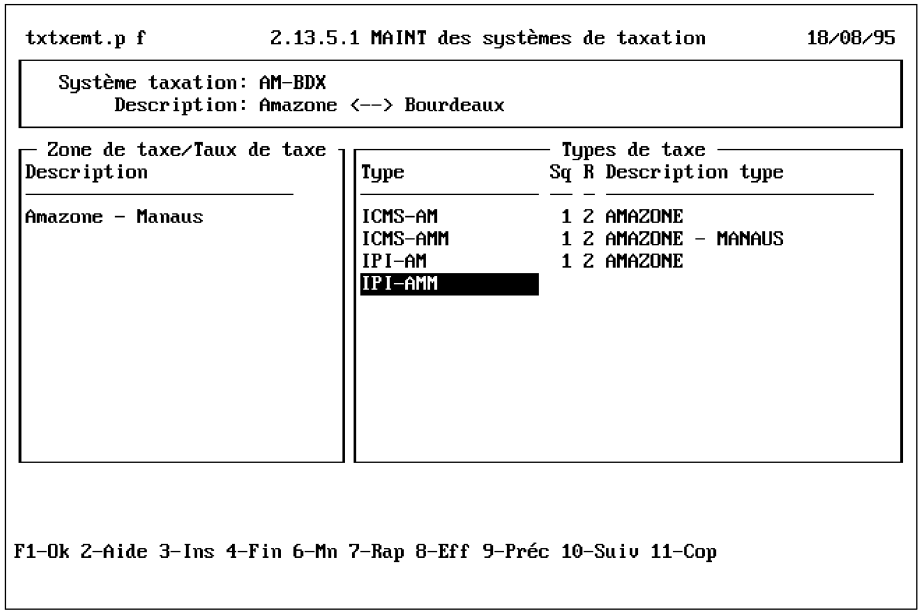

Fig. 2-18. **Numéros de séquence pour la GST et la PST**

Pour vérifier les données entrées, utilisez les fonctions INTERRO des systèmes de taxation (2.13.5.2) et EDIT des systèmes de taxation (2.13.5.3).

Spécifiez dans le paramétrage de la gestion globale des taxes quel est le système de taxation à utiliser par défaut si MFG/PRO ne trouve aucune correspondance pour une adresse durant l'entrée d'une transaction.

Conditions préalables : définir les zones de taxe, les types de taxe, les classes de taxe et les méthodes d'arrondi.

Etape 14. **Définissez les taux de taxe (2.13.13.1).** Le taux de taxe détermine le pourcentage de taxe utilisé dans une transaction, ainsi que d'autres informations telles que la façon dont la taxe est calculée. La plupart des données proviennent du paramétrage de la gestion globale des taxes. Les comptes de comptabilité générale, sous-comptes et centres de coût sont ceux définis dans le paramétrage système/compte (36.1).

Pour vérifier les données entrées, utilisez les fonctions INTERRO des taux de taxe (2.13.13.2) et EDIT des taux de taxe (2.13.13.3). La fonction de copie/mise à jour de taux de taxe (2.13.13.5) permet de créer de nouveaux taux sur la base de ceux existants.

Quand vous définissez des taux de taxe, ne spécifiez de classes et d'emplois pour les articles que si le taux s'applique à des classes/emplois spécifiques. En cas contraire, ne renseignez pas ces champs afin que le système applique le taux à tous les articles/emplois (notez que le terme « article » peut caractériser aussi bien une ligne de transaction que des frais divers).

Conditions préalables : définir les types de taxe, les classes de taxe, les emplois de taxe, les comptes de taxe de comptabilité générale et les bases de taxe.

Tableau 2-9

Champ	Explication
Type taxe	Obligatoire. Type de taxe auquel s'applique le taux.
Classe taxe	Facultatif. Classe de taxe à laquelle s'applique le taux. N'entrez rien s'il s'applique à tous les articles, quelle que soit sa classe.
Emploi taxe	Facultatif. Emploi de taxe (nature d'opération) auquel s'applique le taux. N'entrez rien s'il s'applique à toutes les transactions.
Effet le	Obligatoire. Date à compter de laquelle le taux peut être utilisé pour les calculs de taxe. Si vous n'indiquez aucune date, la valeur par défaut est la date système (si vous entrez plusieurs taux, celle-ci correspond au dernier taux entré).
Code taxe	Identifie de façon unique un taux de taxe pour des transactions. Peut aussi servir à classifier les taux (par exemple, tous les taux applicables au Brésil ont un code débutant par BRS, suivi de 00001, 00002, etc.) à des fins d'édition d'états, et afin de faciliter leur identification durant les transactions. Si vous n'entrez aucun code, le système incrémente automatiquement le code défini pour le dernier taux entré (par exemple, si le dernier code était BRS00001, le code suivant sera BRS00002). Le dernier code créé apparaît dans le paramétrage de la gestion globale des taxes (2.13.24)

Champ	Explication
Description	Description du taux de taxe. Apparaît dans les fonctions INTERRO des taux de taxe (2.13.13.2) et EDIT des taux de taxe (2.13.13.3).
Taux taxe	Pourcentage utilisé pour calculer les taxes concernant le type, la classe, l'emploi et la date de validité spécifiés. Appliqué à la base à taxer (généralement 100% du prix) pour la ligne ou les frais divers.
Taxe par ligne	Détermine si les lignes ou les frais sont taxés individuellement, ou si la taxe est calculée sur les totaux de la transaction. Si vous entrez « Oui », MFG/PRO calcule les taxes séparément pour chaque ligne/frais. Si vous entrez « Non », tous les montants (lignes et frais) sont totalisés par type de taxe avant calcul des taxes. Les taxes canadiennes et la TVA sont le plus souvent calculées par ligne, alors qu'aux Etats-Unis les taxes sont en général calculées sur les totaux. Dans les transactions de vente, les taxes sur les frais sont toujours calculées sur le total, quelle que soit la valeur de cet indicateur.
Base taxe	Montant soumis à taxe. Ce champ n'est généralement pas renseigné, car la valeur par défaut est 100% du prix de l'article.
A taxer mini	Base à taxer minimale à laquelle le taux peut être appliqué. Pour la méthode de taxation 01, le minimum spécifié à ce niveau remplace le montant de la base à taxer calculé pour la transaction si celui-ci est inférieur au minimum. Pour la méthode 02 (niveaux de taxe exclusifs), aucune taxe n'est calculée si la base à taxer pour la transaction est inférieure au minimum.
A taxer maxi	Base à taxer maximale à laquelle le taux peut être appliqué. Pour la méthode de taxation 01, le maximum spécifié à ce niveau remplace le montant de la base à taxer calculé pour la transaction si celui-ci est supérieur au maximum. Pour la méthode 02 (niveaux de taxe exclusifs), aucune taxe n'est calculée si la base à taxer pour la transaction est supérieure au maximum.

Champ	Explication
Taux récupérable	Les taxes sont récupérables si la société est autorisée à compenser les taxes sur ventes facturées aux clients par les taxes payées sur ses achats. Vous devez exclure les montants récupérables du coût de stock de l'article. Les taxes récupérables sont imputées au compte de taxe en comptabilité fournisseurs, et utilisées pour compenser les taxes sur ventes à reverser durant l'établissement des états fiscaux périodiques et au moment des règlements. Le calcul de la taxe récupérable s'effectue en multipliant le montant de la taxe pour la transaction par le pourcentage entré à ce niveau pour le taux de taxe (2.13.13.1). Si vous spécifiez un pourcentage récupérable, les montants pour le calcul de taxe additionnelle ci-dessous sont déterminés comme suit : Prix article 100,00 Taux taxe 10% Montant taxe 10,00 % récupérable 10% Montant récupérable 1,00 La taxe non récupérable est intégrée au coût de l'article ou au montant des achats.
Méthode taxe	Détermine la méthode utilisée pour calculer les taxes avec le taux indiqué. Cette valeur provient par défaut du paramétrage de la gestion globale des taxes. Méthode 01 (txmeth01.p) : multiplie la base à taxer (partie du montant des lignes/frais soumise à taxe) par le taux de taxe. Si la base est inférieure au minimum taxable (ou supérieure au maximum taxable) défini pour le taux, le programme remplace la base calculée par la base minimale/maximale. Cette méthode gère les rétentions de taxe sur achats et les absorptions de taxe sur ventes. Cette méthode gère les taxes sur les produits de luxe (appliquées uniquement quand le prix de l'article dépasse un certain seuil) et les taxes à taux variables (où le taux appliqué dépend de la valeur de la base à taxer).

(continué)

Champ	Explication
Méthode taxe (continué)	Si vous développez votre propre programme de calcul pour répondre à un problème de localisation, veillez à ce que le nom du fichier corresponde au format txmeth*99*.p, 99 représentant le numéro d'identification spécifié dans ce champ. Notez que les identificateurs 00-49 sont réservés aux programmes standard, et que les identificateurs 50-99 servent aux programmes personnalisés.
MAJ taxe permise	Détermine si vous pouvez modifier les montants de taxe calculés par le système. Si l'option « Afficher/éditer détail taxe » vous permet d'examiner la façon dont le système a calculé les montants de taxe, l'option « MAJ taxe permise » permet (si elle a comme valeur « Oui ») de modifier la base à taxer et les montants de taxe. Cette option est utile quand les montants doivent correspondre à ceux figurant sur des documents externes. Toutefois, comme le système ne gère aucun état de contrôle des modifications, il est possible que les services fiscaux vous demandent de désactiver cette option. La valeur provient par défaut du paramétrage de la gestion globale des taxes.
Taxe incluse permise (continué)	Une taxe peut être ajoutée au montant des lignes ou frais (taxe additionnelle), ou être extraite de ces montants s'ils la contiennent déjà (taxe incluse). Ce paramètre détermine si la taxe est extraite pour les transactions où elle est incluse. La valeur de l'indicateur de taxe incluse pour la transaction correspond par défaut à celle définie pour l'adresse de livraison du client /fournisseur. Elle détermine la façon dont les frais sont taxés, et devient la valeur par défaut pour les lignes. Toutefois, la taxe n'est incluse que si l'indicateur a comme valeur « Oui » à la fois pour le taux de taxe et la ligne ou la transaction (pour les frais). Pour les transactions de vente, la base à taxer est calculée en soustrayant la taxe du montant total de la ligne ou des frais. Pour la méthode de taxation 01, le calcul est effectué comme suit :

Champ	Explication
Taxe incluse permise (continué)	Montant taxe = taux taxe x (prix article/(1 + taux taxe) 0,10 x (100,00/1,10) 0,10 x 90,90 = 9,09 Base taxe = prix - taxe 100,00 - 9,09 = 90,10 Pour la méthode de taxation 11 (taxation régressive), le calcul est le suivant : Montant taxe = prix article x taux taxe 100,00 x 0,10 = 10,00 Base taxe = prix - taxe 100,00 - 10,00 = 90,00 Dans la version 7.4, l'option de taxe incluse ne peut servir que pour un seul type de taxe dans chaque système de taxation. Si vous utilisez plusieurs types, les montants de taxe, bases à taxer et bases de coût risquent d'être erronés.
Compte taxe vente	Le compte de taxe sur ventes est crédité chaque fois qu'une taxe est calculée sur les ventes à un client.
Taxe vente absorbée	Le compte de taxe sur ventes est crédité chaque fois que la société paye la taxe au lieu de la facturer au client.
Compte taxe CF	Compte débité pour toute taxe récupérable, calculée sur les achats ou les paiements en comptabilité fournisseurs.
Taxe conservée CF	Dans certains pays, si le client est une société importante et le fournisseur une petite société, les services fiscaux exigent que la taxe leur soit versée directement, sans transiter par le fournisseur. Le client paye alors à son fournisseur le montant des achats moins la taxe, mais est tenu de calculer, d'imputer et de payer périodiquement aux services fiscaux les taxes dues au titre des achats effectués. Cette option est similaire à l'imputation au destinataire pour la TVA dans les versions antérieures de MFG/PRO. Prix article 100,00 Taux taxe 10% Montant taxe 10,00 Taxe conservée CF 10,00 Paiement fournisseur 100,000
Date expiration	Dernière date à laquelle le taux peut être utilisé pour une transaction.

Champ	Explication
Escompte taxe à facture	Détermine si les fonctions de gestion des achats et des ventes calculent les taxes sur les montants escompte déduit (la valeur provient par défaut du paramétrage de la gestion globale des taxes). Cet indicateur a comme valeur « Non » dans la plupart des pays, l'escompte n'affectant par le calcul des taxes (calculées sur le montant total de la vente). Au Royaume-Uni et dans d'autres pays, la taxe est assise sur le montant réellement payé par le client (montant des ventes moins escompte). Pour ces taux de taxe, l'indicateur doit avoir comme valeur « Oui ». La taxe sur les transactions de vente et d'achat est alors calculée en multipliant le montant net de la transaction (escompte déduit) par le taux de taxe. Toutefois, le net à payer correspond au montant des ventes plus le montant de la taxe. A réception du paiement, le système vérifie si le client a payé dans les délais. Si oui, il calcule l'escompte sur le montant des ventes et ajoute ce montant à la taxe calculée escompte déduit pour déterminer le net à payer. Si le client n'a pas droit à l'escompte, le net à payer correspond au montant total des ventes plus la taxe sur le montant total. Par exemple, si le montant total des ventes est de 100,00, l'escompte de 2% sous 30 jours et le taux de taxe de 10%, MFG/PRO procède comme suit : Montant net H.T.100,00 - (100,00 x 2%) = 98,00 Taxe (98,00 x 10%) = 9,80 Net à payer (100,00 + 9,80) = 109,80 Initialement, l'escompte n'est appliqué qu'à la taxe. Si le client paye dans les délais, l'escompte est aussi déduit du montant des ventes (qui passe de 100,00 à 98,00) et le montant à imputer est alors 107,80 (98,00 + 9,80).

Champ	Explication
Escompte taxe à paiement	Similaire au système précédent (la valeur provient également du paramétrage de la gestion globale des taxes), sauf que le net à payer est calculé de façon différente. En utilisant le même exemple, le calcul est dans ce cas le suivant : Montant net H.T.100,00 - (100,00 x 2%) = 98,00 Taxe (98,00 x 10%) = 9,80 Net à payer (98,00 + 9,80) = 107,80 Pour les deux systèmes, quand la période d'escompte arrive à expiration, les fonctions de paiement en comptabilité fournisseurs et clients ajustent automatiquement les montants de taxe. Le montant de la taxe avec escompte est remplacé par le montant hors escompte (100,00 x 10% = 10,00), le montant à imputer devenant alors 110,00 (100,00 + 10,00).
Comment. O/N	Oui : sert à associer des commentaires de transaction au taux de taxe. Ceci vous permet d'entrer des textes devant figurer sur les états fiscaux, comme la réglementation relative à la taxe.

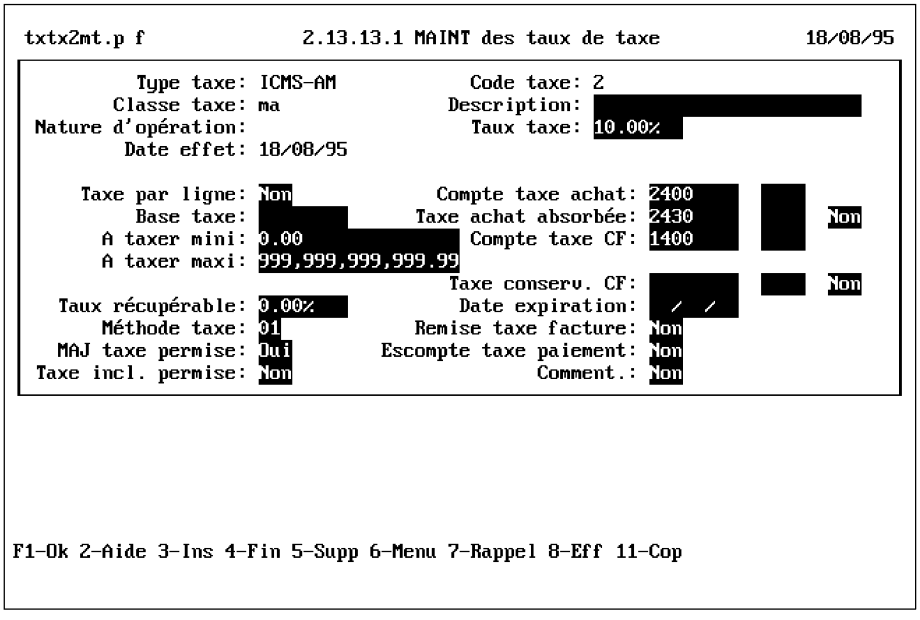

Fig. 2-19. **MAINT des taux de taxe (2.13.13.1)**

Etape 15. **Définissez les exonérations de taxe.** MFG/PRO contient un type de taxe “NON-TAX” par défaut, mais vous ne pouvez pas l’utiliser pour effectuer un suivi des exonérations par catégorie. Le cas échéant, définissez des types de taxe pour chaque exonération (2.13.1.1) et associez-les aux systèmes de taxation (2.13.5.1). Créez pour chaque type une classe et un taux de taxe de 0%. Concernant les exonérations sur les frais, vous devez définir des enregistrements détaillés de frais pour les types de taxe exonérés et les classes de 0%.

Etape 16. **Mettez à jour les codes adresse de tous les sites (2.12).** Dans la gestion globale des taxes, chaque site doit avoir un code adresse que MFG/PRO utilise pour sélectionner le système de taxation pour le site d’expédition ou de livraison dans les transactions d’achat ou de vente.

Etape 17. **Mettez à jour les lignes de produits (1.2.1) et les articles (menu 1.4).** Durant la conversion à la gestion globale des taxes, vous devrez probablement mettre à jour les classes de taxe pour les lignes de produits et les articles.

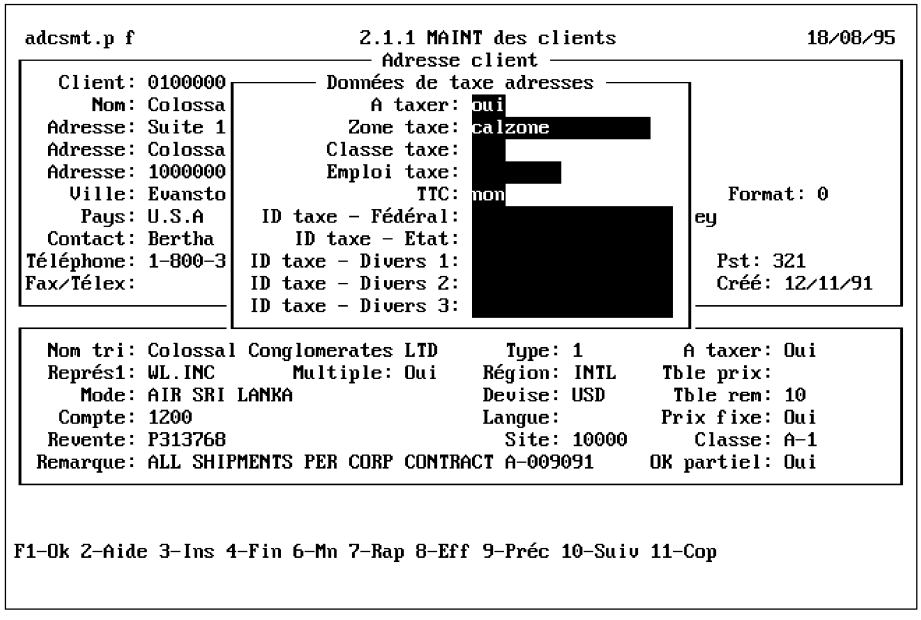

Fig. 2-20. **Fenêtre des taxes dans MAINT des clients (2.1.1)**

Etape 18. Mettez à jour les adresses de client (2.1.1), de fournisseur (2.3.1) et de société (2.12). Les enregistrements d'adresse contiennent aujourd'hui une fenêtre en incrustation permettant d'entrer des données de taxe. Le système sélectionne la zone de taxe par défaut selon la ville, le comté, l'Etat/province et le pays, et vous devez entrer des valeurs pour la classe, l'emploi et les ID de taxe. Si le prix des articles contient déjà la taxe, donnez à l'indicateur de taxe incluse la valeur « Oui ».

Définissez ensuite dans MAINT des adresses société (2.12) une adresse de taxe par défaut (~taxes), qui servira chaque fois que le système ne trouve pas une zone de taxe pour une société quand il recherche un système de taxation.

Conditions préalables : définir les zones de taxe, les classes de taxe et les emplois de taxe.

Conditions de règlement

Auparavant, les dates d'escompte et d'échéance ne pouvaient être déterminées que sur la base de la date de facture ou de la fin de mois, ce qui limitait les sociétés souhaitant un contrôle plus précis des échéances de paiement. Par ailleurs, les versions précédentes de MFG/PRO ne permettaient pas les calculs d'intérêts, fréquemment nécessaires dans les pays à fort taux d'inflation comme ceux d'Amérique du Sud, par exemple.

La fonction de gestion des conditions de règlement (2.17) contient plusieurs nouveaux champs dont :

- **Conditions de mois prochain.** Il s'agit de conditions de règlement d'un type particulier, appliquées en France et dans quelques autres pays, qui permettent de gérer les dates d'échéance de telle sorte que les règlements sont pour la plupart traités une fois par semaine, par quinzaine ou par mois. Pour assurer un délai de paiement suffisant aux clients, il est possible de spécifier un nombre minimum de jours devant s'écouler entre la date de facture et l'échéance de paiement.
- **Date de base.** Si la marchandise est expédiée avant la date de facturation négociée et la date de règlement calculée en fonction de la date de la facture,

vous pouvez spécifier une date de base comme date de départ pour le calcul de l'échéance de paiement.

- **Intérêts.** Le système vous permet de définir un taux d'intérêt à appliquer au prix afin de tenir compte de l'inflation, ou encore d'accorder un délai de grâce à certains clients en indiquant des jours de base.

Vous pouvez désormais utiliser la fin de quinzaine (option 3), la fin de semaine (option 4), la date de facture (option 1) ou la fin de mois (option 2) comme point de départ pour le calcul des dates d'escompte ou d'échéance.

Conditions de mois prochain

Les sociétés appliquant ce type de conditions ne traitent les paiements que certains jours du mois.

- Si tous les paiements sont dus le même jour (par exemple, le dix du mois suivant), quelle que soit la date de la facture, vous devez spécifier l'option 2 (fin de mois) comme point de départ pour le calcul des dates d'échéance.

- Si les factures établies durant la première quinzaine du mois sont dues au quinze du mois suivant et que celles établies au cours de la seconde quinzaine sont dues le dernier jour du mois suivant, vous devez spécifier l'option 3 (fin de quinzaine) comme point de départ pour le calcul des dates d'échéance.

- De même, si les factures établies au cours de la première semaine du mois sont dues à la fin de la première semaine du mois suivant et que celles établies au cours de la seconde semaine sont dues à la fin de la seconde semaine du mois suivant, etc., vous devez spécifier l'option 4 (fin de semaine) comme point de départ pour le calcul des dates d'échéance.

Toutefois, si vous n'indiquez qu'un point de départ, il peut arriver que le délai entre la date de la facture et l'échéance de paiement soit trop court. Par exemple, dans le cas de l'option 2 décrite ci-dessus, une facture datée du 30 septembre serait déjà due le 10 octobre. Pour éviter cette situation, entrez un délai minimum repoussant la date d'échéance à la période suivante chaque fois que le délai entre la date de facture et l'échéance du paiement est trop court.

Il existe plusieurs façons de définir ce type de conditions de règlement. Le tableau suivant en donne quelques exemples :

Tableau 2-11

Calcul mensuel	Délai = 10 Echéance depuis = 2 (fin du mois) Délai minimum = 15	Les paiements sont traités le 10 du mois, et le délai entre la date de facture et la date d'échéance doit être au minimum de 15 jours. Si le point de départ est le mois, le délai indiqué correspond au jour du mois de paiement. Ne spécifiez de délai que si le point de départ est la fin du mois.
	Si la date de facture est : 1 - 30 juin	L'échéance de paiement est le : 10 juillet
Calcul bi-mensuel (quinzaine)	Echéance depuis = 3 (fin de quinzaine) Délai minimum = 30	La date d'échéance est le 15 ou le 30 du mois suivant, selon la date de la facture. Les clients ont au minimum deux semaines pour payer. Dans ce cas, si la date de transaction est antérieure au 15 du mois, le système part du 15 pour calculer la date d'escompte/échéance. Si elle est postérieure au 15, il utilise la fin du mois. Si la date de transaction est le 15 ou la fin du mois, le point de départ est la date de transaction.
	Dates de facture : 1 - 14 juin 15 - 30 juin	Echéances de paiement : 15 et 31 juillet

Calcul hebdomadaire	Echéance depuis = 4 (fin de semaine) Délai minimum = 30	Les paiements sont dus le samedi de chaque semaine du mois suivant, selon la date de la facture. Les clients ont toujours au minimum deux semaines pour payer. Dans ce cas, le système part du samedi suivant pour calculer la date d'escompte/échéance. Si la transaction a lieu un samedi, le point de départ est la date de transaction.
	<u>Dates de facture :</u> 1 - 3 juin 4 - 10 juin 11 - 17 juin 25 juin - 1er juillet	<u>Echéances de paiement :</u> 8 juillet 15 juillet 22 juillet 29 juillet 5 août

Date de base

Auparavant, la date de facture correspondait toujours à la date d'expédition réelle, et les dates d'escompte et d'échéance étaient calculées sur cette base. En fait, il arrive que, pour des raisons de convenance personnelle, le fournisseur expédie la marchandise avant la date de facture prévue (c'est-à-dire, avant la date d'expédition négociée avec le client). Dans ce cas, si les conditions de règlement stipulent que la date d'échéance est basée sur la date de la facture, le paiement sera dû avant la date prévue par le client.

La version 7.4 contient un nouveau champ permettant de spécifier une date de départ (date de base) pour le calcul des dates d'escompte et d'échéance, afin que ces dates correspondent aux prévisions du client.

Ce paramètre est utile, par exemple, dans les cas suivants :

- Dans les environnements à fort taux d'inflation, où le prix évolue avec le temps, les clients sont peu enclins à payer avant la date prévue.
- Dans le cas d'une vente promotionnelle, où le délai de paiement peut atteindre six mois.

- Plus rarement, quand une société négocie un contrat important ayant un impact financier significatif sur ses résultats, elle peut spécifier une date de base afin que le client n'ait pas à payer trop rapidement.

Si vous indiquez une date de base, le système utilise la date la plus éloignée entre cette date et la date d'expédition/facture pour calculer les dates d'escompte et d'échéance.

Intérêts

La définition de taux d'intérêt vous permet :

- De calculer l'augmentation prévue des prix de vente et d'achat.
- D'effectuer un suivi distinct de la part d'intérêts comprise dans le prix ou le coût d'un article par rapport au prix tarif. L'imputation à des comptes spécifiques cumulant les intérêts appliqués et courus est obligatoire car le gain ou la perte ne constitue qu'une estimation.

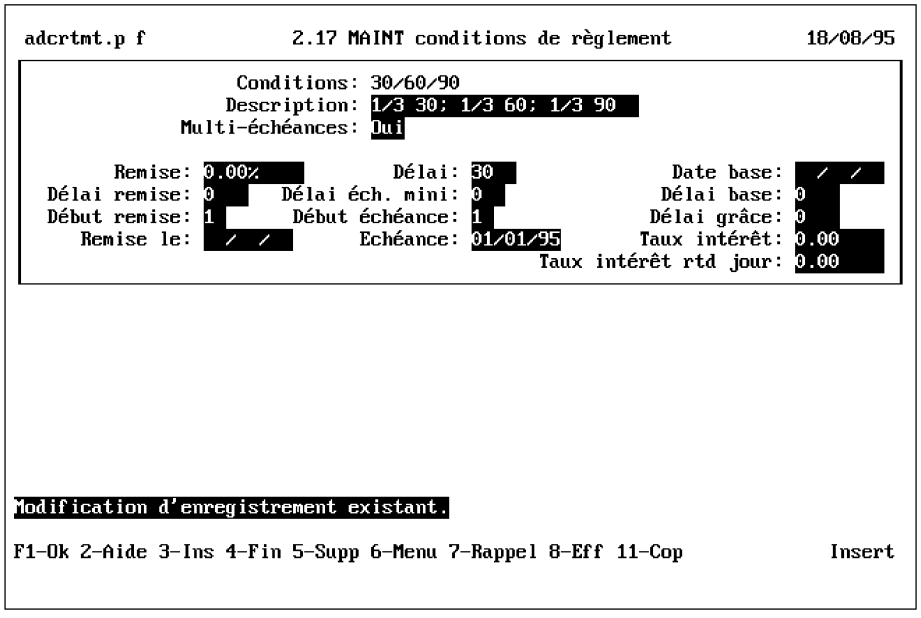

Fig. 2-21. **MAINT conditions de règlement (2.17)**

Délai

Dans les environnements à fort taux d'inflation, il est fréquent d'octroyer à un client privilégié un délai de paiement plus long que le délai normal, ces jours supplémentaires n'étant pas soumis au calcul d'intérêts. MFG/PRO vous permet de spécifier un nombre de jours comme délai de base durant la définition des conditions de règlement. Quand le système détermine les échéances de paiement, il ajoute ce délai aux dates calculées.

Remarque Il n'y a aucun lien entre les notions de date de base et de délai de base, ni entre celles de délai de base et de délai de règlement. Le délai de règlement correspond à une période de temps à ajouter à la date de départ prise en compte pour le calcul de la date d'échéance, alors que le délai de base vient s'ajouter à la date d'échéance calculée

.Dans les transactions d'achat et de vente, le taux d'intérêt affiché dans l'en-tête de transaction correspond par défaut à la valeur définie pour le code conditions de règlement associé au client ou au fournisseur (vous pouvez le modifier si nécessaire). Si vous modifiez ce code, le système ne met pas à jour automatiquement le taux d'intérêt. Un message d'avertissement s'affiche si le taux dans l'en-tête ne correspond pas à celui associé au code.

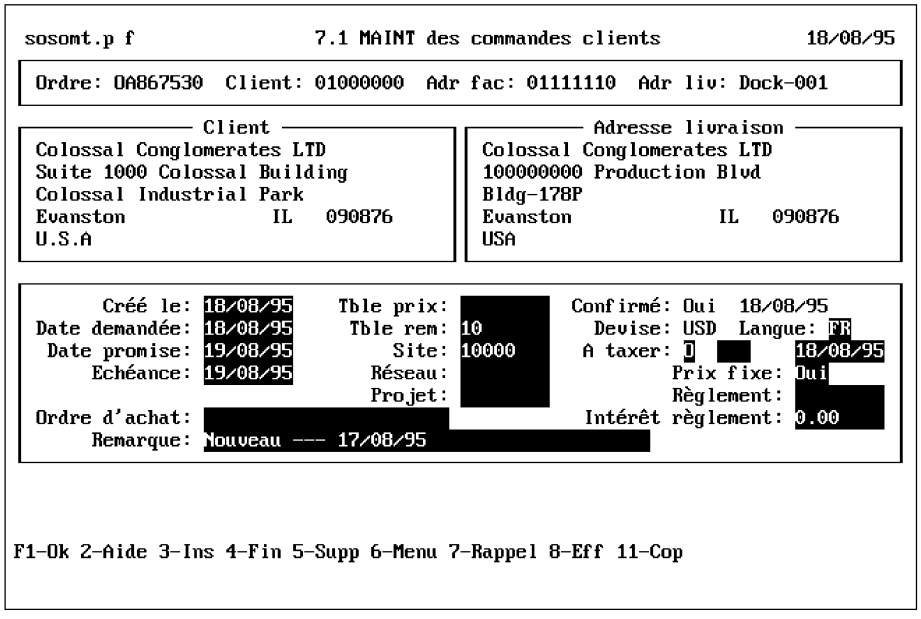

Fig. 2-22. **MAINT des commandes clients - En-tête (7.1)**

Dans les transactions de vente, l'écran des lignes contient une fenêtre en incrustation affichant le taux de l'en-tête, que vous pouvez changer pour la ligne.

Si vous appuyez sur F1 et passez à la fenêtre suivante, vous constatez que le système a augmenté le prix de l'article sur la base du taux d'intérêt affiché. Le prix net de l'article est calculé en tenant compte de l'escompte éventuel défini pour la ligne.

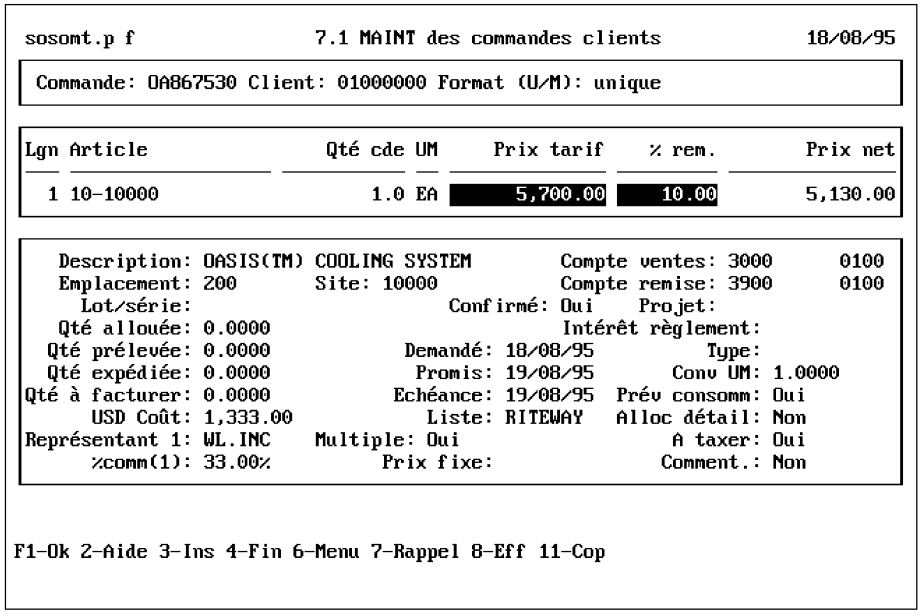

Fig. 2-23. **Ligne après application de l'intérêt (7.1)**

Pour les transactions d'achat, le système crée des écritures de comptabilité générale à la réception des achats (5.13.1). Le compte cumulant les intérêts appliqués est débité, et celui cumulant les intérêts courus crédité. Ces comptes sont définis dans le paramétrage des achats (5.24).

Pour les transactions de vente, le système crée des écritures de comptabilité générale à l'imputation des factures (7.16). Le compte cumulant les intérêts appliqués est crédité, et celui cumulant les intérêts courus débité. Ces comptes sont définis dans le paramétrage des commandes clients (7.24).

Remarque Le système ne crée actuellement aucune écriture d'ajustement pour les paiements en retard.

Nouvelles fonctions

Tableau 2-12

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de l'procédure
2.1.7	Ajustement limite crédit client	adcscr.p
2.4.	MENU banques fournisseur/client	
2.4.1	MAINT banques fournisseur/client	adcsbkmt.p
2.4.2	INTERRO banques fournisseur/client	adcsbkiq.p
2.4.3	EDIT banques fournisseur/client	adcsbkrp.p
2.13	MENU gestion globale des taxes	
2.13.1	MENU paramètres de taxe	
2.13.1.1	MAINT des types de taxe	txtxtmt.p
2.13.1.2	INTERRO des types de taxe	txtxtiq.p
2.13.1.3	EDIT des types de taxe	txtxtrp.p
2.13.1.5	MAINT des classes de taxe	txtaxcmt.p
2.13.1.6	INTERRO des classes de taxe	txtaxciq.p
2.13.1.7	EDIT des classes de taxe	txtaxcrp.p
2.13.1.9	MAINT des emplois de taxe	txtxumt.p
2.13.1.10	INTERRO des emplois de taxe	txtxuiq.p
2.13.1.11	EDIT des emplois de taxe	txtxurp.p
2.13.1.13	MAINT des bases de taxe	txtxbmt.p
2.13.1.14	INTERRO des bases de taxe	txtxbiq.p
2.13.1.15	EDIT des bases de taxe	txtxbrp.p
2.13.1.17	MAINT des méthodes d'arrondi	mgrndmt.p
2.13.1.18	INTERRO des méthodes d'arrondi	mgrndiq.p
2.13.1.19	EDIT des méthodes d'arrondi	mgrndrp.p
2.13.1.21	MAINT détail de taxe diverse	txtrldmt.p
2.13.1.22	INTERRO détail de taxe diverse	txtrldiq.p
2.13.1.23	EDIT détail de taxe diverse	txtrldrp.p
2.13.3	MENU juridictions de taxe	
2.13.3.1	MAINT des codes pays	adctrymt.p
2.13.3.2	INTERRO des codes pays	adctryiq.p
2.13.3.3	EDIT des codes pays	adctryrp.p
2.13.3.13	MAINT des zones de taxe	txtxzmt.p
2.13.3.14	INTERRO des zones de taxe	txtxziq.p
2.13.3.15	EDIT des zones de taxe	txtxzrp.p
2.13.3.17	INTERRO des structures de taxe	txtxziq1.p
2.13.3.18	EDIT des structures de taxe	txtxzrp1.p
2.13.5	MENU systèmes de taxation	

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de l'procédure
2.13.5.1	MAINT des systèmes de taxation	txtxemt.p
2.13.5.2	INTERRO des systèmes de taxation	txtxeiq.p
2.13.5.3	EDIT des systèmes de taxation	txtxerp.p
2.13.13	MENU taux de taxe	
2.13.13.1	MAINT des taux de taxe	txtx2mt.p
2.13.13.2	INTERRO des taux de taxe	txtx2iq.p
2.13.13.3	EDIT des taux de taxe	txtx2rp.p
2.13.13.5	Copie/MAJ taux de taxe	txtx2upd.p
2.13.15	MENU historique taxe	
2.13.15.2	INTERRO détail taxe par transaction	txtx2diq.p
2.13.15.3	EDIT détail taxe par transaction	txtx2drp.p
2.13.24	Paramétrage gestion globale taxes	txtxcmt.p
2.15.4	MENU données référence statistiques TVA	
2.15.4.1	MAINT des codes produit	txcommt.p
2.15.4.2	INTERRO des codes produit	txcomiq.p
2.15.4.4	MAINT des destinations	txdesdmt.p
2.15.4.5	INTERRO des destinations	txdesdiq.p
2.15.4.7	MAINT conditions de livraison	txdevtmt.p
2.15.4.8	INTERRO conditions de livraison	txdevtiq.p
2.15.4.10	MAINT des modes de transport	txmdtrmt.p
2.15.4.11	INTERRO des modes de transport	txmdtriq.p
2.15.4.13	MAINT natures de transaction	txnatrmt.p
2.15.4.14	INTERRO natures de transaction	txnatriq.p
2.15.4.16	MAINT méthodes statistiques	txstprmt.p
2.15.4.17	INTERRO méthodes statistiques	txstpriq.p
2.15.4.19	MAINT valeurs statistiques	txptvmt.p
2.15.4.20	INTERRO valeurs statistiques	txptviq.p
2.15.6	MENU statistiques TVA CEE	
2.15.6.1	MAINT statistiques TVA CEE	txectxmt.p
2.15.6.2	INTERRO statistiques TVA CEE	txtxhdiq.p
2.15.6.3	EDIT statistiques TVA CEE	txtxrp05.p
2.15.6.23	Suppression/archivage statistiques TVA	txtxhdup.p
2.15.6.24	Paramétrage statistiques TVA CEE	txecpm.p
2.20.7	MAINT classes de transport	sofrclmt.p
2.20.8	INTERRO classes de transport	sofrcliq.p
2.20.24	Paramétrage transport	sofrctmt.p

Nouveaux champs dans fonctions existantes

Tableau 2-13

Ecran	Champ	Explication
MAINT des clients	Tble prix	Facultatif. Sert à enregistrer la table de prix de type L (prix tarif) par défaut pour les transactions de vente. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Tble rem	Facultatif. Sert à enregistrer les tables de prix de type D (remise), M (majoration) ou P (prix fixe) par défaut pour les transactions de vente. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Prix fixe	Entrez « Oui » pour indiquer que les prix pour le client doivent être exclus de la mise à jour automatique des prix de commande client (7.9). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Zone taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Région géographique soumise aux mêmes réglementations fiscales (par exemple, deux villes canadiennes d'une même province assujetties aux mêmes taxes provinciales et fédérales). Plus précisément, les zones de taxe constituent des combinaisons uniques de pays, d'Etats, de comtés, de villes et de codes postaux. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Permet de classifier des groupes de clients soumis à des taux spéciaux. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des clients (continué)	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Permet de regrouper des sociétés ou des articles soumis à des taux de taxe spéciaux selon la nature des opérations que ces sociétés effectuent ou la façon dont les articles sont employés. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	TTC	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Entrez « Oui » si les prix pour le client contiennent normalement la taxe, et « Non » si les taxes doivent être ajoutées au prix des lignes (la valeur par défaut est « Non »). La valeur entrée dans ce champ devient la valeur par défaut durant la saisie des lignes, mais elle peut être modifiée manuellement pour des lignes particulières. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	ID taxe - Fédéral	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. ID de taxe attribué au client par le gouvernement fédéral, imprimé sur les états fiscaux et certains documents tels que les commandes et les factures, si la réglementation l'exige.
	ID taxe - Etat	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. ID de taxe attribué au client par le gouvernement de l'Etat ou de la province, imprimé sur les états fiscaux et certains documents tels que les commandes et les factures, si la réglementation l'exige.
	ID taxe - Divers 1, 2, 3	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. ID de taxe diverse. Ces champs existent pour information uniquement, et peuvent apparaître dans certains états et interrogations.
	Dernier examen crédit	Date du dernier examen du crédit client.
	Dernière MAJ crédit	Date de la dernière mise à jour du crédit client avec la fonction d'ajustement de limite de crédit client (2.1.7). Ce champ peut être mis à jour manuellement.
	(continé)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des clients (continué)	Banque	Identifie une banque de client à l'origine de paiements. Ce champ est obligatoire si vous définissez des comptes bancaires de client.
	Type cpte	Indique pour quels types de transactions le compte est utilisé. Les types 1 à 3 ont des descriptions de type par défaut (mnémoniques). Type 1 (ALL) : le compte peut traiter les transferts électroniques de fonds et les chèques imprimés. Il s'agit du type par défaut. Type 2 (PRT) : le compte ne peut traiter que les chèques imprimés. Type 3 (EDI) : le compte ne peut traiter que les transferts électroniques de fonds. Vous pouvez définir des mnémoniques supplémentaires pour les types 4 à 10 dans MAINT des détails de langue (36.7.3).
	EDI	Facultatif. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.
	Agence	Facultatif. Code agence de la banque possédant le compte. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.
	Compte banque	Compte bancaire du client ou fournisseur. Vous pouvez entrer jusqu'à 23 caractères alphanumériques.
	Dates début/fin	Période de temps durant laquelle le client va utiliser la banque pour vous payer. La date de début correspond par défaut à la date système ; la date de fin reste ouverte jusqu'à ce que vous en entriez une. Ces valeurs peuvent être modifiées à tout moment.

Ecran	Champ	Explication
MAINT adresses livraison client	Zone taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Région géographique soumise aux mêmes réglementations fiscales (par exemple, deux villes canadiennes d'une même province assujetties aux mêmes taxes provinciales et fédérales). Plus précisément, les zones de taxe constituent des combinaisons uniques de pays, d'Etats, de comtés, de villes et de codes postaux. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Permet de classifier des groupes de clients soumis à des taux spéciaux. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Permet de regrouper des sociétés ou des articles soumis à des taux spéciaux selon la nature des opérations que ces sociétés effectuent ou la façon dont les articles sont employés. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	TTC	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Entrez « Oui » si les prix pour le client contiennent normalement la taxe, et « Non » si les taxes doivent être ajoutées au prix des lignes (la valeur par défaut est « Non »). La valeur entrée dans ce champ devient la valeur par défaut durant la saisie des lignes, mais elle peut être modifiée manuellement pour des lignes particulières. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	ID taxe - Fédéral	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. ID de taxe attribué au client par le gouvernement fédéral, imprimé sur les états fiscaux et certains documents tels que les commandes et les factures, si la réglementation l'exige.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT adresses livraison client (continué)	ID taxe - Etat	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. ID de taxe attribué au client par le gouvernement de l'Etat ou de la province, imprimé sur les états fiscaux et certains documents tels que les commandes et les factures, si la réglementation l'exige.
	ID taxe - Divers 1, 2, 3	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. ID de taxe diverse. Ces champs existent pour information uniquement, et peuvent apparaître dans certains états et interrogations.
MAINT des fournisseurs	Tble prix	Facultatif. Sert à enregistrer la table de prix de type L (prix tarif) par défaut pour les transactions d'achat. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Tble rem	Facultatif. Sert à enregistrer les tables de prix de type D (remise), M (majoration) ou P (prix fixe) par défaut pour les transactions d'achat. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Prix fixe	Entrez « Oui » pour indiquer que les prix du fournisseur doivent être exclus de la mise à jour automatique des coûts d'ordre d'achat (5.19).
	Zone taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Région géographique soumise aux mêmes réglementations fiscales (par exemple, deux villes canadiennes d'une même province assujetties aux mêmes taxes provinciales et fédérales). Plus précisément, les zones de taxe constituent des combinaisons uniques de pays, d'Etats, de comtés, de villes et de codes postaux. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Permet de classifier des groupes de fournisseurs soumis à des taux spéciaux. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des fournisseurs (continué)	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Permet de regrouper des sociétés ou des articles soumis à des taux spéciaux selon la nature des opérations que ces sociétés effectuent ou la façon dont les articles sont employés. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	TTC	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Entrez « Oui » si les prix pour le fournisseur contiennent normalement la taxe, et « Non » si les taxes doivent être ajoutées au prix des lignes (la valeur par défaut est « Non »). La valeur entrée dans ce champ devient la valeur par défaut durant la saisie des lignes, mais elle peut être modifiée manuellement pour des lignes particulières. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	ID taxe - Fédéral	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. ID de taxe attribué au fournisseur par le gouvernement fédéral, imprimé sur les états fiscaux et certains documents tels que les ordres d'achat et les factures, si la réglementation l'exige.
	ID taxe - Etat	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. ID de taxe attribué au fournisseur par le gouvernement de l'Etat ou de la province, imprimé sur les états fiscaux et certains documents tels que les ordres d'achat et les factures, si la réglementation l'exige.
	ID taxe - Divers 1, 2, 3	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. ID de taxe divers. Ces champs existent pour information uniquement, et peuvent apparaître dans certains états et interrogations.
	Banque	Identifie une banque de fournisseur qui reçoit les paiements. Ce champ est obligatoire si vous définissez des comptes bancaires de fournisseur.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des fournisseurs (continué)	Type cpte	Indique pour quels types de transactions le compte est utilisé. Les types 1 à 3 ont des descriptions de type par défaut (mnémoniques). Type 1 (ALL) : le compte peut traiter les transferts électroniques de fonds et les chèques imprimés. Il s'agit du type par défaut. Type 2 (PRT) : le compte ne peut traiter que les chèques imprimés. Type 3 (EDI) : le compte ne peut traiter que les transferts électroniques de fonds. Vous pouvez définir des mnémoniques supplémentaires pour les types 4 à 10 dans MAINT des détails de langue (36.7.3).
	EDI	Facultatif. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.
	Agence	Facultatif. Code agence de la banque possédant le compte. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4
	Compte banque	Compte bancaire du fournisseur ou client. Vous pouvez entrer jusqu'à 23 caractères alphanumériques.
	Dates début/fin	Période de temps durant laquelle la banque peut recevoir les paiements effectués au fournisseur. Quand vous exécutez la fonction Paiements - chèques automatiques (28.9.9), le système ne sélectionne la banque que si la période de validité correspond à la date du chèque. La date de début correspond par défaut à la date système, et la date de fin reste ouverte jusqu'à ce que vous en entriez une. Vous pouvez modifier ces valeurs à tout moment.

Ecran	Champ	Explication
MAINT adresses paiement fournisseur	Zone taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Région géographique soumise aux mêmes réglementations fiscales (par exemple, deux villes canadiennes d'une même province assujetties aux mêmes taxes provinciales et fédérales). Plus précisément, les zones de taxe constituent des combinaisons uniques de pays, d'Etats, de comtés, de villes et de codes postaux. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Permet de classifier des groupes de fournisseurs soumis à des taux spéciaux. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Permet de regrouper des sociétés ou des articles soumis à des taux spéciaux selon la nature des opérations que ces sociétés effectuent ou la façon dont les articles sont employés. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	TTC	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Entrez « Oui » si les prix pour le fournisseur contiennent normalement la taxe, et « Non » si les taxes doivent être ajoutées au prix des lignes (la valeur par défaut est « Non »). La valeur entrée dans ce champ devient la valeur par défaut durant la saisie des lignes, mais elle peut être modifiée manuellement pour des lignes particulières. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	ID taxe - Fédéral	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. ID de taxe attribué au fournisseur par le gouvernement fédéral, imprimé sur les états fiscaux et certains documents tels que les ordres d'achat et les factures, si la réglementation l'exige.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT adresses paiement fournisseur (continué)	ID taxe - Etat	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. ID de taxe attribué au fournisseur par le gouvernement de l'Etat ou de la province, imprimé sur les états fiscaux et certains documents tels que les ordres d'achat et les factures, si la réglementation l'exige.
	ID taxe - Divers 1, 2, 3	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. ID de taxe diverse. Ces champs existent pour information uniquement, et peuvent apparaître dans certains états et interrogations.
MAINT des types d'adresse	Type liste	Le système attribue aux banques de fournisseur/client un nouveau type d'adresse égal à « cs_bank » (2.4.1).
MAINT conditions de règlement	Délai échéance mini	Indique le nombre minimum de jours devant séparer la date de la facture de l'échéance du paiement. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion des conditions de règlement.
	Date base	Date de départ pour le calcul des dates d'escompte/échéance. Si elle précède la date de la facture, le système utilise la date de facture comme date de départ.
	Délai base	Nombre de jours à ajouter aux dates d'escompte et d'échéance calculées par le système.
	Délai grâce	Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.
	Taux intérêt	Indique de quel pourcentage le système doit augmenter les prix d'article pour compenser les effets d'un fort taux d'inflation (basé sur le délai de paiement prévu).
	Taux intérêt rtd jour	Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.
MAINT frais de transport	UM	Pour affichage uniquement. Ce champ contient l'unité de mesure associée à la liste de frais de transport. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
INTERRO frais de transport	UM	Pour affichage uniquement. Ce champ contient l'unité de mesure associée à la liste de frais de transport. (NOUVEAU dans version 7.4F)

Chapitre 3
Gestion de stock

Fonctions essentielles

NOUVEAU dans version 7.4F—Plus de rapidité et de flexibilité dans les interrogations de lot. Les fonctions INTERRO cas d'emploi lot (3.22.4) et INTERRO nomenclature réelle lot (3.22.3) ont été restructurées pour utiliser des fichiers de travail accélérant les recherches et, concernant la seconde fonction, pour limiter les transactions en indiquant un nombre maximum de fichiers de travail. Par ailleurs, un nouveau champ relatif à l'affichage des doublons a été ajouté aux deux interrogations afin de limiter les transactions affichées. (F0H0 et FT96)

NOUVEAU dans version 7.4F—Réceptions de stock avec post-déduction modifiées. Dans les environnements utilisant la méthode de calcul des coûts moyens, la fonction Réceptions - post-déduction (3.12) n'inclut plus les coûts de main-d'oeuvre, les frais généraux variables, les frais généraux fixes et les coûts de sous-traitance à la fois dans le coût matière des niveaux inférieurs et dans l'élément de coût correspondant. Ces coûts ne sont plus désormais inclus que dans le coût matière des niveaux inférieurs. (F0CL)

NOUVEAU dans version 7.4F—Articles sélectionnés par opération dans la fonction Réceptions - post-déduction. Auparavant, l'écran de modification de la post-déduction dans la fonction Réceptions– post-déduction (3.12) affichait tous les articles d'une nomenclature donnée. Désormais, il ne contient plus que les articles affectés à l'opération spécifiée dans l'écran. Les composants doivent avoir été préalablement affectés à l'opération avec les fonctions de gestion des nomenclatures ou de gestion des gammes. (F0CT)

NOUVEAU dans version 7.4F—Transferts de stock autorisés pour les articles sans enregistrements détaillés de stock. Quand vous effectuez des transferts de stock avec les fonctions Transfert d'un article (3.4.1) ou Transfert/modification lot/série (3.4.3), vous êtes autorisé à le faire à partir d'un emplacement inexistant si l'indicateur de création automatique d'emplacement a comme valeur « Oui » pour les sites concernés. (F0D2)

NOUVEAU dans version 7.4F—Ajout d'une date d'effet pour les transferts de stock. Un champ servant à entrer une date d'effet a été ajouté aux fonctions Transfert d'un article (3.4.1), Transfert de plusieurs articles et Transfert/modification lot/série (3.4.3). Il permet de déterminer la période d'effet en comptabilité générale pour le transfert. (F0FH)

NOUVEAU dans version 7.4F—Ordres proposés/fermes et stock nul visibles sur l'état des surplus de stock projeté. Deux nouveaux champs ont été ajoutés à la fonction EDIT surplus stock projeté, qui vous permettent d'inclure ou d'exclure les ordres proposés et fermes. Les quantités correspondantes apparaissent sur l'état comme commandées. Par exemple, si un article possède un stock nul et qu'il existe des ordres fermes pour 100 unités et des commandes clients pour 50, l'état indique un surplus (quantité finale) de 50 unités. Ceci vaut également pour les ordres proposés.

Si vous entrez « Non » pour ces champs, le système ignore les ordres proposés et fermes. Dans l'exemple précédent, l'article ne figurera pas sur l'état. (FT81)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification des états de valorisation du stock. Les états de valorisation du stock traitent désormais les enregistrements de stock négatifs de façon logique et permettent de contrôler le coût de comptabilité générale initial des nouveaux articles figurant sur les deux états à une date spécifiée.

Améliorations concernant les interrogations de lot (7.4F)

Dans les versions antérieures, la sélection des transactions avec les fonctions INTERRO cas d'emploi lot (3.22.4) et INTERRO nomenclature réelle lot (3.22.3) s'effectuait avec un nombre moins important de critères, ce qui limitait l'efficacité de la fonction, tant au niveau de la rapidité d'exécution que de la sélection des transactions. Dans la version 7.4F, la vitesse a été augmentée dans les deux

programmes et la sélection des transactions rendue plus spécifique, ce qui réduit d'autant le nombre de relations incorrectes affichées.

Le nouveau champ relatif à l'affichage des doublons dans les deux interrogations détermine si les transactions doivent être affichées pour chacune des relations auxquelles elles s'appliquent. Si vous entrez « Oui » pour ce champ, les transactions peuvent apparaître plusieurs fois pendant l'interrogation. Par exemple, une réception d'achats (type RCT-PO) peut apparaître une première fois en rapport à une sortie sur ordre de fabrication (type ISS-WO) et une seconde fois en rapport à une modification de statut de stock (type ISS-CHL). Si la valeur du champ est « Non », les transactions sont affichées uniquement pour la première relation possible trouvée par le système.

Le nouveau champ « Fichier maxi » dans la fonction INTERRO nomenclature réelle lot vous permet de définir un nombre maximum de fichiers de travail pouvant être créés par MFG/PRO pour une interrogation. Selon le niveau d'éclatement des nomenclatures, les interrogations peuvent dépasser les limites de mémoire définies et, dans ce cas, Progress interrompt le programme. Vous pouvez désormais définir une limite pour le nombre de fichiers de travail en-deçà de la limite de mémoire (ou, à l'inverse, relever la limite de mémoire au moment du démarrage) pour éviter une sortie incontrôlée. Quand le nombre maximum de fichiers de travail est dépassé, MFG/PRO tronque l'interrogation et ne crée plus d'enregistrements. Le nombre de 500 fichiers défini par défaut devrait convenir à la plupart des installations. Vous avez aussi la possibilité de réduire le nombre d'enregistrements de fichier de travail créés en limitant la sélection d'articles (par exemple, en entrant : Lot: à blanc, Commande: 12345, Article: à blanc, ET NON PAS : Lot: à blanc, Commande: à blanc, Article: à blanc).

Prise en compte du stock négatif. (7.4G)

Dans les versions précédentes de MFG/PRO, les quatre états de valorisation du stock ne totalisaient pas les quantités d'article de façon logique quand le stock négatif était exclu (indicateur d'inclusion de stock négatif = Non), car les quantités détaillées d'emplacement étaient mal utilisées. Un enregistrement détaillé d'emplacement gère les quantités par article, emplacement, lot et référence.

Quand l'indicateur d'inclusion de stock négatif avait pour valeur Non, les fonctions d'édition d'état de valorisation du stock (3.6.13) et d'état de valorisation du stock par emplacement (3.6.14) lisaient tous les enregistrements détaillés d'emplacement, ignoraient les enregistrements négatifs, puis effectuaient un total des enregistrements positifs par article pour le premier état et par article et emplacement pour le second.

Les fonctions d'édition d'état de valorisation du stock par date (3.6.15) et d'état de valorisation du stock par date et emplacement (3.6.16) lisaient les enregistrements détaillés d'emplacement par emplacement. Si le total était négatif, le programme ignorait tous les enregistrements pour l'emplacement et passait à l'emplacement suivant. S'il était positif, il affichait le total pour l'emplacement.

Les résultats obtenus sont illustrés dans le tableau 1.

Tableau 1—Utilisation des enregistrements détaillés d'emplacement dans les états de valorisation du stock précédents.

Article A1 Emplacement 1,	Lot 1	10	
	Lot 2	– 12	Stock total emplacement = – 2
Article A1 Emplacement 2,	Lot 3	8	
	Lot 4	– 4	Stock total emplacement = 4
Etats de valorisation du stock (Stock négatif compris = Non)			Total article affiché
Etat de valorisation du stock (3.6.13)			18
Etat de valorisation du stock par emplacement (3.6.14)			18
Etat de valorisation du stock par date (3.6.15)			4
Etat de valorisation du stock par date et emplacement (3.6.16)			4

Les deux premiers états utilisent uniquement les enregistrements des lots 1 et 3 et ignorent les enregistrements détaillés négatifs. Les troisième et quatrième états affichent un total de -2 pour l'emplacement 1 en ignorant l'emplacement (puisque le résultat est négatif), puis un total de 4 pour l'emplacement 2 en affichant le total.

Désormais, quand l'indicateur d'inclusion de stock négatif a pour valeur Non, chaque enregistrement détaillé d'emplacement est pris en compte par le système. Dans le cas des états de valorisation du stock (3.6.13) et de valorisation du stock par date (3.6.15), si la somme de tous les enregistrements détaillés est positive, l'article et la quantité totale sont affichés. Dans le cas des états de valorisation du stock par emplacement (3.6.14) et de valorisation du stock par date et emplacement (3.6.16), si

la somme de tous les enregistrements détaillés *pour un emplacement* est positive, l'article dans cet emplacement et la quantité totale correspondante sont affichés.

Les résultats obtenus sont illustrés dans le tableau 2 (même exemple que dans le tableau précédent).

Tableau 2—Utilisation des enregistrements détaillés d'emplacement dans les états de valorisation du stock actuels.

Article A1 Emplacement 1,	Lot 1	10	
	Lot 2	– 12	Stock total emplacement = – 2
Article A1 Emplacement 2,	Lot 3	8	
	Lot 4	– 4	Stock total emplacement = 4
Etats de valorisation du stock (Stock négatif compris = Non)			Total article affiché
Etat de valorisation du stock (3.6.13)			2
Etat de valorisation du stock par emplacement (3.6.14)			4
Etat de valorisation du stock par date (3.6.15)			2
Etat de valorisation du stock par date et emplacement (3.6.16)			4

Les états de valorisation par article (3.6.13 et 3.6.15) font la somme de tous les enregistrements pour l'article (10 – 12 + 8 – 4 = 2) et les états de valorisation par emplacement (3.6.14 et 3.6.16) calculent le total de chaque emplacement, excluent l'emplacement 1 (puisque le résultat est négatif) et affichent le total pour l'emplacement 2 (8 – 4 = 4). (G0ZG)

Valorisation des articles au coût de comptabilité générale initial (7.4G)

Dans la version 7.3C et les versions ultérieures, si un article avec des quantités en stock ne possédait pas d'enregistrements de coût (valorisation à un coût nul) à ou avant la date d'effet utilisée par les fonctions d'édition d'état de valorisation du stock par date (3.6.15) et d'édition d'état de valorisation du stock par date et emplacement (3.6.16), les deux états valorisaient les articles au prochain coût existant au lieu d'afficher un coût nul. Comme certains clients préféraient une valorisation au coût nul, ces fonctions ont été modifiées pour pouvoir utiliser les deux méthodes.

Un nouveau champ, Accepter coût initial nul, a été ajouté pour déterminer si le système doit utiliser le coût de comptabilité générale initial (0,00) pour les nouveaux articles ou le premier ajustement de coût en comptabilité générale.

Si vous entrez Oui pour l'indicateur Accepter coût initial nul, les états affichent le dernier coût de comptabilité générale pour tous les articles valides à la date d'effet spécifiée, même si leur coût est nul. Si vous entrez Non, ils affichent le premier coût de comptabilité générale pour les articles qui ne possédaient pas d'enregistrements de coût à ou avant la date d'effet. Les autres coûts d'article restent inchangés.

Nouveaux champs dans écrans existants

Tableau 3-1

Ecran	Champ	Explication
Transfert de plusieurs articles	Date effet	Date d'effet de la transaction.
Transfert d'un article	Date effet	Date d'effet de la transaction.
Transfert/ modification lot/série	Date effet	Date d'effet de la transaction.
EDIT surplus stock projeté	Inclure ordres planifiés CBN	Inclut ou exclut les ordres proposés.
	Inclure ordres fermes	Inclut ou exclut les ordres fermes.
EDIT valoris. stock par date (3.6.15)	Accepter coût initial nul	Si vous entrez Oui, l'état affiche le coût de comptabilité générale des articles. Si vous entrez Non, il affiche le premier ajustement de coût en comptabilité générale pour les articles dont le coût initial est nul. (NOUVEAU dans version 7.4G)
EDIT valoris. stock/date-emplac. (3.6.16)	Accepter coût initial nul	Voir ci-dessus. (NOUVEAU dans version 7.4G)

Chapitre 4
Inventaire physique

Dans la version 7.4, aucune modification n’a été apportée au module Inventaire physique.

Chapitre 5
Achats

Fonctions essentielles

Impression des programmes au format fax. Cette nouvelle fonction (5.5.3.9) imprime les programmes fournisseurs dans un format fax, utilisable par les systèmes externes de transmission de télécopie comme VSIFax. Cette fonction fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H204)

Réinitialisation globale de cumul. La nouvelle fonction de réinitialisation du cumul reçu (5.5.5.14) permet de mettre à zéro le total cumulé expédié pour les ordres planifiés. Vous pouvez sélectionner les ordres d'achat par numéro d'ordre, code article, fournisseur, adresse de livraison, acheteur, ou selon une combinaison de ces éléments. Pour produire un état sans mettre à jour les ordres, donnez à l'indicateur de mise à jour la valeur « Non ». Cette fonction fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H148)

Interrogation de liste de colisage de réception. Cette nouvelle fonction (5.13.4) sert à examiner les données de réception sur ordre d'achat par liste de colisage et réception. Elle permet de rapprocher les expéditions sur programme fournisseur et les réceptions fiscales. Cette fonction fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H163)

Nouveaux critères de sélection pour l'état des réceptions d'achats. Vous pouvez désormais indiquer une plage de listes de colisage à inclure dans l'état

(5.13.5), et les trier par ordre d'achat/réception/ligne, article/date de réception, ou encore date de réception/numéro de liste de colisage. Cette amélioration concerne les réceptions fiscales. (H074)

Gestion des colis/expéditions pour ordres d'achat. Le menu des réceptions d'achats/retours fournisseurs (5.13) contient désormais les mêmes fonctions que le menu de traitement des réceptions (5.5.5) pour l'enregistrement des données de colis et d'expédition, la réception des expéditions, et la suppression ou l'archivage des expéditions. La gestion des colis et expéditions fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (Aucun numéro d'ordre de modification technique)

Retours fournisseurs. Cette fonction (5.13.7) peut désormais effectuer des extractions de taxe, et recalculer des moyennes de coût (permet de retourner des articles à la valeur initiale de la réception). (GO37)

Réceptions fiscales d'achats. Les réceptions fiscales (5.13.16 et 5.13.17) répondent aux besoins des utilisateurs pour lesquels les données d'article et de coût figurant sur les documents d'expédition (bon de livraison, "nota fiscal" brésilienne) servent pour la gestion fiscale et/ou comptable des stocks. Elles permettent, par ailleurs, de recevoir plusieurs ordres (pour une même adresse de livraison) sur une même réception. Pour pouvoir employer cette fonctionnalité, vous devez utiliser la gestion globale des taxes. Les réceptions fiscales font l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H074, H469)

Mise à jour des coûts d'ordre d'achat. Cette nouvelle fonction permet de mettre à jour les coûts unitaires des lignes sur des ordres d'achat existants à chaque changement apporté à la table des prix, à la table des remises ou au prix de l'article. La mise à jour utilise la même logique de tarification que la fonction de gestion des ordres d'achat (5.7). Pour exclure des prix de la mise à jour, donnez à l'indicateur de prix fixe la valeur « Oui » pour la ligne concernée (5.7). Cette fonction fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H082)

Tarifs multiples. La version 7.4 introduit des changements significatifs dans la façon de spécifier les tarifs pour les transactions d'achat. Utilisez le champ « Tble prix » pour enregistrer des tables de prix, et le champ « Tble rem » pour enregistrer tous les

autres genres de tarifs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites. (H086)

Conditions de règlement. MFG/PRO utilise désormais les notions de mois prochain, de fin de semaine et de quinzaine, de dates de début (dates de base) pour le calcul des échéances de paiement, et d'intérêts pour les conditions de règlement (destiné aux environnements à fort taux d'inflation). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites. (H070, H184)

Gestion globale des taxes. Si vous utilisez la gestion globale des taxes, vous pouvez maintenant enregistrer des données supplémentaires en matière de taxe pour les ordres d'achat, les réceptions d'achats et les confirmations d'expédition. La fonction d'affichage/édition du détail de taxe vous permet d'examiner (et éventuellement de modifier) les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites. (Ordres de modification technique multiples)

NOUVEAU dans version 7.4F—Modification de la fonction de réception des achats (5.13). Vous pouvez désormais modifier le site pour une ligne d'ordre d'achat à condition que le champ relatif aux entrées multiples ait pour valeur « Non ». S'il a pour valeur « Oui », toute modification est impossible car il existe plusieurs affectations à emplacements multiples pour le site actuel. Pour pouvoir mettre à jour le site, vous devez réduire le nombre de ces affectations à 0 ou 1. (F0NS)

NOUVEAU dans version 7.4F—Editions des ordres d'achat dans les environnements à bases de données multiples. Quand la base de données actuelle n'est pas la base d'origine pour un ordre d'achat, l'ordre n'apparaît pas sur les éditions des ordres d'achat (EDIT ordres d'achat par ordre, EDIT ordres d'achat par fournis., EDIT des engagements/OA ou Programme approvisionnement/OA), même si les lignes d'ordre sont réceptionnées dans des sites figurant dans la base actuelle. Pour afficher ces ordres, vous devez être autorisé à accéder à la base de données d'origine, qui contient également les fichiers des adresses de fournisseur. (F0MM)

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration des programmes fournisseurs. Vous pouvez désormais définir plusieurs quantités minimum et prix pour un ordre

d'achat planifié dans MAINT tarifs (1.10.1). Auparavant, une tarification basée sur les quantités n'était possible que pour les ordres discrets. (G0F7)

NOUVEAU dans version 7.4G–Tarification basée sur les quantités pour les programmes fournisseurs. Vous pouvez désormais définir plusieurs quantités minimum et prix pour les ordres d'achat planifiés dans la fonction MAINT tarifs (1.10.1). Auparavant, une tarification basée sur les quantités n'était possible que pour les ordres discrets. (G0F7)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification du champ ID lancement pour les programmes fournisseurs. Ce champ peut désormais contenir trente caractères au lieu de vingt-quatre, afin d'assurer la compatibilité avec la version 7.2 de MFG/PRO. Cette amélioration concerne toutes les fonctions relatives aux programmes fournisseurs contenant ce champ. (G0X9)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction MAINT des expéditions (5.5.5.5). Vous pouvez désormais modifier les expéditions confirmées. Toutefois, une expédition modifiée ne peut pas être reconfirmée. (G1G8)

NOUVEAU dans version 7.4G–Ajout d'un message d'avertissement pour les ordres d'achat. Quand la quantité reçue cumulée pour une ligne d'ordre d'achat planifié dépasse la quantité de commande maximum pour la ligne, le système affiche désormais un message d'avertissement dans l'écran Réceptions achats (5.13). Par ailleurs, il affiche un message d'avertissement à la place d'un message d'erreur dans l'écran Confirmation expédition (5.5.5.11) quand le seuil de tolérance pour une réception d'ordre discret est dépassé. (G0X3)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification des éditions d'ordre d'achat. Les enregistrements provenant d'une base de données centrale sont désormais inclus dans les états relatifs aux ordres d'achat. Par exemple, les données d'adresse proviennent de la base de données centrale (ou à défaut, de la base de données distante). Cette modification remplace l'ordre de modification technique F0MM dans la version 7.3K, qui excluait les ordres générés dans la base centrale pour éviter des messages d'erreur Progress. (F0V5)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction Réceptions achats (5.13). Chaque réponse positive à l'indicateur de mise à jour de la quantité de

lancement pour les ordres ouverts est désormais enregistrée individuellement pour chaque ligne détaillée d'ordre d'achat. (G0TP)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction MAINT des ordres d'achat (5.1). Si la table de remises est de type D pour la ligne, la remise entrée à ce niveau remplace celle définie par le fournisseur. (G0TW)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification des fonctions MAINT des ordres d'achat (5.7) et MAINT des commandes ouvertes (5.3.1). Quand vous modifiez un ordre d'achat existant, ces fonctions affichent désormais dans l'en-tête d'ordre la liaison (commande client/ordre de fabrication) provenant du premier enregistrement détaillé d'ordre. (G0VN)

NOUVEAU dans version 7.4G–Ajout d'une fenêtre de défilement dans la fonction d'interrogation des ordres planifiés (5.5.1.14). Le champ relatif à l'article permet désormais d'afficher une fenêtre de défilement pour les articles d'ordre d'achat planifié. Cette fenêtre apparaît également dans les fonctions MAINT cumul des réceptions (5.5.5.13), INTERRO des programmes (5.5.3.4), INTERRO historique programmes (5.5.3.5), Comparaison de programmes (5.5.3.15) et MAINT des programmes (5.5.3.3). (G0RK)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction d'impression des ordres ouverts (5.13). Pour qu'un ordre d'achat puisse être imprimé, il doit posséder au moins une ligne avec des quantités ouvertes. Le système utilise la date de début de l'ordre au lieu de sa date de création pour effectuer la sélection. (G0TR)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la quantité dans la fonction MAJ des programmes depuis CBN (5.5.3.1). Quand vous réceptionnez une quantité qui n'est pas un multiple de la quantité de colis standard, le nouveau programme de réception généré contient désormais une quantité nette demandée (ouverte) correspondant à un multiple de la quantité de colis standard. (G0ZW)

Impression des programmes au format fax

La fonction d'impression des programmes au format fax (5.5.3.9) est similaire à la fonction standard d'impression des programmes (5.5.3.8), sauf que les ordres planifiés sont classés par fournisseur plutôt que par site/fournisseur. Le signe « # »

figure en haut du premier programme pour chaque fournisseur, suivi du numéro de télécopie du fournisseur. Les ordres transmis contiennent l'ensemble des besoins, avec les dates et quantités.

Pour que la fonction sélectionne les ordres, vous devez donner à l'indicateur d'impression des programmes au format fax la valeur « Oui » dans la fonction de gestion des ordres planifiés (5.5.1.13).

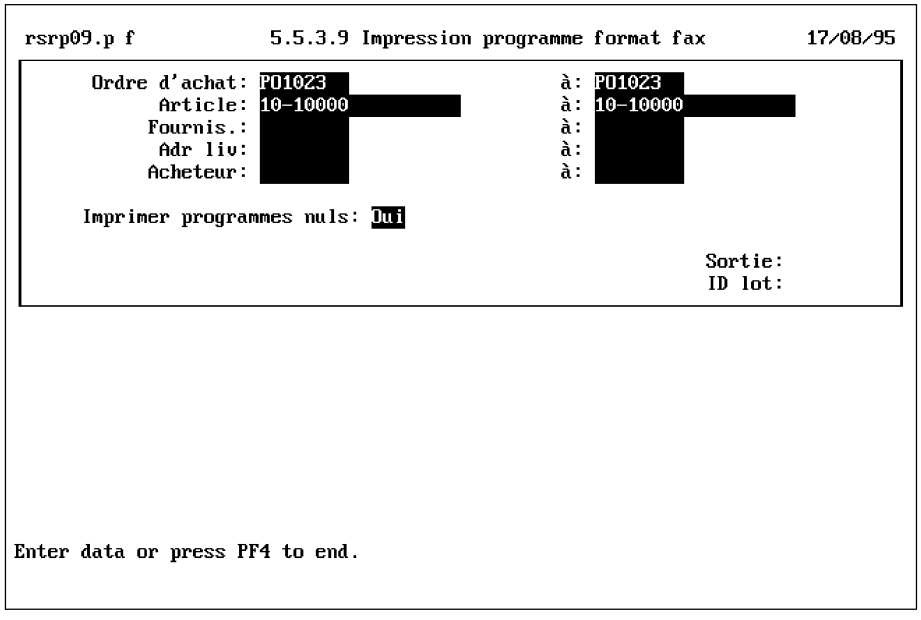

Fig. 5-1. **Impression des programmes au format fax (5.5.3.9)**

Réinitialisation globale de cumul

La fonction de réinitialisation du cumul reçu (5.5.5.14) remet à zéro les totaux cumulés pour les ordres d'achat planifiés, et génère un état des ordres réinitialisés. Vous pouvez inclure un seul ordre, ou une plage d'ordres sélectionnés selon l'adresse d'expédition ou de livraison, le client, etc.

Il est possible d'exécuter la fonction sans réinitialiser les totaux, en donnant à l'indicateur de mise à jour la valeur « Non », afin d'examiner l'ordre avant de mettre à jour la base de données. Si l'indicateur a comme valeur « Oui », le système met les totaux à zéro. Notez que la réinitialisation est irréversible.

Durant l'exécution de la fonction, vous pouvez entrer une nouvelle date de début de cumul des quantités expédiées pour l'ordre, remplaçant la date actuelle (qui provient de la fonction de gestion des ordres planifiés [5.5.1.13]). Vous réinitialisez généralement les ordres cumulatifs quand le contrat associé à l'ordre est renégocié.

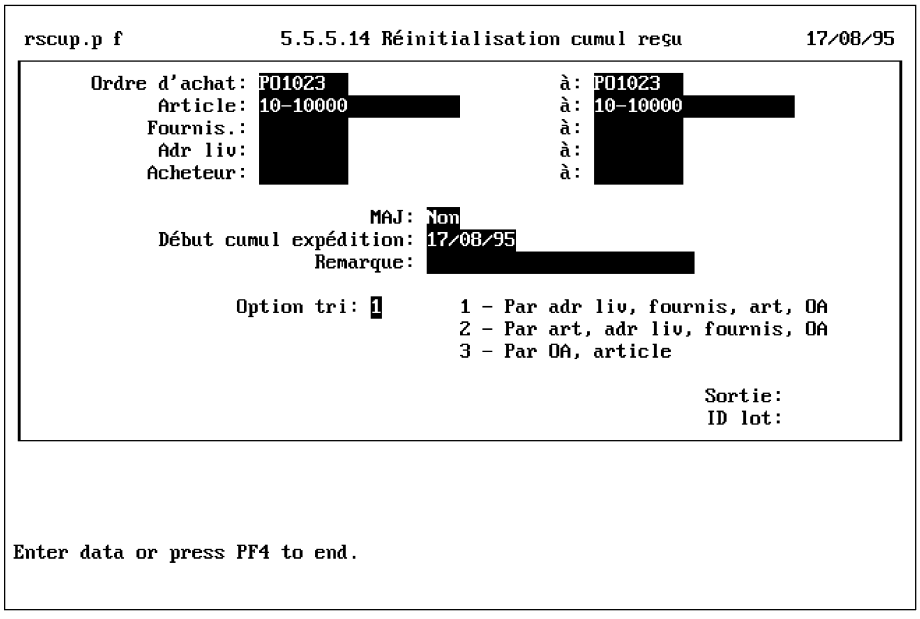

Fig. 5-2. **Réinitialisation de cumul reçu (5.5.5.14)**

Tableau 5-1

Champ	Valeur	Explication
Ordre d'achat		Ordre d'achat pour la ligne.
Article		Code article identifiant le produit (ou matière) acheté.
Fourn		Code adresse identifiant le fournisseur.
Adr liv		Code adresse identifiant le lieu où les articles achetés doivent être expédiés.
Achtr		Identification de l'acheteur à l'origine de l'ordre.
MAJ	O/N	Oui : réinitialise les totaux cumulés. Non : permet d'exécuter la fonction sans mettre les totaux à zéro.
Début cumul expédition	Date	Nouvelle date de début du cumul des quantités pour l'ordre planifié.
Remarque		Commentaires généraux que vous souhaitez voir figurer sur le fax.
Option tri	1, 2	Détermine l'ordre dans lequel les données sont imprimées sur l'état.

Interrogation de liste de colisage de réception

La fonction d'interrogation de liste de colisage de réception (5.13.4) est similaire à l'ancienne fonction d'interrogation de réceptions d'achats (intitulée aujourd'hui INTERRO coût réception OA, 5.13.3), excepté qu'elle permet à la fois d'examiner les données par liste de colisage et par numéro de réception. Vous pouvez sélectionner les enregistrements sur la base des critères suivants :

- Code article
- Ordre d'achat
- Bon de réception
- Liste de colisage

La fonction permet de rapprocher les expéditions car elle compare la liste de colisage ou le document fiscal du fournisseur avec le bon de réception. Cela est particulièrement utile pour les programmes fournisseurs et les réceptions fiscales.

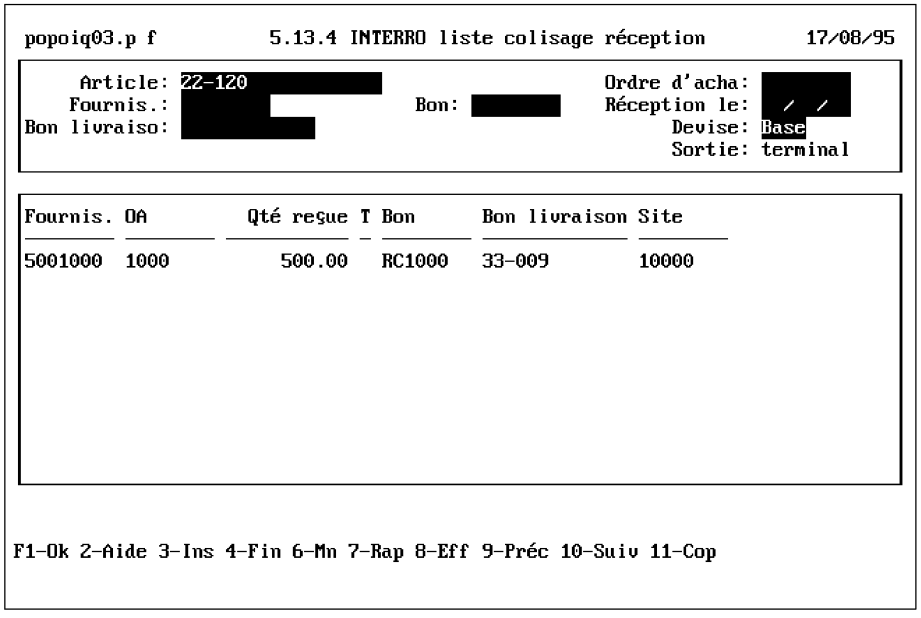

Fig. 5-3. **INTERRO liste colisage réception (5.13.4)**

Gestion des colis/expéditions pour ordres d'achat

La version 7.3 avait ajouté au menu 5.5.5 des fonctions de traitement des réceptions permettant d'enregistrer, de confirmer et de supprimer/archiver des données de colis et d'expédition.

Afin d'améliorer le contrôle des réceptions, la version 7.4 étend la portée des fonctions de traitement aux ordres d'achat discrets. Les fonctions figurent désormais dans le menu des réceptions d'achats/retours fournisseurs (5.13), et permettent de traiter des colis (5.13.13) et d'enregistrer des bons d'expédition (5.13.14) pour des ordres discrets.

La fonction de gestion des colis (5.13.13) sert à enregistrer des informations relatives aux casiers, boîtes, caisses, sacs ou autres moyens utilisés par le fournisseur pour

conditionner et transporter les articles (ou autres colis). Comme pour les ordres planifiés, vous devez définir les colis en tant qu'articles pour pouvoir les utiliser dans cette fonction.

La fonction de gestion des expéditions (5.13.14) sert, quant à elle, à enregistrer les codes article et quantités figurant sur le document d'expédition (par exemple, la « nota fiscal ») ou la liste de colisage du fournisseur. Contrairement à la fonction de réception d'achats (5.13.1), elle ne met pas à jour immédiatement les soldes de stock, ou ne crée aucune écriture de comptabilité générale sur les comptes de réceptions d'achats et de stock (vous avez donc la possibilité d'effectuer des vérifications manuelles). Elle vous permet aussi d'enregistrer des listes de colisage cumulant plusieurs ordres d'achat, ce qui n'était pas le cas de l'ancienne fonction qui ne pouvait traiter qu'un ordre à la fois.

Une fois la vérification des marchandises et quantités reçues effectuée, c'est avec la fonction de réception d'expédition sur ordre d'achat (5.13.20) que le stock et la comptabilité générale sont mis à jour.

La fonction de suppression/archivage des expéditions (5.13.23) sert à supprimer des enregistrements d'expédition du système afin de libérer de l'espace dans la base de données.

Pour de plus amples informations concernant ces fonctions, reportez-vous à l'aide en ligne ou au guide de la version 7.3.

Réceptions fiscales

Auparavant, MFG/PRO contenait deux fonctions pour traiter les réceptions : la fonction de réception d'achats (5.13.1), qui enregistrait les réceptions d'ordres individuels, et la fonction de gestion des ordres planifiés (5.5.1.13), qui servait à enregistrer les réceptions sur programmes fournisseurs. Ces fonctions permettaient d'entrer des quantités d'articles, mais pas de mettre leurs coûts à jour. La fonction de réception d'achats ne pouvait pas non plus traiter plusieurs ordres avec un même bon de réception (ce qui posait problème quand l'expédition regroupait plusieurs ordres). La nouvelle fonction de gestion des réceptions fiscales (5.13.16) apporte une réponse à ces problèmes.

Réceptions d'achats	Gestion des expéditions	Gestion des réceptions fiscales
• Enregistre les codes article et quantités pour les produits reçus. Ne permet pas la mise à jour des coûts d'article. • Met directement à jour les soldes de stock et de comptabilité générale. • Ne permet d'enregistrer qu'un seul ordre d'achat par réception. • Cumule les taxes applicables.	• Enregistre les codes article et quantités pour les produits à recevoir. Ne permet pas la mise à jour des coûts d'article. • Vous devez exécuter la fonction de réception des expéditions sur ordre d'achat pour mettre le stock et la comptabilité générale à jour. • Permet d'enregistrer plusieurs ordres d'achat par réception. • Calcule les taxes si vous utilisez la gestion globale des taxes.	• Enregistre les codes article, quantités, coûts et taxes figurant sur le document d'expédition (par ex.: "nota fiscal brésilienne). • Vous devez exécuter la fonction de réception des expéditions sur ordre d'achat pour mettre le stock et la comptabilité générale à jour. • Permet d'enregistrer plusieurs ordres d'achat par réception. • Calcule et enregistre les taxes applicables si vous utilisez la gestion globale des taxes.

Fig. 5-4. Comparaison réception fiscale/autres fonctions de réception

Les réceptions fiscales s'adressent aux sociétés où :

- Les réceptions d'achats sont utilisées pour la gestion comptable des stocks et/ou les calculs de taxe (c'est le cas de la « nota fiscal »). Pour ces sociétés, il est impératif de pouvoir enregistrer le coût des marchandises reçues car il sert de base au calcul des taxes. En fait, une société n'accepte normalement une expédition qu'après avoir contrôlé son contenu par rapport au document d'expédition.

- Les réceptions d'achats sont suivies et contrôlées sur la base des documents d'expédition à caractère fiscal.

- Le fournisseur expédie couramment plusieurs ordres pour une même adresse de livraison en les consignant sur un seul document fiscal.

- Les coûts d'achat doivent être mis à jour à la réception des achats (cas des sociétés implantées dans des pays à fort taux d'inflation, qui valorisent leur stock au coût moyen).

Remarque Pour traiter des réceptions fiscales, votre société doit utiliser la gestion globale des taxes afin de pouvoir enregistrer les données fiscales relatives à la réception (pour de plus amples informations sur la gestion globale des taxes, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes).

La figure suivante illustre les différentes étapes de traitement d'une réception fiscale :

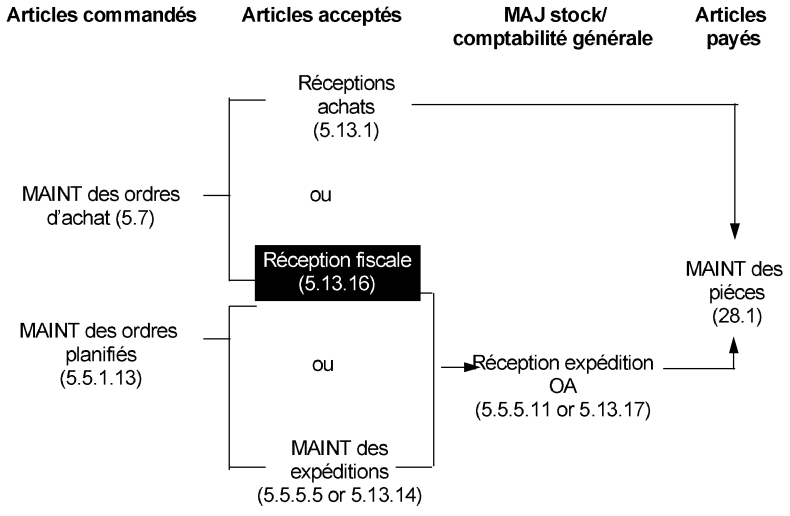

Fig. 5-5. **Traitement d'une réception fiscale**

La société envoie au fournisseur un ordre d'achat ou un programme fournisseur. A réception des marchandises, elle enregistre les codes article, quantités, coûts et/ou taxes figurant sur le document d'expédition (« nota fiscal », etc.) via la fonction de gestion des réceptions fiscales (5.13.16). Si le total fiscal ne correspond pas au total de l'ordre d'achat, le système affiche un message d'avertissement. La fonction n'effectue toutefois aucune modification de l'ordre d'achat, ce qui vous permet d'avoir toujours une base de comparaison.

La fonction de gestion des réceptions fiscales met à jour les enregistrements d'achat et de taxe, mais ne modifie pas les soldes de stock ou de comptabilité générale.

Après avoir vérifié les articles reçus et les données comptables, la société doit utiliser la fonction de réception d'expédition sur ordre d'achat (5.5.5.11 ou 5.13.20) pour confirmer la réception des articles et créer des mouvements de stock et écritures de comptabilité générale. Cette fonction doit être exécutée avant de pouvoir enregistrer la réception fiscale avec la fonction de gestion des pièces (28.1).

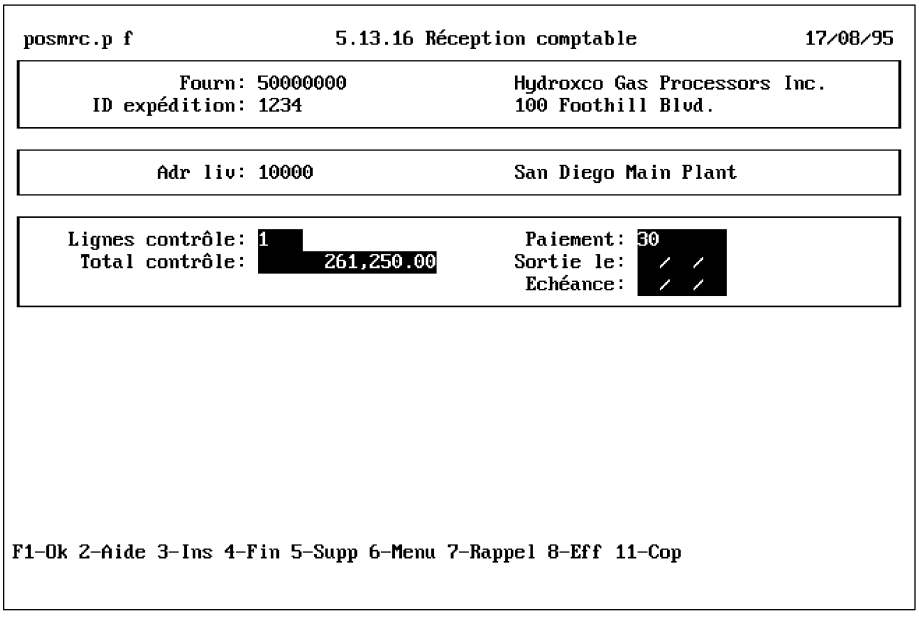

Fig. 5-6. **Réception fiscale - En-tête (5.13.16)**

Tableau 5-2

Champ	Explication
Fourn	Fournisseur qui a expédié la marchandise (il doit exister dans la base de données).
ID expédition	Obligatoire. Permet d'identifier la réception fiscale. Ce champ peut servir à entrer le numéro du bon de livraison, mais est généralement utilisé pour enregistrer le numéro de document fiscal (« nota fiscal ») ou tout autre document d'expédition.
Adr liv	Site ou adresse de votre société recevant la marchandise.
Lignes contrôle	Nombre total de lignes sur le document fiscal.
Total contrôle	Montant total figurant sur le document d'expédition, taxes comprises. Sert de total de contrôle pour la réception fiscale. Si la somme des lignes reçues ne correspond pas à ce total, le système affiche un message d'avertissement.
Conditions	Conditions de règlement mentionnées sur le document d'expédition (doivent correspondre à celles figurant sur l'ordre d'achat). Ce champ est particulièrement important pour les pays à fort taux d'inflation, ou si vous avez spécifié un taux d'intérêt dans l'ordre d'achat.
Sortie le	Date à laquelle le fournisseur a généré le document d'expédition. Sert de date de début pour l'application des conditions de règlement.
Echéance	Date de paiement prévue par le fournisseur. Si vous n'entrez rien, le système calcule une date sur la base des conditions de règlement et de la date de sortie. Si vous entrez la date figurant sur le document du fournisseur et que celle-ci ne correspond pas aux conditions et à la date de sortie, le système affiche un message d'avertissement. Par exemple, si les conditions fixent un paiement à 30 jours avec 2% d'escompte, que la date de sortie est le 1er avril et que vous entrez comme date d'échéance le 15 avril, vous aurez un message d'avertissement vous indiquant que l'échéance du paiement est normalement le 1er mai.

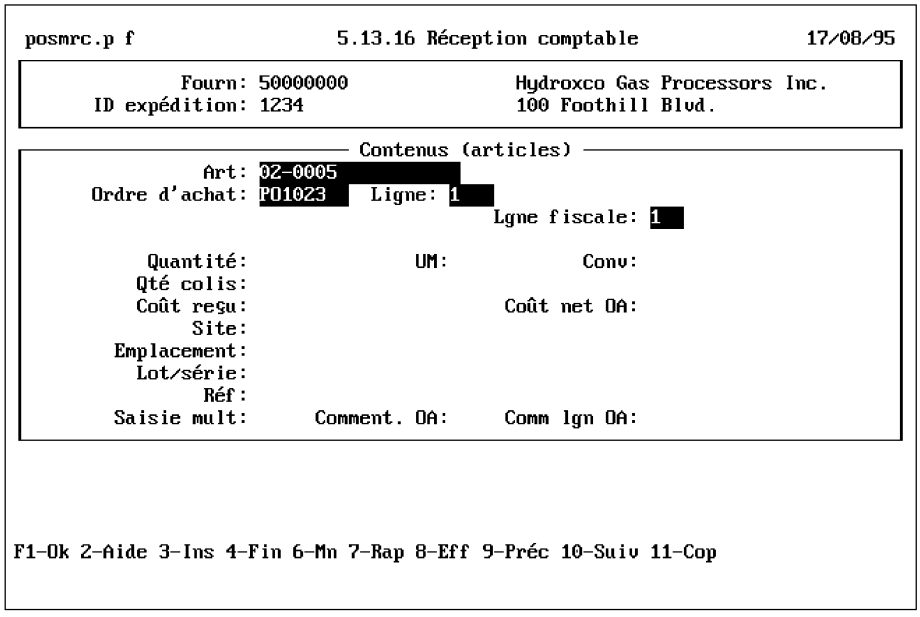

Fig. 5-7. **Réception fiscale - Fenêtre des lignes (5.13.16)**

Une seconde fenêtre s'affiche, dans laquelle vous enregistrez le numéro d'ordre d'achat, la quantité, le coût et des données de livraison pour chaque ligne.

Tableau 5-3

Champ	Explication
Art	Code article figurant sur l'ordre d'achat. Il peut s'agir d'un article de type note.
Ordre d'achat	Numéro d'ordre d'achat pour la ligne reçue (doit correspondre à un ordre dans la base de données). Comme indiqué précédemment, vous pouvez enregistrer plusieurs ordres sur une même réception (mais un seul par ligne).
Lgne	Numéro de ligne dans l'ordre d'achat. Si vous entrez un numéro qui ne figure pas dans l'ordre initial ou qui correspond à un autre article que celui entré, le système affiche un message d'erreur.
Ligne fiscale	Numéro de ligne dans le document d'expédition. Si la réception ne concerne qu'un seul ordre, la valeur correspond normalement au numéro dans l'ordre d'achat.

En faisant référence à une réception fiscale existante, vous pouvez récupérer des données en parcourant les champs concernés de la ligne de réception.

Comme évoqué avant, le processus de réception fiscale nécessite l'utilisation du sous-module de gestion globale des taxes (menu 2.13). Après avoir entré le code article et les numéros d'ordre, de ligne d'ordre et de ligne fiscale, MFG/PRO affiche une fenêtre en incrustation vous permettant d'examiner et éventuellement de modifier les valeurs par défaut pour l'emploi de taxe, le système de taxation et l'inclusion de taxe, définies dans l'ordre d'achat. Ces paramètres déterminent la façon dont le système calcule les taxes pour la réception fiscale. Pour de plus amples informations sur le calcul des taxes, reportez-vous à la section consacrée à la gestion globale des taxes dans le chapitre relatif au module Adresses/taxes.

La plupart des autres champs de l'écran s'utilisent de la même façon que les champs correspondants dans les fonctions de réception d'achats et de gestion des expéditions. Si les articles ont été reçus dans un autre site ou emplacement que celui indiqué sur l'ordre, mettez à jour les champs concernés (attention, si le nouveau site appartient à une autre zone de taxe, les taxes devront être recalculées). Ces valeurs peuvent être modifiées ultérieurement, en revenant à cet écran avant de traiter la réception.

Tableau 5-4

Champ	Explication
Quantité	Quantité d'article réellement reçue pour la ligne.
UM	Unité de mesure des articles expédiés. Par exemple, si les articles ont été expédiés par palette, le code unité de mesure dans la base de données pourrait être PL.
Conv	Coefficient de conversion à appliquer si l'unité de mesure d'expédition ne correspond pas à l'unité de stockage. En reprenant l'exemple précédent, le coefficient est égal à 10 si l'unité de stockage est la caisse et qu'une palette contient 10 caisses.
Qté colis	Quantité figurant sur la liste de colisage ou sur le document fiscal émis par le fournisseur.
Coût reçu	Coût des articles reçus figurant sur le document fiscal (taxes comprises). La valeur entrée à ce niveau sert au calcul des coûts de l'ordre reçu (elle remplace la valeur entrée pour la ligne d'ordre). Elle constitue la base de calcul du coût moyen pour les utilisateurs valorisant leur stock à l'aide de cette méthode.
Coût net OA	Pour affichage uniquement. Coût net de l'article figurant sur l'ordre d'achat. Si le coût reçu est différent de ce coût, le système affiche un message d'avertissement lorsque vous quittez l'écran. MFG/PRO ne génère aucun état de contrôle des écarts, mais ceux-ci sont signalés par un astérisque (*) dans la fonction d'interrogation des réceptions fiscales (5.13.17).
Site	Site de la société qui reçoit les articles.
Emplac.	Emplacement de la société qui reçoit les articles.
Lot/série	Facultatif. Ne sert que si les articles sont gérés par numéro de lot ou série.
Réf	Facultatif. Référence de lot pour les articles reçus.
Saisie mult	Indique si l'article a été livré à plusieurs sites ou emplacements, ou si plusieurs lots/séries ou références de lot ont été reçus. Donnez à cet indicateur la valeur « Oui » pour afficher la fenêtre de saisie multiple.
Comment.OA	Donnez à cet indicateur la valeur « Oui » afin d'entrer des commentaires de transaction pour la réception fiscale. La référence de commentaire par défaut est REC.: <numéro d'ordre d'achat>.
Comm lgn OA	Donnez à cet indicateur la valeur « Oui » afin d'entrer des commentaires pour des lignes individuelles. La référence de commentaire par défaut est REC.: <numéro d'ordre d'achat><numéro de ligne>.

Les totaux pour les lignes et les taxes figurent dans l'en-queue. Cet écran contient une option d'affichage/édition du détail de taxe permettant d'examiner (et, dans certaines circonstances, de modifier) les montants de taxe. Pour de plus amples informations sur cette option, reportez-vous à la section consacrée à la gestion globale des taxes dans le chapitre relatif au module Adresses/taxes.

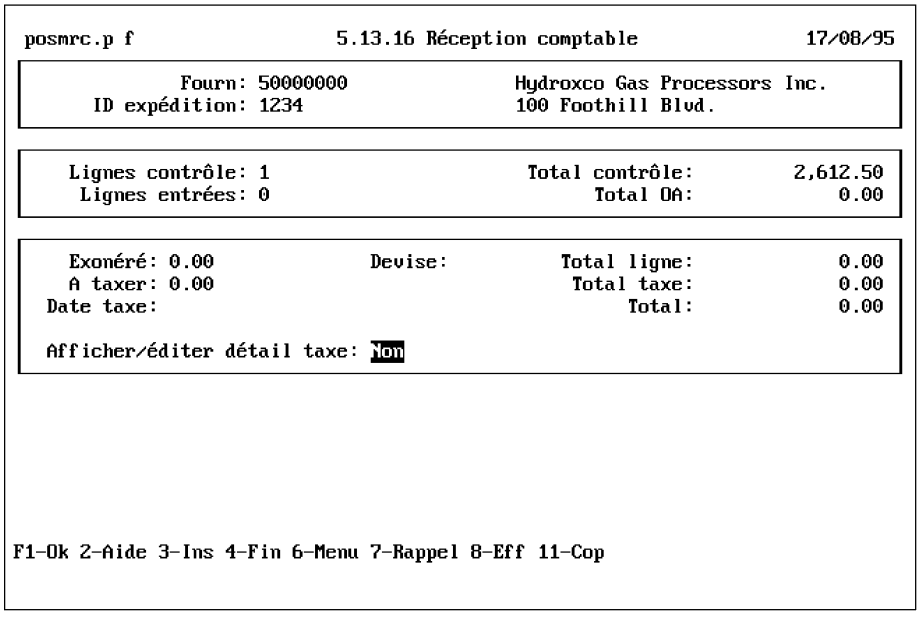

Fig. 5-8. **Réception fiscale - En-queue (5.13.16)**

Tableau 5-5

Champ	Explication
Lignes contrôle	Pour affichage uniquement. Nombre de lignes spécifiées dans l'en-tête de la réception fiscale.
Lignes entrées	Pour affichage uniquement. Nombre de lignes réellement entrées pour la réception fiscale.
Total contrôle	Pour affichage uniquement. Total de contrôle entré précédemment dans l'en-tête de réception.
Total OA	Pour affichage uniquement. Somme de toutes les lignes que vous deviez recevoir, au coût indiqué dans l'ordre d'achat.

Pour examiner les réceptions, utilisez la fonction d'interrogation des réceptions fiscales (5.13.17). Le code fournisseur et l'ID d'expédition sont obligatoires, et vous avez le choix entre afficher les quantités ou les données de coût. Les écarts relatifs aux dates d'échéance, quantités et coûts sont signalés par un astérisque (*). Vous devez si possible essayer de considérer et résoudre tous ces problèmes avant de traiter effectivement la réception avec la fonction de réception d'expédition sur ordre d'achat (5.5.5.11 ou 5.13.20).

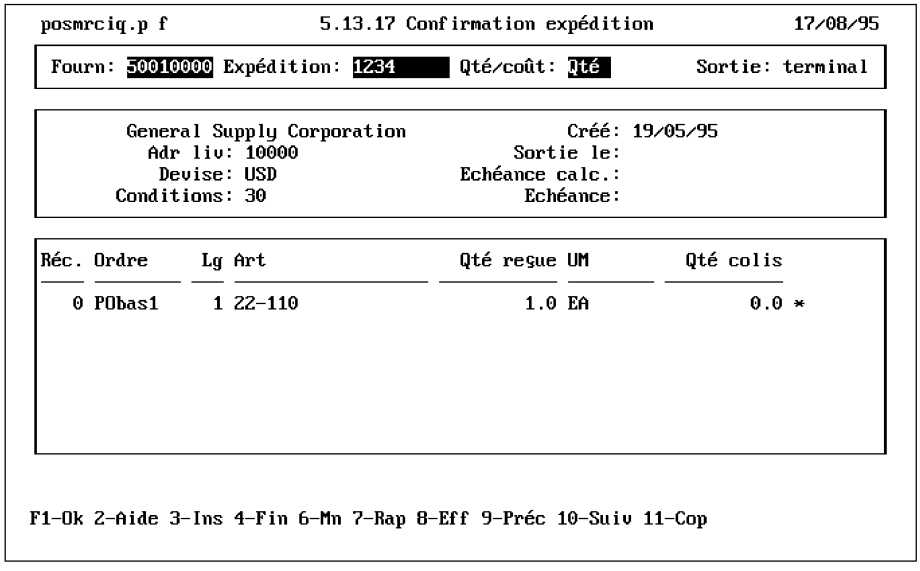

Fig. 5-9. **INTERRO des réceptions fiscales (quantités) (5.13.17)**

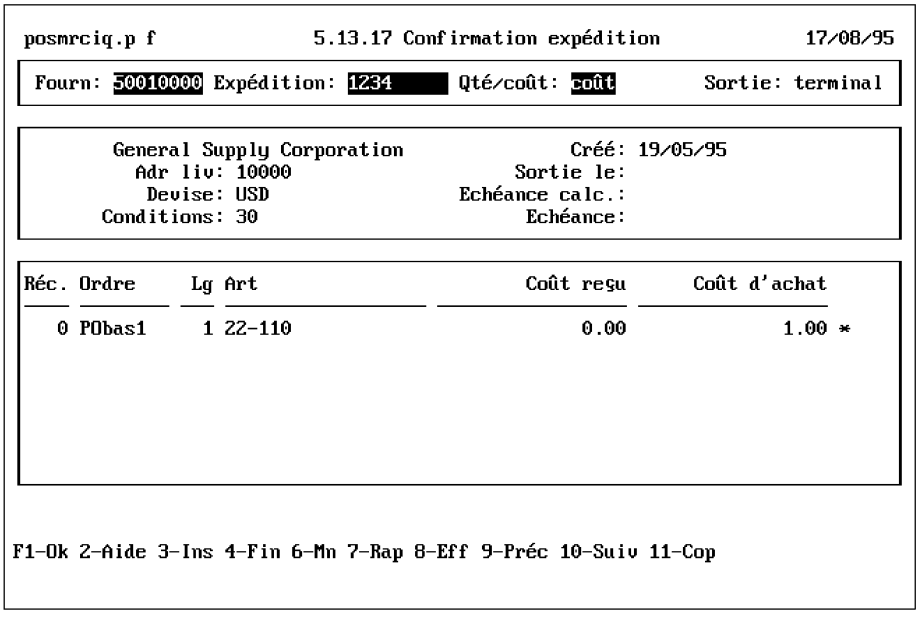

Fig. 5-10. **INTERRO des réceptions fiscales (coûts) (5.13.17)**

Mise à jour des coûts d'ordre d'achat

Périodiquement, il s'avère nécessaire de changer le coût unitaire d'articles sur des ordres d'achat, en particulier s'il s'agit de produits à base de matières premières ou de transactions concernant des pays à fort taux d'inflation. La fonction de mise à jour des coûts d'ordre d'achat (5.19) utilise la même logique que la fonction de gestion des ordres d'achat (5.7) pour recalculer le prix des lignes valides sur les ordres d'achat sélectionnés.

Un indicateur de prix fixe permet d'inclure ou d'exclure des lignes du recalcul automatique des coûts. Les lignes closes, annulées ou retournées sont automatiquement exclues.

La valeur de l'indicateur de prix fixe affichée dans l'en-tête d'ordre est par défaut celle associée au fournisseur. Cette valeur est également celle par défaut pour chaque ligne, mais elle peut être modifiée par ligne. Les lignes dont l'indicateur de prix fixe a comme valeur « Oui » sont exclues de la mise à jour.

Le système sélectionne les ordres d'achat à mettre à jour sur la base des critères que vous spécifiez. Si vous n'indiquez aucun critère de sélection, le traitement va inclure tous les ordres. Si l'indicateur de prix fixe a comme valeur « Non » pour la ligne, MFG/PRO utilise toutes les données de tarification disponibles pour déterminer le nouveau coût, à savoir :

- Coût du fichier articles
- Table de prix pour l'ordre d'achat
- Table de remises pour l'ordre d'achat

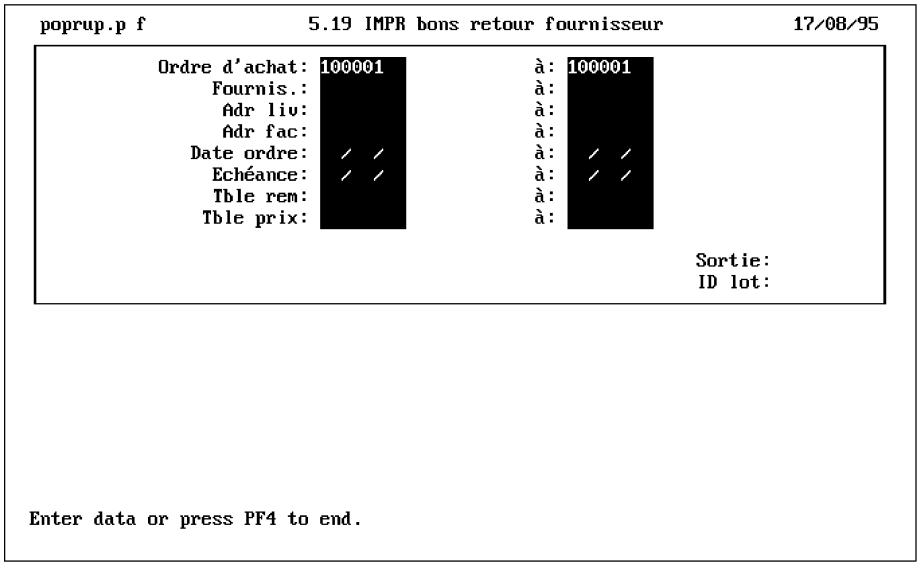

Fig. 5-11. **MAJ des coûts d'ordre d'achat (5.19)**

Veuillez noter que si, par exemple, une table de prix est spécifiée dans les critères de sélection, tous les ordres d'achat mentionnant cette table de prix dans leur en-tête vont être sélectionnés. Si les lignes sont valides pour le recalcul des coûts, MFG/PRO calcule le nouveau coût sur la base de tous les paramètres ci-dessus, et non seulement en tenant compte de la table de prix spécifiée.

L'état contient les anciens et nouveaux coûts, ainsi que la remise pour toutes les lignes modifiées. Le coût net après remise est calculé sur la base de la quantité commandée, mais l'état affiche aussi la quantité ouverte. La fonction ne recalcule pas les taxes ; vous devez utiliser pour cela la fonction de gestion des ordres d'achat (5.7) et accéder à l'en-queue de l'ordre.

Si l'indicateur de conservation d'un historique a comme valeur « Oui » dans le paramétrage des achats (5.24), la mise à jour crée des enregistrements d'historique pour toutes les lignes modifiées.

Nouvelles fonctions

Tableau 5-6

Numéro de l'écran	Nom de l'éecran	Nom de l'procédure
5.5.3.9	Impression des programmes au format fax.	rsrp09.p
5.5.5.14	Réinitialisation cumul reçu	rscup.p
5.13	Réceptions achats	
5.13.4	INTERRO liste colisage réception	popoiq03.p
5.13.13	MAINT des colis	rsctmt.p
5.13.14	MAINT des expéditions	rsshmt.p
5.13.15	INTERRO expéditions/colis	rsiq03.p
5.13.16	Réception fiscale	posmrc.p
5.13.17	Confirmation expédition	posmrciq.p
5.13.20	Réception expédition OA	rsporc.p
5.13.23	Supp/Arch des expéditions	rsscdel.p
5.19	MAJ des coûts d'ordre d'achat	poprup.p

Modifications de menu

Tableau 5-7

De		A	
5.5.5.4	MAINT des colis	5.5.5.4	MAINT des colis OA
5.5.5.5	MAINT des expéditions	5.5.5.5	MAINT des expéditions OA
5.5.5.6	INTERRO expéditions/colis	5.5.5.6	INTERRO expéditions/colis OA
5.5.5.11	Confirmation expédition	5.5.5.11	Réception expédition OA
5.5.5.23	Supp/Arch des expéditions	5.5.5.23	Supp/Arch des expéditions OA
5.13	Réceptions achats	5.13.1	
5.14	IMPR bons de réception	5.13.2	
5.15	INTERRO réceptions achats	5.13.3	INTERRO coût réception OA
5.16	EDIT réceptions achats	5.13.5	
5.18	Retours fournisseur	5.13.7	
5.19	IMPR bons retour fournisseur	5.13.8	

Nouveaux champs dans fonctions existantes

Tableau 5-8

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes ouvertes (champs d'en-tête)	Tble prix	Facultatif. Sert à enregistrer des tables de prix de type L (prix tarif) uniquement. La valeur provient par défaut du fichier fournisseurs (2.3.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Tble rem	Facultatif. Remplace l'ancien champ « Tarif ». Sert à enregistrer les tables de prix de type D (remise), M (majoration) ou P (prix fixe). La valeur provient par défaut du fichier fournisseurs (2.3.1). Les tables de remises servent à calculer le coût unitaire net des lignes sur la base du prix tarif sélectionné dans la table de prix. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Prix fixe	Entrez « Oui » si les prix de la commande doivent être exclus de la mise à jour automatique des coûts d'ordre d'achat (5.19). La valeur provient par défaut du fichier fournisseurs, mais vous pouvez la modifier pour des lignes particulières.
MAINT des commandes ouvertes (champs de ligne)	Classe taxe (sans libellé)	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (ce champ figure après le champ « A taxer »). Classe de taxe par défaut pour le client et tout article de type note dans la commande. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Intérêt conditions	Taux utilisé par le système pour déterminer l'augmentation prévue des coûts d'achat du fait de l'inflation, sur la base du délai de paiement. La valeur par défaut est celle définie pour le code conditions (2.17). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.

(continué)

Ecran	Champ	Ex[plication
MAINT des commandes ouvertes (champs de ligne) (continué)	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Identifie les lignes et frais divers soumis à des taux de taxe spéciaux selon leur utilisation. La valeur provient par défaut du fichier fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système taxation	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code représentant l'ensemble des types de taxe pour les zones de taxe et la classe de taxe de fournisseur associées à la transaction. Dans les transactions d'achat/comptabilité fournisseurs, MFG/PRO sélectionne le système de taxation par défaut sur la base des zones de taxe pour l'adresse d'expédition du fournisseur et le site de livraison de votre société, et de la classe de taxe du fournisseur, le cas échéant. Le système de taxation détermine quels types de taxe sont associés à la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Echéance	Date à laquelle la ligne de commande doit être reçue. Ce champ n'apparaît que si l'indicateur de prix par échéance de ligne a comme valeur « Oui » dans le paramétrage des achats (5.24). Dans ce cas, la valeur conditionne les prix des table de prix et de remises utilisés. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Prix fixe	Indique si la fonction de mise à jour des coûts d'ordre d'achat (5.19) peut mettre à jour le coût unitaire de la ligne (la valeur par défaut est celle dans l'en-tête).
	Classe taxe (sans libellé) (continué)	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (ce champ figure après le champ « A taxer »). Classe de taxe par défaut pour la ligne (correspond à la valeur dans l'en-tête pour les articles de type note). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.

Ecran	Champ	Ex[plication
MAINT des commandes ouvertes (champs de ligne) (continué)	Intérêt paiement	Taux utilisé par le système pour déterminer l'augmentation prévue des coûts d'achat du fait de l'inflation, sur la base du délai de paiement. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Identifie les lignes soumises à des taux de taxe spéciaux selon leur utilisation. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système taxation	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code représentant l'ensemble des types de taxe pour les zones de taxe et la classe de taxe de fournisseur associées à la transaction. Dans les transactions d'achat/comptabilité fournisseurs, MFG/PRO sélectionne le système de taxation par défaut sur la base des zones de taxe pour l'adresse d'expédition du fournisseur et le site de livraison de votre société, et de la classe de taxe du fournisseur, le cas échéant. Le système de taxation détermine quels types de taxe sont associés à la ligne. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête ; elle est automatiquement modifiée si le site associé à la ligne est différent de celui dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	TTC	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Entrez « Oui » si les prix de la ligne peuvent contenir la taxe, et « Non » si les taxes doivent être ajoutées au prix. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes ouvertes (champs d'en-queue)	Exonéré	Pour affichage uniquement. Portion non taxable du total des lignes.
	A taxer	Remplace le champ « Total à taxer ».
	Date taxe	Pour affichage uniquement. Date de validité de la taxe pour la transaction.
	Devise	Pour affichage uniquement. Devise du total des lignes.
	Afficher/éditer détail taxe	Ne concerne que les utilisateurs du système de gestion globale des taxes. Si cet indicateur a comme valeur « Oui », une nouvelle fenêtre permet d'examiner (et éventuellement de modifier) les données détaillées de taxe. Cette fenêtre contient les données provenant de l'enregistrement du taux de taxe (2.13.13.1) servant à calculer les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Lgne	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Plusieurs taxes peuvent être associées aux lignes et frais divers. Utilisez les touches de déplacement vertical pour faire défiler les montants (lignes) pour chaque type de taxe. Selon le type de transaction, il existe des lignes 0, 1 à 99998 et 99999, qui correspondent : *0 :* aux lignes de transaction et frais divers taxés au niveau du total. *1 à 99998 :* aux lignes taxées par ligne. Le numéro de ligne dans l'écran du détail de taxe correspond au numéro de ligne d'ordre. *99999 :* aux frais taxés par ligne. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes ouvertes (champs d'en-queue) (continué)	Frais	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code des frais divers soumis à taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe par	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes *Total :* le taux de taxe est appliqué au total des lignes soumises à la combinaison type/classe/emploi de taxe. *Ligne :* le taux de taxe est appliqué séparément à chaque ligne soumise au type de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mis à jr	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Indique si le montant de taxe calculé par le système a été modifié. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Date taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Date utilisée pour sélectionner le taux de taxe applicable à la ligne. Correspond à la date d'échéance de la commande si vous n'avez pas spécifié manuellement une autre date dans l'en-tête de commande. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taux taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taux applicable pour le type de taxe (sélectionné par le système). Basé sur la classe de taxe de la ligne, l'emploi de taxe pour l'adresse et la date de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes ouvertes (champs d'en-queue) (continué)	Code taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Identifie le taux de taxe pour le type. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Système de taxation identifiant l'ensemble des types de taxe applicables aux conditions de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Type taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taxe spécifique à laquelle se rapporte le montant de taxe (par exemple, la taxe du comté de Los Angeles, l'ICMS brésilienne). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Classe de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Emploi de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt trans	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Montant total de la ligne, hors taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes ouvertes (champs d'en-queue) (continué)	Base non taxable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Portion non taxable du montant de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base à taxer	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Portion à taxer du montant de la transaction. *Si vous modifiez cette valeur, le système ne recalcule pas la taxe.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Correspond par défaut au montant calculé par le système, à moins que vous ne le changiez. *Si vous modifiez le montant, le système de recalcule pas les autres valeurs.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe récupérable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Pour les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs, portion de taxe sur achats payée que la société compare à la taxe due sur les ventes effectuées. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes ouvertes (champs d'en-queue) (continué)	Taxe non récup.	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Dans les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs, toute portion de taxe ne pouvant être compensée par la taxe due sur les ventes effectuées. La taxe non récupérable est incluse dans le coût d'ordre d'achat utilisé pour les calculs de coût en comptabilité générale. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Absorber/conserver	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Dans les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs, tout montant retenu sur le paiement au fournisseur, et versé directement aux services fiscaux par la société. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
MAINT des ordres planifiés	Programmes fax	Entrez « Oui » pour que l'ordre soit pris en compte par la fonction d'impression des programmes au format fax (5.5.3.9).
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Identifie les lignes soumises à des taux de taxe spéciaux selon leur utilisation. La valeur provient par défaut du fichier fournisseurs (2.3.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système taxation	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Ensemble des types de taxe pour les zones et classes de taxe associées à la transaction. La valeur provient par défaut du fichier fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Site livr.	Nouveau libellé pour le champ Adr liv

Ecran	Champ	Explication
INTERRO des ordres planifiés	Programmes fax	Indique si l'ordre peut être pris en compte par la fonction d'impression des programmes au format fax.
INTERRO des programmes	Aff. besoin net	Pour affichage uniquement. Quantité nette demandée.
MAINT des ordres d'achat (champs d'en-tête)	Tble prix	Facultatif. Sert à enregistrer des tables de prix de type L (prix tarif) uniquement. La valeur provient par défaut du fichier fournisseurs (2.3.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Tble rem	Facultatif. Remplace l'ancien champ « Tarif ». Sert à enregistrer les tables de prix de type D (remise), M (majoration) ou P (prix fixe). La valeur provient par défaut du fichier fournisseurs. Les tables de remises servent à calculer le coût unitaire net des lignes sur la base du prix tarif sélectionné dans la table de prix. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Prix fixe	Entrez « Oui » si les prix de l'ordre doivent être exclus de la mise à jour automatique des coûts d'ordre d'achat (5.19). La valeur provient par défaut du fichier fournisseurs, mais vous pouvez la modifier pour des lignes particulières.
	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Classe de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.

(continué)

Ecran	Champ	Explication
MAINT des ordres d'achat (champs d'en-tête) (continué)	Intérêt conditions	Pourcentage selon lequel le système doit augmenter les prix pour tenir compte de l'inflation, sur la base du délai de paiement prévu. La valeur par défaut est celle définie pour le code conditions (2.17). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Identifie les lignes soumises à des taux de taxe spéciaux selon leur utilisation. La valeur provient par défaut du fichier fournisseurs (2.3.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système taxation	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Ensemble des types de taxe pour les zones et classes de taxe associées à la transaction. Dans les transactions d'achat/comptabilité fournisseurs, MFG/PRO sélectionne les types applicables aux zones de taxe pour l'adresse d'expédition du fournisseur et le site de livraison de votre société, et à la classe de taxe du fournisseur, le cas échéant. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
MAINT des ordres d'achat (champs de ligne)	Prix fixe	Indique si la fonction de mise à jour des coûts d'ordre d'achat (5.19) peut mettre à jour le coût unitaire de la ligne (la valeur par défaut est celle dans l'en-tête).
	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Classe de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des ordres d'achat (champs de ligne) (continué)	Intérêt paiement	Pourcentage selon lequel le système doit augmenter les prix pour tenir compte de l'inflation, sur la base du délai de paiement prévu. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Identifie les lignes soumises à des taux de taxe spéciaux selon leur utilisation. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système taxation	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Ensemble des types de taxe pour les zones et classes de taxe associées à la transaction. La valeur provient par défaut du fichier fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	TTC	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Entrez « Oui » si les prix de la ligne peuvent contenir la taxe, et « Non » si les taxes doivent être ajoutées au prix. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
MAINT des ordres d'achat (champs d'en-queue)	Exonéré	Pour affichage uniquement. Portion non taxable du total des lignes.
	A taxer	Remplace le champ « Total à taxer ».
	Date taxe	Pour affichage uniquement. Date de validité de la taxe pour la transaction.
	Devise	Pour affichage uniquement. Devise du total des lignes.

(continué)

Ecran	Champ	Explication
MAINT des ordres d'achat (champs d'en-queue) (continué)	Afficher/éditer détail taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Si cet indicateur a comme valeur « Oui », une nouvelle fenêtre permet d'examiner (et éventuellement de modifier) les données détaillées de taxe. Cette fenêtre contient les données provenant de l'enregistrement du taux de taxe (2.13.13.1) servant à calculer les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Lgne	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Plusieurs taxes peuvent être associées aux lignes et frais divers. Utilisez les touches de déplacement vertical pour faire défiler les montants (lignes) pour chaque type de taxe. Selon le type de transaction, il existe les lignes 0, 1 à 99998 et 99999, qui correspondent : *0 :* aux lignes et frais taxés au niveau du total. *1 à 99998 :* aux lignes taxées par ligne. Le numéro de ligne dans l'écran du détail de taxe correspond au numéro de ligne de l'ordre. *99999 :* aux frais taxés par ligne. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Frais	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code des frais divers soumis à taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des ordres d'achat (champs d'en-queue) (continué)	Taxe par	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes *Total :* le taux de taxe est appliqué au total des lignes soumises à la combinaison type/classe/emploi de taxe. *Ligne :* le taux de taxe est appliqué séparément à chaque ligne soumise au type de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mis à jr	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Indique si le montant de taxe calculé par le système a été modifié. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Date taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Date utilisée pour sélectionner le taux de taxe applicable à la ligne. Correspond à la date d'échéance de l'ordre si vous n'avez pas spécifié manuellement une autre date dans l'en-tête d'ordre. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taux taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taux applicable pour le type de taxe (sélectionné par le système). Basé sur la classe de taxe de la ligne, l'emploi de taxe pour l'adresse et la date de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Code taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Identifie le taux de taxe pour le type. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des ordres d'achat (champs d'en-queue) (continué)	Système	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Système de taxation identifiant l'ensemble des types de taxe applicables aux conditions de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Type taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taxe spécifique à laquelle se rapporte le montant de taxe (par exemple, la taxe du comté de Los Angeles, l'ICMS brésilienne). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Classe de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Emploi de taxe pour la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt trans	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Montant total de la ligne, hors taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des ordres d'achat (champs d'en-queue) (continué)	Base non taxable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Portion non taxable du montant de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base à taxer	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Portion à taxer du montant de la transaction. *Si vous modifiez cette valeur, le système ne recalcule pas la taxe.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Correspond par défaut au montant calculé par le système, à moins que vous ne le changiez. *Si vous modifiez le montant, le système de recalcule pas les autres valeurs.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe récupérable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Pour les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs, portion de taxe sur achats payée que la société compare à la taxe due sur les ventes effectuées. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des ordres d'achat (champs d'en-queue) (continué)	Taxe non récup.	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Dans les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs, toute portion de taxe ne pouvant être compensée par la taxe due sur les ventes effectuées. La taxe non récupérable est incluse dans le coût d'ordre d'achat utilisé pour les calculs de coût en comptabilité générale. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Absorber/conserver	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Dans les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs, tout montant retenu sur le paiement au fournisseur, et versé directement aux services fiscaux par la société. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
Réceptions achats (champs d'en-tête)	Cmmts	Donnez à cet indicateur la valeur « Oui » pour entrer des commentaires pour la ligne de réception.
Réceptions achats (champs d'en-queue)	Exonéré	Pour affichage uniquement. Portion non taxable du total des lignes.
	A taxer	Remplace le champ « Total à taxer ».
	Date taxe	Pour affichage uniquement. Date de validité de la taxe pour la transaction.
	Devise	Pour affichage uniquement. Devise du total des lignes.
	Afficher/éditer détail taxe (continué)	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Si cet indicateur a comme valeur « Oui », une nouvelle fenêtre permet d'examiner (et éventuellement de modifier) les données détaillées de taxe. Cette fenêtre contient les données provenant de l'enregistrement du taux de taxe (2.13.13.1) servant à calculer les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.

Ecran	Champ	Explication
Réceptions achats (champs d'en-queue) (continué)	Lgne	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Plusieurs taxes peuvent être associées aux lignes et frais divers. Utilisez les touches de déplacement vertical pour faire défiler les montants (lignes) pour chaque type de taxe. Selon le type de transaction, il existe les lignes 0, 1 à 99998 et 99999, qui correspondent : *0 :* aux lignes et frais taxés au niveau du total. *1 à 99998 :* aux lignes taxées par ligne. Le numéro de ligne dans l'écran du détail de taxe correspond au numéro de ligne d'ordre. *99999 :* aux frais taxés par ligne.
	Frais	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code des frais divers soumis à taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe par	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes *Total :* le taux de taxe est appliqué au total des lignes soumises à la combinaison type/classe/emploi de taxe. *Ligne :* le taux de taxe est appliqué séparément à chaque ligne soumise au type de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mis à jr	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Indique si le montant de taxe calculé par le système a été modifié. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
Réceptions achats (champs d'en-queue) (continué)	Date taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Date utilisée pour sélectionner le taux de taxe applicable à la ligne. Correspond à la date d'échéance de l'ordre si vous n'avez pas spécifié manuellement une autre date dans l'en-tête d'ordre. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taux taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taux applicable pour le type de taxe (sélectionné par le système). Basé sur la classe de taxe de la ligne, l'emploi de taxe pour l'adresse et la date de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Code taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Identifie le taux de taxe pour le type. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Système de taxation identifiant l'ensemble des types de taxe applicables aux conditions de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Type taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taxe spécifique à laquelle se rapporte le montant de taxe (par exemple, la taxe du comté de Los Angeles, l'ICMS brésilienne). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
Réceptions achats (champs d'en-queue) (continué)	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Classe de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Emploi de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes
	Mnt trans	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Montant total de la ligne, hors taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base non taxable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Portion non taxable du montant de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base à taxer	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Portion à taxer du montant de la transaction. *Si vous modifiez cette valeur, le système ne recalcule pas la taxe.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
Réceptions achats (champs d'en-queue) (continué)	Mnt taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Correspond par défaut au montant calculé par le système, à moins que vous ne le changiez. *Si vous modifiez le montant, le système de recalcule pas les autres valeurs.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe récupérable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Pour les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs, portion de taxe sur achats payée que la société compare à la taxe due sur les ventes effectuées. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe non récup.	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Dans les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs, toute portion de taxe ne pouvant être compensée par la taxe due sur les ventes effectuées. La taxe non récupérable est incluse dans le coût d'ordre d'achat utilisé pour les calculs de coût en comptabilité générale. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Absorber/conserver	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Dans les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs, tout montant retenu sur le paiement au fournisseur, et versé directement aux services fiscaux par la société. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
IMPR bons de réception	Imprimer frais réception	Indique si les données détaillées de taxe sont imprimées sur le bon de réception. L'indicateur d'impression du détail de taxe sur les états doit avoir comme valeur « Oui » dans le paramétrage de la gestion globale des taxes (2.13.24).

Ecran	Champ	Explication
EDIT réceptions achats	Liste colisage/A	Plage de listes de colisage ou de documents fiscaux à inclure dans l'état.
	Tri par	Permet de trier par ordre d'achat/bon de réception/ligne, article/date de réception ou date de réception/liste de colisage.
Paramétrage des achats	Table prix requise	Oui : l'indication de tarifs pour les commandes ouvertes (5.3.1), les ordres planifiés (5.5.1.13) et les ordres d'achat (5.7) est obligatoire. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Table rem. requise	Oui : l'indication de tables de remises pour les commandes ouvertes (5.3.1), les ordres planifiés (5.5.1.13) et les ordres d'achat (5.7) est obligatoire. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Prix par échéance ligne OA	Détermine la date (date d'échéance de la ligne ou date de l'ordre dans l'en-tête) que le système utilise pour sélectionner les prix des lignes dans les tables de prix et de remises. Si vous entrez « Oui » et êtes en mode de saisie monoligne, une fenêtre en incrustation dans l'écran des lignes vous permet de modifier la date d'échéance de l'ordre pour des lignes particulières. Si vous entrez « Non », le système utilise la date de l'en-tête pour sélectionner le prix approprié dans la table de prix. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Compte intérêt cumulé OA/Centre coût	Crédité à réception de l'ordre (5.13.1) chaque fois qu'un taux d'intérêt est spécifié pour une transaction d'achat. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.

(continué)

Ecran	Champ	Explication
Paramétrage des achats (continué)	Compte intérêt imputé OA/Centre coût	Débité à réception de l'ordre (5.13.1) chaque fois qu'un taux d'intérêt est spécifié pour une transaction d'achat. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Lot fiscal suivant	Permet d'attribuer des numéros de lot de comptabilité générale aux réceptions fiscales. Ce champ concerne la fonction de gestion des réceptions fiscales (5.13.16). Il ne sert actuellement que pour référence interne, mais sera utilisé ultérieurement dans les interrogations et états.

Chapitre 6
Offres commerciales

Fonctions essentielles

Mise à jour des prix d'offre commerciale. Une nouvelle fonction (6.8) permet de mettre à jour les prix des offres commerciales à chaque changement apporté à la table des prix, à la table des remises ou au prix de l'article. La logique de tarification est la même que celle utilisée dans la fonction de gestion des offres (6.1). Pour exclure des prix de la mise à jour, donnez à l'indicateur de prix fixe la valeur « Oui » concernant le client (2.1.1), l'en-tête d'offre ou la ligne (6.1). La fonction fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H082)

Tarifs multiples. La version 7.4 apporte des modifications importantes en matière de tarification des offres. Vous pouvez désormais définir plusieurs prix tarifs pour les articles. Utilisez le champ « Tble prix » pour enregistrer des tables de prix, et le champ « Tble rem » pour enregistrer tous les autres genres de tarifs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites. (H086)

Conditions de règlement. MFG/PRO utilise désormais les notions de mois prochain, de fin de semaine et de quinzaine, et de dates de début (dates de base) pour le calcul des échéances de paiement, et d'intérêts pour les conditions de règlement (destiné aux pays à fort taux d'inflation). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites. (H070, H184)

Ajustement des limites de crédit client. La nouvelle fonction d'ajustement des limites de crédit client (2.1.7) dans le module Adresses/taxes permet d'abaisser ou de

relever la limite de crédit pour un client, en appliquant à la limite actuelle un pourcentage journalier cumulé (simple ou composé) ou un pourcentage fixe simple. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes. (H081)

Frais de transport. Pour les offres commerciales, une nouvelle fenêtre affiche les informations relatives aux frais de transport, et vous permet de modifier la classe de frais et le poids par ligne. Pour de plus amples informations sur les améliorations apportées en matière de transport, reportez-vous au chapitre consacré au module Gestion commerciale. (H049)

Gestion globale des taxes. Si vous utilisez la gestion globale des taxes, vous pouvez maintenant enregistrer des données supplémentaires en matière de taxe pour les offres (6.1). Vous disposez également d'une option vous permettant d'examiner (et éventuellement de modifier) les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites. (Ordres de modification technique multiples).

NOUVEAU dans version 7.4G–Fenêtre en incrustation modifiée dans la fonction MAINT offres commerciales (6.1). Quand vous entrez un produit configuré, des données de tarif sont désormais affichées pour les options facultatives. Vous pouvez à présent afficher ces données pour tous les composants (le cas échéant), et non plus seulement pour les composants par défaut obligatoires. (G0SZ)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification apportée aux calculs de prix nets. Si vous entrez une valeur nulle pour le pourcentage de remise, le prix net est désormais recalculé en conséquence dans la fonction MAINT offres commerciales (6.1). Si vous entrez le prix net directement, le système affiche désormais un message d'avertissement signalant que la remise ne correspond pas à la limité indiquée et qu'elle est remplacée par des chiffres 9. (G0WL)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction Lancement offre en commande (6.8). La fonction Lancement offre en commande vérifie désormais si les prix ont été modifiés dans le champ relatif au prix du fichier maître des articles. Cette vérification n'était pas effectuée quand les indicateurs Table prix requise et Table rem. requise avaient pour valeur Non dans le paramétrage des offres (6.24).

Mise à jour des prix d’offre commerciale

Périodiquement, il s’avère nécessaire de changer le prix d’articles sur des offres commerciales, en particulier s’il s’agit de produits à base de matières premières. La fonction de mise à jour des prix d’offre commerciale (6.8) utilise la même logique que la fonction de gestion des offres) pour recalculer le prix (et la taxe, le cas échéant) des lignes valides sur les offres commerciales sélectionnées.

Les lignes closes, annulées ou retournées sont automatiquement exclues des recalculs de prix. Vous pouvez aussi sélectivement exclure des lignes d’offre commerciale en donnant à leur indicateur de prix fixe la valeur « Oui » (le statut de prix fixe pour le client sert de valeur par défaut pour l’en-tête de l’offre commerciale et ses lignes, mais vous pouvez modifier cette valeur au niveau de l’en-tête ou des lignes).

Le système sélectionne les offres à mettre à jour sur la base des critères que vous spécifiez. Si vous n’indiquez aucun critère de sélection, le traitement va inclure toutes les offres. Pour déterminer le nouveau prix, MFG/PRO considère les données de tarification suivantes :

- Prix du fichier articles
- Table de prix pour l’offre
- Table de remises pour l’offre

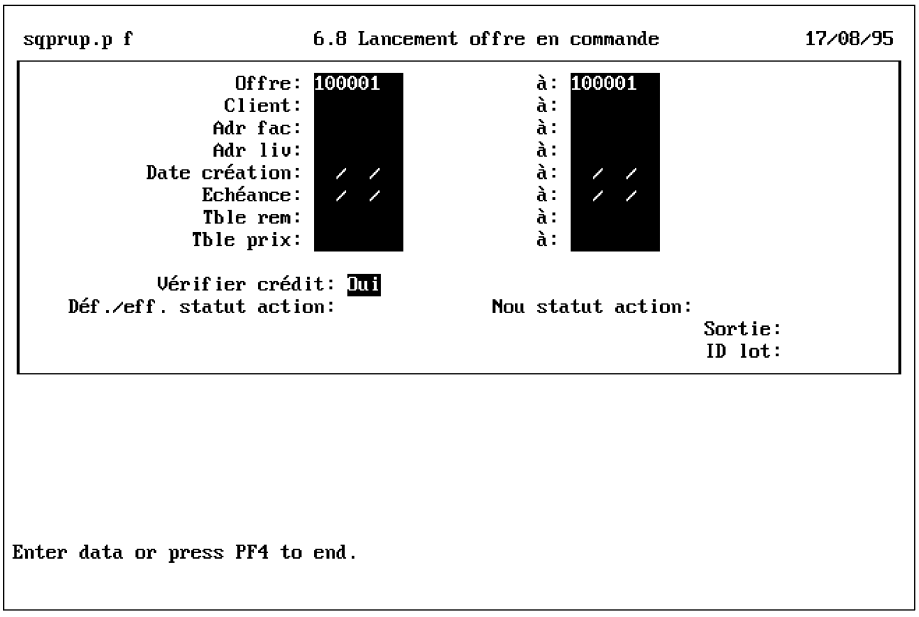

Fig. 6-1. **MAJ des prix d'offre commerciale (6.8)**

Veuillez noter que si, par exemple, une table de prix est spécifiée dans les critères de sélection, toutes les offres commerciales mentionnant cette table de prix dans leur en-tête vont être sélectionnées. Si les lignes sont valides pour le recalcul des prix, MFG/PRO calcule le nouveau prix sur la base de tous les paramètres ci-dessus, et non seulement en tenant compte de la table de prix spécifiée.

Dans le cadre du processus de mise à jour, vous pouvez en option effectuer des contrôles de crédit et mettre à jour le statut d'action de crédit pour l'offre sur la base des nouveaux prix calculés.

Tableau 6-1

Champ	Explication
Vérifier crédit	Non : le système ignore les champs suivants et n'effectue aucun contrôle de crédit. Oui : le système effectue le contrôle de crédit selon les valeurs entrées dans les champs suivants.
Déf./eff. statut action	Oui : si l'offre dépasse la limite de crédit du client, son statut d'action est remplacé par le nouveau statut. Si une offre qui était bloquée s'avère désormais dans la limite de crédit du client, le statut d'action est effacé.
Nou statut action	Nouveau statut d'action à affecter aux offres dépassant la limite de crédit du client. Si vous ne renseignez pas ce champ et que l'indicateur de définition/effacement du statut d'action a pour valeur « Oui », le système attribue automatiquement au statut de l'offre la valeur « HD » (blocage).

L'état des mises à jour indique les anciens et nouveaux prix, ainsi que la remise pour toutes les lignes modifiées. Le prix est déterminé par la quantité commandée, mais la quantité ouverte figure sur l'état. La mise à jour crée des enregistrements d'historique des transactions pour toutes les lignes modifiées.

Nouvelles fonctions

Tableau 6-2

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de l'procédure
6.8	MAJ prix offre commerciale	sqprup.p

Nouveaux champs dans fonctions existantes

Tableau 6-3

Ecran	Champ	Explication
MAINT offres commerciales	Tble prix	Facultatif. Sert à enregistrer des tables de prix de type L (prix tarif) uniquement. La valeur provient par défaut du fichier clients (2.1.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.

(continué)

Ecran	Champ	Explication
MAINT offres commerciales (continué)	Tble rem	Facultatif. Remplace l'ancien champ « Tarif ». Sert à enregistrer des tarifs de type D (remise), M (majoration) ou P (prix fixe). La valeur provient par défaut du fichier clients. Les tables de remises servent à calculer le prix net des lignes sur la base du prix tarif sélectionné dans la table de prix. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Prix fixe	Entrez « Oui » si les prix de l'offre doivent être exclus de la mise à jour automatique des prix d'offre commerciale (6.8). La valeur provient par défaut du fichier clients, mais vous pouvez la modifier pour des lignes particulières.
	Intérêt conditions	Pourcentage selon lequel le système doit augmenter les prix pour tenir compte de l'inflation, sur la base du délai de paiement prévu. La valeur par défaut est celle définie pour le code conditions (2.17). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Identifie les lignes soumises à des taux de taxe spéciaux selon leur utilisation. La valeur provient par défaut du fichier clients. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système taxation	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Ensemble des types de taxe pour les zones et classes de taxe associées à la transaction. Dans les transactions de vente/comptabilité clients, MFG/PRO sélectionne les types applicables aux zones de taxe pour l'adresse de livraison du client et le site d'expédition de votre société, et à la classe de taxe du client, le cas échéant. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT offres commerciales (continué)	Afficher poids	Si vous entrez « Oui », le système affiche une fenêtre contenant des données de transport pour chaque ligne d'offre.
	Classe transport	Facultatif. Identifie les taux pour des catégories spéciales de lignes (par exemple, livraisons privées ou commerciales, articles fragiles, périssables). La valeur par défaut est celle définie pour l'article (menu 1.4).
	Poids expéd. frais	Poids d'expédition pour la ligne. Il est calculé pour les articles de stock, et peut être entré manuellement pour les articles de type note.
	Prix fixe	Indique si la fonction de mise à jour des prix d'offre peut mettre à jour le prix tarif de la ligne. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête.
	Intérêt règlement	Pourcentage selon lequel le système doit augmenter les prix pour tenir compte de l'inflation, sur la base du délai de règlement prévu. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Identifie les lignes soumises à des taux de taxe spéciaux selon leur utilisation. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système taxation	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Ensemble des types de taxe pour les zones et classes de taxe associées à la transaction. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT offres commerciales (continué)	TTC	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Entrez « Oui » si les prix de la ligne contiennent la taxe, et « Non » si les taxes doivent être ajoutées au prix. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
	Exonéré	Pour affichage uniquement. Portion non taxable du total des lignes.
	A taxer	Remplace le champ « Total à taxer ».
	Date taxe	Pour affichage uniquement. Date de validité de la taxe pour la transaction.
	Devise	Pour affichage uniquement. Devise du total des lignes.
	Afficher/éditer détail taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Si cet indicateur a comme valeur « Oui », une nouvelle fenêtre permet de modifier les données détaillées de taxe. Cette fenêtre contient les données provenant de l'enregistrement du taux de taxe (2.13.13.1) servant à calculer les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Lgne	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Plusieurs taxes peuvent être associées aux lignes et frais divers. Utilisez les touches de déplacement vertical pour faire défiler les montants (lignes) pour chaque type de taxe. Selon le type de transaction, il existe les lignes 0, 1 à 99998 et 99999, qui correspondent : *0 :* aux lignes de transaction et frais divers taxés au niveau du total. à 99998 : aux lignes taxées par ligne. Le numéro de ligne dans l'écran du détail de taxe correspond au numéro de ligne de l'ordre.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT offres commerciales (continué)	Lgne (continué)	99999 : aux frais taxés par ligne. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Frais	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code des frais divers soumis à taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe par	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes Total : le taux de taxe est appliqué au total des lignes soumises à la combinaison type/classe/emploi de taxe. Ligne : le taux de taxe est appliqué séparément à chaque ligne soumise au type de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes
	Mis à jr	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Indique si le montant de taxe calculé par le système a été modifié. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Date taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Date utilisée pour sélectionner le taux de taxe applicable à la ligne. Correspond à la date d'échéance de l'offre si vous n'avez pas spécifié manuellement une autre date dans l'en-tête d'offre. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taux taxe (continué)	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taux applicable pour le type de taxe (sélectionné par le système). Basé sur la classe de taxe de la ligne, l'emploi de taxe pour l'adresse et la date de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.

Ecran	Champ	Explication
MAINT offres commerciales (continué)	Code taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Identifie le taux de taxe pour le type. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Système de taxation identifiant l'ensemble des types de taxe applicables aux conditions de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Type taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taxe spécifique à laquelle se rapporte le montant de taxe (par exemple, la taxe du comté de Los Angeles, l'ICMS brésilienne). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Classe de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Emploi de taxe du client. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran d'en-tête et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt trans	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Montant total de la ligne, hors taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT offres commerciales (continué)	Base non taxable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Portion non taxable du montant de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base à taxer	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Portion à taxer du montant de la transaction. *Si vous modifiez cette valeur, le système ne recalcule pas la taxe.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Correspond par défaut au montant calculé par le système, à moins que vous ne le changiez. *Si vous modifiez le montant, le système de recalcule pas les autres valeurs.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe récupérable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Ne concerne que les transactions d'achat et de comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe non récup.	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement) et que les transactions d'achat ou de comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT offres commerciales (continué)	Absorber/conserver	Ne concerne que les utilisateurs du système de gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Dans les transactions de vente et de comptabilité clients, toute taxe sur vente absorbée par la société (non facturée au client ou incluse dans le total de la transaction). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
Paramétrage des offres	Table prix requise	Oui : un tarif de type L (table de prix) doit obligatoirement être associé aux lignes. Non : les lignes ne doivent pas obligatoirement posséder un tarif de type L.
	Table rem. requise	Oui : une table de remises (tarif de type P, D ou M) doit obligatoirement être associée aux lignes. Non : les lignes ne doivent pas obligatoirement posséder une table de remises.
	Prix par échéance ligne offre	Détermine la date (date d'échéance de la ligne ou de l'offre) que le système utilise pour sélectionner les prix des lignes dans les tables de prix et de remises. Si vous entrez « Oui » et êtes en mode de saisie monoligne, une fenêtre en incrustation dans l'écran des lignes vous permet de modifier la date d'échéance de l'offre pour des lignes particulières. Si vous entrez « Non », le système utilise la date de l'en-tête pour sélectionner le prix approprié dans la table de prix. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.

Chapitre 7
Gestion commerciale

Fonctions essentielles

Document d'expédition à caractère fiscal. Vous pouvez désormais imprimer des documents d'expédition formels à caractère fiscal durant la délivrance des expéditions sur commandes clients (7.6.5.11 ou 7.12.20). Ils permettent la consolidation de plusieurs commandes clients sur un seul document, et le fractionnement de grosses commandes en des documents fiscaux distincts d'une seule page. Vous pouvez imprimer des factures d'expéditions consolidées (comme la « nota fiscal » brésilienne) en utilisant un nouveau code formulaire de remplacement. Le document imprimé inclut des données d'expédition supplémentaires qui ne figurent pas sur une facture standard. L'emploi de documents d'expédition à caractère fiscal suppose aussi l'utilisation de la gestion globale des taxes (décrite dans le chapitre consacré au module Adresses/taxes de ce guide). Ces documents font l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H166, H347)

Mise à jour des prix de commande client. Une nouvelle fonction (7.9) vous permet de mettre à jour les prix des lignes sur des commandes clients existantes à chaque changement apporté à la table des prix, à la table des remises ou au prix de l'article. La mise à jour utilise la même logique de tarification que la fonction de gestion des commandes clients (7.1). Pour exclure des prix de la mise à jour, donnez à l'indicateur de prix fixe la valeur « Oui » concernant le client (2.1.1), l'en-tête de commande ou la ligne (7.1). La mise à jour des prix de commande client fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H082)

Frais de transport. Pour les transactions de vente, une nouvelle fenêtre affiche les informations relatives aux frais de transport, et vous permet de modifier la classe de frais et le poids par ligne. En matière de vente, les frais de transport à passer en charge et à absorber sont maintenant automatiquement enregistrés sur les comptes de frais de transport cumulés et imputés sur les ventes spécifiés dans le paramétrage système/compte (36.1). Les modalités de traitement des frais de transport pour les retours sur commandes clients sont définies dans le paramétrage transport (2.20.24) du module Adresses/taxes. Les frais de transport font l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H049)

Impression de factures. De nouveaux critères de sélection ont été ajoutés à la fonction d'impression des factures (7.15) et de réimpression des factures closes (7.17.13). Ces options vous permettent de n'imprimer que les factures, les factures de crédit, ou à la fois les factures de débit et crédit. Un nouveau code formulaire a été ajouté pour que vous puissiez imprimer un document d'expédition à caractère fiscal. L'impression de factures fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H197)

Gestion des colis/expéditions pour commandes clients. Le menu d'allocation/expédition des commandes clients (7.12) contient désormais les mêmes fonctions que le menu de traitement des expéditions sur programmes clients (7.6.5) pour l'enregistrement des données de colis et d'expédition, la délivrance des expéditions, et la suppression ou l'archivage des expéditions. La gestion des colis/expéditions pour les commandes clients normales fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (aucun numéro d'ordre de modification technique)

Rétro-facturation. La fonction de rétro-facturation (7.6.7.1) vous permet désormais de mieux contrôler la sélection et le changement des prix pour des articles déjà expédiés aux clients. Vous pouvez aussi créer automatiquement une facture de débit/crédit pour les lignes modifiées. Une nouvelle fonction d'interrogation (7.6.7.2) vous permet d'examiner les données des rétro-factures avant ou après traitement. La fonction de mise à jour du détail des rétro-factures (auparavant 7.6.7.3) a été supprimée. La rétro-facturation fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H109)

Délivrance des expéditions sur commandes clients. La délivrance des expéditions sur commandes clients (7.6.5.11 ou 7.12.20) vous permet désormais de mieux contrôler la facturation. Vous pouvez combiner plusieurs commandes clients sur une expédition et générer une facture consolidée. Le paramétrage des commandes clients (7.24) et des programmes clients (7.6.24) dispose maintenant d'options pour l'imputation automatique des factures, la consolidation des factures et l'utilisation du numéro d'expédition comme numéro de facture. Une expédition peut concerner à la fois des commandes planifiées et des commandes clients normales. Durant la délivrance des expéditions, MFG/PRO affiche maintenant un écran d'en-queue pour toutes les commandes clients mentionnées, et vous pouvez ajouter des frais spéciaux à l'en-queue. La délivrance des expéditions sur commandes clients fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H140, H172, H369)

Réinitialisation globale de cumul. La réinitialisation du cumul expédié (7.6.5.14) est une nouvelle fonction qui met à zéro le total expédié cumulé pour les commandes planifiées. Vous pouvez sélectionner les commandes par adresse d'expédition, client, adresse de livraison, quai, code article, numéro d'ordre d'achat client, ou selon une combinaison de ces éléments. Pour produire un état sans mettre à jour les commandes planifiées, donnez à l'indicateur de mise à jour la valeur « Non ». La réinitialisation du cumul expédié fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H148)

Impression de bons de livraison. L'impression de bons de livraison (7.6.5.10 ou 7.12.12) représente désormais une fonction distincte dans le menu de traitement des expéditions sur programmes clients et le menu d'allocation/expédition des commandes clients. Les données de bon de livraison ne sont plus imprimées par la fonction d'impression des expéditions (7.6.5.9). L'impression de bons de livraison fait l'objet d'une description plus détaillée dans la suite de ce chapitre. (H153)

Montant d'expédition minimal. Ce nouvel élément dans le paramétrage des commandes clients (7.24) permet au système d'afficher un message d'avertissement quand la valeur de la commande (en devise de base) s'avère inférieure au montant minimal défini. Le message apparaît dans les fonctions de gestion des commandes clients (7.1), d'expédition sur commandes clients (7.12.13) et de gestion des factures en attente (7.13). (H067)

Tarifs multiples. La version 7.4 introduit des changements significatifs dans la façon de spécifier les tarifs pour les transactions de vente. Utilisez le champ « Tble prix » pour enregistrer des tables de prix, et le champ « Tble rem » pour enregistrer tous les autres genres de tarifs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites dans ce guide. (H086)

Conditions de règlement. MFG/PRO utilise désormais les notions de mois prochain, de fin de semaine et de quinzaine, et de dates de début (dates de base) pour le calcul des échéances de paiement, et d'intérêts pour les conditions de règlement (destiné aux environnements à fort taux d'inflation). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes dans ce guide. (H070, H184)

Ajustement des limites de crédit client. Le module Adresses/taxes dispose d'une nouvelle fonction d'ajustement des limites de crédit client (2.1.7), qui vous permet d'abaisser ou de relever la limite de crédit pour un client sur en appliquant à la limite actuelle un pourcentage journalier cumulé (simple ou composé) ou un pourcentage fixe simple. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes dans ce guide. (H081)

Gestion globale des taxes. Si vous utilisez la gestion globale des taxes, vous pouvez maintenant enregistrer des données supplémentaires en matière de taxe pour les commandes clients, commandes planifiées et factures en attente. L'option d'affichage/édition du détail de taxe vous permet d'examiner (et éventuellement de modifier) les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes dans ce guide (ordres de modification technique multiples).

NOUVEAU dans version 7.4F—Mise à jour du mode d'expédition et du point FOB. Quand vous modifiez le mode d'expédition et le point FOB sur le bon d'expédition dans MAINT des expéditions (7.6.5.5), ces champs ne sont plus automatiquement mis à jour dans la commande planifiée initiale (7.6.1.13). La mise à jour n'est effectuée que si le nouvel indicateur de comptabilisation de facture a pour valeur « Non » durant la délivrance des expéditions sur commandes clients (7.6.5.11). (GO77)

NOUVEAU dans version 7.4F—Suppression des verrouillages durant l'impression des commandes clients. Quand vous exécutez la fonction d'impression de commandes clients (7.4) pour une plage de numéros de commande, les commandes entrées avec les fonctions MAINT des commandes clients (7.1) ou MAINT des factures en attente (7.13) sont désormais ignorées (et non plus verrouillées). (F0KF)

NOUVEAU dans version 7.4F—Champ concernant les accusés d'ordre d'achat EDI dans la fonction MAINT des commandes clients. Indique si la commande client est traitée par les fonctions Export accusés de réception OA (35.11) et EDIT contrôle export accusés OA (35.12). La valeur provient par défaut du champ correspondant dans la fonction MAINT paramètres des tiers (35.1). Note aux utilisateurs de l'interface CIM : l'ajout d'un champ dans la dernière fenêtre de la fonction MAINT des commandes clients risque d'affecter le traitement CIM. (G0CW)

NOUVEAU dans version 7.4F—Indicateur de modification de programme client réinitialisé dans MAINT calendriers clients (7.6.1.1). Cet indicateur est activé chaque fois que le programme est exécuté, qu'une modification ait été effectuée ou non (car, dans ce cas, la fonction de mise à jour de programme client n'a aucun effet). (G0D5)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction Commandes - allocation manuelle (7.12.1). La fenêtre en incrustation contient désormais clairement dans sa barre de titre l'unité de mesure de l'article et la quantité à allouer (exprimée dans l'unité de mesure). (F0RJ)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction MAINT calendriers clients (7.6.1.1). Cette fonction réinitialise désormais l'indicateur Programme modifié et entraîne la sélection par la fonction MAJ programmes expéd. demandés (7.6.3.5) des enregistrements nécessitant le recalcul des quantités reçues et des dates de réception. (G0D5)

NOUVEAU dans version 7.4G–Option de traitement par lots dans le paramétrage des commandes clients (7.24). Les commandes entrées dans MAINT des commandes clients (7.1) comme non confirmées peuvent désormais être confirmées par le programme de traitement par lots. La fonction 7.24 contient les

nouveaux champs suivants : Confirmation lot auto, ID lot confirmation et Imprimante confirmation. (G0LS)

NOUVEAU dans version 7.4G–Indicateur de mise à jour du parc installé dans le paramétrage des commandes clients (7.24). Vous pouvez mettre à jour le parc installé avec les expéditions d'articles de parc installé de la fonction MAINT des factures en attente en donnant au nouvel indicateur MAJ parc fact. att. dans le paramétrage des commandes clients la valeur Oui. Si vous entrez Oui pour cet indicateur et pour les indicateurs Parc installé dans la fonction MAINT des articles installés (11.1.7) et A livrer parc installé dans le paramétrage du service après-vente (11.24), l'expédition d'un article et l'imputation de la facture correspondante mettent à jour le parc installé pour l'utilisateur au moment de l'imputation. (G0NP)

NOUVEAU dans version 7.4G–Utilitaire de paramétrage d'impression de bons de livraison multiples (7.25.2). Si vous exécutez cet utilitaire (utsoship.p) en donnant à l'indicateur de mise à jour la valeur Oui, les données indiquées sur le bon de livraison sont enregistrées par la fonction Commandes clients - expédition (7.12.13) et copiées dans un fichier de travail, qui est ensuite utilisé par la fonction d'impression des factures (7.15) pour imprimer les informations du bon de livraison. (G0ND)

NOUVEAU dans version 7.4G–Fenêtre en incrustation modifiée dans la fonction MAINT des commandes clients (7.1). Quand vous entrez un produit configuré, des données de tarif sont désormais affichées pour les options facultatives. Vous pouvez à présent afficher ces données pour tous les composants (le cas échéant), et non plus seulement pour les composants par défaut obligatoires. (G0SZ)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction MAINT des commandes clients (7.1). Si vous utilisez le mode multi-entrées, les sorties excédentaires sont désormais interdites quand l'indicateur Sor excéd a pour valeur Non pour l'article. (G0T9)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification du champ relatif à la date d'échéance dans la fonction MAINT des commandes clients (7.1). Si aucune date d'échéance n'existe lors du calcul des frais de transport, le système utilise la date actuelle. (H0H2)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification du champ relatif à l'utilisateur dans la fonction MAINT des commandes clients (7.1). Vous pouvez désormais entrer un blanc pour l'utilisateur dans la fenêtre des données détaillées de parc installé. (G0Y2)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification des programmes clients. Dans les transactions multi-sites, vous pouvez désormais expédier les articles depuis un site et autoriser un autre site à encaisser le produit de la transaction (site de comptabilité clients). Par ailleurs, le site de comptabilité clients peut maintenant appartenir à une entité différente, être enregistré dans une base de données différente, ou les deux. Pour le modifier, utilisez la fonction MAINT des commandes clients (7.1). (G0TB)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification du champ ID lancement pour les programmes clients. Ce champ peut désormais contenir trente caractères au lieu de vingt-quatre, afin d'assurer la compatibilité avec la version 7.2 de MFG/PRO. Cette amélioration concerne toutes les fonctions relatives aux programmes clients contenant ce champ, ainsi que la fonction d'importation des documents EDI (35.13). (G0X9)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction MAINT des expéditions (7.6.5.5). En mode multi-entrées, vous pouvez désormais remodifier les allocations détaillées de ligne non confirmées si vous utilisez plusieurs bases de données et que les allocations sont effectuées depuis une base de données distante. (G1CT)

Vous pouvez désormais modifier les expéditions confirmées. Toutefois, une expédition modifiée ne peut pas être reconfirmée. (G1G8)

NOUVEAU dans version 7.4G–Messages d'avertissement en cas de blocage de crédit. Le système affiche un message d'avertissement quand un client est en situation de blocage de crédit dans MAINT des ordres planifiés (7.6.1.13). Il vous avertit également si un client est en situation de blocage ou que le statut d'action n'est pas à blanc pour une commande planifiée dans les fonctions MAINT des expéditions, MAINT des colis (7.6.5.5/7.6.5.4) ou Confirmation expédition (7.6.5.11). Quand vous entrez une valeur pour le statut d'action dans la fonction d'impression des expéditions (7.6.5.9), le système affiche un message d'erreur. Par ailleurs, les fonctions d'interrogation des expéditions/colis indiquent désormais le statut d'action d'une commande planifiée. (G0VP)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction MAINT des factures en attente (7.13). Quand des articles ont été expédiés depuis différents emplacements, vous ne pouvez désormais plus modifier que les champs relatifs à l'échéance, aux intérêts, au prix, à la remise, au prix net, aux pourcentages de commission, à la taxe, au taux de taxe et aux commentaires pour une ligne détaillée de facture. (G0VQ)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification apportée aux commandes clients discrètes. Les allocations sont désormais traitées logiquement si vous expédiez la commande discrète avec les fontions Commandes clients - expédition (7.12.13) et Confirmation expédition (7.6.5.11). (G0WD)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification des calculs de prix nets. Si vous entrez une valeur nulle pour le pourcentage de remise, le prix net est désormais recalculé en conséquence dans la fonction MAINT des commandes clients (7.1). Si vous entrez le prix net directement, le système affiche désormais un message d'avertissement signalant que la remise ne correspond pas à la limité indiquée et qu'elle est remplacée par des chiffres 9. (G0WL)

NOUVEAU dans version 7.4G–Ajout d'une fenêtre de défilement pour le statut d'action dans certaines fonctions relatives aux commandes clients. Une fenêtre de défilement est désormais disponible pour le champ contenant le statut d'action dans les fonctions EDIT du crédit client (7.8.3), Commandes - blocage auto crédit (7.8.13) et Commandes - approb. auto crédit (7.8.14). (G0WY)

NOUVEAU dans version 7.4G–Ajout d'un message d'avertissement pour les commandes clients. Quand la quantité expédiée cumulée pour une ligne de commande planifiée dépasse la quantité de commande maximum pour la ligne, le système affiche désormais un message d'avertissement dans l'écran Commandes clients - expédition (7.12.13). Par ailleurs, il affiche un message d'avertissement à la place d'un message d'erreur dans l'écran Confirmation expédition (7.6.5.11) quand le seuil de tolérance pour une expédition de commande discrète est dépassé. (G0X3)

NOUVEAU dans version 7.4G–Amélioration de la fonction Confirmation expédition (7.6.5.11). Vous pouvez désormais imprimer des factures non imputées. Toutefois, si l'impression et l'imputation ne sont pas simultanées, les données

d'imputation risquent d'être consolidées et ainsi de ne pas correspondre à la facture. (H0FT)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction Mise à jour prix commande client (7.9). La fonction Mise à jour prix commande client vérifie désormais si les prix ont été modifiés dans le champ relatif au prix du fichier maître des articles. Cette vérification n'était pas effectuée quand les indicateurs Table prix requise et Table rem. requise avaient pour valeur Non dans le paramétrage des commandes clients (7.24).

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification du taux de conversion dans le registre des factures en attente (7.14). Le taux utilisé pour calculer le montant de base est désormais celui valide à la date d'expédition et non plus celui correspondant à la date de la commande. (G0Z5)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction de revalorisation des commandes clients (7.22). Cette fonction peut désormais être utilisée dans un environnement à bases de données multiples. (G1C2)

Document d'expédition à caractère fiscal

Avant la version 7.4, MFG/PRO ne permettait pas d'imprimer des documents d'expédition formels à caractère fiscal (par exemple, une « nota fiscal » brésilienne). Au Brésil et dans d'autres pays, ces documents d'expédition représentent une obligation légale en cas de transport de produits entre des emplacements physiques.

Avec la version 7.4, vous pouvez désormais émettre ces documents quand vous expédiez une commande. Pour ce faire, utilisez la fonction de délivrance d'expéditions sur commandes clients (7.12.20) ou d'impression de factures (7.15). Pour imprimer ces documents, entrez le code formulaire 11 parmi les options d'impression de factures. Pour de plus amples informations sur l'emploi de la fonction de délivrance d'expéditions sur commandes clients, reportez-vous à la section correspondante de ce chapitre.

Un document de type « nota fiscal » doit stipuler le contenu de l'expédition. Il indique aussi les éléments suivants :

- Une ventilation des taxes.
- Echéancier de règlement avec dates d'échéance, montants et identification par une lettre unique (a à x).
- Identification de toutes les parties impliquées dans la transaction d'expédition (par exemple, en utilisant un numéro de contrôle, un numéro d'enregistrement, etc.).

Selon la législation, une « nota fiscal » ne peut contenir plus d'une page. Si les informations ne peuvent tenir sur un seul document, vous pouvez émettre plusieurs documents. S'il existe plusieurs documents pour une même commande client, chacun est individuellement complet.

Remarque Si votre société utilise des documents d'expédition à caractère fiscal, elle doit aussi employer la gestion globale des taxes. Pour de plus amples informations sur la gestion globale des taxes, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes dans ce guide.

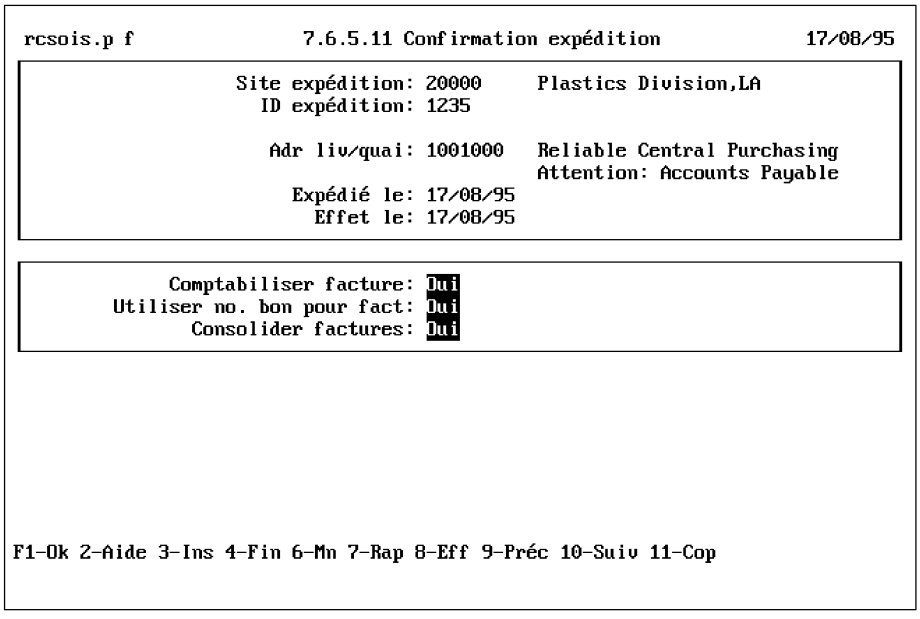

Fig. 7-1. Délivrance d'expéditions sur commandes clients – Option de « nota fiscal »

Mise à jour des prix de commande client

Périodiquement, il s'avère nécessaire de changer le prix d'articles sur des commandes clients, en particulier s'il s'agit de produits à base de matières premières. La fonction de mise à jour des prix de commande client (7.9) utilise la même logique que la fonction de gestion des commandes clients (7.1) pour recalculer le prix (et la taxe, le cas échéant) des lignes valides sur les commandes clients sélectionnées.

Les lignes closes, annulées ou retournées sont automatiquement exclues des recalculs de prix. Vous pouvez aussi sélectivement exclure des lignes de commande client en donnant à leur indicateur de prix fixe la valeur « Oui » (le statut de prix fixe pour le client sert de valeur par défaut pour l'en-tête de la commande client et ses lignes, mais vous pouvez modifier cette valeur au niveau de l'en-tête ou des lignes).

Le système sélectionne les commandes clients à mettre à jour sur la base des critères que vous spécifiez. Si vous n'indiquez aucun critère de sélection, le traitement va inclure toutes les commandes. Le système considère les données de tarification suivantes :

- Prix du fichier articles
- Table de prix pour la commande client
- Table de remises pour la commande client

Veuillez noter que si, par exemple, une table de prix est spécifiée dans les critères de sélection, toutes les commandes clients mentionnant cette table de prix dans leur en-tête vont être sélectionnées. Si les lignes sont valides pour le recalcul des prix, MFG/PRO calcule le nouveau prix sur la base de tous les paramètres ci-dessus, et non seulement en tenant compte de la table de prix spécifiée.

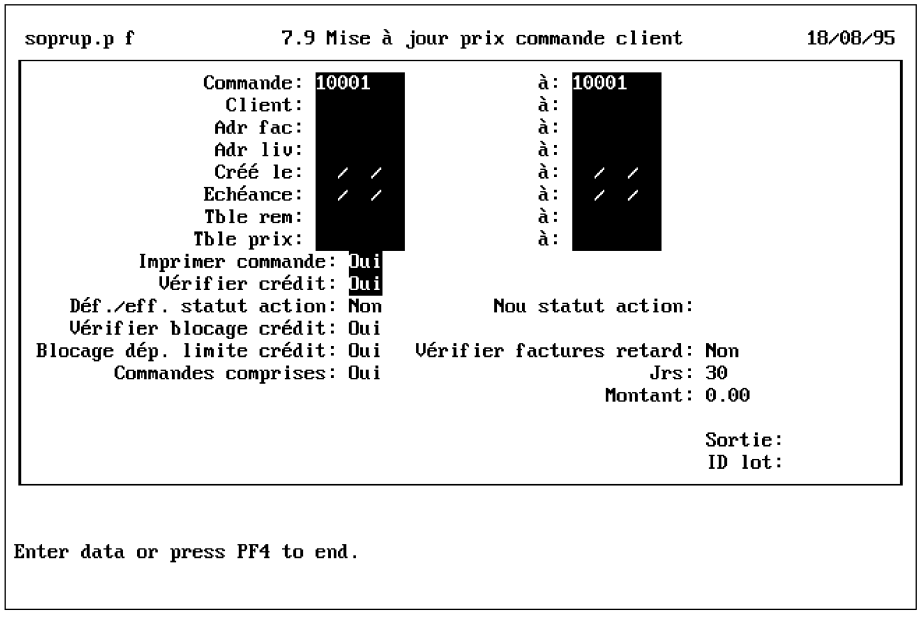

Fig. 7-2. **Mise à jour prix commande client (7.9)**

Dans le cadre du processus de mise à jour, vous pouvez en option réimprimer la commande client, effectuer des contrôles de crédit et mettre à jour le statut d'action de crédit pour la commande sur la base des nouveaux prix calculés.

Tableau 7-1

Ecran	Champ	Explication
Imprimer commande	O/N	Oui : le système donne à l'indicateur d'impression de la commande la valeur « Oui » dans la fonction de gestion des commandes clients (7.1).
Vérifier crédit	O/N	Non : le système ignore les champs suivants et n'effectue aucun contrôle de crédit. Oui : le système effectue le contrôle de crédit selon les valeurs entrées dans les champs suivants.
Déf./eff. statut action	O/N	Oui : si la commande dépasse la limite de crédit du client, son statut d'action est remplacé par le nouveau statut. Si une commande qui était bloquée s'avère désormais dans la limite de crédit du client, le statut d'action est effacé.
Nou statut action	O/N	Nouveau statut d'action à affecter aux commandes dépassant la limite de crédit du client. Si vous ne renseignez pas ce champ et que l'indicateur de définition/effacement du statut d'action a pour valeur « Oui », le système attribue automatiquement au statut de la commande la valeur « HD » (blocage).
Vérifier blocage crédit	O/N	Oui : le système vérifie l'indicateur de blocage dans l'enregistrement du client avant de débloquer la commande. Si cet indicateur a pour valeur « Oui », la commande n'est pas débloquée. Non : la commande peut être approuvée même si le client est en situation de blocage de crédit.
Blocage dép. limite crédit	O/N	Oui : le système compare le solde du client à sa limite de crédit avant d'approuver la commande. Le solde inclut les factures ouvertes et, selon la valeur du champ suivant, peut en option comprendre les soldes des commandes clients ouvertes. Non : la commande peut être approuvée même si le client a dépassé sa limite de crédit.
Commandes comprises	O/N	Oui : afin de déterminer si le client a dépassé sa limite de crédit, le solde du client inclut les soldes des commandes clients ouvertes qui correspondent aux critères de sélection pour la fonction.

Ecran	Champ	Explication
Vérifier factures retard	O/N	Oui : le système vérifie s'il existe des factures dont le retard de règlement dépasse le nombre de jours spécifié dans le champ suivant. Si l'indicateur de définition/effacement du statut d'action a pour valeur « Oui » et qu'il existe des factures en retard de règlement, la commande est bloquée.
Jrs	#	Le nombre de jours autorisé pour le retard de règlement des factures avant le blocage de la commande.
Montant		Montant total maximal autorisé pour le retard de règlement des factures avant le blocage de la commande.

L'état des mises à jour indique les anciens et nouveaux prix, ainsi que la remise pour toutes les lignes modifiées. Le prix est déterminé par la quantité commandée, mais la quantité ouverte figure sur l'état. La mise à jour crée des enregistrements d'historique des transactions pour toutes les lignes modifiées.

Frais de transport

Dans la version 7.4, MFG/PRO permet de (re)calculer les frais de transport automatiquement pour les offres commerciales, commandes clients, expéditions sur commandes clients et factures en attente. Une fois calculés, ces frais apparaissent dans l'en-queue de la transaction. Vous pouvez désormais :

- Calculer les frais de transport automatiquement pour les articles de type note sur la base du poids d'expédition que vous entrez. Auparavant, le calcul des frais de transport ne concernait que les articles de stock.
- Effectuer la comptabilisation des frais de transport à l'expédition sur la commande client.
- Définir les modalités de calcul automatique des frais de transport pour les retours sur commandes clients.
- Examiner et modifier toutes les informations servant à calculer les frais pour les lignes des offres commerciales, commandes, expéditions et factures en attente.
- Remplacer la classe de frais de l'article et le poids d'expédition durant la saisie des transactions.

Lorsque MFG/PRO ne peut calculer automatiquement les frais de transport, un message d'erreur indique maintenant si le problème provient d'une zone de transport inexistante (2.20.4) ou de frais de transport pas définis (2.20.10). Par exemple, si le système ne peut trouver pour l'adresse associée à la transaction une zone de transport correspondante dans la base de données, le message d'erreur identifie la zone de transport inexistante comme l'origine du problème.

Traitement

Afin de calculer les frais de transport automatiquement, vous indiquez désormais les données ci-après dans les en-têtes de transaction pour les offres commerciales (6.1), les commandes clients (7.1), les expéditions sur commandes clients (7.12.13) et les factures en attente (7.13). Dans la version 7.3, vous ne pouviez entrer des informations de transport qu'en spécifiant une liste de frais de transport.

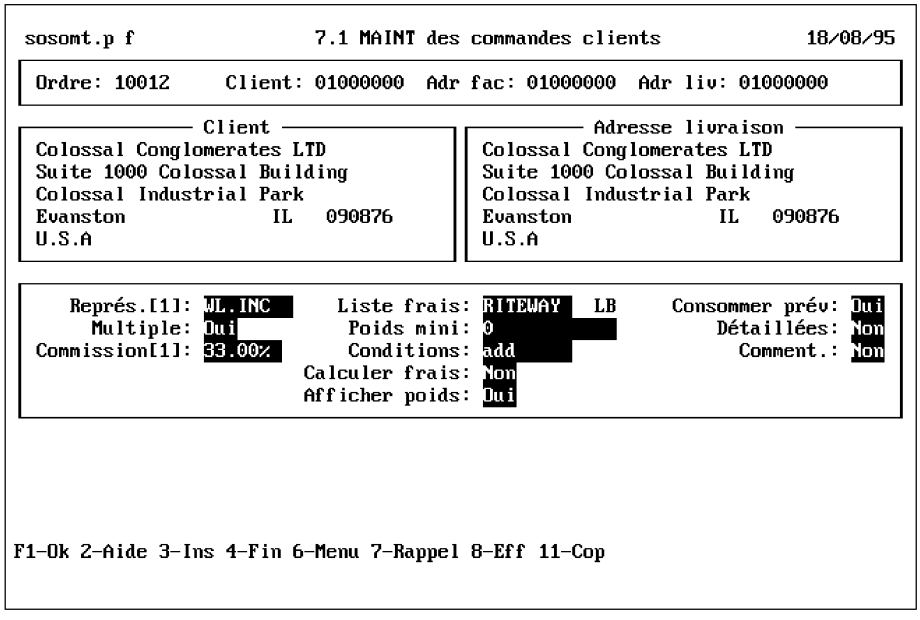

Fig. 7-3. Nouveaux champs propres au transport, MAINT des commandes clients (7.1)

Pour les offres et commandes existantes, l'indicateur de calcul des frais prend par défaut la valeur « Non ». Donnez-lui la valeur « Oui » si vous voulez que le système recalcule les frais.

Un nouveau champ, intitulé « Afficher poids », vous permet d'afficher pour chaque ligne la nouvelle fenêtre suivante.

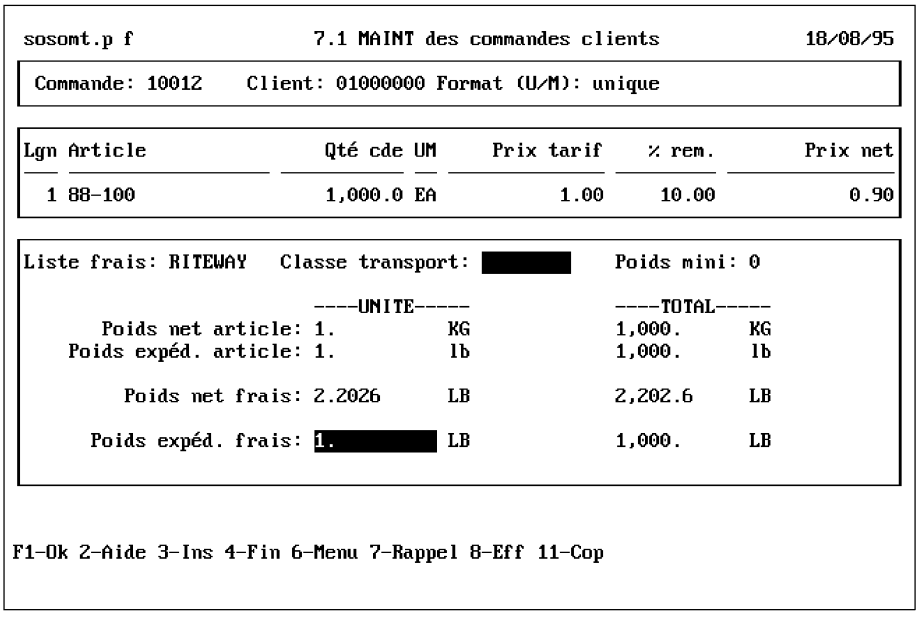

Fig. 7-4. Fenêtre relative au transport, MAINT des commandes clients (7.1)

Dans la fenêtre, qui apparaît automatiquement, vous pouvez spécifier (pour les articles de type note) ou remplacer (pour les articles de stock) la classe de frais de transport et le poids d'expédition. Pour les articles de stock, la valeur de ces paramètres provient par défaut du fichier articles.

Calcul automatique des frais de transport et retours sur commandes clients

La version 7.4 vous permet de déterminer les modalités du calcul automatique des frais de transport concernant les retours sur commandes clients. Auparavant, le système calculait des frais de transport négatifs pour les retours sur commandes clients et créditait ces frais au client.

Pour déterminer les modalités du calcul, renseignez le nouveau champ, intitulé « Calcul frais transport retours vente », dans la nouvelle fonction de paramétrage du transport (2.20.24).

Vous pouvez utiliser l'une des options suivantes :

Tableau 7-2

Champ	Valeur	Explication
Calcul frais transport retours vente	P, N, Z	P (positif) : le client est débité pour les frais de transport. N (négatif) : le client est crédité pour les frais de transport. Z (zero): le client n'est pas débité pour les frais de transport.

Comptabilisation des frais de transport

Les fonctions d'expédition sur commandes clients (7.12.13) et de gestion des factures en attente (7.13) créent désormais une écriture de comptabilité générale supplémentaire qui vous permet de cumuler les frais de transport encourus mais pas encore facturés par le transporteur.

Outre l'écriture normale pour les expéditions sur commandes, le système génère maintenant l'écriture suivante :

DB Compte de frais de transport imputés sur les ventes
CR Compte de frais de transport cumulés sur les ventes

Le système utilise les comptes de frais de transport cumulés et imputés sur les ventes définis dans le paramétrage système/compte (36.1) pour enregistrer les montants de frais calculés concernant les expéditions sur commandes clients.

Notez que le système débite le compte de frais de transport imputés et crédite le compte de frais cumulés pour le montant de frais calculé, et non le montant réel.

Définition

La définition pour le calcul automatique des frais de transport dans la version 7.4 est fondamentalement la même que dans la version 7.3 (pour de plus amples détails, reportez-vous au guide de la version 7.3). Cependant, vous effectuez maintenant deux étapes de définition supplémentaires.

Etape 1. **Définissez les comptes pour les frais de transport imputés et cumulés sur les ventes.** En premier, définissez les comptes avec MAINT des numéros de compte (25.3.13). Spécifiez-les ensuite dans le paramétrage système/compte (36.1). Si vous ne voulez pas cumuler les charges de transport, utilisez simplement le même numéro de compte pour les frais de transport cumulés et imputés sur les ventes.

Etape 2. **Déterminez comment calculer les frais de transport pour les retours sur commandes clients.** Dans le paramétrage transport (2.20.24), indiquez l'option de calcul des frais de transport pour les retours sur commandes clients qui correspond à votre société.

Impression de factures

La législation de nombreux pays oblige à imprimer les factures et les notes de crédit sur des formulaires distincts. Dans la version 7.4, les fonctions d'impression des factures (7.15) et de réimpression des factures closes (7.17.13) permettent désormais cette distinction.

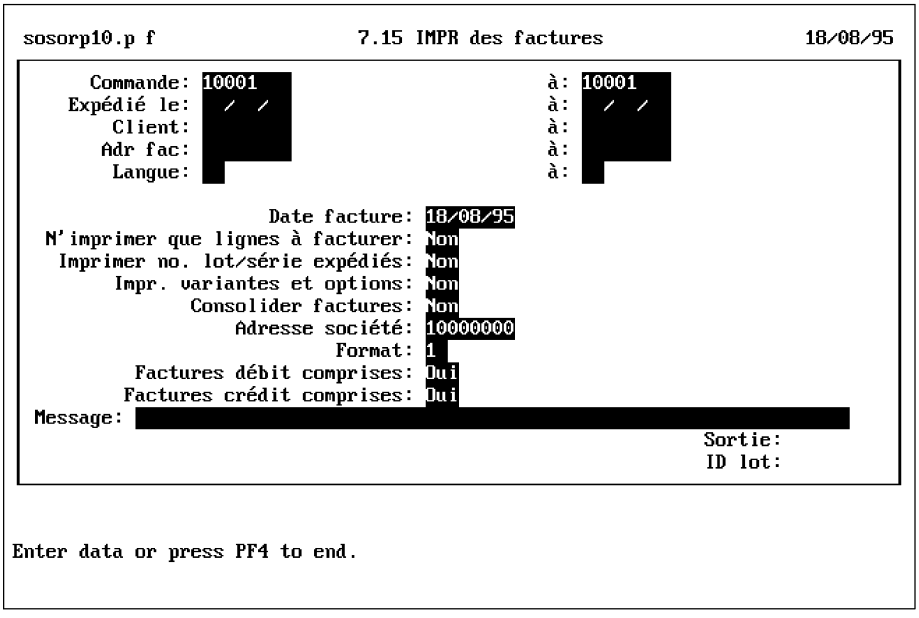

Fig. 7-5. **IMPR des factures (7.15)**

Tableau 7-3

Champ	Valeur	Explication
Factures débit comprises	O/N	Oui : toutes les factures avec un montant positif sont imprimées (le système considère un montant nul comme un montant positif).
Factures crédit comprises	O/N	Oui : toutes les factures avec un montant négatif sont imprimées.

Outre l'impression des factures normales, vous pouvez désormais imprimer un document d'expédition à caractère fiscal. Pour ce faire, entrez la valeur 11 comme code formulaire. Pour de plus amples informations sur les documents d'expédition à caractère fiscal, reportez-vous à la section correspondante de ce chapitre.

Gestion des colis/expéditions pour commandes clients

La version 7.3 a introduit dans le menu de traitement des expéditions sur programmes clients (7.6.5) des fonctions permettant d'enregistrer, de confirmer et de supprimer/archiver les données de colis et d'expédition.

Dans la version 7.4, ces fonctions ont été étendues pour inclure les commandes clients normales. Elles se trouvent maintenant dans le menu d'allocation/expédition des commandes clients (7.12). Vous pouvez traiter des colis (7.12.8) et enregistrer des expéditions (7.12.9) pour des commandes clients normales.

La fonction de gestion des colis (7.12.8) permet d'enregistrer les données sur les casiers, boîtes, caisses, sacs ou autres moyens utilisés pour conditionner et transporter des articles (ou d'autres colis). Comme pour les commandes planifiées, vous devez définir les colis dans le fichier articles avant de pouvoir les utiliser dans la fonction de gestion des colis.

La fonction de gestion des expéditions (7.12.9) sert à enregistrer les codes article, quantités et ordres d'achat faisant l'objet de l'expédition. Cette fonction ne met pas à jour les soldes de stock ou ne crée pas d'écritures de comptabilité générale pour les comptes d'expéditions sur commandes clients et de stock.

La fonction de délivrance des expéditions (7.12.20) sert à délivrer l'expédition au client, à la désigner pour facturation ou à imputer automatiquement la facture. Elle diminue aussi le stock et met à jour la comptabilité générale.

La fonction de suppression/archivage des expéditions (7.12.23) sert à supprimer de façon permanente des enregistrements d'expédition pour limiter la taille de la base de données.

Pour de plus amples informations sur ces fonctions, reportez-vous à l'aide en ligne ou au guide de la version 7.3.

Rétro-facturation

Dans la version 7.4, la rétro-facturation est améliorée afin d'apporter plus de contrôle et de flexibilité dans le changement des prix pour des articles déjà expédiés aux clients. La fonction de gestion des rétro-factures (7.6.7.1) vous permet désormais d'effectuer des changements de prix par ligne individuelle sur une commande planifiée, au lieu de le faire par facture. Vous pouvez :

- Spécifier une commande planifiée.
- Changer des prix pour une ou plusieurs lignes sur une commande planifiée.
- Créer une facture de débit/crédit distincte pour chaque ligne ou générer une seule facture pour toutes les lignes d'un même ordre d'achat.
- Spécifier si la modification apportée à la rétro-facture concerne un changement de prix ou un nouveau prix.

Les lignes modifiées peuvent provenir d'un même ordre d'achat ou de plusieurs ordres. Dans le second cas, elles doivent toutes être sur la même commande planifiée.

Une nouvelle fonction d'interrogation (7.6.7.2) vous permet d'examiner les données des rétro-factures entrées dans le système. Si une facture de débit/crédit a été créée, le numéro de facture est indiqué.

La fonction d'édition des rétro-factures (7.6.7.6) permet maintenant de créer une facture de débit/crédit pour le montant net de l'ajustement de prix calculé concernant chaque ligne de commande planifiée. Vous pouvez spécifier un numéro de compte que le système doit utiliser pour imputer le montant de l'ajustement de prix.

Création d'une rétro-facture

Vous créez des rétro-factures avec la fonction de gestion des rétro-factures (7.6.7.1). Elle vous permet de définir l'identificateur de la rétro-facture, la commande planifiée qu'elle concerne et ses conditions.

Les étapes qui suivent illustrent comment définir une rétro-facture pour une ligne de commande planifiée.

Etape 1. **Créez la rétro-facture.** Dans la première fenêtre, entrez les données suivantes :

- Code client
- Numéro de rectification
- Date d'effet

Le code client et le numéro de rectification forment l'ID de rétro-facture unique que le système utilise. La date d'effet sert si plusieurs rétro-factures s'appliquent à une même ligne de commande planifiée. Dans ce cas, le système emploie la date d'effet pour déterminer l'ordre d'application des rétro-factures.

L'indicateur Facture/ligne spécifie le nombre de factures de débit/crédit à créer. Donnez-lui la valeur « Oui » si vous voulez générer une facture de débit/crédit distincte pour chaque ligne. Conservez la valeur « Non » (valeur par défaut) si vous voulez générer une facture de débit/crédit pour toutes les lignes sur un ordre d'achat, ou pour ne créer aucune facture. Cet indicateur sert en relation avec l'indicateur de création de factures dans la fonction d'édition des rétro-factures (7.6.7.6). Ces deux indicateurs doivent avoir comme valeur « Oui » pour l'impression de factures.

Le code cause et les commentaires sont facultatifs.

Appuyez sur F1 pour accéder à la seconde fenêtre.

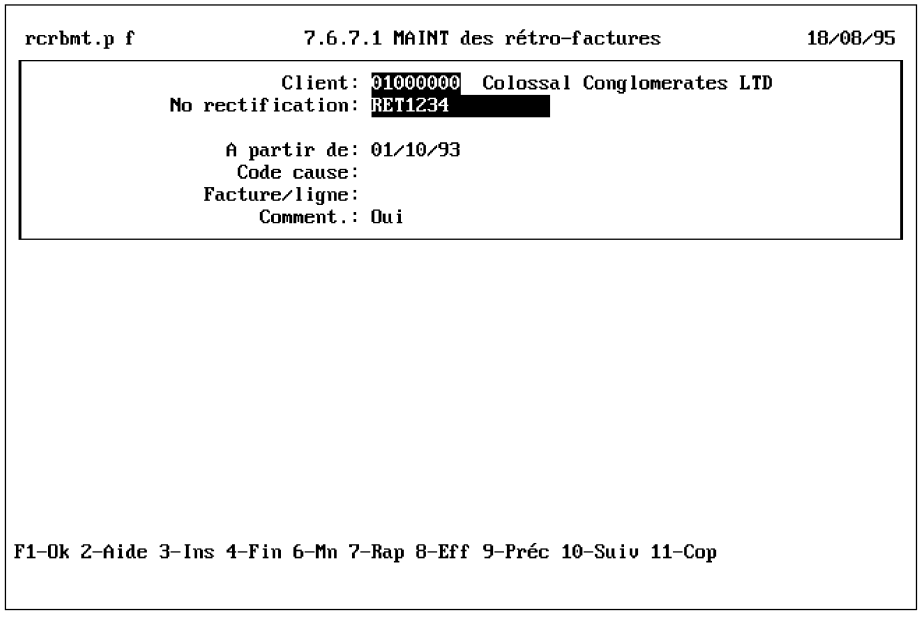

Fig. 7-6. **MAINT des rétro-factures (7.6.7.1)**

Etape 2. **Définissez les conditions de la rétro-facture.** La seconde fenêtre comprend deux parties. Dans la première, identifiez la commande planifiée et la ligne faisant l'objet de la modification. Dans la seconde, définissez les conditions de la rétro-facture.

L'adresse d'expédition, l'adresse de livraison, l'article, le numéro d'ordre d'achat, le numéro de commande planifiée et le numéro de ligne servent à sélectionner la commande planifiée et la ligne modifiées par la rétro-facture. Tous les paramètres sont obligatoires. Appuyez sur F1 pour accéder à la partie inférieure de la fenêtre.

Dans cette partie, vous définissez les conditions de la rétro-facture en spécifiant :

- Dates de début et de fin (de/à date d'expédition)
- Type de changement (prix/changement)
- Montant du changement (montant)

Les dates d'expédition de début (de) et de fin (à) définissent la plage de dates servant à sélectionner les factures durant le traitement de la rétro-facture. Le traitement exclut les factures ne coïncidant pas avec cette plage de dates.

Le type de changement indique au système si le montant spécifié correspond à un nouveau prix ou à un changement de prix. Pour un nouveau prix, donnez à l'indicateur Prix/changement la valeur « Prix ». Pour un changement de prix, donnez à cet indicateur la valeur « Changement ». Dans le premier cas, le montant spécifié remplace le prix actuel. Dans le second cas, le montant s'applique au prix actuel. Pour diminuer un prix existant, entrez un montant négatif.

Remarque Le champ « Facture note » affiche le numéro de la facture de débit/crédit après exécution de la fonction d'édition des rétro-factures (7.6.7.6) si l'indicateur de création de factures a pour valeur « Oui ». Vous pouvez aussi utiliser ce champ pour entrer manuellement un numéro de facture de débit/crédit.

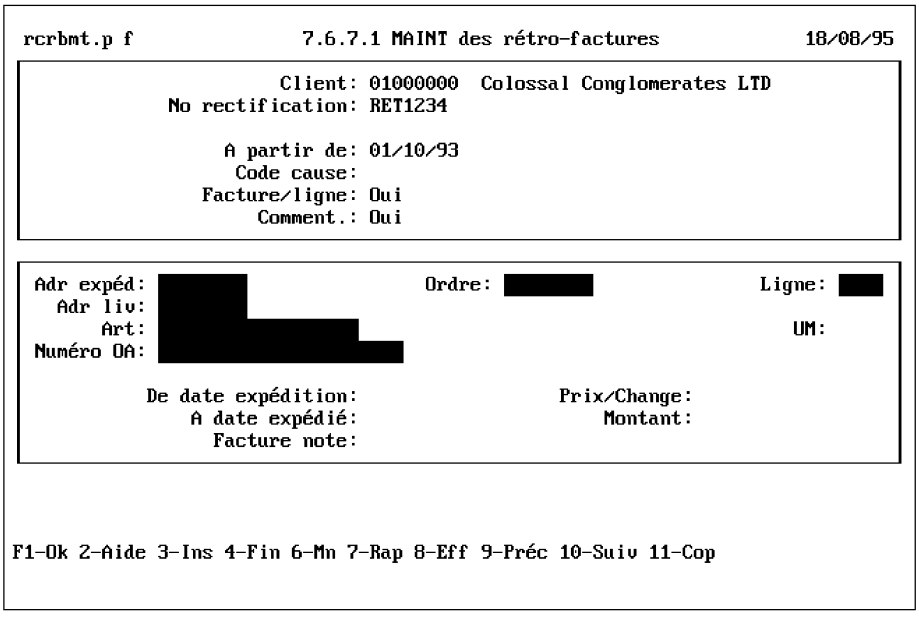

Fig. 7-7. **MAINT des rétro-factures (7.6.7.1)**

Etape 3. **Examinez les données de la rétro-facture.** Utilisez la fonction d'interrogation des rétro-factures (7.6.7.2) pour examiner les données de la rétro-facture entrées via la fonction de gestion des rétro-factures (7.6.7.1).

Le champ « Fac note » (dans la troisième fenêtre) affiche le numéro de la facture de débit/crédit créée avec la fonction d'édition des rétro-factures (7.6.7.6) si l'indicateur de création de factures a pour valeur « Oui ». Si vous avez entré manuellement un numéro de facture de débit/crédit dans la fonction de gestion des rétro-factures, ce numéro apparaît dans ce champ.

Tableau 7-4

Champ	Explication
Client	Code adresse du client qui a acheté les articles.
No rectification	Numéro ou code autorisant la rétro-facture. Généralement fourni par le client.

Etape 4. **Exécutez le processus de traitement.** Utilisez la fonction d'édition des rétro-factures (7.6.7.6) pour exécuter le processus de traitement. La rétro-facture est identifiée par le code adresse du client et le numéro de rectification.

Si vous voulez créer une facture de débit/crédit, donnez à l'indicateur de création de factures la valeur « Oui ». Pour empêcher la création de factures, donnez à cet indicateur la valeur « Non ». Le champ « Cpte rétro-fact » vous permet de spécifier un numéro de compte à employer pour imputation du montant de crédit/débit calculé.

Remarque Dans la fonction de gestion des rétro-factures (7.6.7.1), le champ « Facture/ligne » détermine si une facture de débit/crédit est créée par ligne ou par ordre d'achat. Dans la fonction d'édition des rétro-factures (7.6.7.6), l'indicateur de création de factures détermine si une facture de débit/crédit est créée ou non. Si cet indicateur a pour valeur « Non », une facture de débit/crédit n'est pas créée indépendamment de la définition du champ « Facture/ligne ».

Le traitement porte sur les factures correspondant aux critères de sélection spécifiés avec la fonction de gestion des rétro-factures. Lors du traitement, le montant du changement de prix sert à calculer le montant net de l'ajustement de prix pour chaque ligne modifiée.

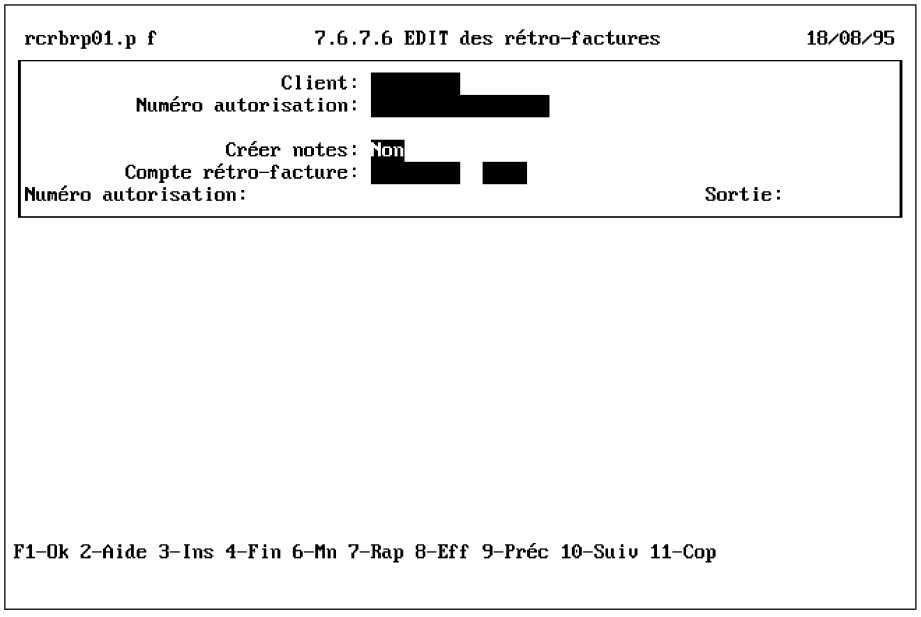

Fig. 7-8. **EDIT des rétro-factures (7.6.7.6)**

Etape 5. **Imprimez la facture.** Utilisez la fonction d'impression des factures (7.15) pour imprimer la facture de débit/crédit créée par la fonction d'édition des rétro-factures (7.6.7.6).

Etape 6. **Imputez la facture.** Utilisez la fonction d'imputation des factures (7.16) pour imputer la facture.

Etape 7. **Examinez la facture.** Utilisez la fonction d'interrogation des notes de débit/crédit (27.2) pour examiner la facture.

Délivrance des expéditions sur commandes clients

Dans la version 7.4, le paramétrage des programmes clients (7.6.24) et la fonction de délivrance des expéditions sur commandes clients (7.6.5.11 et 7.12.20) ont été améliorés pour vous permettre de mieux contrôler la facturation des expéditions. En utilisant la fonction de délivrance, vous pouvez désormais imprimer une facture ou un document d'expédition formel à caractère fiscal (par exemple, une « nota fiscal » au Brésil) au moment de l'expédition.

Remarque Si votre société utilise des documents d'expédition à caractère fiscal, elle doit aussi employer la gestion globale des taxes. Pour de plus amples informations sur la gestion globale des taxes, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes dans ce guide.

Vous disposez maintenant des options de facturation suivantes :

- Imputation automatique des factures.
- Utilisation du numéro d'expédition comme numéro de facture.
- Consolidation des factures.

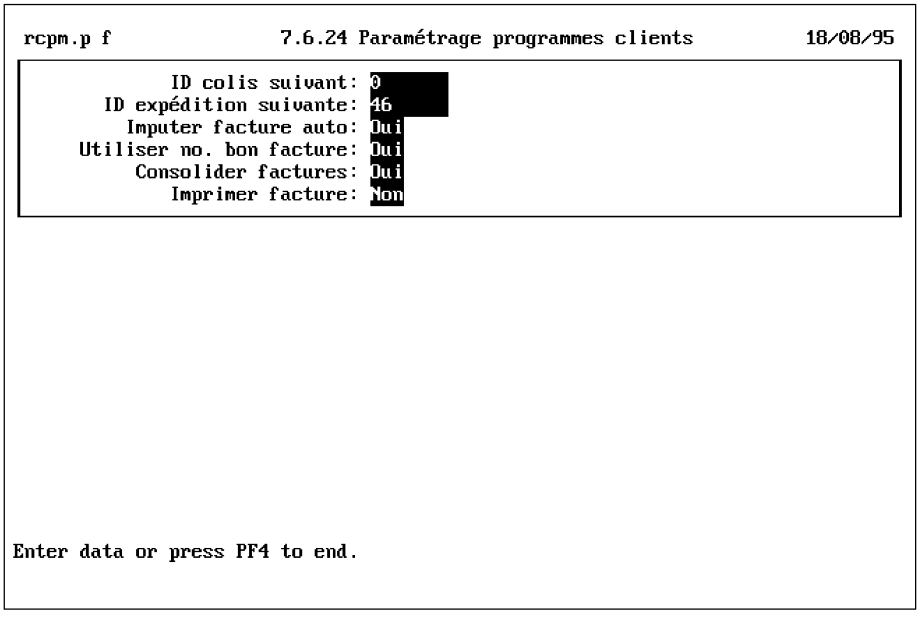

Fig. 7-9. **Paramétrage programmes clients (7.6.24)**

Vous définissez les options de facturation dans le paramétrage des programmes clients (7.6.24) (pour les programmes clients) ou le paramétrage des commandes clients (7.24) (pour les commandes clients normales). Quand vous délivrez une expédition, vous pouvez accepter les valeurs du paramétrage ou les remplacer pour une expédition particulière.

Par exemple, vous paramétrez le système pour imputer automatiquement les factures (l'indicateur d'imputation automatique a comme valeur « Oui » dans le paramétrage). A la délivrance d'une expédition, vous pouvez décider que vous ne voulez pas qu'elle soit automatiquement facturée. Dans la fonction de délivrance des expéditions sur commandes clients, il est désormais possible de de donner à l'indicateur d'imputation automatique des factures la valeur « Non » pour empêcher que le système n'impute automatiquement l'expédition.

Remarque Avant la version 7.4, vous définissiez l'option d'imputation automatique des factures durant la création de la commande planifiée. Cela n'a pas changé. L'indicateur d'imputation automatique dans le paramétrage fournit maintenant une valeur par défaut que vous pouvez remplacer à la création de la commande planifiée ou à son expédition.

La seconde nouvelle option de facturation vous permet d'utiliser le numéro d'expédition comme numéro de facture (au lieu d'employer un numéro de facture affecté par le système). Si vous choisissez de ne pas utiliser le numéro d'expédition comme numéro de facture, le système attribue au document le prochain numéro de facture disponible.

La dernière nouvelle option de facturation concerne la consolidation des factures. Cette option vous permet de consolider plusieurs commandes clients et une commande planifiée. Pour que la consolidation soit possible, les commandes clients et la commande planifiée, le cas échéant, doivent avoir les mêmes adresses de client, adresses de facturation, devises, conditions de règlement, codes frais divers, systèmes de taxation, entités de vente et représentants. Si vous créez un document d'expédition à caractère fiscal, les données consolidées doivent tenir sur une page. En cas contraire, vous devez créer plusieurs documents d'expédition.

A la délivrance d'une expédition, toute modification apportée aux options de facturation n'affecte que cette expédition. Les valeurs des options dans le paramétrage ne changent pas.

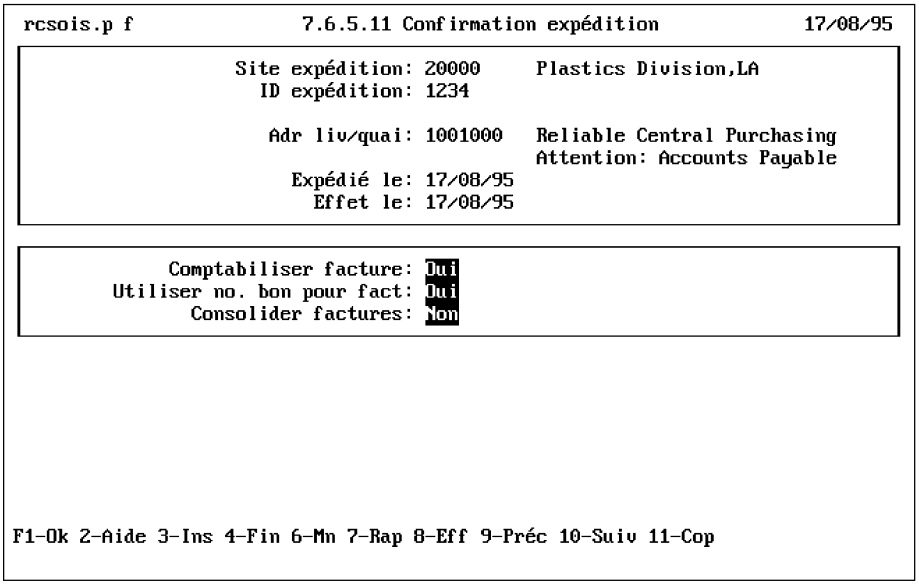

Fig. 7-10. Délivrance d'expéditions sur commandes clients – Options de facturation

La fonction de délivrance d'expéditions sur commandes clients vous permet désormais de spécifier jusqu'à trois frais spéciaux par expédition. Le système ajoute les frais spéciaux au moment où vous délivrez l'expédition. Ils sont ensuite inclus sur la facture pour cette expédition.

Vous pouvez maintenant imprimer une facture pour une expédition à sa délivrance. Si vous choisissez d'imprimer une facture, le système affiche une fenêtre qui contient les mêmes options d'impression de factures que la fonction d'impression des factures (7.15). La version 7.4 dispose d'un nouveau code formulaire qui vous permet d'imprimer un document d'expédition à caractère fiscal. Pour imprimer une facture standard, entrez le code formulaire 1. Pour imprimer un document d'expédition à caractère fiscal, entrez le code formulaire 11. Pour de plus amples informations sur les documents d'expédition à caractère fiscal, reportez-vous à la section correspondante de ce chapitre.

Réinitialisation globale de cumul

La fonction de réinitialisation du cumul expédié (7.6.5.14) remet à zéro les totaux cumulés pour les commandes clients planifiées, et génère un état des commandes réinitialisées. Vous pouvez inclure une seule commande, ou une plage de commandes sélectionnées selon l'adresse d'expédition ou de livraison, le client, etc.

Il est possible d'exécuter la fonction sans réinitialiser les totaux, en donnant à l'indicateur de mise à jour la valeur « Non », afin d'examiner la commande avant de mettre à jour la base de données. Si l'indicateur a comme valeur « Oui », le système met les totaux à zéro. Notez que la réinitialisation est irréversible.

Durant l'exécution de la fonction, vous pouvez entrer une nouvelle date de début de cumul des quantités expédiées pour la commande, remplaçant la date actuelle (qui provient de la fonction de gestion des commandes planifiées [7.6.1.13]).

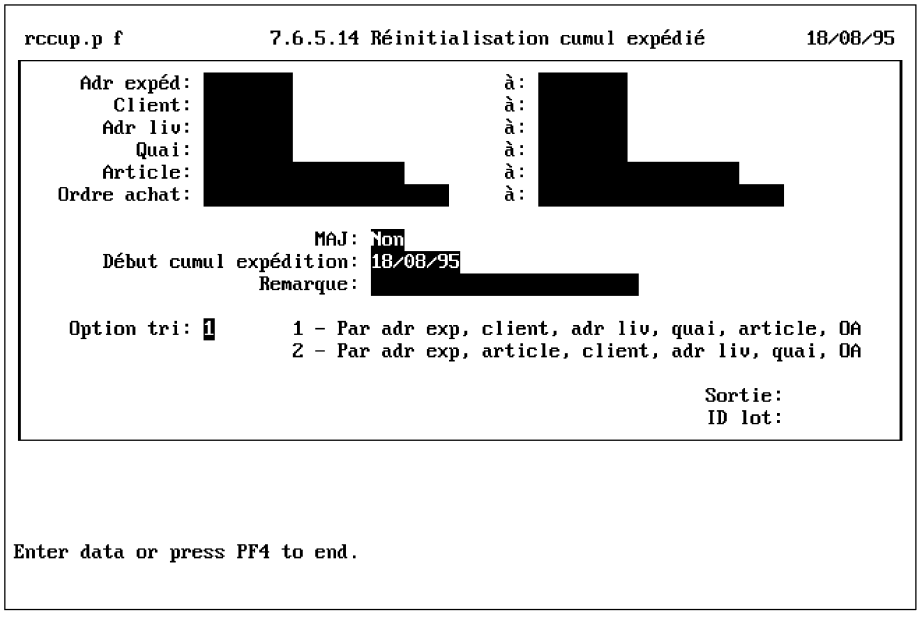

Fig. 7-11. **Réinitialisation de cumul expédié (7.6.5.14)**

Tableau 7-5

Champ	Valeur	Explication
Adr expéd		Site expédiant les articles sur la commande planifiée.
Client		Code adresse du client achetant les articles.
Adr liv		Code adresse identifiant le lieu où les articles doivent être expédiés.
Quai		Identifie le quai où les expéditions sont à livrer.
Article		Code identifiant l'article expédié.
Numéro OA		Numéro d'ordre d'achat du client pour la ligne.
MAJ	O/N	Oui : réinitialise les totaux cumulés. Non : permet d'exécuter la fonction sans mettre les totaux à zéro.
Début cumul expédition	Date	Nouvelle date de début du cumul des quantités pour la commande planifiée.
Remarques		Commentaires généraux.
Option tri	1, 2	Détermine l'ordre dans lequel les données sont imprimées sur l'état.

Impression de bons de livraison

Avant la version 7.4, les données de bon de livraison étaient imprimées par la fonction d'impression des expéditions (7.6.5.9). Une nouvelle fonction (7.6.5.10) vous permet d'imprimer un bon de livraison distinct pour une expédition. Le bon de livraison est identifié par le site d'expédition et un code identifiant l'expédition (par exemple, ID d'expédition). Les remarques entrées en commentaires dans la fonction de gestion des expéditions (7.6.5.5) figurent aussi sur le bon de livraison.

Un bon de livraison fournit une ventilation détaillée du contenu d'une expédition. Cette ventilation indique le ou les produits expédiés, le poids total du produit et les colis utilisés pour conditionner le produit.

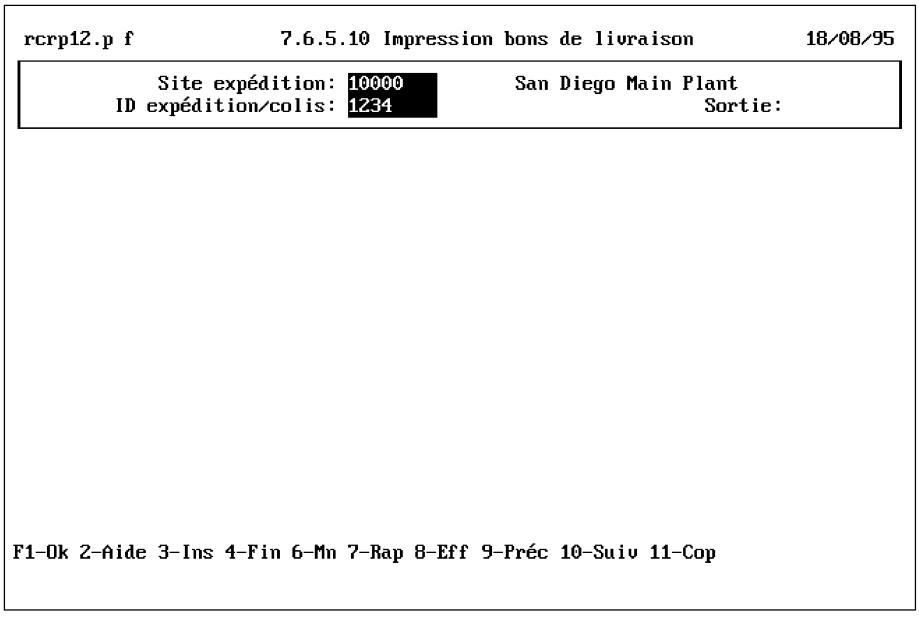

Fig. 7-12. **Impression bons de livraison (7.6.5.10)**

Tableau 7-6

Champ	Explication
Site expédition	Site expédiant les articles sur la commande planifiée.
ID expédition/colis	Numéro d'identification ou code de l'expédition ou du colis.

Nouvelles fonctions

Tableau 7-7

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de l'procédure
7.6.5.10	Impression bons de livraison	rcrp12.p
7.6.5.14	Réinitialisation cumul expédié	rccup.p
7.6.7.2	INTERRO des rétro-factures	rcrbiq.p
7.9	Mise à jour prix commande client	soprup.p
7.12.8	MAINT des colis	rcctmt.p
7.12.9	MAINT des expéditions	rcshmt.p
7.12.10	INTERRO expéditions/colis	rciq03.p
7.12.11	IMPR des expéditions	rcrp11.p
7.12.12	MPR bons de livraison	rcrp12.p
7.12.20	Délivrance des expéditions	rcsois.p
7.12.23	Supp/Arch des expéditions	rcscdel.p
7.25.2	Utilitaire de paramétrage d'impression de bons de livraison multiples **(NOUVEAU dans version 7.4G)**	utsoship.p

Fonctions supprimées

Tableau 7-8

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de l'procédure
7.6.7.3	MAJ détail des rétro-factures	rcrbup.p

Modifications de menu

Tableau 7-9

De		A	
7.6.5.4	MAINT des colis	7.6.5.4	MAINT des colis CC
7.6.5.5	MAINT des expéditions	7.6.5.5	MAINT des expéditions CC
7.6.5.6	INTERRO expéditions/colis	7.6.5.6	INTERRO expéditions/colis CC
7.6.5.9	MPR des expéditions	7.6.5.9	IMPR des expéditions CC
7.6.5.11	Confirmation expédition	7.6.5.11	Délivrance des expéditions

De		A	
7.6.5.23	Supp/Arch des expéditions	7.6.5.23	Supp/Arch des expéditions CC

Nouveaux champs dans fonctions existantes

Tableau 7-10

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes clients (champs d'en-tête)	Tble prix	Facultatif. Sert à enregistrer des tables de prix de type L (prix tarif) uniquement. La valeur provient par défaut du fichier clients (2.1.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Tble rem	Facultatif. Remplace l'ancien champ « Tarif ». Sert à enregistrer des tarifs de type D (remise), M (majoration) ou P (prix fixe). La valeur provient par défaut du fichier clients. Les tables de remises servent à calculer le prix net des lignes sur la base du prix tarif sélectionné dans la table de prix. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Prix fixe	Entrez « Oui » si les prix de la commande doivent être exclus de la mise à jour automatique des prix de commande client (7.9). La valeur provient par défaut du fichier clients, mais vous pouvez la modifier pour des lignes particulières.
	Intérêt conditions	Pourcentage selon lequel le système doit augmenter les prix pour tenir compte de l'inflation, sur la base du délai de paiement prévu. La valeur par défaut est celle définie pour le code conditions (2.17). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.

(continué)

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes clients (champs d'en-tête) (continué)	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Identifie les lignes soumises à des taux de taxe spéciaux selon leur utilisation. La valeur provient par défaut du fichier clients. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système taxation	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code représentant l'ensemble des types de taxe pour les zones et classes de taxe de client associées à la transaction. Dans les transactions de vente/comptabilité clients, MFG/PRO sélectionne le système de taxation par défaut sur la base des zones de taxe pour l'adresse de livraison du client et le site d'expédition de votre société, et de la classe de taxe du client, le cas échéant. Le système de taxation détermine quels types de taxe sont associés à la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Afficher poids	Si vous entrez « Oui », le système affiche une fenêtre contenant des données de transport pour chaque ligne de commande.
	Classe transport	Facultatif. Identifie les taux pour des catégories spéciales de lignes (par exemple, articles à température contrôlée, fragiles ou périssables). La valeur par défaut est celle définie pour l'article (menu 1.4).
	Poids expéd. frais	Poids d'expédition pour la ligne. Il est calculé pour les articles de stock, et peut être entré manuellement pour les articles de type note.
	Prix fixe	Entrez « Oui » si les prix de la commande doivent être exclus de la mise à jour automatique des prix de commande client (7.9). La valeur par défaut pour l'en-tête de commande provient du fichier clients, mais vous pouvez la modifier pour des lignes particulières.

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes clients (champs de ligne)	Intérêt règlement	Pourcentage selon lequel le système doit augmenter les prix pour tenir compte de l'inflation, sur la base du délai de règlement prévu. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Identifie les lignes soumises à des taux de taxe spéciaux selon leur utilisation. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système taxation	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code représentant l'ensemble des types de taxe pour les zones et classes de taxe de client associées à la transaction. Dans les transactions de vente/comptabilité clients, MFG/PRO sélectionne le système de taxation par défaut sur la base des zones de taxe pour l'adresse de livraison du client et le site d'expédition de votre société, et de la classe de taxe du client, le cas échéant. Le système de taxation détermine quels types de taxe sont associés à la transaction. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête ; elle est automatiquement modifiée si le site associé à la ligne est différent de celui dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	TTC	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Entrez « Oui » si les prix de la ligne contiennent la taxe, et « Non » si les taxes doivent être ajoutées au prix. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
MAINT des commandes clients (champs d'en-queue)	Exonéré	Pour affichage uniquement. Portion non taxable du total des lignes
	A taxer	Remplace le champ « Total à taxer ».
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes clients (champs d'en-queue) (continué)	Date taxe	Pour affichage uniquement. Date de validité de la taxe pour la transaction.
	Devise	Pour affichage uniquement. Devise du total des lignes.
	Afficher/éditer détail taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Si cet indicateur a comme valeur « Oui », une nouvelle fenêtre permet d'examiner (et éventuellement de modifier) les données détaillées de taxe. Cette fenêtre contient les données provenant de l'enregistrement du taux de taxe (2.13.13.1) servant à calculer les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Lgne	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Plusieurs taxes peuvent être associées aux lignes et frais divers. Utilisez les touches de déplacement vertical pour faire défiler les montants (lignes) pour chaque type de taxe. Selon le type de transaction, il existe des lignes 0, 1 à 99998 et 99999, qui correspondent : *0 :* aux lignes de transaction et frais divers taxés au niveau du total. *1 à 99998 :* aux lignes taxées par ligne. Le numéro de ligne dans l'écran du détail de taxe correspond au numéro de ligne de commande. *99999 :* aux frais taxés par ligne. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Frais	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code des frais divers soumis à taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes clients (champs d'en-queue) (continué)	Taxe par	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes *Total :* le taux de taxe est appliqué au total des lignes soumises à la combinaison type/classe/emploi de taxe. *Ligne :* le taux de taxe est appliqué séparément à chaque ligne soumise au type de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mis à jr	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Indique si le montant de taxe calculé par le système a été modifié. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Date taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Date utilisée pour sélectionner le taux de taxe applicable à la ligne. Correspond à la date d'échéance de la commande si vous n'avez pas spécifié manuellement une autre date dans l'en-tête de commande. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taux taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taux applicable pour le type de taxe (sélectionné par le système). Basé sur la classe de taxe de la ligne, l'emploi de taxe pour l'adresse et la date de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Code taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Identifie le taux de taxe pour le type. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système (continué)	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Système de taxation identifiant l'ensemble des types de taxe applicables aux conditions de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes clients (champs d'en-queue) (continué)	Type taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taxe spécifique à laquelle se rapporte le montant de taxe (par exemple, la taxe du comté de Los Angeles, l'ICMS brésilienne). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Classe de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Emploi de taxe pour la ligne de transaction ou les frais divers. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran d'en-tête (frais divers) ou à celui de saisie des lignes (lignes) et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt trans	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Montant total de la ligne, hors taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base non taxable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Portion non taxable du montant de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des commandes clients (champs d'en-queue) (continué)	Base à taxer	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Portion à taxer du montant de la transaction. *Si vous modifiez cette valeur, le système ne recalcule pas la taxe.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Correspond par défaut au montant calculé par le système, à moins que vous ne le changiez. *Si vous modifiez le montant, le système de recalcule pas les autres valeurs.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe récupérable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement) et que les transactions d'achat ou de comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe non récup.	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement) et que les transactions d'achat ou de comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Absorber/conserver	Ne concerne que les utilisateurs du système de gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Dans les transactions de vente et de comptabilité clients, toute taxe sur vente absorbée par la société (non facturée au client ou incluse dans le total de la transaction). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.

Ecran	Champ	Explication
Délivrance des expéditions	Comptabiliser facture	Oui : la facture est automatiquement imputée pour l'expédition. Non : la facture n'est pas automatiquement imputée.
	Utiliser no bon pour facture	Oui : l'ID de l'expédition devient le numéro de facture. Non : le prochain numéro de facture disponible dans le paramétrage des commandes clients (7.24) est utilisé.
	Consolider factures	Oui : toutes les commandes ayant les mêmes adresses de client, adresses de facturation, devises, conditions de règlement, codes frais divers, systèmes de taxation, entités de vente et représentants sont consolidées sur une seule facture. Non : les commandes ne sont pas consolidées sur une facture. Ne concerne pas les programmes clients.
	Service 10	Sert à spécifier un montant de frais additionnels.
	Transport 20	Sert à spécifier un montant de frais additionnels.
	Spécial 30	Sert à spécifier un montant de frais additionnels.
	Date facture	Date à utiliser sur la facture.
	N'imprimer que lignes à facturer	Oui : seules les lignes dont la quantité à facturer n'est pas nulle sont imprimées. Non : toutes les lignes sont imprimées.
	Imprimer no lot/série expédiés	Oui : chaque ligne expédiée est suivie d'une liste des numéros de lot/série et des références de lot expédiés. Non : seule la quantité totale expédiée apparaît pour chaque ligne.
	Imprimer variantes et options	Oui : chaque article configuré est suivi d'une liste des variantes et options sélectionnées pour la configuration. Non : seul le code de l'article configuré apparaît sur la facture.
	Adresse société	Spécifie l'adresse de société à imprimer en haut de la facture.

(continué)

Ecran	Champ	Explication
Délivrance des expéditions (continué)	Format	Spécifie le format à utiliser pour imprimer la facture (par exemple, 1 pour une facture standard, 11 pour un document de type « nota fiscal »).
	Message	Sert à entrer des commentaires devant figurer sur la facture.
MAINT des rétro-factures	No rectification	Numéro ou code autorisant la rétro-facture. Généralement fourni par le client.
	Effet le	Date de validité de la rétro-facture. Sert à déterminer l'ordre d'application des changements si plusieurs rétro-factures concernent les lignes.
	Facture/ligne	Détermine si une note de débit/crédit distincte doit être créée pour chaque ligne.
	Ordre	Numéro identifiant de façon unique une commande client planifiée.
	De date expédition	Première date que le système considère pour sélectionner les factures à modifier.
	A date expédié	Dernière date que le système considère pour sélectionner les factures à modifier.
	Facture note	Affiche le numéro de note de débit/crédit attribué par le système ou affecté par l'utilisateur.
	Prix/Changement	Détermine si le montant est traité comme un nouveau prix ou un changement de prix.
	Montant	Nouveau prix ou montant à appliquer au prix existant.
EDIT des rétro-factures	No rectification	Numéro ou code autorisant la rétro-facture. Généralement fourni par le client.
	Créer notes	Détermine si une note de débit/crédit doit être créée pour le montant net de l'ajustement de prix concernant les lignes sélectionnées.
	Cpte rétro-fact	Compte de comptabilité générale auquel est imputé le montant de débit/crédit.

Ecran	Champ	Expication
Paramétrage programmes clients	Imputer facture auto	Oui : la facture est automatiquement imputée à la délivrance de l'expédition. Non : vous devez imputer manuellement la facture.
	Utiliser no bon pour facture	Oui : l'ID de l'expédition devient le numéro de facture. Non : le prochain numéro de facture disponible dans le paramétrage des commandes clients (7.24) est utilisé.
	Consolider factures	Oui : toutes les commandes clients, et jusqu'à une commande planifiée, ayant les mêmes adresses de client, adresses de facturation, devises, conditions de règlement, codes frais divers, systèmes de taxation, entités de vente et représentants sont consolidées sur une seule facture. Non : les commandes ne sont pas consolidées sur une facture.
	Imprimer facture	Oui : la facture est automatiquement imprimée à la délivrance de l'expédition. Non : vous devez imprimer la facture via les fonctions d'impression de factures.
Commandes clients - expédition (champs d'en-queue)	Exonéré	Pour affichage uniquement. Portion non taxable du total des lignes.
	A taxer	Remplace le champ « Total à taxer ».
	Date taxe	Pour affichage uniquement. Date de validité de la taxe pour la transaction.
	Devise	Pour affichage uniquement. Devise du total des lignes.
	Afficher/éditer détail taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Si cet indicateur a comme valeur « Oui », une nouvelle fenêtre permet d'examiner (et éventuellement de modifier) les données détaillées de taxe. Cette fenêtre contient les données provenant de l'enregistrement du taux de taxe (2.13.13.1) servant à calculer les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
Commandes clients - expédition (champs d'en-queue) (continué)	Lgne	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Plusieurs taxes peuvent être associées aux lignes et frais divers. Utilisez les touches de déplacement vertical pour faire défiler les montants (lignes) pour chaque type de taxe. Selon le type de transaction, il existe les lignes 0, 1 à 99998 et 99999, qui correspondent : *0 :* aux lignes de transaction et frais divers taxés au niveau du total. *1 à 99998 :* aux lignes taxées par ligne. Le numéro de ligne dans l'écran du détail de taxe correspond au numéro de ligne de commande. *99999 :* aux frais taxés par ligne. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Frais	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code des frais divers soumis à taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe par	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes *Total :* le taux de taxe est appliqué au total des lignes soumises à la combinaison type/classe/emploi de taxe. *Ligne :* le taux de taxe est appliqué séparément à chaque ligne soumise au type de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mis à jr	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Indique si le montant de taxe calculé par le système a été modifié. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
Commandes clients - expédition (champs d'en-queue) (continué)	Date taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Date utilisée pour sélectionner le taux de taxe applicable à la ligne. Correspond à la date d'échéance de la commande si vous n'avez pas spécifié manuellement une autre date dans l'en-tête de commande. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taux taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taux applicable pour le type de taxe (sélectionné par le système). Basé sur la classe de taxe de la ligne, l'emploi de taxe pour l'adresse et la date de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Code taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Identifie le taux de taxe pour le type. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Système de taxation identifiant l'ensemble des types de taxe applicables aux conditions de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Type taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taxe spécifique à laquelle se rapporte le montant de taxe (par exemple, la taxe du comté de Los Angeles, l'ICMS brésilienne). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
Commandes clients - expédition (champs d'en-queue) (continué)	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Classe de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Emploi de taxe pour la ligne de transaction ou les frais divers. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran d'en-tête (frais divers) ou à celui de saisie des lignes (lignes) et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt trans	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Montant total de la ligne, hors taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base non taxable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Portion non taxable du montant de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base à taxer	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Portion à taxer du montant de la transaction. *Si vous modifiez cette valeur, le système ne recalcule pas la taxe.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
Commandes clients - expédition (champs d'en-queue) (continué)	Mnt taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Correspond par défaut au montant calculé par le système, à moins que vous ne le changiez. *Si vous modifiez le montant, le système de recalcule pas les autres valeurs.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe récupérable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement) et que les transactions d'achat ou de comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe non récup.	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement) et que les transactions d'achat ou de comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Absorber/conserver	Ne concerne que les utilisateurs du système de gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Dans les transactions de vente et de comptabilité clients, toute taxe sur vente absorbée par la société (non facturée au client ou incluse dans le total de la transaction). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.

Ecran	Champ	Explication
MAINT des factures en attente (champs d'en-tête)	Tble prix	Facultatif. Sert à enregistrer des tables de prix de type L (prix tarif) uniquement. La valeur provient par défaut du fichier clients (2.1.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Tble rem	Facultatif. Remplace l'ancien champ « Tarif ». Sert à enregistrer des tarifs de type D (remise), M (majoration) ou P (prix fixe). La valeur provient par défaut du fichier clients. Les tables de remises servent à calculer le prix net des lignes sur la base du prix tarif sélectionné dans la table de prix. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Prix fixe	Entrez « Oui » si les prix de la facture doivent être exclus de la mise à jour automatique des prix de commande client (7.9). La valeur provient par défaut du fichier clients, mais vous pouvez la modifier pour des lignes particulières.
	Intérêt conditions	Pourcentage selon lequel le système doit augmenter les prix pour tenir compte de l'inflation, sur la base du délai de paiement prévu. La valeur par défaut est celle définie pour le code conditions (2.17). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Identifie les lignes soumises à des taux de taxe spéciaux selon leur utilisation. La valeur provient par défaut du fichier clients. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.

(continué)

Ecran	Champ	Explication
MAINT des factures en attente (champs d'en-tête)	Système taxation	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code représentant l'ensemble des types de taxe pour les zones et classes de taxe de client associées à la transaction. Dans les transactions de vente/comptabilité clients, MFG/PRO sélectionne le système de taxation par défaut sur la base des zones de taxe pour l'adresse de livraison du client et le site d'expédition de votre société, et de la classe de taxe du client, le cas échéant. Le système de taxation détermine quels types de taxe sont associés à la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Afficher poids	Si vous entrez « Oui », le système affiche une fenêtre contenant des données de transport pour chaque ligne de commande.
	Classe transport	Facultatif. Identifie les taux pour des catégories spéciales de lignes (par exemple, articles à température contrôlée, fragiles ou périssables). La valeur par défaut est celle définie pour l'article (menu 1.4).
	Poids expéd. frais	Poids d'expédition pour la ligne. Il est calculé pour les articles de stock, et peut être entré manuellement pour les articles de type note.
MAINT des factures en attente (champs de ligne)	Prix fixe	Indique si la fonction de mise à jour des coûts de commande client (7.9) peut mettre à jour le prix tarif de la ligne. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête.
	Intérêt règlement	Pourcentage selon lequel le système doit augmenter les prix pour tenir compte de l'inflation, sur la base du délai de règlement prévu. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des factures en attente (champs de ligne) (continué)	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Identifie les lignes soumises à des taux de taxe spéciaux selon leur utilisation. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système taxation	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code représentant l'ensemble des types de taxe pour les zones et classes de taxe de client associées à la transaction. Dans les transactions de vente/comptabilité clients, MFG/PRO sélectionne le système de taxation par défaut sur la base des zones de taxe pour l'adresse de livraison du client et le site d'expédition de votre société, et de la classe de taxe du client, le cas échéant. Le système de taxation détermine quels types de taxe sont associés à la transaction. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête ; elle est automatiquement modifiée si le site associé à la ligne est différent de celui dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	TTC	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Entrez « Oui » si les prix de la ligne contiennent la taxe, et « Non » si les taxes doivent être ajoutées au prix. La valeur par défaut est celle dans l'en-tête. Pour de plus amples informations, reportez-vous à la section du présent chapitre consacrée à la gestion globale des taxes.
MAINT des factures en attente (champs d'en-queue)	Exonéré	Pour affichage uniquement. Portion non taxable du total des lignes
	A taxer	Remplace le champ « Total à taxer ».
	Date taxe	Pour affichage uniquement. Date de validité de la taxe pour la transaction.
	Devise	Pour affichage uniquement. Devise du total des lignes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des factures en attente (champs d'en-queue) (continué)	Afficher/éditer détail taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Si cet indicateur a comme valeur « Oui », une nouvelle fenêtre permet d'examiner (et éventuellement de modifier) les données détaillées de taxe. Cette fenêtre contient les données provenant de l'enregistrement du taux de taxe (2.13.13.1) servant à calculer les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Lgne	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Plusieurs taxes peuvent être associées aux lignes et frais divers. Utilisez les touches de déplacement vertical pour faire défiler les montants (lignes) pour chaque type de taxe. Selon le type de transaction, il existe des lignes 0, 1 à 99998 et 99999, qui correspondent : *0 :* aux lignes de transaction et frais divers taxés au niveau du total. *1 à 99998 :* aux lignes taxées par ligne. Le numéro de ligne dans l'écran du détail de taxe correspond au numéro de ligne de commande. *99999 :* aux frais taxés par ligne. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Frais	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code des frais divers soumis à taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe par	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes *Total :* le taux de taxe est appliqué au total des lignes soumises à la combinaison type/classe/emploi de taxe. *Ligne :* le taux de taxe est appliqué séparément à chaque ligne soumise au type de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des factures en attente (champs d'en-queue) (continué)	Mis à jr	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Indique si le montant de taxe calculé par le système a été modifié. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Date taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Date utilisée pour sélectionner le taux de taxe applicable à la ligne. Correspond à la date d'échéance de la commande si vous n'avez pas spécifié manuellement une autre date dans l'en-tête de commande. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taux taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taux applicable pour le type de taxe (sélectionné par le système). Basé sur la classe de taxe de la ligne, l'emploi de taxe pour l'adresse et la date de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Code taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Identifie le taux de taxe pour le type. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Système de taxation identifiant l'ensemble des types de taxe applicables aux conditions de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Type taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taxe spécifique à laquelle se rapporte le montant de taxe (par exemple, la taxe du comté de Los Angeles, l'ICMS brésilienne). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des factures en attente (champs d'en-queue) (continué)	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Classe de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Emploi de taxe pour la ligne de transaction ou les frais divers. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran d'en-tête (frais divers) ou à celui de saisie des lignes (lignes) et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt trans	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Montant total de la ligne, hors taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base non taxable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Portion non taxable du montant de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base à taxer	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Portion à taxer du montant de la transaction. *Si vous modifiez cette valeur, le système ne recalcule pas la taxe.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des factures en attente (champs d'en-queue) (continué)	Mnt taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Correspond par défaut au montant calculé par le système, à moins que vous ne le changiez. *Si vous modifiez le montant, le système de recalcule pas les autres valeurs.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe récupérable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement) et que les transactions d'achat ou de comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe non récup.	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement) et que les transactions d'achat ou de comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Absorber/conserver	Ne concerne que les utilisateurs du système de gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Dans les transactions de vente et de comptabilité clients, toute taxe sur vente absorbée par la société (non facturée au client ou incluse dans le total de la transaction). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
Registre des factures en attente	Consolider factures	Oui : toutes les commandes clients ayant les mêmes adresses de client, adresses de facturation, devises, conditions de règlement, codes frais divers, systèmes de taxation, entités de vente et représentants sont consolidées sur une seule facture. Non : les commandes ne sont pas consolidées sur une facture. Ne concerne pas les programmes clients.

Ecran	Champ	Explication
IMPR des factures	Factures débit comprises	Oui : toutes les factures avec un montant positif (y compris celles dont le montant est nul) sont imprimées.
	Factures crédit comprises	Oui : toutes les factures avec un montant négatif sont imprimées.
Duplicata facture close	Factures débit comprises	Oui : toutes les factures avec un montant positif (y compris celles dont le montant est nul) sont imprimées.
	Factures crédit comprises	Oui : toutes les factures avec un montant négatif sont imprimées.
Paramétrage commandes clients	ID colis suivant	Sert de valeur par défaut pour le prochain numéro de colis séquentiel. Le système attribue ce numéro par défaut quand vous créez un nouvel enregistrement dans la base de données pour un colis expédié à un client.
	ID expédition suivante	Sert de valeur par défaut pour le prochain numéro d'expédition séquentiel. Le système attribue ce numéro par défaut quand vous créez un nouvel enregistrement dans la base de données pour une expédition à un client
	Imputer facture auto	Oui : la facture est automatiquement imputée à la délivrance de l'expédition. Non : vous devez imputer manuellement la facture.
	Utiliser no bon pour facture	Oui : l'ID de l'expédition devient le numéro de facture. Non : le prochain numéro de facture disponible est utilisé.
	Consolider factures	Oui : toutes les commandes clients, et jusqu'à une commande planifiée, ayant les mêmes adresses de client, adresses de facturation, devises, conditions de règlement, codes frais divers, systèmes de taxation, entités de vente et représentants sont consolidées sur une seule facture. Non : les commandes ne sont pas consolidées sur une facture.
	Imprimer facture	Oui : la facture est automatiquement imprimée à la délivrance de l'expédition. Non : vous devez imprimer la facture via les fonctions d'impression de factures.

(continué)

Ecran	Champ	Explication
Paramétrage commandes clients (continué)	Compte intérêt cumulé CC/Centre coût	Compte de comptabilité générale enregistrant les intérêts courus calculés selon les conditions de règlement pour une commande client. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Compte intérêt imputé CC/Centre coût	Compte de comptabilité générale enregistrant les intérêts appliqués calculés selon les conditions de règlement pour une commande client. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Table prix requise	Oui : un tarif de type L (table de prix) doit obligatoirement être associé aux lignes. Non : les lignes ne doivent pas obligatoirement posséder un tarif de type L.
	Table rem. requise	Oui : une table de remises (tarif de type P, D ou M) doit obligatoirement être associée aux lignes. Non : les lignes ne doivent pas obligatoirement posséder une table de remises.
	Prix par échéance ligne CC	Détermine la date (date d'échéance de la ligne ou de la commande) que le système utilise pour sélectionner les prix des lignes dans les tables de prix et de remises. Si vous entrez « Oui » et êtes en mode de saisie monoligne, une fenêtre en incrustation dans l'écran des lignes vous permet de modifier la date d'échéance de la commande pour des lignes particulières. Si vous entrez « Non », le système utilise la date de l'en-tête pour sélectionner le prix approprié dans la table de prix. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/sites.
	Montant expédié minimum	Spécifie la valeur de commande minimale, en devise de base. Si la valeur de la commande est inférieure à ce montant, le système affiche un message d'avertissement.
(continué)	Confirmation lot auto	Détermine si une commande client doit être confirmée sous forme de lot immédiatement après la saisie. (NOUVEAU dans version 7.4G)

Ecran	Champ	Explication
Paramétrage commandes clients (continué)	ID lot confirmation	Détermine si l'état doit être imprimé ultérieurement via un travail en traitement par lots. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
	Imprimante confirmation	Détermine le périphérique vers lequel l'état est dirigé. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
	MAJ parc fact. att.	Détermine si le parc installé doit être mis à jour à partir de la fonction MAINT des factures en attente (7.13). **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
Confirmation expédition	Comptabiliser facture	Indique si les champs relatifs au mode d'expédition et au point FOB doivent être mis à jour dans MAINT des ordres planifiés (7.6.1.13). La valeur provient par défaut de l'indicateur de facturation automatique,, mais vous pouvez la modifier. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
MAINT des commandes clients	Acc OA EDI	Indique si la commande client est traitée par les fonctions Export accusés de réception OA (35.11) et EDIT contrôle export accusés OA (35.12). La valeur provient par défaut du champ correspondant dans la fonction MAINT paramètres des tiers (35.1). **(NOUVEAU dans version 7.4F)**

Chapitre 8
Produits configurés

Dans la version 7.4, aucune modification n’a été apportée au module Produits configurés.

Chapitre 9
Analyse des ventes

Dans la version 7.4, aucune modification n’a été apportée au module Analyse des ventes.

Chapitre 10
Entretien/réparation

NOUVEAU dans version 7.4G–Ajout d'une fenêtre de défilement pour le champ Statut dans certaines fonctions relatives aux ordres d'entretien/réparation. Une fenêtre de défilement est désormais disponible pour le champ contenant le statut dans les fonctions INTERRO Or E/R par statuts (10.13) et MAINT ordre E/R (10.1). (G0PZ)

Chapitre 11
Service après-vente

Fonctions essentielles

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration du module de parc installé. Enregistrement d'articles intangibles dans le parc installé. (GO79)

Quand vous entrez un article avec la fonction MAINT des articles du parc (11.3.1), le système recalcule la date d'expiration de la garantie (à moins que l'utilisateur en indique une). (F0JY)

NOUVEAU dans version 7.4F—Mise en oeuvre des indicateurs d'impression de contrat et d'impression d'offre. Les indicateurs d'impression de contrat dans la fonction MAINT des contrats SAV (11.5.13) et d'impression d'offre dans la fonction MAINT des offres SAV (11.5.1) tels qu'ils apparaissent dans les fenêtres d'en-queue sont désormais entièrement mis en oeuvre. Afin d'imprimer un contrat ou une offre, vous devez entrer « Oui » pour l'indicateur approprié. Notez que, dans les versions précédentes, le libellé des indicateurs était « Imprimer offre ». Par ailleurs, la séquence de mise à jour du champ contenant le bon de livraison a été standardisée. (F0MP)

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration de la fonction de réimpression de facture de contrat SAV (11.17.19). Vous pouvez désormais réimprimer une plage de factures pour des contrats de service après-vente. (GO65)

NOUVEAU dans version 7.4F— Amélioration de la fonction d'affectation des techniciens. La fonction MAINT des techniciens SAV contient désormais une option de validation de statut et de programme (11.13.17.1). (GO9K)

Un nouvel utilitaire (utfseng.p) permet de recalculer les programmes techniciens sur la base des appels actuellement ouverts. Il est exécuté à partir de l'écran Régénérer programmes techniciens (11.25.6). (GO9K)

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration de la fonction MAINT des appels SAV (11.13.1). L'indicateur d'impression d'appel vous permet de lancer l'impression de l'appel sans quitter la fonction. (G0B6)

Les champs relatifs à la date et à l'heure de saisie (initialisés au moment de la création de l'appel) sont désormais affichés dans la fenêtre de mise à jour des appels de la fonction MAINT des appels SAV, et ceux relatifs à la date et à l'heure d'appel dans la fenêtre de sélection de la fonction. (GO9K)

Quand vous modifiez l'utilisateur associé à un appel dans la fonction MAINT des appels SAV, les valeurs des champs relatifs à la zone d'appel et aux nom et numéro de téléphone de la personne à l'origine de l'appel sont désormais celles définies pour le nouvel utilisateur. (GM96)

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration de la fonction INTERRO des ARM (11.15.1.5). Les clés de recherche dont dispose l'utilisateur sont désormais l'autorisation de retour (ARM), l'article et le client. Auparavant, les champs relatifs au type de service, à la date de fin et au numéro de lot/série étaient des champs clés et figuraient dans l'en-tête. Le numéro de série est désormais affiché à la suite de la ligne de retour, le cas échéant. (F0MQ)

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration de la fonction EDIT des expéditions ARM (11.15.1.15). Quand vous imprimez des autorisations de retour matières avec réception d'articles, l'état contient désormais toutes les sorties sur autorisation de retour matières associées à des lignes de réception pour lesquelles des articles ont été reçus. Par ailleurs, si un retour au fournisseur fait référence à une réception sur autorisation de retour matières et que la réception de retour au fournisseur est associée au retour au fournisseur, l'état indique le statut des articles à tout niveau du cycle de retour/réception. (FR93)

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration de la fonction MAINT des ARM (11.15.1.1). Vous pouvez désormais spécifier un réseau de vente dans la fenêtre des données détaillées d'en-tête afin de déterminer les comptes de vente appropriés pour

l'autorisation de retour. Si le système ne trouve pas les comptes correspondants, il utilise par défaut ceux définis pour la ligne de produits. (FQ13)

Par ailleurs, la fonction contient une nouvelle fenêtre de défilement pour le champ relatif à l'article dans la fenêtre d'édition de la main-d'oeuvre et des charges. (F0JZ)

Enfin, elle contient un nouveau champ pour le point FOB dont la valeur provient par défaut du champ « FOB » dans le paramétrage des commandes clients (7.24). (G0FF)

NOUVEAU dans version 7.4F — Modification de la fonction MAINT des ARM (11.15.1.1). Concernant les lignes de réception pour lesquelles des frais de restockage sont prévues par le type de service spécifié dans le contrat, l'utilisateur n'est plus autorisé à modifier les frais dans la fenêtre des données détaillées d'article. Les frais de restockage représentent un pourcentage du prix défini dans le tarif applicable, et sont calculés a priori. La fonction IMPR des bons ARM (11.15.1.3) imprime désormais le pourcentage, le montant et le prix tarif par article pour les articles reçus auxquels des frais de restockage sont associés. (G0CV)

Vous pouvez désormais créer ou supprimer automatiquement des articles de type note dans le parc installé en utilisant l'indicateur de modification du parc dans la fenêtre des sorties et réceptions de la fonction. Même si la valeur de ce champ est « Oui » dans le paramétrage du service après-vente (11.24), la valeur par défaut est toujours « Non » pour cet indicateur quand il s'agit d'articles de type note. Notez que ces articles ne peuvent être modifiés avec la fonction MAINT des articles installés (11.1.7). (G0C5)

Les sorties sur autorisation de retour matières créent désormais des allocations générales de stock (alors que les réceptions n'en créent pas). Cette allocation est effectuée quelle que soit la quantité disponible ou le nombre de jours pour la prise en compte du disponible. Les expéditions de retours annulent ces allocations. (F0H4)

NOUVEAU dans version 7.4F — Modifications en matière de validations. Les champs relatifs au type d'appel dans MAINT données par défaut appels (11.13.10) et au type dans MAINT des appels SAV (11.13.1) sont désormais validés sur la base des paramètres généraux pour le champ identifié dans la base de données par le nom « ca_type » et non plus « calltype ». Les utilisateurs doivent modifier les paramètres généraux en conséquence. (G0BR)

NOUVEAU dans version 7.4F—Transfert de stock avec numéro de lot/série à blanc (11.25.8). Cet utilitaire corrige les articles suivis par lot/série pour lesquels le numéro de lot/série est à blanc. (F0QX)

NOUVEAU dans version 7.4G–Utilitaire de transfert de stock avec numéro de lot/série à blanc (11.25.8). Avant l'ordre de modification technique FU35, il était possible de réceptionner des articles suivis par lot/série avec des numéros de lot/série à blanc dans une autorisation de retour matières, ce qui générait des erreurs. L'utilitaire uxfslotr.p permet désormais de corriger ces erreurs. (F0QX)

NOUVEAU dans version 7.4G–Mise en oeuvre d'une option d'appel d'installation. Quand un article que vous ajoutez au parc installé requiert un appel d'installation et que l'option d'appel d'installation a été activée, un appel est automatiquement créé pour planifier l'installation du nouvel article. (G0K6)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la maintenance préventive. Désormais, la clôture d'un appel de maintenance préventive crée automatiquement l'appel de maintenance suivant. Cette fonctionnalité s'applique aux appels clôturés avec les fonctions MAINT des appels SAV (11.13.1), MAINT des programmes d'appel (11.13.17.13) et Gestion des files d'attente (11.13.13). (G0XH)

NOUVEAU dans version 7.4G–Transactions interdites pour les autorisations de retour matières. Les fonctions MAINT des ARM (11.15.1.1) et Réceptions matières en retour (11.15.1.13) permettent désormais de bloquer les réceptions de matières en retour pour des emplacements de stock standard avec la transaction interdite ISS-RMA. Auparavant, la transaction était interdite par le type de mouvement ISS-SO. (G0XO)

La fonction MAINT des ARM (11.15.1.1) permet également de bloquer des lignes de sortie avec la transaction interdite ADD-RMA (fonctionne de la même façon que la transaction ADD-SO pour les commandes clients). (G0Q6)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification du site par défaut dans la fonction MAINT des ARM (11.15.1.1). Le site par défaut affiché sur la ligne détaillée de main-d'oeuvre/charges pour une autorisation de retour matières créée pour un appel de service et contenant une ligne de main-d'oeuvre provient du paramétrage du

service après-vente (11.24). Auparavant, le site provenait du paramétrage des contrats SAV (11.5.24). (G0LT)

NOUVEAU dans version 7.4G–Consommation facultative de la prévision pour les sorties sur autorisation de retour matières. Vous pouvez désormais indiquer si les sorties sur autorisation de retour matières consomment ou non la prévision au niveau de la ligne d'ARM. Pour autoriser la consommation et la mettre en oeuvre, donnez respectivement à l'indicateur Consommer prév dans le paramétrage des retours/réparations (11.15.24) et dans la fonction MAINT des ARM la valeur Oui. Notez que cet indicateur a comme valeur Oui pour toutes les autorisations de retour saisies avant cette modification. Pour changer le paramétrage pour les sorties ne devant pas consommer la prévision, utilisez la fonction MAINT des ARM afin de corriger toutes les lignes incorrectes. Cette modification permet d'apporter les ajustements nécessaires à l'enregistrement de prévision pour les ARM ouverts et de fournir ainsi des données corrigées pour les exécutions ultérieures du calcul des besoins nets. (G0MR)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification des fonctions MAINT des ARM (11.15.1.1) et Réceptions matières en retour (11.15.1.13). Les réceptions sur autorisation de retour matières n'ont plus d'impact sur les quantités vendues et la prévision consommée. (G0N1)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction MAINT des ARM (11.15.1.1). Les lignes de réception sur autorisation de retour matières n'ont plus d'effet sur les allocations. Ceci permet d'éviter que des lignes de réception non expédiées créent par erreur des quantités allouées négatives. (G0P0)

Le prix indiqué sur une ligne de sortie sur autorisation de retour matières est désormais conservé si vous acceptez la partie inférieure de la fenêtre des données détaillées d'article. (G0Z3)

Les lignes de sortie ne contiennent désormais plus que les données enregistrées si vous acceptez la partie inférieure de la fenêtre des données détaillées d'article en appuyant sur F1. (G19R)

NOUVEAU dans version 7.4G–Ajout d'une fenêtre en incrustation dans la fonction MAINT des ARM (11.15.1.1). Si des représentants sont associés au client

indiqué sur une autorisation de retour matières, une fenêtre en incrustation relative à la commission du représentant s'affiche désormais pour chaque ligne de retour (dans les fenêtres MO/Charge, Sortie et Réceptions). (G0QL)

NOUVEAU dans version 7.4G–Fenêtre en incrustation modifiée dans la fonction MAINT des ARM (11.15.1.1). La fenêtre de saisie des réceptions de lignes de retour ne permet plus la saisie de la quantité à recevoir pour les articles suivis par lot/série. (G0MX)

NOUVEAU dans version 7.4G–Utilitaire de correction de la date d'expédition des lignes de retour (11.25.10). Auparavant, les états relatifs aux autorisations de retour matières contenaient des dates de réception erronées pour les lignes de retour détaillées si aucune quantité réelle n'était expédiée ou réceptionnée. L'utilitaire uxrmddat.p permet désormais de corriger ces données. (G0VG)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification des blocages de crédit dans la fonction MAINT des ARM (11.15.1.1). Il existe désormais une cohérence entre les autorisations de retour matières et les commandes en matière de traitement des clients en situation de blocage de crédit ou des clients ayant dépassé la limite de crédit. (G0V8)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification du champ contenant la référence dans la fonction Réceptions matières en retour (11.15.1.13). La valeur par défaut pour le champ Référence stock est désormais à blanc et le champ relatif à la référence dans la fonction MAINT des ARM (11.15.1.1) contient désormais le libellé Référence PI. (G1F7)

NOUVEAU dans version 7.4G–Clarification des interrogations d'ARM (11.15.1.5). Un nouveau champ apparaît dans l'écran des résultats d'interrogation d'ARM indiquant pour chaque ligne de retour s'il s'agit d'une sortie (Sor) ou d'une réception (Réc). (G0VM)

NOUVEAU dans version 7.4G–Mise à jour des transactions d'ARM. Des champs de données supplémentaires relatifs à l'emplacement, au site, à la ligne de produit, au type de contrat et au contrat de service après-vente apparaissent désormais dans l'historique des détails d'ARM (rhd_hist) à l'imputation des factures. (G0NG)

NOUVEAU dans version 7.4G–Mise à jour des transactions de retour fournisseur. Le champ relatif au type de service après-vente dans l'historique des transactions (tr_hist) est désormais mis à jour par la fonction Réception des RF (11.15.3.13) avec le type RTS-RCT et par la fonction Expédition des RF (11.15.3.15) avec le type RTS-ISS. (G0N4)

NOUVEAU dans version 7.4G–Amélioration de la fonction MAINT des adresses utilisateurs (11.10). Un champ relatif au nom de tri du client apparaît désormais dans les fenêtres Adresse client et Utilisateur. Ce champ ne peut être mis à jour que dans la seconde fenêtre. (G0R1)

NOUVEAU dans version 7.4G–Amélioration de la fenêtre en incrustation relative à l'utilisateur. Cette fenêtre contient désormais un champ pour le comté dans les fonctions MAINT des ARM (11.15.1.1), MAINT des factures SAV (11.13.8) et MAINT des appels SAV (11.13.1). (G0TD)

Si la gestion globale des taxes est activée, la fenêtre en incrustation relative à la gestion des adresses de taxe remplace désormais les fenêtres en incrustation relatives à l'utilisateur dans les fonctions MAINT des ARM (11.15.1.1), MAINT des factures SAV (11.13.8) et MAINT des appels SAV (11.13.1), et dans la fonction MAINT des adresses utilisateurs (11.10). (G0TD, G0MH)

Les données relatives au client et à l'utilisateur sont à présent affichées dans des sous-fenêtres distinctes de la fenêtre en incrustation dans les fonctions MAINT des ARM et MAINT des appels SAV. Ces fenêtres contiennent un champ pour le code format et le nom de tri, ainsi qu'une troisième ligne d'adresse. Le code format apparaît désormais également dans la fonction MAINT des adresses utilisateurs (11.10). (G0X7)

NOUVEAU dans version 7.4G–Amélioration de la fonction MAINT des appels SAV (11.13.1). Vous pouvez désormais entrer un utilisateur de façon instantanée dans le champ Utilisat. en appuyant sur Enter quand le champ est à blanc. Cette touche affiche la fenêtre en incrustation relative à l'utilisateur dans laquelle vous pouvez sélectionner un utilisateur valide. La touche Enter permet également d'entrer l'article de l'appel et la référence. (G0WQ)

NOUVEAU dans version 7.4G–Amélioration de la fonction de gestion des files d'attente (11.13.13). Cette fonction permet désormais de mettre à jour le parc installé à la clôture d'un appel. (G0PN)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction de gestion des escalades d'appel (11.13.15.13). Les appels affichés par cette fonction ne sont désormais plus verrouillés. (G0RM)

NOUVEAU dans version 7.4G–Ajout d'une fenêtre de défilement dans la fonction MAINT des escalades d'appel (11.13.15.1). Une fenêtre de défilement est désormais disponible pour le champ relatif au type d'appel. (G0RC)

NOUVEAU dans version 7.4G–Amélioration de la fonction INTERRO des programmes d'appel (11.13.17.14). Cette fonction affiche désormais, par semaine, les appels planifiés pour chaque technicien sélectionné. (G0TV)

NOUVEAU dans version 7.4G–Amélioration de la fonction MAINT articles du parc installé (11.3.1). Quand vous tentez de supprimer un article du parc installé faisant l'objet d'un contrat dont la date de fin indiquée dans l'en-tête est postérieure à la date actuelle, le système affiche désormais un message d'erreur et ne vous permet pas d'effectuer la suppression. (G0VW)

NOUVEAU dans version 7.4G–Valeurs de parc installé par défaut dans les offres commerciales. Lorsque vous transformez une offre commerciale en commande, vous pouvez désormais enregistrer les valeurs de parc installé par défaut pour les articles du parc installé. La mise à jour du parc installé est effectuée en arrière-plan. Pour modifier ensuite les valeurs par défaut, vous devez toujours utiliser la fonction MAINT des commandes clients (7.1). (G0RS)

NOUVEAU dans version 7.4G–Amélioration de la fonction EDIT du parc installé (11.3.7). L'état contient désormais la référence de parc installé. (G1DM)

NOUVEAU dans version 7.4G–Option de mise à jour du parc installé dans le paramétrage des commandes clients (7.24). Vous pouvez désormais mettre à jour les valeurs par défaut du parc installé avec les expéditions d'articles de parc installé de la fonction MAINT des factures en attente en donnant au nouvel indicateur MAJ parc fact. att. dans le paramétrage des commandes clients la valeur Oui. Si vous entrez Oui pour cet indicateur et pour les indicateurs Parc installé dans la fonction

MAINT des articles installés (11.1.7) et A livrer parc installé dans le paramétrage du service après-vente (11.24), l'expédition d'un article et l'imputation de la facture correspondante mettent à jour le parc installé pour l'utilisateur au moment de l'imputation. (G0NP)

NOUVEAU dans version 7.4G–Amélioration de la mise à jour du parc installé dans la fonction d'imputation des factures (7.16). La fonction d'imputation des factures effectue une mise à jour plus précise du parc installé avec la configuration prédéfinie contenue dans l'historique des transactions (sur la base de la valeur de l'indicateur Charger nomenclature dispo). Si la configuration n'est pas exigée ou n'est pas disponible, elle met le parc à jour avec la nomenclature standard (sur la base de la valeur de l'indicateur Charger nomenclature std). Ces deux indicateurs sont définis dans le paramétrage du service après-vente (11.24). En cas de remplacements sur autorisation de retour matières (lignes de sortie et de réception associées), une mise à jour du parc installé est effectuée à l'imputation de chaque expédition ou réception. Auparavant, le parc n'était mis à jour que lorsque les deux transactions étaient imputées. (G0ZZ)

Par ailleurs, l'imputation d'une facture concernant un article de parc installé auquel aucune transaction de type RCT-WO ou RCT-FAS n'est associée a été considérablement améliorée. Avant d'effectuer le traitement, le système vérifie l'historique des transactions (tr_hist) afin de rechercher les éventuels enregistrements concernés et interrompt la recherche s'il n'en trouve aucun. (G0ZL)

NOUVEAU dans version 7.4G–Amélioration de la fonction de facturation (11.17.13). Cette fonction peut désormais être exécutée en mode différé. (F0V1)

Elle utilise pour le coût standard des commandes facturées le coût standard du contrat de service après-vente. (G1C3)

NOUVEAU dans version 7.4G–Correction des problèmes d'arrondi dans les fonctions MAINT des contrats SAV (11.5.13) et Facturation (11.17.13). Quand vous imputez un contrat de service après-vente, l'erreur d'arrondi due à la différence du nombre de décimales entre le prix de la ligne (10 décimales) et le prix tarif (2 décimales) est désormais corrigée. (G0L9)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification de la fonction MAINT des contrats SAV (11.5.13). Le système vérifie désormais l'indicateur Ligne produit article quand il affiche la fenêtre en incrustation relative aux comptes pour la ligne détaillée de contrat SAV. Si l'indicateur a comme valeur Oui et que la ligne de produit existe, la fenêtre affiche les comptes spécifiés pour la ligne. (G0R4)

Par ailleurs, la ligne de produit par défaut provient désormais du fichier maître des articles (pt_mstr) si l'indicateur Ligne produit article (dans le paramétrage du service après-vente) a pour valeur Oui. Auparavant, elle provenait du fichier maître des contrats de service après-vente (sa_mstr). (G0LZ)

Les utilisateurs peuvent désormais entrer manuellement un prix net et un pourcentage de remise pour les lignes de contrat de service pour lesquelles aucun tarif n'existe ou dont le prix est nul. Le système attribue ensuite au prix tarif la même valeur que celle entrée pour le prix net et recalcule le nouveau prix net sur la base du prix tarif et du pourcentage de remise spécifié. Le prix total de la ligne est déterminé sur la base du nouveau prix net. (G0W4)

NOUVEAU dans version 7.4G–Conservation des commentaires de contrat de service. Tous les commentaires entrés pour un contrat ou une offre de service sont désormais associés spécifiquement au contrat ou à l'offre. Auparavant, quand un contrat ou une offre étaient créés en copiant ou en transformant un contrat ou une offre existante, les commentaires étaient partagés. Ainsi, si vous supprimiez le contrat ou l'offre initiale, les commentaires étaient perdus pour le contrat ou l'offre créée. L'utilitaire de conversion des commentaires de contrat ou d'offre de service (uxsccmt.p, 11.25.9) permet désormais de copier les commentaires existants (antérieurs à l'avis de modification technique) afin que chaque contrat ou offre possède ses propres enregistrements de commentaires. (G0VY)

NOUVEAU dans version 7.4G–Suppression des clients impossible en cas d'appels ouverts. Avant de supprimer un client dans la fonction MAINT des clients (2.1.1), le système vérifie les appels pour tous les utilisateurs associés au client. S'il trouve des appels non clos (sur la base du statut de clôture dans le paramétrage du service après-vente), il affiche un message d'erreur et ne permet pas la suppression. (G0T1)

NOUVEAU dans version 7.4G–Suppression de la fonction Création historique des ARM (11.15.22). Les ARM doivent être supprimées avec la fonction d'imputation des factures (7.16), ce qui permet de garantir l'intégrité des données pour les modules de comptabilité et de service après-vente. (F0WN)

Modifications d'écran

Tableau 11-1

De		A	
11.13.17.10	MAINT programmes de travail	11.13.17.10	Programme de travail temporaire **(NOUVEAU dans version 7.4F)**

Nouvelles procédures

Tableau 11-2

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de la procédure
11.17.19	Réimpression facture contrat SAV **(NOUVEAU dans version 7.4F)**	fssairp.p
11.25.6	Régénérer programmes techniciens **(NOUVEAU dans version 7.4F)**	utsfeng.p
11.25.8	Transfert stock série/lot à blanc **(NOUVEAU dans version 7.4F)**	uxfslotr.p
	Blank Lot Serial Inventory Transfer **(NOUVEAU dans version 7.4G)**	uxfslotr.p
11.25.9	Service Contract and Service Quote Comment Conversion **(NOUVEAU dans version 7.4G)**	uxsccmt.p
11.25.10	RMA Ship Date Correction **(NOUVEAU dans version 7.4G)**	uxrmddat.p

Nouveaux champs dans écrans existants

Tableau 11-3

Ecran	Champ	Explication
Paramétrage service après-vente	Technicien principal	Si vous donnez à cet indicateur la valeur « Oui » dans la fenêtre des détails de création des appels et qu'un appel est créé pour un utilisateur pour lequel un technicien principal a été défini, c'est ce technicien qui sera affecté à l'appel. **(NOUVEAU dans version 7.4F**)
	Charger nomenclature std	Nouveau libellé pour le champ Nomenclature si défaut. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
	Charger nomenclature dispo	Nouveau libellé pour le champ Utiliser nomenclature. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
	Code fonds commerce	Nouveau libellé pour le champ Code exonération. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
MAINT des appels SAV	Imprimer appel	Si cet indicateur a pour valeur « Oui » dans la fenêtre de mise à jour des appels, vous pouvez imprimer un appel sans quitter la fonction MAINT des appels SAV. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
MAINT des ARM	Point FOB	Prend par défaut la valeur du champ correspondant dans le paramétrage des commandes clients. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
	Cons prév	Si vous entrez Oui, la prévision est consommée au niveau de la ligne d'ARM. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
MAINT des contrats SAV	Imprimer contrat	Nouveau libellé pour le champ « Imprimer offre ». **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
Liste colisage	Site!Emplacement	Nouveau libellé pour l'en-tête de colonne Emplacement à site!Emplacement. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
Paramétrage retours/réparations	Consommer prév	Si vous entrez Oui, la prévision est consommée au niveau de la ligne d'ARM. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
MAINT des adresses utilisateurs	Nom tri	Affiché dans les fenêtres Adresse client et Utilisateur.

Procédures supprimées

Tableau 11-4

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de la procédure
11.15.22	Création historique des ARM **(NOUVEAU dans version 7.4G)**	fsrmaarc.p

Chapitre 12
Distribution

Fonctions essentielles

NOUVEAU dans version 7.4F—Comptes de marchandises en transit supprimés. Les marchandises en transit ne sont plus imputées à un compte et un centre de coût distincts, mais font désormais l'objet d'un suivi via les comptes et centres de coût de stock de ligne de produits ou de détail de stock de ligne de produits. Ces modifications ont un impact sur les fonctions MAINT sites (1.1.13), MAINT des demandes inter-sites (12.15.1), Confirm. des besoins inter-sites (12.17.1) et MAINT ordres de distribution (12.17.14), où les deux champs correspondants ont été supprimés.

Nous conseillons aux sociétés utilisant la méthode de calcul des coûts moyens de définir les mêmes comptes et centres de coût pour le stock de ligne de produits dans MAINT lignes de produits (1.2.1) et le détail de stock de ligne de produits dans MAINT comptes de stock (1.2.13) afin d'éviter des écarts éventuels dans les soldes des comptes.

Si vous possédez du stock en transit durant la mise en oeuvre de la version 7.4F ou version ultérieure, vous devrez exécuter le programme utilitaire utdsgit.p pour ajuster tous les ordres en transit. Dans un environnement à bases de données multiples, si une base n'est pas disponible, utdsgit.p crée un fichier d'exception et, une fois la connexion rétablie, vous devez exécuter un utilitaire de remplacement, utdsgitb.p, pour effectuer les modifications dans cette base. Si vous installez ce programme de correction sans mettre à jour tout le système, le programme de correction F0PZ doit aussi être installé. (F0DX)

NOUVEAU dans version 7.4F—Option de réception de la quantité totale ajoutée à la fonction de réception des ordres de distribution. L'option « Tout recevoir » dans la fonction Réception ordre de distribution (12.15.20) permet de déterminer la quantité à recevoir. Si vous entrez « Oui », cette quantité correspond à la quantité ouverte pour chaque ligne d'ordre de distribution (l'opérateur peut entrer toutes les différences). Si vous entrez « Non », la quantité à recevoir est mise à zéro et l'opérateur doit saisir toutes les quantités reçues. (F0K4)

NOUVEAU dans version 7.4F—Bon de livraison ajouté à l'état des ordres DRP en transit. Une colonne contenant le numéro du bon de livraison a été ajoutée à la fonction EDIT ordres en transit (12.15.14). (F0BQ)

NOUVEAU dans version 7.4F—Impression des commentaires relatifs aux ordres de distribution et demandes inter-sites. Les commentaires entrés dans les fonctions MAINT ordres de distribution (12.17.14) et MAINT des demandes inter-sites (12.15.1) figurent désormais sur les états correspondants. Ceux concernant les ordres de distribution sont imprimés durant l'exécution des fonctions EDIT ordres de distribution (12.17.16), IMPR ordres de distribution (12.17.18) et IMPR liste à servir des ordres (12.17.19), et ceux concernant les demandes inter-sites sont imprimés sur l'état des demandes inter-sites (12.15.3). (F0BF)

NOUVEAU dans version 7.4F—Contrôle de la mise à jour des articles DRP dans les sites de réception. Un champ relatif à la mise à jour des indicateurs de CBN a été ajouté à la fonction MAINT réseau de transport (12.5.5). Le calcul des besoins de distribution peut utiliser cette fonction pour déterminer quels sites de réception (dans les mêmes bases de données) prendre en compte. Tout changement effectué dans la fonction MAINT réseau de transport met à « Oui » les indicateurs « MRP req » pour les articles DRP dans tous les sites de réception. Comme les exécutions du DRP peuvent exiger beaucoup de temps, nous vous conseillons de n'entrer « Oui » pour le champ « MAJ indic. CBN » que si les changements ont un impact sur le calcul des besoins de distribution. (F0GH)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification du site de transit dans la fonction Confirm. des besoins inter-sites. Vous pouvez désormais modifier le site de transit dans la fonction Confirm. des besoins inter-sites (12.17.1). (F0QJ)

NOUVEAU dans version 7.4G–Etat des stocks en transit limité aux articles inter-sites. La fonction EDIT des stocks en transit peut désormais être paramétrée de telle sorte qu'elle ne tienne compte que des articles figurant sur une demande inter-sites. Ceci permet de réduire le nombre d'enregistrements que le programme doit examiner si vous n'indiquez pas de plage d'articles. Si vous entrez Oui pour le nouveau champ Articles demande IS seuls, la recherche est limitée aux articles faisant l'objet d'une demande inter-sites. Si vous entrez Non, tous les articles correspondant à la plage indiquée sont examinés. N'entrez Non pour ce champ que si vous transférez des articles vers ou depuis des emplacements en transit manuellement. (F0R4)

NOUVEAU dans version 7.4G–Détails d'expédition disponibles pour les réceptions d'ordres de distribution. Un champ a été modifié pour améliorer la réception des expéditions dans le module Distribution. Le champ Tout recevoir dans la fonction Réception ordre de distribution (12.15.20) a été remplacé par le champ Utiliser infos expédition. Il permet de déterminer si vous voulez utiliser les détails complets d'expédition pour les quantités et détails d'article par défaut à recevoir ou seulement les articles et les quantités totales durant la réception, comme c'est normalement le cas lors d'un chargement CIM.

Si vous donnez à l'indicateur Utiliser infos expédition la valeur Oui, toutes les données de sortie pour l'ordre contenues dans la fonction Expédition ordre de distribution sont chargées dans la fonction Réception ordre de distribution. Le système attribue au champ Qté à recevoir la valeur du champ Qté ouv. et tous les détails d'article (numéros de lot/série, références ou emplacements) sont conservés et affichés dans la fenêtre multi-entrées. Vous pouvez modifier les articles, quantités ou détails d'article des réceptions si nécessaire, ou accepter l'expédition complète comme réception par défaut.

Dans les cas où les détails d'expédition ne sont plus disponibles (par exemple, quand un programme de stockage est utilisé pour réceptionner l'expédition et que des données modifiées sont alors chargées via l'interface CIM dans la fonction Réception ordre de distribution), donnez à l'indicateur Utiliser infos expédition la valeur Non. Le champ Qté lancée affiche alors les quantités expédiées et la quantité à recevoir est mise à zéro.

Si vous utilisez un chargement CIM pour les réceptions d'ordre de distribution, vous pouvez recevoir un nombre quelconque d'articles sans limites de quantités au cours d'une même transaction de réception tant qu'aucun numéro de lot/série, aucun emplacement ou aucune référence ne sont associés aux articles. Quand vous chargez des articles multi-lots/séries, multi-emplacements ou multi-références, vous ne pouvez réceptionner qu'un seul lot/série, un seul emplacement ou une seule référence par transaction de réception. Si vous réceptionnez une seconde fois un même article avec les mêmes détails, le second enregistrement de réception remplace le premier.

Au moment de la réception, les quantités et détails d'articles reçus sont comparés aux détails d'expédition et chaque fois qu'il y a concordance, le système réduit les quantités en transit. Si les valeurs sont différentes (par exemple, la quantité reçue est inférieure à la quantité à recevoir ou vous utilisez un numéro de lot ou de série différent), les détails d'expédition ne sont pas mis à jour. Vous pouvez examiner ces détails pour un ordre en réexécutant la fonction Réception ordre de distribution et en donnant à l'indicateur Utiliser infos expédition la valeur Oui. Les écarts et toutes les erreurs doivent être annulés en utilisant des quantités négatives. (G0VC)

NOUVEAU dans version 7.4G–MRP/DRP combinés. Deux nouveaux champs, Calcul synchronisé et Code synchronisation, vous permettent désormais d'exécuter plusieurs calculs des besoins nets/de distribution (CBN/CBD) simultanément, notamment si vous possédez des systèmes multiprocesseurs symétriques. Vous pouvez alors exécuter une session par machine pour un code synchronisation donné et pour une base de données.

Si vous ne possédez pas d'ordinateurs de ce type, les programmes de calcul des besoins nets et des besoins de distribution révisés pourront malgré tout être exécutés correctement car ils ont été réécrits et restructurés et peuvent fonctionner de manière plus rapide.

Pour exécuter un calcul synchronisé, utilisez l'un des six programmes de calcul des besoins nets ou de distribution existants. Ouvrez plusieurs vues du programme et définissez un site, un article, etc. pour chaque vue. Donnez à l'indicateur Calcul synchronisé la valeur Oui, entrez le même code synchronisation pour chaque vue, puis exécutez chacune d'entre elles.

Durant l'exécution synchronisée, le système crée un fichier de travail principal contenant tous les enregistrements nécessitant une planification, puis met à jour les codes de niveau inférieur. Chaque session débute ensuite par la sélection du premier enregistrement disponible dans le fichier de travail, le système planifiant d'abord les articles de plus bas niveau. Quand un article est planifié, l'indicateur MRP/DRP requis est réinitialisé de telle sorte qu'aucune replanification ne survienne lors d'une autre session. Quand le système planifie le niveau le plus bas durant une session, il attend que les autres sessions aient terminé la planification du même niveau. Toutes les sessions planifient ensuite le niveau suivant, etc., jusqu'à ce que tous les articles soient planifiés.

Si vous exécutez les sessions en utilisant des critères de sélection identiques (par exemple, la même plage de sites), elles replanifient toutes l'enregistrement disponible suivant. Ce traitement s'avère être le plus efficace, car chaque fois que la planification d'un niveau est terminée pour une session, le système doit uniquement attendre qu'elle le soit également pour les autres sessions avant de pouvoir planifier le niveau suivant. Si vous exécutez une session pour chaque site ou pour des plages de sites distinctes et qu'un niveau est planifié, le système doit attendre que la session la plus longue ait planifié tous les articles du même niveau. Si un site possède plusieurs articles à un niveau donné, plusieurs ordres sont créés et même si une machine est utilisée par un autre processus, il arrive que les ressources du système soient temporairement sous-exploitées. L'avantage d'exécuter des sessions en utilisant des plages distinctes réside dans le fait que les états de contrôle impriment les articles planifiés selon les plages indiquées pour les différentes sessions.

Les codes synchronisation permettent d'identifier un calcul synchronisé. Toutes les sessions utilisant le même code accèdent au même fichier de travail. Une session exécutée avec un code synchronisation différent ne tient pas compte des sessions exécutées en même temps et peut entraîner des problèmes de blocage et des traitements en double. Il est possible d'entrer un code synchronisation à blanc.

Vous pouvez encore gagner en efficacité en exécutant l'une des sessions en mode non synchronisé dans certains cas. Par exemple, si un site de réception DRP génère un besoin concernant deux autres sites sans répondre à un besoin en retour, vous pouvez donner à l'indicateur de calcul synchronisé pour la session de réception la valeur Non. Dans ce cas, la planification pour le site de réception débute avant

l'exécution des calculs pour les sites fournisseurs, ces derniers attendant uniquement que le premier site génère le besoin DRP approprié. Une fois le besoin créé, les deux sites fournisseurs exécutent alors leurs calculs sans attendre la fin du premier calcul. Une fois encore, il serait plus efficace d'exécuter trois calculs synchronisés pour la même plage de sites ; cependant, l'utilisation de plages de sites distinctes rend la lecture des états de contrôle plus aisée.

Limites

L'exécution combinée des calculs du MRP/DRP ne fonctionne pas avec les bases de données Oracle. La sélection d'enregistrements par plusieurs sessions dans un fichier de travail et la possibilité de ne pas planifier le même article en même temps requiert un système de verrouillage des enregistrements disponible avec Progress, mais pas avec les bases Oracle. Si vous exécutez ces calculs avec une base Oracle, il en résultera des traitements en double et des blocages éventuels entre sessions, comme c'était le cas dans MFG/PRO avant l'ajout de l'option de calculs synchronisés.

Nouveaux champs dans écrans existants

Tableau 12-1

Ecran	Champ	Explication
Réception ordre de distribution	Tout recevoir	Si vous entrez « Oui », la quantité à recevoir correspond à la quantité ouverte pour chaque ligne d'ordre de distribution. Si vous entrez « Non », la quantité à recevoir est mise à zéro et l'opérateur doit saisir toutes les quantités reçues. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
	Utiliser infos expédition	Indique si les détails complets d'expédition sont affichés pour les quantités et détails d'article par défaut à recevoir ou uniquement les articles et quantités totales reçues. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
MAINT des réseaux	MAJ indic. CBN	Les modifications dans la fonction MAINT réseau de transport réinitialisent obligatoirement les indicateurs « MRP req » pour les articles DRP dans les sites de réception associés à un réseau donné. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**

Ecran	Champ	Explication
EDIT des stocks en transit	Articles demande IS seuls	Indique si la recheche concerne tous les articles ou uniquement ceux faisant l'objet d'une demande inter-sites. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
Calcul des besoins par écart	Calcul synchronisé	Indique si la session de calcul du MRP/DRP doit être exécutée conjointement avec d'autres sessions utilisant le même code synchronisation. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
	Code synchronisation	Code alphanumérique défini par l'utilisateur. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
Calcul sélectif des besoins	Calcul synchronisé	Voir ci-dessus. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
	Code synchronisation	Voir ci-dessus. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
Calcul régénératif des besoins	Calcul synchronisé	Voir ci-dessus. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**
	Code synchronisation	Voir ci-dessus. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**

Champs supprimés

Tableau 12-2

Ecran	Champ
MAINT sites	Compte en transit. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
	Centre coût en transit. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
MAINT des demandes inter-sites	Compte en transit. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
	Centre coût en transit. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
Confirm. des besoins inter-sites	Compte en transit **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
	Centre coût en transit. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
MAINT ordres de distribution	Compte en transit. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
	Centre coût en transit. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
Réception ordre de distribution	Tout recevoir Remplacé par le champ Utiliser infos expédition. **(NOUVEAU dans version 7.4G)**

Chapitre 13
Nomenclatures

Fonctions essentielles

Edition d'états par opération. De nombreux états relatifs aux nomenclatures et aux listes de prélèvement simulées contiennent désormais les besoins en composants spécifiques aux opérations. (H100)

Activation de la gestion des nomenclatures (13.13.22). Cette fonction a été créée pour répondre aux impératifs du sous-module Avis de modification technique. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/Sites. (H013)

NOUVEAU dans version 7.4F—Modification des nomenclatures traitées par lot interdite dans la fonction de gestion des nomenclatures. Quand une nomenclature est définie avec un type de quantité B (pour lot) dans MAINT des formules (ou MAINT des processus/formules), vous ne pouvez désormais plus y accéder avec la fonction MAINT des nomenclatures. Le système affiche un message d'erreur indiquant le contrôle par formule. (F09W)

NOUVEAU dans version 7.4F—Sélection du calendrier d'atelier cohérente. La sélection du calendrier d'atelier est désormais effectuée de la même façon dans les fonctions Calcul du délai global (13.12.13) et EDIT délai global - détail (13.12.14). Les deux fonctions choisissent le calendrier associé au site, puis recherchent celui par défaut si aucun calendrier n'a été défini pour le site. (F0JT)

NOUVEAU dans version 7.4F—Sélection de site ajoutée à la fonction EDIT délai résumé. Le champ « Site » a été ajouté à la fonction EDIT délai résumé afin de

rendre la sélection plus efficace. Ce champ est obligatoire et permet un gain de temps dans les environnements à sites multiples. (F0LF)

NOUVEAU dans version 7.4F—Les interrogations de nomenclature simulées décomposent désormais les articles fantômes locaux. Les articles fantômes locaux en stock n'ont plus d'impact sur les fonctions Vérif. prélèvements simulés (13.8.17) ou Contrôle ingrédients lot simulé (15.7.17). La logique de consommation ne s'applique pas à ce type de fantôme ; c'est une des raisons pour lesquelles ils sont définis comme locaux plutôt que globaux. Les articles fantômes globaux en stock diminuent les besoins en quantités quand vous sélectionnez la logique de consommation pour les interrogations (indicateur « Util fant » = Oui). (F0N3)

NOUVEAU dans version 7.4G–Codes nomenclature inclus dans les délais cumulés. Quand une nomenclature contient un code nomenclature à un niveau inférieur, le délai cumulé du composé inclut désormais les délais des composants associés au code nomenclature. (F0MC, F0MT)

NOUVEAU dans version 7.4G–Les interrogations de nomenclature simulées décomposent désormais les articles fantômes locaux. Les articles fantômes locaux en stock n'ont plus d'impact sur les fonctions Vérif. prélèvements simulés (13.8.17) ou Contrôle ingrédients lot simulé (15.7.17). La logique de consommation ne s'applique pas à ce type de fantôme ; c'est une des raisons pour lesquelles ils sont définis comme locaux plutôt que globaux. Les articles fantômes globaux en stock diminuent les besoins en quantités quand vous sélectionnez la logique de consommation pour les interrogations (indicateur Util fant = Oui).(F0N3)

Nouvelles fonctions

Tableau 13-1

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de l'procédure
13.13.22	Activation gestion nomenclatures	bmecnabl.p

Nouveaux champs

Tableau 13-2

Ecran	Champ	Explication
EDIT nomenclature/ article	Opération	Sert à examiner les besoins en composants pour une opération spécifique.
EDIT nomenclature/ numéro	Opération	Sert à examiner les besoins en composants pour une opération spécifique.
INTERRO prélèvements simulés	Opération	Sert à examiner les besoins en composants pour une opération spécifique.
Vérification prélèvements simulés	Opération	Sert à examiner les besoins en composants pour une opération spécifique.
EDIT prélèvements simulés	Opération	Sert à examiner les besoins en composants pour une opération spécifique.
EDIT délai résumé	Site	Le site où se trouve la nomenclature pour laquelle vous calculez les coûts. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**

Chapitre 14
Gammes/Centres de charge

Introduction

Toutes les modifications s'appliquent à la version 7.4F.

Fonctions essentielles

NOUVEAU dans version 7.4F—Vérification de la correspondance entre coûts d'opération et opérations de gamme. Si les coûts d'opération et les opérations de gamme ne coïncident pas durant l'exécution des fonctions INTERRO des coûts par opération (14.13.18) ou EDIT des coûts par opération (14.13.15), un message indiquant que la gamme ou l'opération a été supprimée apparaît à l'écran. Ce message vous invite aussi à réexécuter le calcul des coûts d'opération. Toute discordance est signalée par trois astérisques (***). (G0DL)

NOUVEAU dans version 7.4F—Utilitaire pour réinitialiser les pourcentages de lot. Les utilisateurs qui sont passés de la version 7.1 à la version 7.3 ou à une version ultérieure doivent obligatoirement exécuter un programme utilitaire afin de réinitialiser les pourcentages de lot pour les nomenclatures qui ne sont pas de type P. (F0B0)

NOUVEAU dans version 7.4F—Modification du calcul des frais généraux variables sur machine. Le calcul des frais généraux variables sur machine donnait des résultats incorrects quand plusieurs machines étaient définies par opération dans les champs appropriés des fonctions MAINT des centres de charge (14.5) ou MAINT

des gammes (14.13.1). Désormais, le système n'effectue plus un suivi du temps d'exécution par machine, mais par gamme.

Le calcul tel que défini à la page 6-11 du manuel Organisation du système MFG/PRO était le suivant :

Frais généraux variables sur machine = (heures de réglage standard + heures d'exécution standard) x taux de frais généraux variables sur machine pour le centre de charge x nombre de machines

Après modification, le calcul est le suivant :

Frais généraux variables sur machine = (heures de réglage standard x nombre de machines + heures d'exécution standard) x taux de frais généraux variables sur machine pour le centre de charge (F0P3)

Chapitre 15
Formules/processus

Fonctions essentielles

Edition d'états par opération. De nombreux états relatifs aux formules et aux lots simulés contiennent désormais les besoins en composants spécifiques aux opérations. (H100)

Gestion des processus/formules (15.18). Cette nouvelle fonction permet d'entrer des données de formule, lot et processus par opération. Elle combine les fonctionnalités des anciennes fonctions de gestion des codes formules (15.1), gestion des formules (15.5) et gestion des définitions de processus (15.13), et procure un meilleur contrôle car les composants de formule et les opérations de processus sont désormais associés au composé. La fonction de gestion des processus/formules vous permet toujours d'accéder aux formules et processus existants. (H096, H097)

Activation de la gestion des formules (15.22). Cette fonction a été créée pour répondre aux impératifs du sous-module Avis de modification technique. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Articles/Sites. (H013)

Nouveaux champs

Tableau 15-1

Ecran	Champ	Explication
EDIT formules par composant	Opération	Sert à examiner les quantités calculées par taille de lot si vous avez défini des pourcentages pour les composants.
EDIT formules par article	Opération	Sert à examiner les quantités calculées par taille de lot si vous avez défini des pourcentages pour les composants.
INTERRO des lots simulés	Opération	Sert à examiner les quantités calculées par taille de lot si vous avez défini des pourcentages pour les composants.
Contrôle ingrédients lot simulé	Opération	Sert à examiner les quantités calculées par taille de lot si vous avez défini des pourcentages pour les composants.
EDIT ingrédients lot simulé	Opération	Sert à examiner les quantités calculées par taille de lot si vous avez défini des pourcentages pour les composants.

Sert à examiner les quantités calculées par taille de lot si vous avez défini des pourcentages pour les composants.

Chapitre 16
Ordres de fabrication

Fonctions essentielles

NOUVEAU dans version 7.4F—Contrôle de la quantité à sortir dans la fonction Entrée stock/post-déduction OF. Deux nouveaux champs dans la fonction Entrée stock/post-déduction OF (16.12) vous permettent de contrôler les valeurs par défaut pour la quantité à sortir en fonction de l'historique de l'ordre de fabrication (reportez-vous à la section ci-dessous pour plus de détails). (F0LX)

NOUVEAU dans version 7.4F—Les quantités rebutées figurent désormais sur l'état des ordres de fabrication par ordre. La fonction EDIT des OF par OF (16.3.1) affiche désormais les quantités rebutées par ordre, quelle que soit la méthode de calcul des coûts, et non plus seulement pour la méthode de calcul des coûts moyens. (FU43)

NOUVEAU dans version 7.4F—Post-déductions impossibles si les sorties excédentaires sont interdites et que le stock s'avère insuffisant. Quand il n'y a pas assez de stock pour effectuer une réception avec post-déduction et que l'indicateur de sorties excédentaires a pour valeur « Non », vous devez désormais résoudre le problème avant d'effectuer la sortie des composants. (F0N7)

NOUVEAU dans version 7.4G–Option de planification en aval ajoutée aux ordres de fabrication. MFG/PRO calcule désormais les dates de lancement ou demandées pour les ordres de fabrication en effectuant une planification en aval ou en amont des ordres. Si vous entrez un point d'interrogation (?) dans les champs relatifs à la date de lancement ou d'échéance, le système calcule la date pour le

champ sur la base de la date de l'autre champ et des temps opératoires de la gamme. Si vous indiquez une date de lancement et entrez un point d'interrogation dans le champ relatif à la date d'échéance, le système calcule cette dernière en commençant par la date de lancement et en effectuant une planification en aval débutant par le temps d'attente amont pour la première opération. Si vous indiquez une date d'échéance et entrez un point d'interrogation dans le champ relatif à la date de lancement, MFG/PRO considère la date d'échéance et effectue une planification en amont en commençant par le dernier temps de transfert pour la dernière opération. Si vous laissez les deux champs à blanc, le système affiche la date actuelle dans le champ relatif à la date de lancement et effectue une planification en aval. Dans les deux cas, il utilise la quantité lancée pour calculer le temps d'exécution.

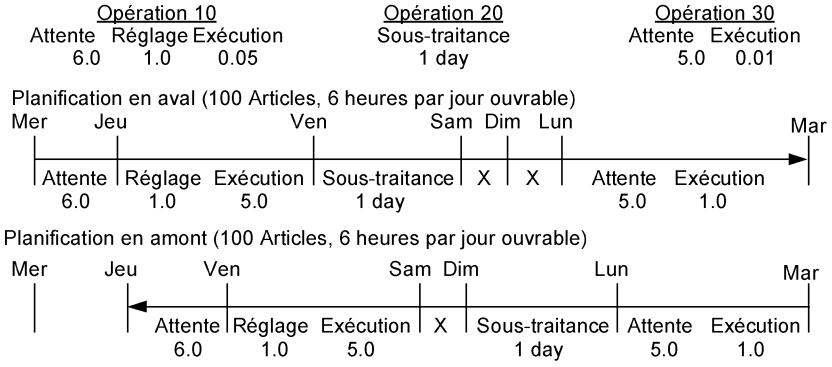

Fig. 1 Temps opératoires

Comme indiqué dans la figure 1, vous pouvez obtenir des dates de lancement et d'échéance différentes selon que vous utilisiez une planification en aval ou en amont, car certaines composantes du délai sont planifiées en jours ouvrables et d'autres en jours calendaires. Une composante de délai en jours ouvrables peut correspondre à un week-end dans un sens, alors que dans l'autre sens, une composante en jours calendaires peut correspondre au week-end, entraînant un résultat différent pour les deux méthodes. (F0S4)

NOUVEAU dans version 7.4G–Modification des annulations dans la fonction Entrée en stock OF. Les annulations de la quantité entrée en stock (lotserial_qty) et de la quantité rebutée (reject_qty) dans la fonction Entrée en stock OF sont désormais déterminées séparément afin de garantir l'exactitude des enregistrements de quantités

pour l'ordre. Vous pouvez désormais annuler les entrées en stock et les quantités rebutées à hauteur de la quantité enregistrée précédemment comme entrée en stock ou rebutée ; il est cependant impossible d'annuler un rebut supérieur à celui enregistré pour l'ordre, car ceci provoquerait une diminution de la quantité entrée en stock. (G0P4)

NOUVEAU dans version 7.4G–Limitation des suppressions dans la fonction MAINT ordres de fabrication. Vous ne pouvez désormais plus supprimer que les ordres de fabrication dont le statut est P, B ou F et l'en-cours total nul, ou les ordres dont le statut est C, l'en-cours total nul et qui sont associés à un enregistrement de clôture comptable valide. (G19X)

NOUVEAU dans version 7.4G–Limitation des quantités allouées. Si vous entrez des quantités supplémentaires ou négatives pour un article dans les fonctions Sortie composants OF ou Entrée stock/post-déduction OF, la quantité allouée ne peut désormais plus être supérieure à la quantité demandée ou être négative. La quantité affectée au champ est la quantité demandée ou la quantité ouverte (le système choisit la valeur la plus faible). (G19W)

NOUVEAU dans version 7.4G–Réceptions et sorties entre sites autorisées. Vous pouvez désormais gérer les réceptions et sorties d'articles dans ou depuis des sites autres que ceux où l'ordre a été créé.

Contrôle de la quantité à sortir dans la fonction Entrée stock/post-déduction OF (7.4F)

Deux nouveaux champs dans la fonction Entrée stock/post-déduction OF (16.12) vous permettent de contrôler les valeurs par défaut pour la quantité à sortir en fonction de l'historique de l'ordre de fabrication. Ces champs sont "Méthode de calcul quantité", qui indique la méthode de calcul utilisée pour déterminer la quantité à sortir pour tous les composants (vous pouvez toujours ajuster les quantités à sortir par ligne dans la fenêtre des détails) et "Méthode post-déd.", qui indique s'il faut utiliser la quantité à post-déduire que vous avez entrée ou s'il faut inclure les sorties et réceptions antérieures pour cet ordre.

Les deux champs fonctionnent de conserve. Acceptez les valeurs par défaut, sauf dans les trois cas suivants où vous obtenez des quantités à sortir plus exactes en modifiant les valeurs.

A. Vous avez sorti des composants pour l'ordre ou avez effectué une réception partielle sans sortir tous les composants. Dans ce cas, sélectionnez "Net sorties/réceptions antérieures" pour le champ relatif à la méthode de post-déduction. Le systéme intégre les réceptions et sorties antérieures pour calculer la quantité à sortir. Par exemple, si vous avez sorti tous les composants nécessaires ou plus, la quantité à sortir est nulle. Par contre, si vous réceptionnez et effectuez une post-déduction pour 50 des 100 composés, puis réceptionnez les 50 autres plus tard, la quantité sortir pour un composant dont la quantité par composé est égale à 1 est de 50. Dans ce cas, gardez la valeur par défaut "Quantité requise composant" pour la méthode de calcul de quantité.

   Une des variantes possibles est quand vous effectuez une réception partielle, puis modifiez la quantité demandée et/ou la quantité par composé dans MAINT nomenclatures d'ordre (16.13.1). Afin que la quantité sortir refléte les besoins pour les réalisations antérieures, vous devez sélectionner "Net sorties/réceptions antérieures" dans le champ relatif à la méthode de post-déduction; à défaut, la quantité à sortir ne tient compte que des besoins en composants pour la quantité ouverte sur l'ordre de fabrication.

B. Vous avez modifié la quantité par composé pour la nomenclature d'ordre sans recalculer la quantité demandée. Pour recalculer la quantité à sortir en incluant la modification, sélectionnez "Qté par nomenclature ordre" pour le champ relatif à la méthode de calcul de quantité. Par exemple, si la quantité par composé pour la nomenclature d'ordre est passée de 1,0 à 1,5 et que l'ordre porte sur 100 unités, la quantité à sortir est de 150 unités si vous avez indiqué la méthode de calcul adéquate; sinon, elle est de 100 unités. Dans ce cas, gardez la valeur par défaut "Post-déduction standard" pour la méthode de post-déduction.

   Si vous vous trouvez dans une situation où les deux cas sont combinés, sélectionnez "Net sorties/réceptions antérieures" et "Qté par nomenclature ordre" pour l'un et l'autre champs.

   Utilisez la valeur "Quantité requise composant" s'il existe des risques d'erreurs d'arrondi ou d'erreurs par troncature durant la post-déduction (cas des composants dont la quantité par composé est infime ou ne peut être divisée exactement).

C. Vous effectuez une réception partielle et souhaitez consommer les articles fantômes avant de sortir les composants pour le fantôme. Dans ce cas,

sélectionnez “Fantômes d’abord”. Par exemple, si vous avez 10 articles fantômes en stock, que vous effectuez une post-déduction pour une réception partielle de 10 articles et que la quantité par composé pour l’article fantôme et ses composants est de 1, la quantité à sortir pour le fantôme est 10. Sinon, le calcul pour l’article fantôme et ses composants est effectué proportionnellement, la quantité à sortir pour chacun étant de 5.

Comme les articles fantômes ne sont pas définis comme tels dans la nomenclature d’ordre, le systéme utilise la nomenclature actuelle pour les identifier.

Réceptions et sorties entre sites autorisées. (7.4G)

Cette fonctionnalité a été ajoutée à la plupart des fonctions de gestion des sorties et réceptions :

- 3.12 Réceptions - post-déduction
- 5.13 Réceptions achats
- 5.18 Retours fournisseur
- 5.5.5.11 Confirmation expédition
- 7.6.5.11 Confirmation expédition
- 7.12.13 Commandes clients - expédition
- 11.15.1.13 Réceptions matières en retour
- 16.10 Sortie composants OF
- 16.11 Entrée en stock OF
- 16.12 Entrée stock/post-déduction OF
- 18.8.6 et 18.22.8.6 Transfert listes de prélèvement (modules Production répétitive et Production répétitive avancée)
- 18.14 Production répétitive - MO (module Production répétitive)
- 18.22.13 Transaction de post-déduction (module Production répétitive avancée)

Deux scénarios de base sont possibles : réception d’articles terminés dans un site autre que celui à l’origine de l’ordre et sortie d’articles depuis un site autre que celui à l’origine de l’ordre. En prenant l’exemple d’un ordre de fabrication dans le premier scénario, vous réceptionnez au site 2 un ordre créé dans le site 1. Dans ce cas, une transaction de réception pour ordre de fabrication est d’abord créée pour le site 1 (site à l’origine de l’ordre), puis une transaction de transfert de stock (sortie), qui vient diminuer la quantité réceptionnée. Une transaction de transfert de stock (réception) d’équilibrage est ensuite créée pour le site de réception (site 2). Pour une quantité de 100, les écritures créées seraient celles présentées dans le tableau suivant :

Tableau 11

Site 1		Site 2	
RCT-WO	100,0		
ISS-TR	–100,0		
		RCT-TR	100,0

Dans le second scénario, si vous sortez des composants depuis le site 2 pour un ordre créé dans le site 1, une transaction de transfert (sortie) est d'abord créée pour le site 2 (site de sortie), puis une transaction de transfert (réception) et une transaction de sortie pour ordre de fabrication pour le site à l'origine de l'ordre (site 1).

Tableau 12

Site 1		Site 2	
		ISS-TR	–100,0
		RCT-TR	100,0
ISS-WO	-100,0		

Vous pouvez spécifier un site et un emplacement de sortie ou de réception pour n'importe laquelle de ces transactions. Toutefois, si pour le site à l'origine de l'ordre l'indicateur d'emplacement automatique a comme valeur Non, vous devez créer pour ce site l'emplacement contenu dans le fichier maître des articles (fonction MAINT des articles). Par exemple, si le site et l'emplacement dans le fichier des articles sont respectivement le site 3 et l'emplacement 99, vous devez créer un emplacement 99 pour le site à l'origine de l'ordre (site 1) avant de pouvoir effectuer les transactions de sortie ou de réception. (F0TC)

Nouveaux champs dans écrans existants (NOUVEAU dans version 7.4F)

Tableau 16-1

Ecran	Champ	Explication
Entrée stock/ post-déduction OF	Méthode de calcul quantité	(reportez-vous aux explications ci-dessus)
	Méthode post-déd	(reportez-vous aux explications ci-dessus)
INTERRO nomenclature réelle lot	Avec en double	Indique si les transactions apparaissent sur l'état pour chacune des relations auxquelles elles s'appliquent (« Avec en double » = Oui) ou seulement pour la première rencontrée par le système (« Avec en double » = Non).
INTERRO cas d'emploi lot	Avec en double	Indique si les transactions apparaissent sur l'état pour chacune des relations auxquelles elles s'appliquent (« Avec en double » = Oui) ou seulement pour la première rencontrée par le système (« Avec en double » = Non).

Chapitre 17
Gestion d’atelier

Introduction

Toutes les modifications s’appliquent à la version 7.4F.

Fonctions essentielles

NOUVEAU dans version 7.4F—Possibilité de supprimer des transactions de main-d’oeuvre hors du module Gestion de la paie. Un programme utilitaire permettant de réinitialiser l’indicateur opc_payroll à « Non » a été ajouté au système. Cet indicateur, accessible uniquement dans le module Gestion de la paie, contrôle le transfert des transactions de paie vers ce module. Si la valeur est « Oui » (valeur par défaut), les transactions de main-d’oeuvre ne peuvent être supprimées ou archivées qu’au sein du module Gestion de la paie. L’exécution du programme utilitaire utsfcntl1.p met l’indicateur à « Non » et permet la suppression d’enregistrements d’historique de main-d’oeuvre avec la fonction Supp/Arch historique opérations (17.23). (F0L3)

NOUVEAU dans version 7.4F—Critères de sélection affinés dans les états de rendement. Le champ « Site » a été ajouté aux fonctions EDIT rendement par centre charge (17.19) et EDIT rendement par ordre (17.20) afin d’accélérer et de préciser la sélection des enregistrements. (FU28)

Nouveaux champs dans écrans existants (NOUVEAU dans version 7.4F)

Tableau 17-1

Ecran	Champ	Explication
EDIT rendement par centre charge	Site	Plage de sites où se trouvent les centres de charge.
EDIT rendement par ordre	Site	Plage de sites où se trouvent les centres de charge.

Chapitre 18A
Production répétitive

Introduction

Toutes les modifications s'appliquent à la version 7.4F

Fonctions essentielles

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration des sorties de composants avec la fonction Production répétitive - MO. Les écrans de sortie de composants dans la fonction Production répétitive - MO (18.14) ont été remplacés par ceux de la fonction Sortie composants OF (16.10). Ceci permeté d'utiliser pour chaque composant les champs relatifs au numéro de lot/série et à la référence, ce qui n'était pas le cas précédemment. (F09Z)

NOUVEAU dans version 7.4F—Etat d'utilisation des lignes clarifié. La fonction EDIT utilisation des lignes (18.1.15) affiche désormais la charge transfére entre équipes, si nécessaire. (F0CR)

NOUVEAU dans version 7.4F—Modification du calcul des heures de main-d'oeuvre standard. Le calcul des heures de main-d'oeuvre est désormais effectué de la façon suivante: si le temps d'exécution standard est différent de zéro, alors heures standard = heures de réglage réelles + (quantité finie x heures d'exécution standard). Auparavant, le calcul était le suivant: temps d'exécution standard x quantité finie. Si le temps d'exécution standard est nul, alors heures standard = heures de production = heures de réglage réelles + temps d'excution réel. Auparavant, le calcul était le suivant: réglage réel + excution réel. (FU18)

NOUVEAU dans version 7.4F—Modifications dans la fonction Production répétitive - MO. Si un centre de charge ne figurant pas dans la gamme est utilisé pour enregistrer de la main-d'oeuvre dans Production répétitive - MO (18.14), MFG/PRO retrouve désormais les valeurs adéquates pour les machines utilisées pour chaque opération et les frais généraux variables sur machine dans le fichier maître des centres de charge. (FU44)

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration de la fonction d'édition de plan d'opérations. Un nouveau champ permettant de gérer l'affichage de quantités importantes a été ajouté à la fonction EDIT plan des opérations (18.7). Auparavant, ces quantités (valeurs supérieures 9 999 999) apparaissaient sous la forme d'une série de points d'interrogation, et la fonction passait l'enregistrement suivant. Désormais, si vous sélectionnez l'option "Unités" pour le nouveau champ relatif au format des quantités, la fonction affiche toujours des points d'interrogation, mais n'ignore plus l'enregistrement. Quand vous sélectionnez "Milliers", les trois derniers chiffres sont supprimés (9 999 999 999 devient 9 999 999) et une légende est imprimée sur chaque page indiquant que les nombres sont affichés en milliers. (FR71)

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration de l'état de productivité par article. Quand vous sélectionnez l'option "Détail" pour le format de l'état, la fonction EDIT productivité par article (18.21.17) procure désormais un résumé des transactions d'opération et affiche un sous-total à chaque rupture dans la séquence des dates, centres de charge ou codes employé. En outre, les taux standard et réel sont désormais affichés avec trois décimales et la quantité finie avec une décimale. L'état dispose aussi d'une aide procédurale. (FU45)

NOUVEAU dans version 7.4F—Les exceptions concernant les jours et heures apparaissent désormais sur l'état des équipes. La fonction EDIT équipes (18.1.23) a été modifiée et affiche à présent les exceptions concernant les dates et heures, ainsi que le statut d'activité des équipes. (FU57)

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration de la sélection des programmes répétitifs pour toutes les transactions de main-d'oeuvre répétitive. Pour les transactions de main-d'oeuvre répétitive, le système recherche désormais l'opération planifiée la plus susceptible d'être considérée, et prend en compte le programme répétitif qui lui est associé. Auparavant, les transactions mettaient à jour les opérations planifiées devant être effectuées à la date d'effet de la transaction. Si la

quantité lancée était terminée, le programme ouvert suivant était sélectionné. Avec la nouvelle méthode de sélection, quand le système trouve une opération planifiée susceptible d'être considérée, le programme correspondant est pris en compte à hauteur de la quantité enregistrée. Une fois les réalisations suivantes enregistrées, la logique de consommation recherche le premier programme avec des quantités ouvertes pour la période de consommation. (G0FC)

NOUVEAU dans version 7.4F—Affichage des quantités actives dans la fonction Programmes répétitifs - résumé. La fonction Programmes répétitifs - résumé (18.5) n'inclut désormais plus que les programmes dont la date d'échéance correspond ou est postérieure à la date de l'état. Auparavant, le document contenait toutes les quantités ouvertes, sans considérer la probabilité pour le programme d'être pris en compte. (G0GD)

NOUVEAU dans version 7.4F—Option de suppression de listes dans la fonction de calcul des listes de prélèvement. Pour pouvoir examiner une liste de prélèvement afin de relever les manquants avant enregistrement, vous pouvez désormais activer l'option "Supprimer quand fini" dans la fonction Calcul listes de prélèvement (18.8.1). Cette option génère une liste de prélèvement qui est automatiquement supprimée par le système. Comme la logique de prélèvement et d'allocation est respectée, si vous interrompez le calcul d'une liste de prélèvement, le système creé des enregistrements d'allocation détaillée pour une liste que vous devez ensuite supprimer avec la fonction Supp listes de prélèvement (18.8.9). (G0HC)

NOUVEAU dans version 7.4F—Ajout d'un champ permettant d'indiquer un multiple dans la fonction de test du programme de production par ligne. Le champ "Multiple", qui contrôle la plus petite quantité divisible de programme pour une session test, a été ajouté à la fonction Test programme production/ligne (18.1.10). Vous pouvez l'utiliser pour limiter les quantités de programme à des valeurs entires, à des multiples non pris en compte par ailleurs dans la quantité d'article lancée, ou pour autoriser les quantités décimales. (F0Q2)

Champ relatif au multiple dans la fonction de test du programme de production par ligne

Quand la valeur de ce champ est 1,00 (valeur par défaut), seuls les programmes contenant des quantités entiéres sont autorisés. Si vous entrez 0, la fonction de test emploie tout le temps disponible pour créer des programmes, que les quantités soient entiéres ou non (si nécessaire, elle utilise des quantités décimales). Vous pouvez aussi entrer un multiple quelconque (par exemple, 144). Dans ce cas, seuls sont autorisés les programmes dont les quantités sont des multiples de la valeur entrée (vous planifiez les ordres en unités et créez des programmes en utilisant des multiples). Il est également possible de spécifier une quantité décimale significative (par exemple, 0,5) et, dans ce cas, vous pouvez entrer des quantités de programme en unités de 0,5 (les valeurs négatives sont interdites).

Les quantités planifiées doivent être divisibles par la valeur spécifiée pour le multiple. Si vous entrez un nouveau multiple alors que des programmes non divisibles existent déjà, le système affiche un message vous indiquant que le multiple n'est pas valide pour les programmes et qu'il va être changé en 0. Dans ce cas, quand vous effectuez le test, le multiple est automatiquement misé à zéro et les quantités de programme ne sont pas affectées.

Si vous spécifiez un multiple (par exemple, 10), puis entrez une quantité non divisible pour un programme, le système affiche un message indiquant que la quantité n'est pas un multiple de dix.

Il est déconseillé d'autoriser plusieurs personnes à accéder à une combinaison ligne/site. Toutefois, si le cas se présente et que ces personnes y accédent en même temps, le système ne modifie pas le multiple sans vous en avoir préalablement averti. Si un autre utilisateur entre un programme au cours d'une session simultanée avec une quantité non divisible et que ce programme existe, le message suivant apparaît à l'écran quand vous traitez votre programme (en appuyant sur F1):

```
Programme modifié par autre utilisateur: Fin (F4) ou
Page haut/bas.
```

Dans ce cas, vous pouvez quitter la session en cours et réaccéder à la fonction de test, ce qui a pour effet de changer le multiple en zéro sans modifier les programmes, ou

appuyer sur PageUp ou PageDown pour régénérer l'affichage et consulter le programme entré par l'autre utilisateur (que vous pouvez alors modifier).

Nouveaux champs dans crans existants

Tableau 18A-1

Ecran	Champ	Explication
EDIT plan des opérations	Format quantité (Milliers/Unités)	Gère l'affichage des grandes quantités pour l'état. Si vous sélectionnez "Milliers", les trois derniers chiffres sont supprimés pour permettre l'affichage de quantités plus importantes.
Test programme production/ligne	Multiple	Gère les multiples de programmes (reportez-vous à la description détaillée ci-dessus).

Chapitre 18B
Production répétitive avancée

Introduction

Le module Production répétitive avancée peut être utilisé à la place du module Production répétitive, qui reste cependant toujours opérationnel. Le nouveau module contient les fonctions et améliorations suivantes :

- Traitement des ordres cumulatifs
- Enregistrement/édition des rebuts, rejets, reprises et ajustements
- Traitement de la sous-traitance
- Traitement des opérations hors-jalons
- Ordonnancement

Fonctions essentielles

Résumé des fonctionnalités du module Production répétitive avancée.

Traitement des ordres cumulatifs

- Possibilité d'enregistrer des écarts sur utilisation sans clore l'ordre cumulatif.
- Possibilité de clore un ordre cumulatif et de transférer les soldes d'en-cours vers un nouvel ordre. Cela permet d'introduire progressivement des modifications de nomenclature et de gamme, et de définir des limites de périodes comptables.
- Fonction d'attribution automatique de dates de début et de fin de validité pour les dates d'expiration des ordres cumulatifs.

- Plus grande visibilité et meilleur contrôle du stock atelier.
- Ajout d'accumulateurs d'en-cours permettant d'effectuer un suivi des transferts, rejets, reprises, rebuts et ajustements.

Enregistrement/édition des rebuts, rejets, reprises et ajustements

- Possibilité d'enregistrer des rebuts ou ajustements au niveau de la file d'entrée, de sortie ou de rejet.
- Enregistrement de différentes quantités rebutées, rejetées ou reprises avec des codes cause.
- Etats d'analyse.
- Etat des écarts sur utilisation de rebuts et ajustements.
- Etats de valorisation des rebuts et ajustements.

Traitement de la sous-traitance

- L'intégration de programmes fournisseurs au module Production répétitive permet l'achat répétitif de services de sous-traitance.
- Une nouvelle fonction d'expédition de sous-traitance permet de créer les documents d'expédition et d'enregistrer l'expédition physique de matières au sous-traitant.
- L'échange électronique de données de programme fournisseur permet de réceptionner des bons de livraison du fournisseur et d'enregistrer la réception des articles.

Traitement des opérations hors-jalons

- La transaction de post-déduction (précédemment Production répétitive - MO) et les fonctions de gestion de la sous-traitance effectuent une post-déduction hors-jalon.

- La post-déduction hors-jalon (pour une opération qui n'est pas un jalon) utilise une stratégie de prélèvement à la demande afin de déterminer les unités à considérer pour les opérations hors-jalons. La valeur dépend des besoins nets des opérations jalons (unités en cours de traitement - unités dans la file d'entrée pour l'opération). Le système recherche des unités dans les files d'entrée et de sortie des opérations précédentes qui ne sont pas des jalons jusqu'à ce que le besoin soit satisfait ou qu'il rencontre une autre opération jalon.

- Toute transaction répétitive peut être utilisée pour une opération qui n'est pas un jalon.

Ordonnancement

- La logique de consommation en amont/aval est maintenant une logique de consommation de la première quantité ouverte.

- Une nouvelle fonction, MAINT cumul réalisations, a été ajoutée pour pouvoir modifier les quantités réalisées pour des programmes répétitifs. Les modifications effectuées sont réappliquées au programme selon la logique de consommation de la première quantité ouverte.

- Le stock atelier est désormais visible pour les fonctions de décomposition de programme répétitif et de calcul des besoins nets. Ceci évite toute planification excédentaire.

- Une nouvelle fonction de suppression des programmes a été ajoutée. Elle permet de supprimer facilement les programmes répétitifs et les ordres proposés qui y sont associés.

NOUVEAU dans version 7.4G–Impression du composé sur le bon d'expédition. La fonction d'impression des expéditions (18.22.5.5) dans le nouveau module de gestion de la production répétitive affiche désormais le code article du composé si aucun code article d'en-cours n'est indiqué dans la gamme, ainsi qu'une description de l'article et de la gamme. (G0G7)

NOUVEAU dans version 7.4G–Ajout d'opérations interdit pour les gammes d'ordres cumulatifs. Le nouveau module de gestion de la production répétitive ne permet pas d'ajouter des opérations à la gamme d'un ordre cumulatif ouvert. Vous

devez pour cela clore l'ordre, modifier la gamme, calculer les coûts et ouvrir un nouvel ordre. (G0VD)

Descriptions de programme

Cette section décrit les fonctionnalités du module Production répétitive avancée.

MAINT du paramétrage

Le paramétrage de la production répétitive (18.22.24) contient plusieurs nouveaux champs, comme illustré dans la figure 18B-1.

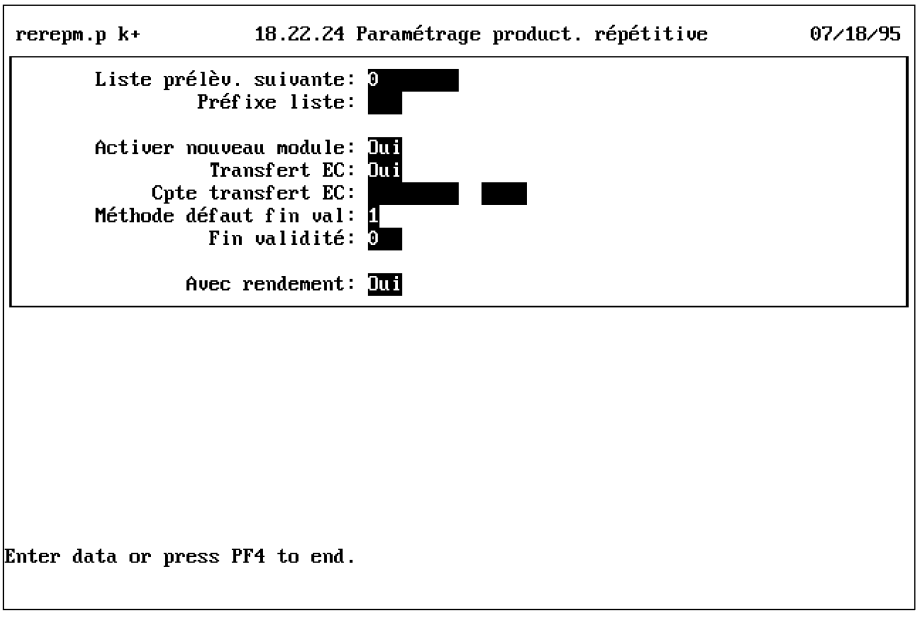

Fig. 18B-1. Paramétrage de la production répétitive.

Tableau 18B-1. Nouveaux champs dans le paramétrage de la production répétitive.

Champ	Valeur	Explication
Transfert EC	Oui/non	Valeur par défaut pour le même champ dans la fonction de clôture d'ordre cumulatif.
Méthode défaut fin val	A blanc	Les dates de début et de fin de validité ne sont pas définies. Indique la méthode utilisée pour définir ces dates durant la création de nouveaux ordres cumulatifs.
	1	Les dates de début et de fin de validité correspondent aux dates de la période comptable durant laquelle a lieu la transaction.
	2	Les dates de début et de fin de validité correspondent aux dates de validité du mois de transaction.
	3	Les dates de début et de fin de validité couvrent un nombre de jours de telle sorte que la date d'effet de la transaction soit comprise dans cet intervalle.
Avec rendement	Oui/non	Indique si le rendement de gamme doit être utilisé pour calculer les valeurs de l'ordre cumulatif.
Fin validité	0 ou supérieur	Si vous entrez 3 pour le champ relatif à la méthode par défaut, cette valeur correspond au nombre de jours que couvrent les dates de début et de fin de validité.
Cpte transfert EC	Compte CG	Compte de comptabilité générale auquel sont imputés les rebuts à la clôture des ordres cumulatifs.
Centre de coût rebut	Centre de coût	Centre de coût utilisé conjointement avec le compte de transfert d'en-cours.

La figure 18B-2 montre comment le champ “Fin validité” est utilisé pour définir les dates de début et de fin de validité. Dans cet exemple, vous avez entré une valeur égale à dix jours.

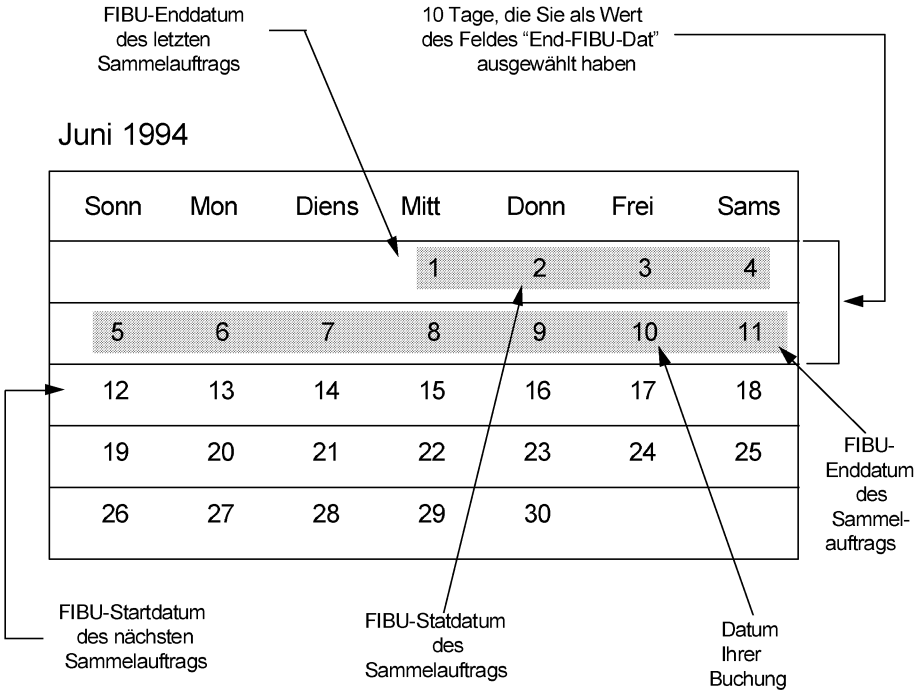

Fig. 18B-2. **Exemple d’utilisation du champ “Fin validité”.**

Transactions répétitives

La première fenêtre est commune à toutes les transactions, comme illustré dans la figure 18B-3.

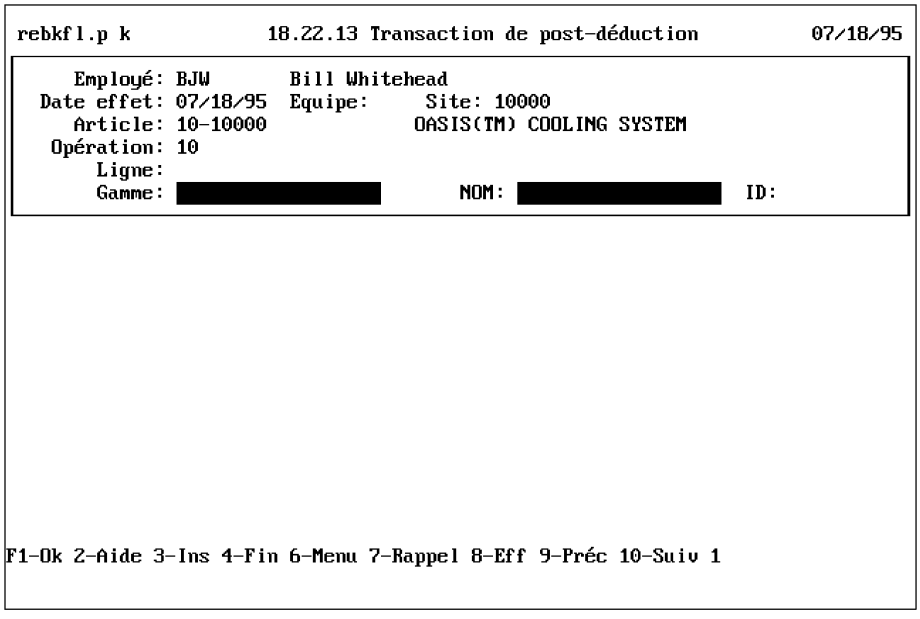

Fig. 18B-3. Fenêtre commune aux transactions.

Les valeurs entrées pour la date de validité, le site, l'article, la ligne de production, la nomenclature et la gamme servent à rechercher l'ordre cumulatif approprié.

Les dates de début et de fin de validité de l'ordre sélectionné incluent la date d'effet de la transaction. Le tableau ci-dessous explique comment un ordre cumulatif est sélectionné sur la base de la date de validité entrée.

Tableau 18B-2. Sélection d'un ordre cumulatif.

Si	Alors
la date de début de validité pour l'ordre cumulatif est à blanc, son intervalle de validité commence par la date de fin de validité et remonte à l'infini,	il est toujours sélectionné si la date d'effet de la transaction correspond à ou est antérieure à la date de fin de validité.

Si	Alors
la date de fin de validité pour l'ordre cumulatif est à blanc,	son intervalle de validité commence par la date de début de validité et va jusqu'à l'infini, il est toujours sélectionné si la date d'effet de la transaction correspond à ou est postérieure à la date de début de validité.
les dates de début et de fin de validité pour l'ordre cumulatif sont à blanc,	l'ordre est toujours sélectionné.
aucun ordre cumulatif ne correspond aux critères ci-dessus,	le système en crée un immédiatement. Les dates de début et de fin de validité sont déterminées en fonction des variables de contrôle définies dans la fonction de gestion du paramétrage de la production répétitive.
les dates du nouvel ordre chevauchent celles d'un autre ordre cumulatif,	ces dates sont ajustées en amont ou en aval pour éviter le chevauchement.

Le processus de création d'ordre cumulatif recherche la gamme valide à la date d'effet de la transaction et la copie dans l'ordre. Il recherche pour chaque opération de gamme la nomenclature valide à la date d'effet de la transaction et la copie dans l'opération de l'ordre cumulatif, en éclatant les articles fantômes.

Le système effectue ensuite un calcul des coûts pour le nouvel ordre et enregistre les coûts par opération dans la gamme de l'ordre cumulatif. Ils servent à valoriser l'en-cours et à calculer les écarts.

Ces coûts sont indépendants des enregistrements de coût d'article et de gamme. L'état des coûts d'ordre cumulatif contient les coûts d'opération enregistrés dans l'ordre cumulatif.

Messages d'avertissement

Tous les programmes de transaction sont susceptibles de générer de nouveaux messages d'avertissement, qui s'affichent dans les cas suivants :

- L'opération à laquelle vous accédez n'est pas une opération jalon.
- Une transaction générerait une file d'en-cours négative pour une opération.

Tous les programmes de transaction créent des enregistrements d'historique des opérations.

Ecart sur taux

Toutes les transactions consommant des ressources calculent et imputent immédiatement les écarts sur taux. Ils représentent la différence entre le coût des ressources dans l'ordre cumulatif et le coût actuel des ressources.

Les coûts des composants dans l'ordre cumulatif sont les coûts standard de comptabilité générale valides au moment de la création de l'ordre. Les coûts standard de main-d'oeuvre et de sous-traitance et les frais généraux variables de l'ordre cumulatif sont ceux associés à la gamme et au centre de charge valides au moment de la création de l'ordre.

Pour les composants, les écarts sur taux représentent la différence entre le coût standard de comptabilité générale valide actuellement et le coût standard de comptabilité générale de l'ordre cumulatif. Généralement, il n'y a pas d'écart sur taux pour les composants, sauf si le coût standard CG du composant est modifié pendant la durée de vie de l'ordre cumulatif.

Les écarts sur taux de main-d'oeuvre et de frais généraux variables sont calculés de façon similaire. Quand un ordre cumulatif est créé, les taux de main-d'oeuvre et de frais généraux variables standard proviennent de la gamme et du centre de charge valides. Quand vous déclarez de la main-d'oeuvre pour un centre de charge associé à une opération d'ordre cumulatif, l'écart sur taux représente la différence entre le taux de paiement de l'employé et le taux standard.

Les écarts sur taux de sous-traitance représentent la différence entre le prix unitaire de l'ordre d'achat et le coût unitaire de sous-traitance de l'ordre cumulatif. Ces écarts sont imputés par la fonction de réception d'ordre d'achat. Notez que cette fonction calcule l'écart sur prix d'achat comme la différence entre le prix d'achat réel et le coût standard de comptabilité générale.

Des écarts sur taux ne sont imputés que si vous effectuez un calcul des coûts standard de comptabilité générale pour les produits finis, pas si vous effectuez un calcul des coûts moyens.

Ecart pour changement de méthode

S'ils sont calculés, les écarts pour changement de méthode sont imputés par les transactions suivantes :

- Post-déduction
- Transfert
- Déclaration de main-d'oeuvre
- Réglage
- Clôture d'ordre cumulatif
- Reprise

Dans les transactions de post-déduction et de transfert, vous pouvez imputer des écarts pour changement de méthode durant le transfert des articles depuis la file de sortie de la dernière opération vers le stock des produits finis. L'écart représente la différence entre le coût de l'opération finale dans l'ordre cumulatif et le coût standard CG actuel du produit fini, multipliée par la quantité enregistrée.

Dans les transactions ci-dessus où vous déclarez de la main-d'oeuvre, vous pouvez imputer des écarts quand le centre de charge pour lequel vous enregistrez des réalisations n'est pas celui de l'ordre cumulatif. L'écart pour changement de méthode représente la différence entre les taux de main-d'oeuvre et de frais généraux variables standard associés au centre de charge pour lequel vous enregistrez des réalisations et les taux de main-d'oeuvre et de frais généraux variables standard du centre de charge de l'ordre cumulatif, multipliée par le nombre d'heures enregistrées. Ceci évite d'imputer des écarts sur taux non prévus aux centres de charge.

Dans la fonction de clôture d'ordre cumulatif, vous pouvez imputer des écarts pour changement de méthode durant le transfert de quantités d'en-cours vers de nouveaux ordres cumulatifs. L'écart pour changement de méthode représente la différence entre le coût de l'opération dans l'ordre cumulatif précédent et le coût de l'opération dans l'ordre cumulatif suivant, multipliée par la quantité transférée.

Des écarts pour changement de méthode ne sont imputés que si vous effectuez un calcul des coûts standard de comptabilité générale pour les produits finis, pas si vous effectuez un calcul des coûts moyens.

Transaction de post-déduction

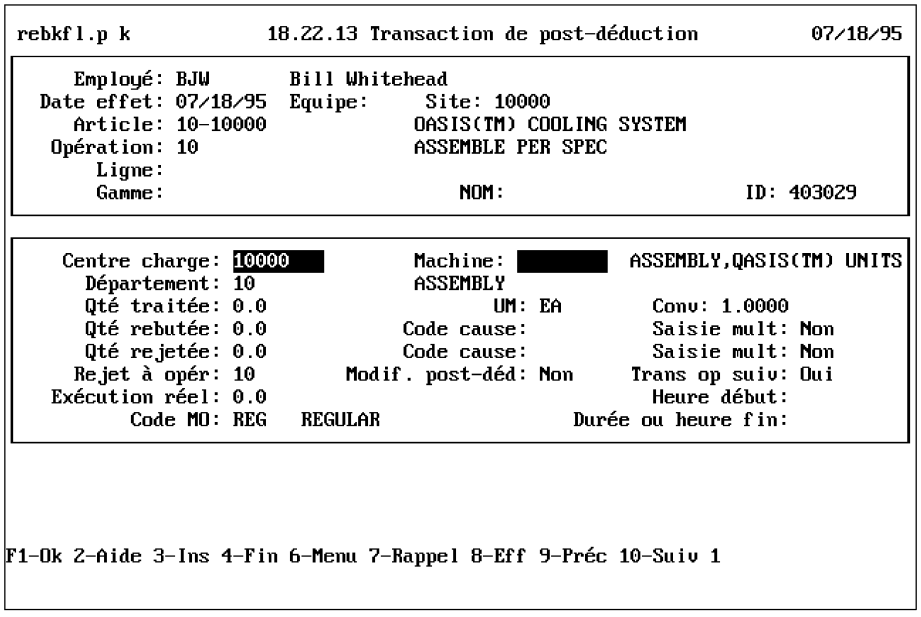

Fig. 18B-4. **Transaction de post-déduction.**

Le tableau suivant décrit les champs contenus dans la seconde fenêtre du menu Transaction de post-déduction et leur fonction.

Tableau 18B-3. Champs du menu Transaction de post-déduction.

Champ	Explication
Qté traitée	Contient la quantité traitée au cours de l'opération. Si vous entrez une valeur dans ce champ, la quantité dans la file d'entrée est diminuée de cette valeur et la quantité dans la file de sortie augmentée de cette valeur. Les composants utilisés pour cette opération sont post-déduits. Il s'agit de la quantité par unité multipliée par la quantité traitée.

Champ	Explication
Quantité rebutée, Code cause, Multi-entrées	Permet d'enregistrer les quantités rebutées en même temps que les quantités traitées. Vous pouvez entrer jusqu'à dix quantités rejetées et codes cause à la fois. Reportez-vous à la description suivante pour la transaction de rebut.
Quantité rejetée, Code cause, Multi-entrées, Rejet à opér	Permet d'enregistrer les quantités rejetées en même temps que les quantités traitées. Vous pouvez entrer jusqu'à dix quantités rejetées et codes cause à la fois. Ces quantités peuvent être placées dans la file de rejet de toute opération précédente. Reportez-vous à la description suivante pour la transaction de rejet.
Trans op suiv	Indique si la quantité traitée, moins les quantités rejetées et rebutées, doit être transférée vers la file d'entrée de l'opération suivante. Si l'opération pour laquelle vous enregistrez des réalisations est la dernière, le transfert augmente le stock des produits finis. La valeur par défaut pour ce champ provient de l'enregistrement d'opération de gamme associé à l'ordre cumulatif, cette valeur étant elle-même celle entrée pour le même champ dans le fichier des gammes durant la création de l'ordre cumulatif.
Modif. post-déd	Permet de modifier les sites, emplacements, numéros de lot/série et quantités utilisées pour la post-déduction des composants et la réception des produits finis.
Exécution réel, Code MO, Heure début, Durée ou heure de fin	Sert à enregistrer des heures de main-d'oeuvre et les codes revenu qui leur sont associés.

La logique de post-déduction des composants considère la nomenclature valide à la date d'effet de la transaction. Si des composants sont ajoutés, modifiés ou supprimés de la nomenclature pendant la durée de vie de l'ordre cumulatif et que vous effectuez des post-déductions, les différences vont générer des écarts sur utilisation de matières. Vous pouvez introduire progressivement des modifications de nomenclature et de gamme dans les ordres cumulatifs en faisant correspondre les dates de validité des ordres à celles de la nomenclature et de la gamme.

Production répétitive - réglages/Production répétitive - MO

Ces nouvelles fonctions enregistrent uniquement la main-d'oeuvre d'exécution et de réglage, aussi bien pour des opérations jalons que pour des opérations qui ne sont pas des jalons.

Production répétitive - rejets

La transaction de rejet permet : (1) de transférer des unités pour lesquelles des post-déductions ont été effectuées de la file de sortie d'une opération vers la file de rejet de la même opération ou d'une opération précédente et (2) de rejeter des unités dans la file d'entrée d'une opération et d'enregistrer le rejet pour l'opération précédente. Vous pouvez entrer jusqu'à dix codes rejet différents à la fois.

Production répétitive - reprises

Utilisez cette fonction pour transférer des quantités depuis la file de rejet d'une opération vers la file de sortie de cette opération ou la file d'entrée de l'opération suivante. La fonction permet d'effectuer des post-déductions sélectives de composants. Vous pouvez entrer jusqu'à dix quantités rejetées et codes cause à la fois.

Production répétitive - rebuts

Utilisez cette fonction pour rebuter ou supprimer des quantités dans une file quelconque d'une opération. Vous pouvez entrer jusqu'à dix quantités rebutées et codes cause à la fois.

Quand vous rebutez des articles dans la file d'entrée, la quantité rebutée est tout d'abord transférée vers la file de sortie de l'opération précédente, puis enregistrée comme rebut pour cette opération. Ceci permet de garantir l'exactitude des soldes de file et des quantités cumulées (comme indiqué dans les fonctions d'édition et d'interrogation du statut des en-cours).

Transaction ajustement en-cours

Cette nouvelle fonction modifie les quantités dans les files pour une opération. Quand vous ajustez les quantités dans les files de sortie ou de rejet, la modification nette est enregistrée comme un ajustement pour la file de sortie ou de rejet de l'opération. Quand vous ajustez la quantité de la file d'entrée, la modification nette est tout d'abord transférée vers la file de sortie de l'opération précédente, puis enregistrée comme ajustement. Ceci permet de garantir l'exactitude des soldes de file et des quantités cumulées (comme indiqué dans les fonctions d'édition et d'interrogation du statut des en-cours).

L'utilisateur peut désigner un compte de comptabilité générale et un centre de coût auxquels imputer la transaction. La valeur par défaut est le compte d'écart de stock.

INTERRO statut en-cours/EDIT statut en-cours

Ces nouvelles fonctions permettent d'effectuer un suivi des quantités d'en-cours dans les files pour une sélection d'ordres cumulatifs. Les états et interrogations contiennent aussi les différents cumuls concernant chaque file, comme par exemple les quantités cumulées finies, rebutées, ajustées, rejetées, reprises et transférées vers l'opération suivante.

Déclaration transfert opération

Cette nouvelle transaction transfère les quantités depuis la file de sortie d'une opération vers la file d'entrée de l'opération suivante ou, s'il n'y a pas d'opération suivante, vers le stock des produits finis. Le champ "Modif. réception" permet de modifier les sites, emplacements, numéros de lot/série et quantités durant le transfert vers le stock des produits finis.

Production répétitive - arrêts

Cette transaction est inchangée, mais demeure la seule à enregistrer les temps d'arrêt (auparavant, vous pouviez utiliser la fonction Production répétitive - MO). Les temps d'arrêt ne sont pas imputés à l'ordre cumulatif et le système n'applique pas de frais généraux variables.

Imputation écarts util. cumulé

Cette nouvelle fonction calcule et impute les écarts sur utilisation cumulés dans les ordres cumulatifs en fonction des critères entrés (figure 18B-5). Ceci vous permet d'imputer des écarts sur utilisation à la demande. Auparavant, la seule façon consistait à clore l'ordre cumulatif.

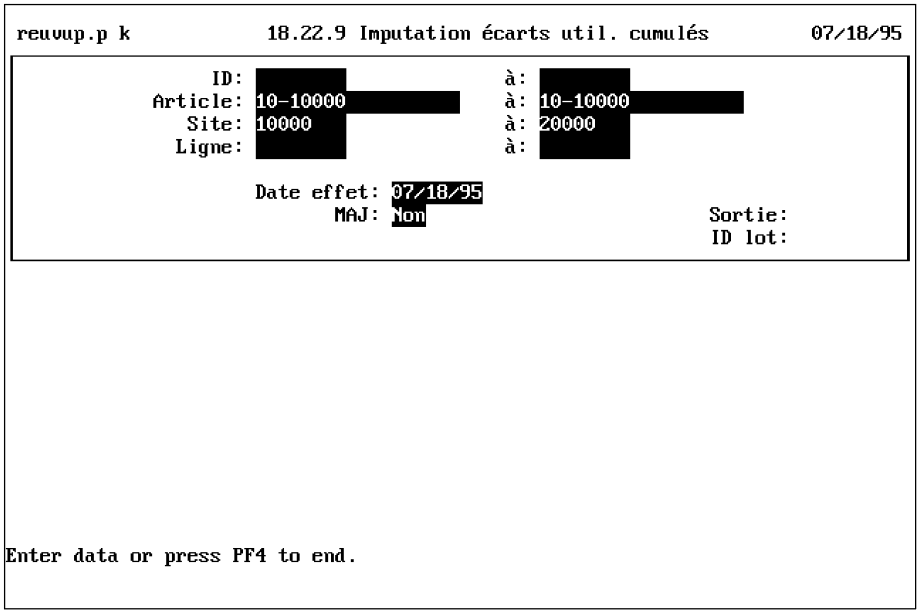

Fig. 18B-5. **Imputation écarts util. cumulé**

Pour chaque ordre cumulatif ouvert sélectionné, le système calcule, par opération, des écarts sur utilisation de composants, d'en-cours, de main-d'oeuvre, de frais généraux variables et de sous-traitance. Les écarts sont calculés pour toute la durée de vie de l'ordre cumulatif. Les montants à imputer sont diminués de ceux déjà imputés. En outre, le système impute des charges pour le stock atelier.

L'écart sur utilisation de composants représente la différence entre les quantités prévues et celles réellement sorties, multipliée par le coût du composant pour l'opération d'ordre cumulatif. La quantité à sortir représente la quantité standard requise par unité pour l'opération d'ordre cumulatif, multipliée par la quantité traitée. Les composants sortis qui ne figurent pas dans la nomenclature de l'opération

d'ordre cumulatif sont considérés comme non standard et traités comme de l'écart sur utilisation.

Les écarts sur utilisation de rebuts d'en-cours représentent la différence entre les rebuts prévus et les quantités réellement rebutées, multipliée par le coût de l'opération d'ordre cumulatif. La quantité rebutée prévue est la quantité traitée moins la quantité correspondant au rendement. Par exemple, si le facteur de rendement pour une opération est de 75% et que 100 pièces sont traitées, la quantité rebutée prévue est de 100 moins 75% = 25. L'écart est imputé au compte de rebut défini pour la ligne de produits du produit fini.

Vous pouvez rebuter des articles sans imputer le rebut. Reprenons l'exemple ci-dessus, où le facteur de rendement est de 75% et la quantité rebutée prévue de 25. Si la quantité réellement rebutée est de 25, aucun écart n'est calculé. S'il n'y a pas d'écart sur utilisation de main-d'oeuvre ou de composants par ailleurs, les ressources imputées à l'en-cours sont exactement celles prévues pour produire 75 pièces, car le facteur de rendement a déjà été appliqué à l'opération.

Si vous imputez toujours les rebuts sans tenir compte du rendement, entrez "Non" pour le champ "Avec rendement" dans le paramétrage de la production répétitive. Ceci a pour effet de mettre les facteurs de rendement pour les ordres cumulatifs à 100%.

Des écarts sur utilisation ne sont imputés que si vous effectuez un calcul des coûts standard de comptabilité pour les produits finis, pas si vous effectuez un calcul des coûts moyens.

Les écarts sur utilisation de main-d'oeuvre et de frais généraux variables représentent la différence entre les heures de main-d'oeuvre prévues et réelles, multipliée par le taux de main-d'oeuvre ou de frais généraux variables pour l'opération d'ordre cumulatif. Les heures de main-d'oeuvre prévues correspondent aux heures standard par unité pour l'opération, multipliées par la quantité traitée.

Enregistrez les imputations d'écarts sur utilisation en créant des enregistrements d'historique des opérations de type MUV-CMP (écart sur utilisation de matières - composant), MUV-WIP (écart sur utilisation de matières-en-cours), FLOORSTK (stock atelier), RLUV (écart sur utilisation de main-d'oeuvre d'exécution), RBUV (écart sur utilisation de frais généraux variables sur main-d'oeuvre d'exécution), SLUV (écart sur utilisation de main-d'oeuvre de réglage), SBUV (écart sur utilisation de frais généraux variables sur main-d'oeuvre de réglage) et SUV (écart sur utilisation de sous-traitance).

Vous pouvez exécuter cette fonction sans effectuer de mise à jour. Le système génère alors un état sans actualiser la base de données.

Création d'ordre cumulatif

L'écran de création d'ordre cumulatif (figure 18B-6) permet de créer de nouveaux ordres par avance. Vous évitez ainsi que les fonctions de production répétitive aient à les créer, tâche qui diminue considérablement le temps de réponse, principalement pour les articles utilisant un nombre important de composants.

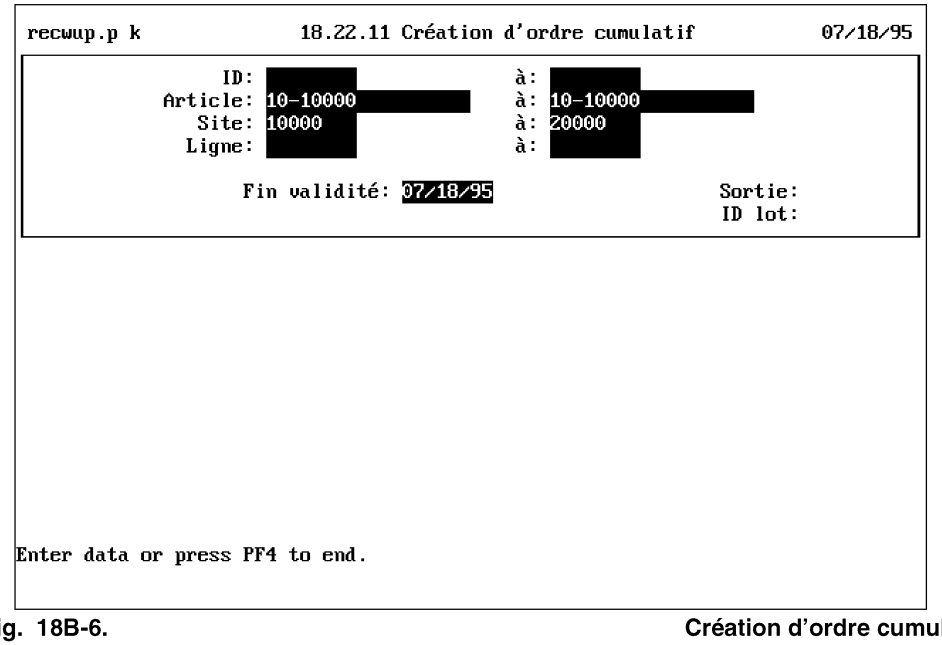

Fig. 18B-6. Création d'ordre cumulatif.

Le champ relatif à la date de fin de validité sert de critère de sélection, en plus des critères habituels. Le système sélectionne les ordres cumulatifs dont la date de fin de validité correspond à celle indiquée.

Pour chaque ordre sélectionné, MFG/PRO vérifie s'il existe un ordre cumulatif dont la plage de dates de validité inclut le jour suivant la date de fin de validité entrée. A défaut, il crée un nouvel ordre. Les dates de début et de fin de validité du nouvel ordre sont définies en fonction des valeurs du paramétrage de la production répétitive présentées dans la figure 18B-1.

Clôture d'ordre cumulatif

La principale amélioration apportée à cette fonction consiste en la possibilité de créer des ordres cumulatifs successifs et de transférer les soldes de file d'en-cours vers ces ordres.

La fonction sélectionne les ordres cumulatifs ouverts en fonction des critères entrés, comme illustré dans la figure 18B-7. La date de fin de validité de ces ordres doit correspondre ou être antérieure à la date spécifiée. Les ordres cumulatifs sans date de fin de validité ne sont pas sélectionnés. Pour les clore, vous devez d'abord entrer une date dans MAINT des ordres cumulatifs.

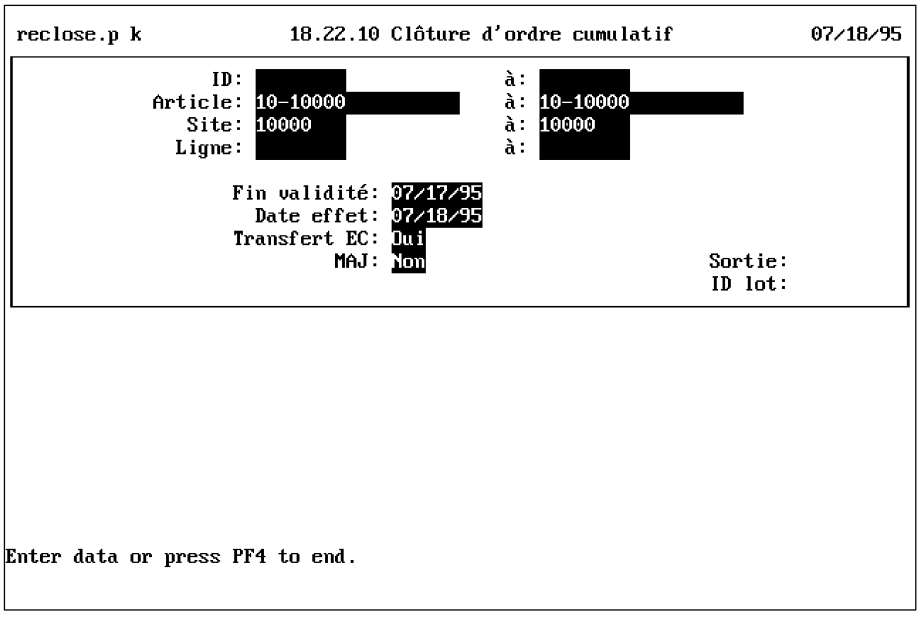

Fig. 18B-7. **Clôture d'ordre cumulatif.**

Quand un ordre cumulatif est sélectionné, le système appelle d'abord le sous-programme utilisé par la fonction Imputation écarts util. cumulé pour calculer, imputer et éditer les écarts sur utilisation. Il transfère les soldes de file d'en-cours si la valeur pour le champ relatif au transfert d'en-cours est "Oui".

Transfert d'en-cours

Pour transférer l'en-cours, vous devez renseigner l'écran de clôture d'ordre cumulatif. Le système recherche un ordre cumulatif pour le site, l'article, la ligne de production, la gamme et la nomenclature indiqués, dont la plage de dates de validité suit immédiatement la date de fin de validité entrée.

Tableau 18B-4. Transfert d'en-cours : recherche d'un ordre cumulatif.

Si	Alors
un ordre existe, et qu'il est ouvert,	il reçoit les quantités d'en-cours de l'ordre cumulatif clos.
un ordre existe mais qu'il est clos,	n'effectuez pas le transfert.
aucun ordre n'existe,	créez un nouvel ordre vers lequel transférer l'en-cours.

Ancien ordre cumulatif

Notez les étapes suivantes pour chaque opération de l'ordre cumulatif que vous clôturez.

1. Le système impute la valeur du stock de la file d'en-cours au compte de rebut.
2. Il enregistre l'imputation en créant un enregistrement d'historique des opérations de type clôture.
3. L'ordre cumulatif est désigné comme clos.

Nouvel ordre cumulatif

Si l'indicateur de transfert d'en-cours a pour valeur "Oui", le système transfère les soldes d'en-cours.

4. Il recherche une opération qui porte le même numéro dans l'ordre récepteur. S'il en trouve une, il effectue le transfert. Sinon, il ignore l'opération et ne transfère pas l'en-cours.
5. Si l'opération n'est pas la première mais que l'opération correspondante dans l'ordre récepteur est la première, le système ignore l'opération et ne transfère pas l'en-cours.
6. Le système ajoute les quantités de la file d'en-cours de l'opération à celles de la file d'en-cours de l'opération correspondante dans l'ordre récepteur.
7. Il ajoute les quantités de la file d'en-cours de l'opération au solde de la file d'en-cours initiale de l'opération correspondante.
8. Il enregistre le transfert en créant un enregistrement d'historique des opérations de type transfert.

9. Le système rétablit la valeur d'en-cours en débitant le compte d'en-cours du nouvel ordre cumulatif et en créditant le compte de rebut de l'ancien ordre.
10. Si le coût du stock de la file d'en-cours pour l'opération est différent de celui de l'opération réceptrice, le système calcule et impute la différence au compte d'écart pour changement de méthode.

A la fin de l'état, la valeur restante dans le champ cumulant la valeur d'en-cours est affichée comme valeur d'en-cours résiduelle. Si elle est imputable à une erreur d'arrondi, elle doit être proche de zéro.

Vous pouvez exécuter cette fonction sans effectuer de mise à jour. Le système génère alors un état sans actualiser la base de données.

MAINT des ordres cumulatifs

Cette fonction permet de gérer les dates de début et de fin de validité d'un ordre cumulatif. Elle empêche toute modification de date qui entraînerait un chevauchement avec un autre ordre. En outre, elle permet de supprimer des ordres cumulatifs clos.

INTERRO des ordres cumulatifs
EDIT des ordres cumulatifs

Ces fonctions affichent les dates de début et de fin de validité de l'ordre cumulatif.

INTERRO opérations OF

Cette fonction a été modifiée pour ajouter des données relatives à l'affichage des enregistrements d'historique des opérations répétitives.

EDIT analyse des rebuts/rejets/reprises/ajustements EC

Ces états indiquent par code cause les pourcentages de rebuts, de rejets ou de reprises par rapport aux quantités finies sur une période de temps donnée.

EDIT coûts ordre cumulatif

Cette nouvelle fonction génère un état contenant toutes les donnée de coût entrées pour l'ordre cumulatif au moment de sa création. Elle indique, par opération, les coûts de la nomenclature et des composants, les heures de main-d'oeuvre par opération, le coût horaire de la main-d'oeuvre, les coefficients de frais généraux variables, le facteur de rendement, le coût de sous-traitance et le cumul des coûts.

EDIT valorisation en-cours

Cette fonction génère un état contenant la valeur des files d'en-cours au coût de l'opération dans les ordres cumulatifs sélectionnés. Vous pouvez valoriser l'en-cours en utilisant les coûts standard de l'opération d'ordre cumulatif, les coûts moyens de l'ordre ou les coûts standard de comptabilité générale actuels de l'opération. Vous avez aussi la possibilité d'afficher les éléments de coût.

EDIT valorisation rebuts/EDIT valorisation ajustements EC

Ces fonctions génèrent des états contenant la valeur des matières rebutées/ajustées dans un intervalle de temps donné. Les données peuvent être triées par site et article, ou dans l'ordre décroissant des valeurs. Vous pouvez valoriser les matières en utilisant les coûts de l'opération d'ordre cumulatif, les coûts moyens de l'ordre ou les coûts standard de comptabilité générale actuels de l'opération. Vous avez aussi la possibilité d'afficher les éléments de coût.

Réceptions achats

Cette fonction s'utilise conjointement avec les autres fonctions de réception de sous-traitance. Elle enregistre les quantités fabriquées et post-déduit les composants en conséquence. Contrairement à la transaction de post-déduction, elle ne permet pas de modifier la liste des composants post-déduits. L'objectif est de post-déduire tous les composants possibles, comme les articles qui ne sont pas contrôlés par lot ou série. Ceux contrôlés par lot ou série doivent, quant à eux, être post-déduits séparément à l'aide de la transaction de post-déduction.

Il se peut que l'opération de sous-traitance soit la dernière opération d'une gamme. Toutefois, même si vous entrez "Oui" pour le champ relatif au transfert, la fonction ne transfère pas la quantité de la file de sortie vers le stock des produits finis. Utilisez pour cela la fonction Déclaration transfert opération.

Le système recherche automatiquement l'ordre cumulatif actif actuellement si celui dans l'enregistrement d'ordre d'achat est arrivé à expiration. Il utilise pour cela les codes article, site, opération, ligne, gamme et nomenclature de l'ordre cumulatif dans l'enregistrement détaillé de l'ordre d'achat, ainsi que la date d'effet de la transaction. Le personnel du quai de réception n'a donc pas besoin de spécifier l'ID et l'opération de l'ordre cumulatif, car il n'existe qu'une ligne, gamme et nomenclature pour les site et article concernés.

Cette fonction n'impute pas d'écart sur utilisation de sous-traitance. Cette tâche est effectuée par la fonction d'imputation des cumuls d'écarts sur utilisation.

MAINT des gammes

Les champs décrits dans le tableau ci-dessous ont été ajoutés à cette fonction.

Tableau 18B-5. Nouveaux champs dans MAINT des gammes.

Champ	Explication
Trans op suiv	La valeur de ce champ est celle par défaut pour le champ correspondant dans la transaction de post-déduction.
Article ECP	Champ facultatif servant à entrer un code article décrivant l'en-cours utilisé pour cette opération. Cette valeur est imprimée sur les bons de livraison de sous-traitance pour lesquels la description et les caractéristiques physiques (comme le poids
Numéro OA/Ligne OA	Champs facultatifs servant à identifier une ligne d'ordre d'achat planifié. Les valeurs son utilisées par la fonction de mise à jour des programmes depuis le CBN pour associer des données d'opération planifiée et proposée à un ordre d'achat planifié.
Suivi MO auto	Si vous entrez "Oui" pour ce champ, la transaction de post- déduction effectue automatiquement un suivi du produit : nombre standard d'heures de main-d'oeuvre x quantité fabriquée enregistrée.

MAINT des ordres planifiés (Programmes fournisseurs)

Cette fonction a été modifiée pour que vous puissiez indiquer un type de ligne d'ordre d'achat, un ID d'ordre de fabrication et une opération, tout comme dans la fonction de gestion des ordres d'achat. La valeur pour le type peut être S(ous-traitance) ou à blanc.

Ces champs sont utilisés par les fonctions de réception d'ordre d'achat, de mise à jour de programmes depuis le CBN ou de confirmation d'expédition. Choisissez un code article dans la ligne d'ordre d'achat de sous-traitance planifié pour identifier le service acheté, par exemple TRAITEMENT THERMIQUE - VILEBREQUIN. Ceci garantit la cohérence de la tarification des services achetés.

MAJ des programmes depuis CBN (Programmes fournisseurs)

Cette fonction traite désormais les lignes d'ordre d'achat planifié de type S(ous-traitance). Le système examine les enregistrements de gamme d'ordre de fabrication (pour les ordres lancés) et les enregistrements du fichier des gammes (pour les ordres proposés), et collecte les données d'opération utilisées pour mettre à jour le programme fournisseur.

MAINT des colis/MAINT des expéditions

Ces nouvelles fonctions créent des expéditions au même titre que les fonctions de gestion des colis et de gestion des expéditions pour les programmes clients. La principale différence concerne la fenêtre de contenu. Les champs relatifs à l'ID d'ordre de fabrication, à l'opération et à l'article remplacent ceux relatifs à l'article, à l'ordre d'achat, à la commande et à la ligne. L'ID d'ordre de fabrication et l'opération identifient une opération de sous-traitance d'ordre cumulatif ; le champ relatif à l'article les composants utilisés pour l'opération. Si vous n'entrez rien pour ce champ, il représente l'en-cours utilisé pour l'opération.

INTERRO expéditions/colis

Ces fonctions sont quasiment identiques aux fonctions correspondantes pour les programmes clients, excepté que les champs relatifs à l'ID d'ordre de fabrication, à l'opération et à l'article remplacent ceux relatifs à l'article, à l'ordre d'achat, à la commande et à la ligne.

Impression des expéditions

Cette fonction est identique à la fonction correspondante pour les programmes clients. Le code de l'article en cours de production entré dans la fonction de gestion des gammes (voir plus haut) permet de retrouver un enregistrement d'article. La description et le poids servent durant l'impression du bon de livraison. Tout composant entré pour l'expédition est également imprimé sur le bon.

Confirmation des expéditions

Cette fonction est similaire à la fonction de confirmation d'expédition pour les programmes clients. Concernant les quantités sur le bon d'expédition de sous-traitance, le système effectue l'équivalent d'un transfert depuis la file de sortie de l'opération précédant l'opération de sous-traitance. Si cette opération n'est pas un jalon, une post-déduction hors-jalon est effectuée pour cette opération et toute opération précédente qui n'est pas un jalon jusqu'à ce que le besoin en quantité soit satisfait ou que le système rencontre une autre opération jalon.

Concernant les besoins en composants pour l'opération de sous- traitance, le système effectue l'équivalent d'un transfert entre emplacements de stock. Le stock est transféré depuis le site et l'emplacement entrés sur le bon d'expédition vers le site associé à l'ordre cumulatif et l'emplacement du centre de charge effectuant l'opération, s'il existe un enregistrement correspondant dans le fichier maître des emplacements. Sinon, le stock est transféré vers l'emplacement par défaut de l'article.

Notez que les composants sont post-déduits par les fonctions de réception d'ordre d'achat et de confirmation d'expédition d'ordre d'achat dans le module Achats. Le système effectue une sortie de stock non planifiée pour les articles colis (si vous utilisez des colis).

Supp/Arch expédition

Fonctionne de la même manière que pour les programmes clients, excepté que seules sont sélectionnées les expéditions de type sous-traitance.

Chapitre 19
Assurance qualité

Dans la version 7.4, aucune modification n’a été apportée au module Assurance qualité.

Chapitre 20
Planification des lignes de produit

Dans la version 7.4, aucune modification n'a été apportée au module Planification des lignes de produit.

Chapitre 21
Planification des ressources

Dans la version 7.4, aucune modification n’a été apportée au module Planification des ressources.

Chapitre 22
Prévision/plan directeur

Dans la version 7.4, aucune modification n'a été apportée au module Prévision/plan directeur.

Chapitre 23
Calcul des besoins nets

NOUVEAU dans version 7.4G—MRP/DRP combinés

Deux nouveaux champs, Calcul synchronisé et Code synchronisation, vous permettent désormais d'exécuter plusieurs calculs des besoins nets/de distribution (CBN/CBD) simultanément, notamment si vous possédez des systèmes multiprocesseurs symétriques. Vous pouvez alors exécuter une session par machine pour un code synchronisation donné et pour une base de données.

Si vous ne possédez pas d'ordinateurs de ce type, les programmes de calcul des besoins nets et des besoins de distribution révisés pourront malgré tout être exécutés correctement car ils ont été réécrits et restructurés et peuvent fonctionner de manière plus rapide.

Pour exécuter un calcul synchronisé, utilisez l'un des six programmes de calcul des besoins nets ou de distribution existants. Ouvrez plusieurs vues du programme et définissez un site, un article, etc. pour chaque vue. Donnez à l'indicateur Calcul synchronisé la valeur Oui, entrez le même code synchronisation pour chaque vue, puis exécutez chacune d'entre elles.

Durant l'exécution synchronisée, le système crée un fichier de travail principal contenant tous les enregistrements nécessitant une planification, puis met à jour les codes de niveau inférieur. Chaque session débute ensuite par la sélection du premier enregistrement disponible dans le fichier de travail, le système planifiant d'abord les articles de plus bas niveau. Quand un article est planifié, l'indicateur MRP/DRP requis est réinitialisé de telle sorte qu'aucune replanification ne survienne lors d'une

autre session. Quand le système planifie le niveau le plus bas durant une session, il attend que les autres sessions aient terminé la planification du même niveau. Toutes les sessions planifient ensuite le niveau suivant, etc., jusqu'à ce que tous les articles soient planifiés.

Si vous exécutez les sessions en utilisant des critères de sélection identiques (par exemple, la même plage de sites), elles replanifient toutes l'enregistrement disponible suivant. Ce traitement s'avère être le plus efficace, car chaque fois que la planification d'un niveau est terminée pour une session, le système doit uniquement attendre qu'elle le soit également pour les autres sessions avant de pouvoir planifier le niveau suivant. Si vous exécutez une session pour chaque site ou pour des plages de sites distinctes et qu'un niveau est planifié, le système doit attendre que la session la plus longue ait planifié tous les articles du même niveau. Si un site possède plusieurs articles à un niveau donné, plusieurs ordres sont créés et même si une machine est utilisée par un autre processus, il arrive que les ressources du système soient temporairement sous-exploitées. L'avantage d'exécuter des sessions en utilisant des plages distinctes réside dans le fait que les états de contrôle impriment les articles planifiés selon les plages indiquées pour les différentes sessions.

Les codes synchronisation permettent d'identifier un calcul synchronisé. Toutes les sessions utilisant le même code accèdent au même fichier de travail. Une session exécutée avec un code synchronisation différent ne tient pas compte des sessions exécutées en même temps et peut entraîner des problèmes de blocage et des traitements en double. Il est possible d'entrer un code synchronisation à blanc.

Vous pouvez encore gagner en efficacité en exécutant l'une des sessions en mode non synchronisé dans certains cas. Par exemple, si un site de réception DRP génère un besoin concernant deux autres sites sans répondre à un besoin en retour, vous pouvez donner à l'indicateur de calcul synchronisé pour la session de réception la valeur Non. Dans ce cas, la planification pour le site de réception débute avant l'exécution des calculs pour les sites fournisseurs, ces derniers attendant uniquement que le premier site génère le besoin DRP approprié. Une fois le besoin créé, les deux sites fournisseurs exécutent alors leurs calculs sans attendre la fin du premier calcul. Une fois encore, il serait plus efficace d'exécuter trois calculs synchronisés pour la même plage de sites ; cependant, l'utilisation de plages de sites distinctes rend la lecture des états de contrôle plus aisée.

Limites

L'exécution combinée des calculs du MRP/DRP ne fonctionne pas avec les bases de données Oracle. La sélection d'enregistrements par plusieurs sessions dans un fichier de travail et la possibilité de ne pas planifier le même article en même temps requiert un système de verrouillage des enregistrements disponible avec Progress, mais pas avec les bases Oracle. Si vous exécutez ces calculs avec une base Oracle, il en résultera des traitements en double et des blocages éventuels entre sessions, comme c'était le cas dans MFG/PRO avant l'ajout de l'option de calculs synchronisés.

Nouveaux champs dans écrans existants (7.4G)

Tableau 14

Ecran	Champ	Explication
Calcul des besoins par écart	Calcul synchronisé	Indique si la session de calcul du MRP/DRP doit être exécutée conjointement avec d'autres sessions utilisant le même code synchronisation.
	Code synchronisation	Code alphanumérique défini par l'utilisateur
CBN régénératif	Calcul synchronisé	Voir ci-dessus.
	Code synchronisation	Voir ci-dessus.
CBN sélectif	Calcul synchronisé	Voir ci-dessus.
	Code synchronisation	Voir ci-dessus.

Chapitre 24
Calcul des charges

Dans la version 7.4, aucune modification n’a été apportée au module Calcul des charges.

Chapitre 25
Comptabilité générale

Fonctions essentielles

Clôture de période par type d'écriture de comptabilité générale. La fonction de gestion de calendrier comptable (25.3.4) permet désormais de clore les périodes comptables par type d'écriture (JL, AP, AR, SO, etc.). Auparavant, la clôture n'était possible que pour toutes les écritures créées dans les modules externes (toute transaction dont l'origine est hors du module Comptabilité générale) ou pour les écritures créées dans le module Comptabilité générale. Cette amélioration procure un meilleur contrôle des traitements de fin de période. (H039, H040, H041, H051)

Interrogation des écritures par compte. La fonction d'interrogation des écritures par compte (25.13.18) dispose désormais d'un ensemble complet de critères de sélection et d'options de tri. Elle offre la possibilité d'imprimer des sous-totaux et d'afficher des données de transaction supplémentaires (montant en devise, taux de change, code adresse, numéro de document, description, etc.). (H159)

Interrogation des soldes de compte. La fonction d'interrogation des soldes de compte (25.13.17) permet désormais d'afficher les soldes de tous les sous-comptes/centres de coût associés à un compte, alors qu'auparavant, vous ne pouviez examiner les soldes que pour une combinaison spécifique compte/sous-compte/centre de coût. La fonction indique également dans une colonne les soldes de compte cumulés par période. (H046)

Impression des détails de document. Outre la description, plusieurs états peuvent désormais contenir des données détaillées de document (adresse, lot, type et numéro de document). (H156)

Descriptions des sous-comptes/centres de coût sur les états. Les états standard contiennent désormais la description du sous-compte et du centre de coût pour chaque ligne, alors qu'auparavant, seule la description du compte était imprimée. Les descriptions de sous-compte et centre de coût sont précédées respectivement d'un ou de deux astérisques (* ou **). (H026, H031)

NOUVEAU dans version 7.4F—Utilisation de la date d'écriture initiale pour les calculs de taux de change postérieurs à la consolidation de la base de données. Durant l'exécution de la fonction Export. d'écritures comptables (25.19.14) pour des comptes dont l'indice de conversion est 4, le système transfère la date d'écriture initiale dans la base de données consolidée. La fonction d'importation d'écritures comptables (25.19.15) peut alors utiliser cette date au lieu de la date de fin de mois pour calculer le taux de change. (F09M)

NOUVEAU dans version 7.4F—Modification du champ relatif à la conversion de devise dans la fonction d'importation d'écritures comptables. Le champ « Conversion devise » de la fonction Import d'écritures comptables (25.19.15) est désormais pour affichage uniquement. Le système donne à ce champ la valeur « Oui » si la devise de l'entité est différente de la devise de base et la valeur « Non » quand les deux devises sont identiques. (F0C1)

NOUVEAU dans version 7.4F—Utilisation des dates d'écriture initiales par la fonction de gestion des écritures standard. La fonction MAINT écriture standard (25.13.1) peut désormais utiliser la date d'effet définie pour les écritures du module initial plutôt que la date actuelle. Pour cela, l'indicateur d'autorisation de la modification des écritures de module dans le paramétrage de la comptabilité générale (25.24) doit avoir pour valeur « Non ». (F0CH)

NOUVEAU dans version 7.4F—Champs inutilisés supprimés des fonctions du module Comptabilité générale. Le champ « Devise entité» a été supprimé de la fonction MAINT des budgets (25.5.1) et de l'état généré par la fonction EDIT des budgets (25.5.3). (G0FM)

Clôture de période par type d'écriture de comptabilité générale

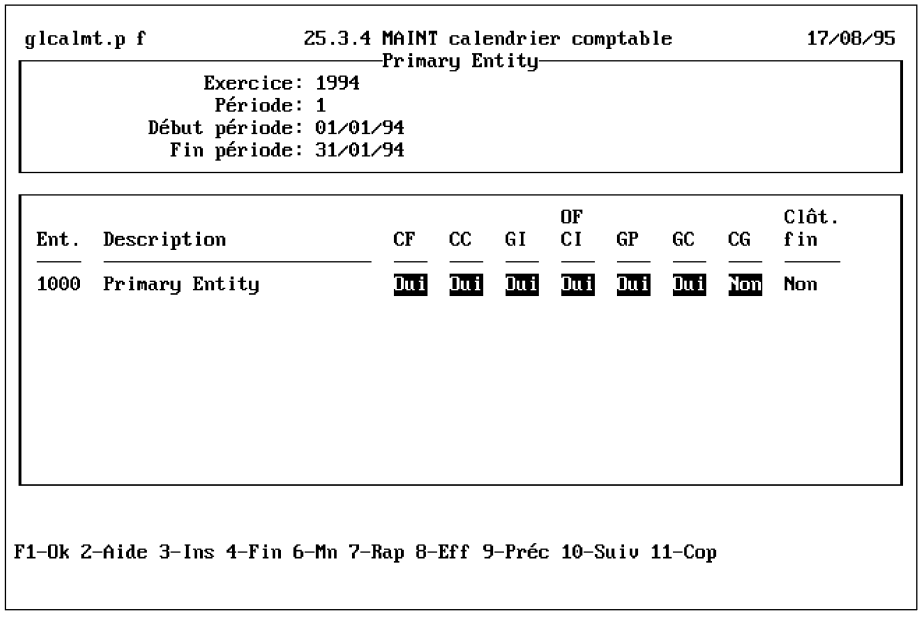

Fig. 25-1. **MAINT calendrier comptable**

La fonction de gestion de calendrier comptable (25.3.4) permet de clore les périodes comptables par type d'écriture de comptabilité générale.

Afin de clore une période pour un ou plusieurs types d'écriture, il suffit de donner aux indicateurs correspondants la valeur « Oui » dans la fonction de gestion de calendrier comptable.

Certains types sont créés dans des modules différents. Par exemple, les expéditions de commandes clients, les réceptions d'ordres d'achat, et les sorties et réceptions sur ordre de fabrication créent toutes des écritures de type IC (gestion de stock). Par ailleurs, certains modules utilisent plusieurs types d'écritures. Par exemple, le module Gestion commerciale peut créer des écritures de type IC pour les expéditions et de type SO (gestion commerciale) pour les factures imputées. Dans ce cas, si vous choisissez de ne clore que les écritures de type IC, le système bloque les écritures de

ce type (y compris les expéditions de commande client supplémentaires) pour la période, mais vous permet toujours d'imputer les factures de commande client.

Donner à l'indicateur de comptabilité générale la valeur « Oui » a pour conséquence de clore toutes les autres écritures (si possible). En effet, vous ne pouvez pas clore un type d'écriture s'il existe des écritures non imputées pour le type et la période. Notez que le libellé de colonne « CG » représente tous les types d'écriture créés dans le module Comptabilité générale (FX, XX, XY, JL, RV et RA).

Comme dans les versions précédentes de MFG/PRO, si l'indicateur de vérification des comptes de comptabilité générale a pour valeur « Oui » dans le paramétrage système/compte (36.1), le système valide la date d'effet durant la création de l'écriture. Si la valeur est « Non », la validation n'est effectuée qu'au moment de l'imputation (25.13.7).

Remarque A quelques exceptions près (écritures des modules Immobilisations et Gestion de la paie, comme déjà dans la version 7.3), la validation n'est pas fonction de l'entité. Celle-ci n'est effectuée que sur la base de l'entité principale dans la base de données.

Interrogation des écritures par compte

Dans la version 7.4, la fonction d'interrogation des écritures par compte (25.13.18) a fait l'objet de nombreuses améliorations pour devenir un outil performant en matière d'analyse de comptes. Vous pouvez désormais :

- Utiliser un nombre plus important de critères de sélection.
- Afficher plus de données pour chaque écriture (devise et/ou données de contrôle).
- Indiquer un critère de tri pour les écritures sélectionnées.
- Afficher les sous-totaux.
- Afficher plusieurs totaux généraux.

La section qui suit explique comment utiliser cette fonction. Reportez-vous à la figure ci-après pour comprendre les inter-relations entre les différents écrans.

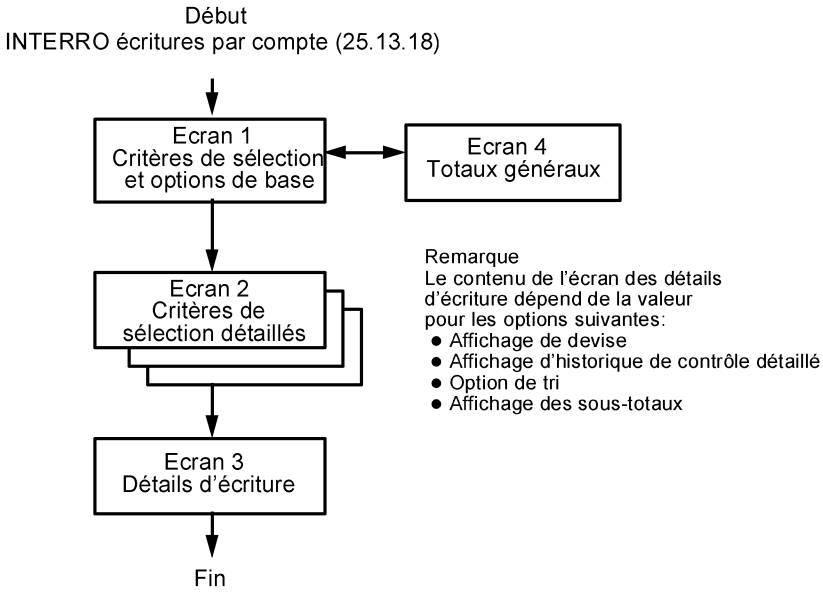

Fig. 25-2. **INTERRO écritures par compte – Présentation**

Critères de sélection et options

Le premier écran permet de définir les critères de sélection et les options de traitement.

Si vous acceptez les valeurs par défaut, la fonction va indiquer les mêmes informations que dans la version 7.3 et les versions antérieures.

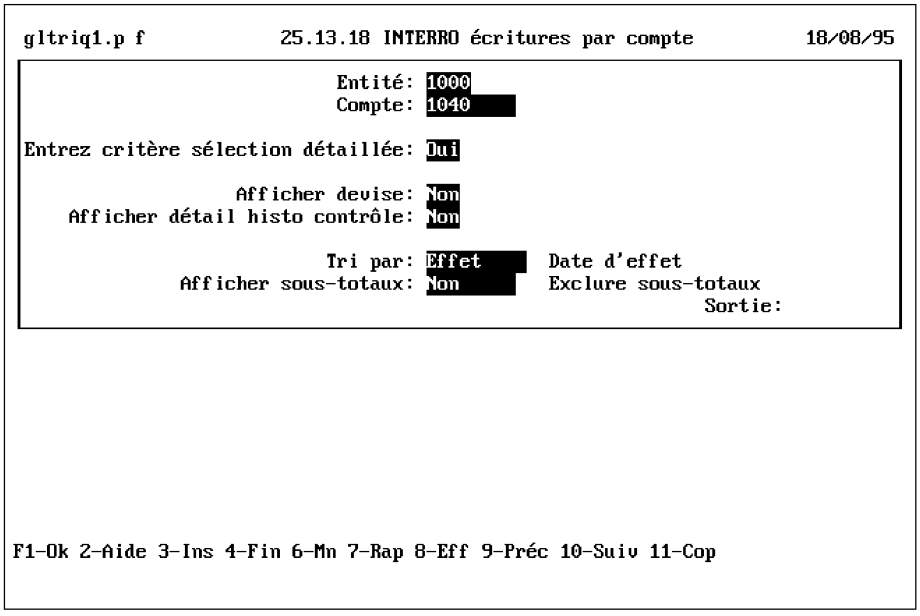

Fig. 25-3. INTERRO écritures par compte – Critères de sélection et options de base

Tableau 25-1

Champ	Valeur	Explication
Entrer critère sélection détaillée	O/N	Oui : une fenêtre permettant de spécifier différents critères de sélection va s'afficher à l'écran. Non : le système affiche toutes les écritures de l'exercice comptable actuel dont la date d'effet est antérieure ou égale à la date système.
Afficher devise	O/N	Oui : l'interrogation va contenir une ligne supplémentaire pour chaque écriture, indiquant le taux de change, le montant en devise et le code devise. Non : la ligne n'est pas affichée.

Champ	Valeur	Explication
Afficher détail histo contrôle	O/N	Oui : l'interrogation va contenir une ligne supplémentaire pour chaque écriture, indiquant la description, le code projet, le code adresse, le numéro de document et le type de document. Non : la ligne n'est pas affichée. Si vous donnez aux deux indicateurs la valeur « Oui », le système affiche deux lignes supplémentaires pour chaque écriture.
Tri par	Effet, Date, Lot, Sous, CC, Projet, Adresse	Le critère de tri par défaut est la date d'effet (Effet).
Afficher sous-totaux	Non, Seul, AD	Non : le système n'affiche pas les sous-totaux pour chaque valeur de tri (par exemple, pour chaque projet). Seul : le système n'affiche que les sous-totaux pour les valeurs de tri, pas les écritures. Cette option est pratique pour décomposer le solde d'un compte (par exemple, par centre de coût ou projet) sans faire apparaître les détails. AD : le système affiche les sous-totaux et les écritures.

L'écran suivant contient les critères de sélection détaillée disponibles dans l'interrogation (il n'apparaît que si vous avez entré « Oui » pour l'option concernée).

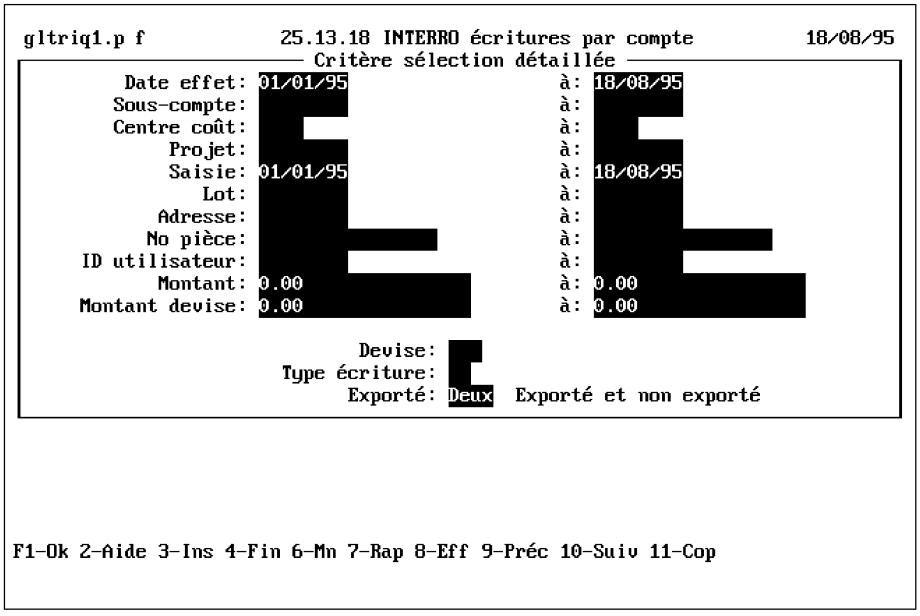

Fig. 25-4. **INTERRO écritures par compte – Critères de sélection détaillée**

Ecran des écritures détaillées

Après avoir spécifié les différents critères de sélection détaillée et les options, vous accédez à l'écran des écritures détaillées dont le format dépend des critères entrés. Pour déterminer le niveau de détail affiché, choisissez l'une des options suivantes :

- Affichage de la devise
- Affichage de l'historique de contrôle détaillé
- Valeur de tri
- Affichage des sous-totaux

Les exemples qui suivent illustrent les fonctionnalités avancées de l'interrogation.

Exemple 1 : la première figure représente l'écran des écritures détaillées par défaut, qui contient une seule ligne par écriture. Pour afficher cet écran, il vous suffit d'accepter toutes les valeurs par défaut pour les différentes options de l'écran initial.

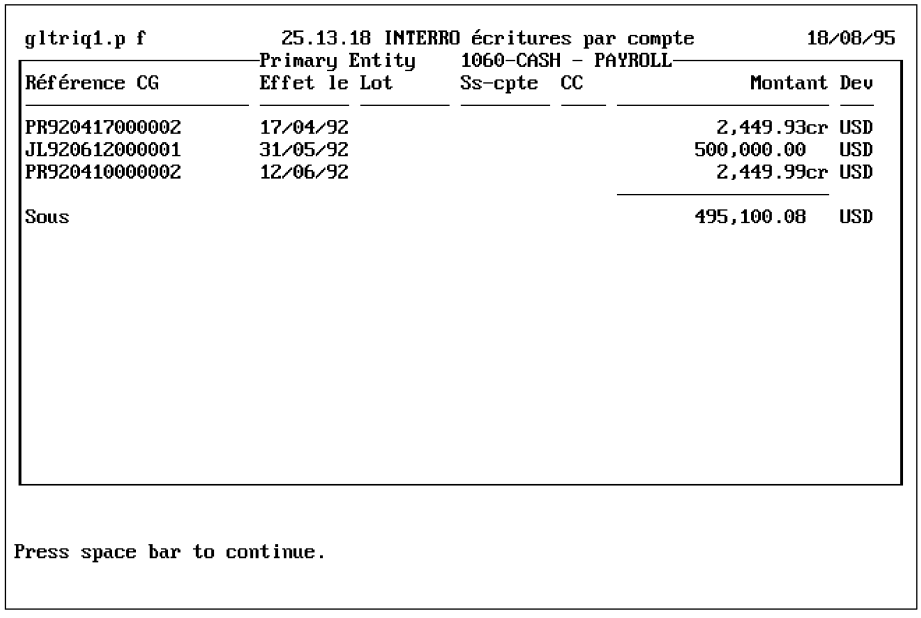

Fig. 25-5. INTERRO écritures par compte – Ecritures détaillées (par défaut)

Exemple 2 : la seconde figure représente l'écran des écritures détaillées qui apparaît si vous entrez « Oui » pour l'option d'affichage d'historique. Le système ajoute une ligne pour chaque écriture, contenant la description, le code projet, le code adresse, le numéro de document et le type de document.

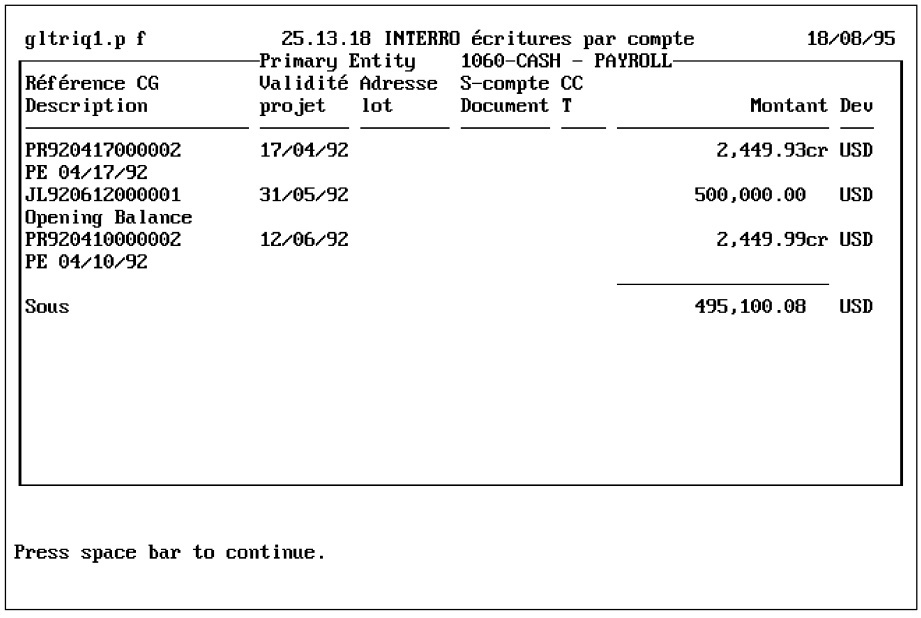

Fig. 25-6. **INTERRO écritures par compte – Ecritures détaillées (avec affichage historique)**

Vous obtenez un écran similaire si vous choisissez d'afficher les informations concernant la devise (taux de change, montant en devise et code devise) en entrant « Oui » pour l'option correspondante dans l'écran initial.

Exemple 3 : la troisième figure représente l'écran qui apparaît si vous choisissez ne n'afficher que les sous-totaux. Dans l'exemple, la valeur de tri est le centre de coût ; le système affiche donc un sous-total par centre de coût.

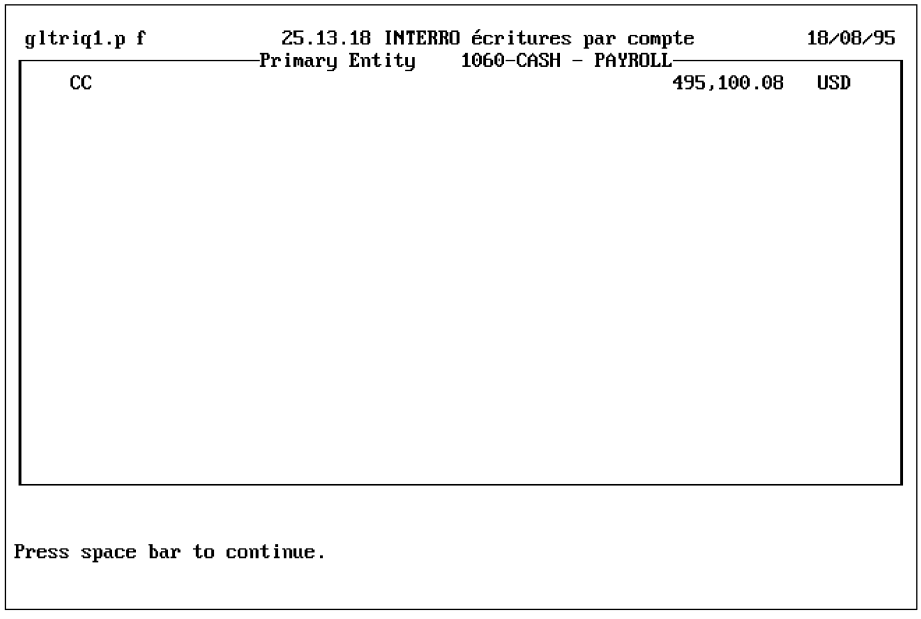

Fig. 25-7. **INTERRO écritures par compte – Sous-totaux seuls**

Totaux généraux

Le dernier écran affiche toujours un total général pour les écritures sélectionnées dans la devise de base, les totaux étant également donnés dans la devise initiale.

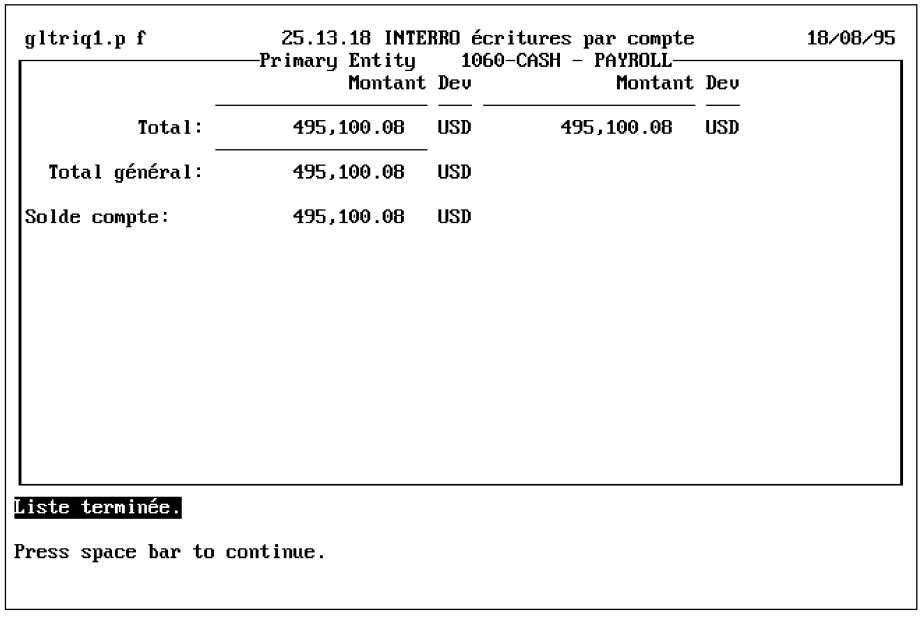

Fig. 25-8. **INTERRO écritures par compte – Totaux généraux**

Interrogation des soldes de compte

La fonction d'interrogation des soldes de compte (25.13.17) permet d'afficher les soldes de compte de comptabilité générale pour un compte donné et une plage de sous-comptes, centres de coût et entités (auparavant, vous ne pouviez afficher les soldes que pour une combinaison spécifique entité/compte/sous-compte/centre de coût).

L'interrogation contient un champ affichant le solde cumulé pour chaque période comptable.

Une fois les critères de sélection entrés, la fonction affiche un premier écran contenant les soldes de compte dans la devise de base, puis un second dans la devise du compte (si celle-ci est différente de la devise de base).

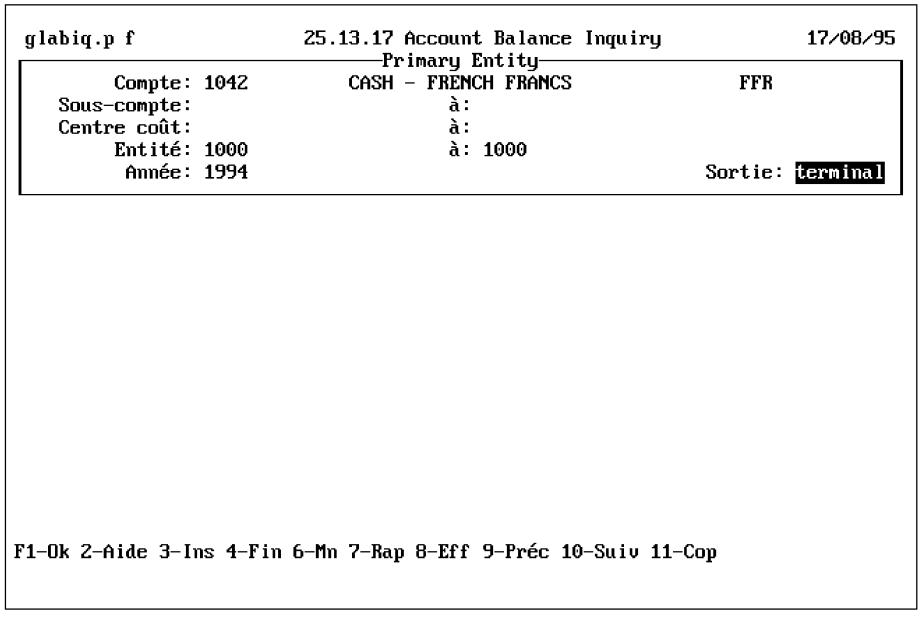

Fig. 25-9. **INTERRO écritures par compte – Critères de sélection**

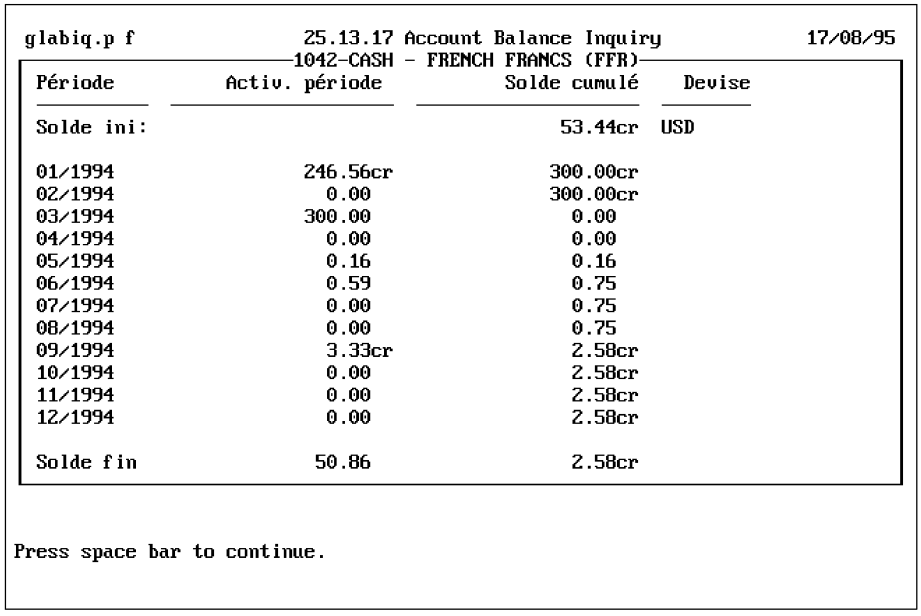

```
glabiq.p f                25.13.17 Account Balance Inquiry              17/08/95
                          1042-CASH - FRENCH FRANCS (FFR)
Période          Activ. période          Solde cumulé    Devise
Solde ini:                                      53.44cr  USD

01/1994                246.56cr                300.00cr
02/1994                  0.00                  300.00cr
03/1994                300.00                    0.00
04/1994                  0.00                    0.00
05/1994                  0.16                    0.16
06/1994                  0.59                    0.75
07/1994                  0.00                    0.75
08/1994                  0.00                    0.75
09/1994                  3.33cr                  2.58cr
10/1994                  0.00                    2.58cr
11/1994                  0.00                    2.58cr
12/1994                  0.00                    2.58cr

Solde fin                50.86                   2.58cr


Press space bar to continue.
```

Fig. 25-10. **INTERRO écritures par compte – Affichage en devise de base**

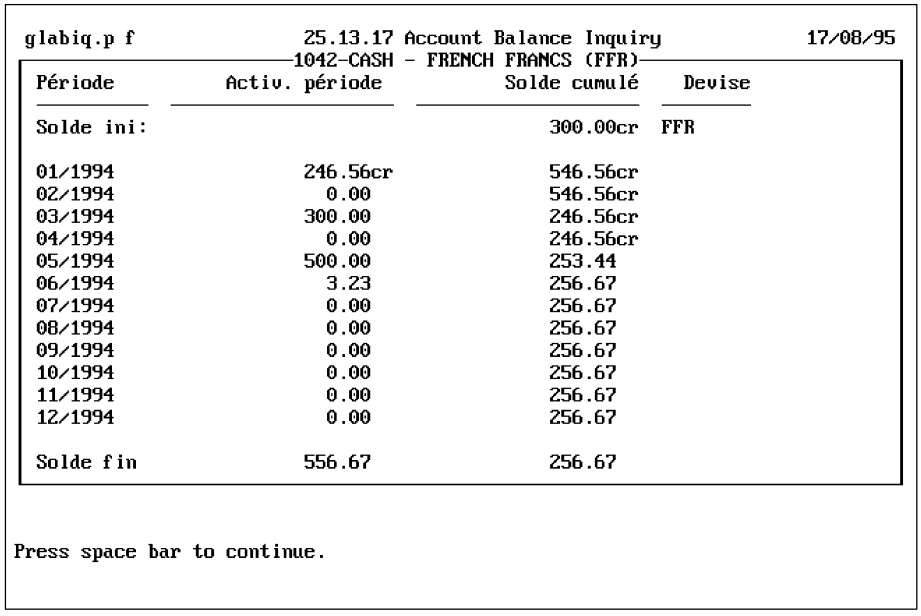

```
glabiq.p f              25.13.17 Account Balance Inquiry              17/08/95
                      1042-CASH - FRENCH FRANCS (FFR)
Période          Activ. période          Solde cumulé    Devise
Solde ini:                                    300.00cr  FFR

01/1994                246.56cr               546.56cr
02/1994                  0.00                 546.56cr
03/1994                300.00                 246.56cr
04/1994                  0.00                 246.56cr
05/1994                500.00                 253.44
06/1994                  3.23                 256.67
07/1994                  0.00                 256.67
08/1994                  0.00                 256.67
09/1994                  0.00                 256.67
10/1994                  0.00                 256.67
11/1994                  0.00                 256.67
12/1994                  0.00                 256.67

Solde fin              556.67                 256.67


Press space bar to continue.
```

Fig. 25-11. INTERRO écritures par compte – Affichage en devise du compte

Impression des détails de document

L'option d'impression des détails de document a été ajoutée aux états de comptabilité générale suivants :

- Détail de solde de compte (25.15.2)
- Détail de balance de vérification (25.15.5)
- Détail d'activités de projet (25.15.22)

Si vous donnez à l'option la valeur « Oui » (valeur par défaut), le système affiche l'adresse du client/fournisseur, le numéro de lot et les type et numéro de document pour chaque écriture.

Si vous entrez « Non », le système n'affiche que la description de l'écriture.

Nouveaux champs dans fonctions existantes

Tableau 25-2

Ecran	Champ	Explication
MAINT calendrier comptable	Clôture CF	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures du module Comptabilité fournisseurs (de type AP).
	Clôture CC	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures du module Comptabilité clients (de type AR).
	Clôture GI	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures du module Immobilisations (de type FA).
	Clôture OF/GS	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures de stock des modules Ordres de fabrication, Gestion de stock, Achats et Gestion commerciale (de type WO/IC).
	Clôture GP	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures du module Gestion de la paie (de type PR).
INTERRO calendrier comptable	Clôture CF	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures du module Comptabilité fournisseurs (de type AP).
	Clôture CC	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures du module Comptabilité clients (de type AR).
	Clôture GI	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures du module Immobilisations (de type FA).
	Clôture OF/GS	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures de stock des modules Ordres de fabrication, Gestion de stock, Achats et Gestion commerciale (de type WO/IC).
	Clôture GP	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures du module Gestion de la paie (de type PR).

Ecran	Champ	Explication
EDIT calendrier comptable	Clôture CF	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures du module Comptabilité fournisseurs (de type AP).
	Clôture CC	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures du module Comptabilité clients (de type AR).
	Clôture GI	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures du module Immobilisations (de type FA).
	Clôture OF/GS	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures de stock des modules Ordres de fabrication, Gestion de stock, Achats et Gestion commerciale (de type WO/IC).
	Clôture GP	Indique si la période comptable est ouverte pour les écritures du module Gestion de la paie (de type PR).
INTERRO des soldes de comptes	Solde cumulé	Contient le total cumulé du solde de compte. Si le solde de la période précédente est identique à celui de la période actuelle, le système utilise des guillemets de répétition (“) pour indiquer que le même montant est reporté sur la période suivante.
INTERRO écritures par compte	Entrer critère sélection détaillée	Entrez « Oui » pour afficher une fenêtre permettant de spécifier différents critères de sélection.
	Effet le/A	Plage de dates d’effet à inclure dans l’interrogation.
	Sous-compte/A	Plage de sous-comptes à inclure dans l’interrogation.
	C/coût	Plage de centres de coût à inclure dans l’interrogation.
	Projet	Plage de projets à inclure dans l’interrogation.
	Entré	Plage de dates de saisie à inclure dans l’interrogation.
	Lot	Plage de lots à inclure dans l’interrogation.
	Adresse	Plage d’adresses à inclure dans l’interrogation.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
INTERRO écritures par compte (continué)	Document	Plage de documents à inclure dans l'interrogation.
	ID util	Plage d'ID utilisateur à inclure dans l'interrogation.
	Montant	Plage de montants d'écriture (en devise de base) à inclure dans l'interrogation.
	Montant devise	Plage de montants d'écriture (en devise de transaction) à inclure dans l'interrogation.
	Devise	Devise à inclure dans l'interrogation. Si vous n'entrez rien, le système sélectionne toutes les devises.
	Type transaction	Type d'écriture de comptabilité générale (AP, AR, SO, etc.) à inclure dans l'interrogation. Si vous n'entrez rien, le système sélectionne tous les types.
	Exporté	Indique si les écritures « exportées » via la fonction d'exportation d'écritures comptables (25.19.14) doivent être incluses dans l'interrogation. O = Inclure les écritures exportées uniquement. N = Inclure les écritures non exportées uniquement. Les deux = Inclure les écritures exportées et non exportées.
	Afficher devise	Entrez « Oui » pour afficher une ligne supplémentaire contenant le taux de change, le code devise et le montant en devise pour chaque écriture.
	Afficher détail histo contrôle	Entrez « Oui » pour afficher une ligne supplémentaire contenant la description, le projet, l'adresse et les numéro et type de document pour chaque écriture.
	Tri par	Clé de tri principale des écritures sélectionnées. Appuyez sur F2 pour afficher les clés disponibles.
	Afficher sous-totaux	Indique si le système doit afficher un sous-total pour chaque valeur de tri et, le cas échéant, s'il doit inclure le détail des écritures.
Solde de compte - détail	Imprimer détail document	Entrez « Oui » pour afficher les détails de document (adresse du client/fournisseur, numéro de lot, numéro et type de document).

Ecran	Champ	Explication
Balance de vérification - détail	Imprimer détail document	Entrez « Oui » pour afficher les détails de document (adresse du client/fournisseur, numéro de lot, numéro et type de document).
Activités projets - détail	Imprimer détail document	Entrez « Oui » pour afficher les détails de document (adresse du client/fournisseur, numéro de lot, numéro et type de document).

Champs supprimées

Tableau 25-3

Ecran	Champ
MAINT des budgets	Devise entité
EDIT des budgets	Devise entité

Chapitre 26
Multi-devises

Gestion des banques

Dans la version 7.4, la fonction de gestion des banques (26.13) a été améliorée pour tenir compte des impératifs liés aux transferts bancaires via EDI et à la gestion des effets, qui sont aujourd'hui des pratiques courantes dans les relations commerciales internationales. Vous pouvez spécifier pour chaque banque les comptes de comptabilité générale servant aux paiements, les ID de taxe et les données EDI. Les programmes standard n'utilisent pas encore ces données, mais elles peuvent faire l'objet de programmes personnalisés.

La fonction vous permet aussi d'entrer le nom et l'adresse de la banque, tout comme dans les fonctions de gestion des clients, gestion des fournisseurs, et autres fonctions de gestion d'adresses. Pour vérifier les données entrées, vous pouvez exécuter la nouvelle fonction d'édition des banques (26.15). (H116, H157)

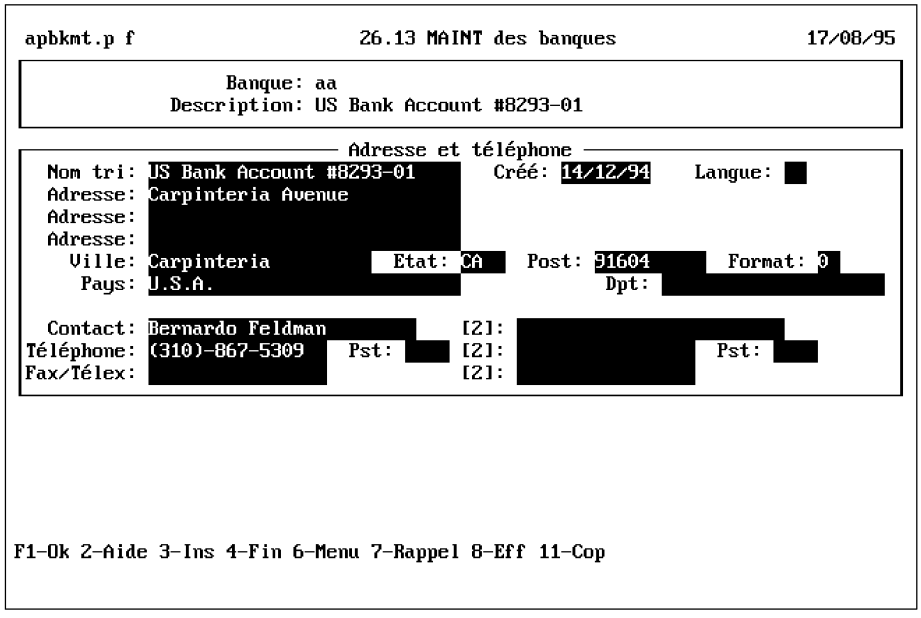

Fig. 26-1. **MAINT des banques – Données d'adresse**

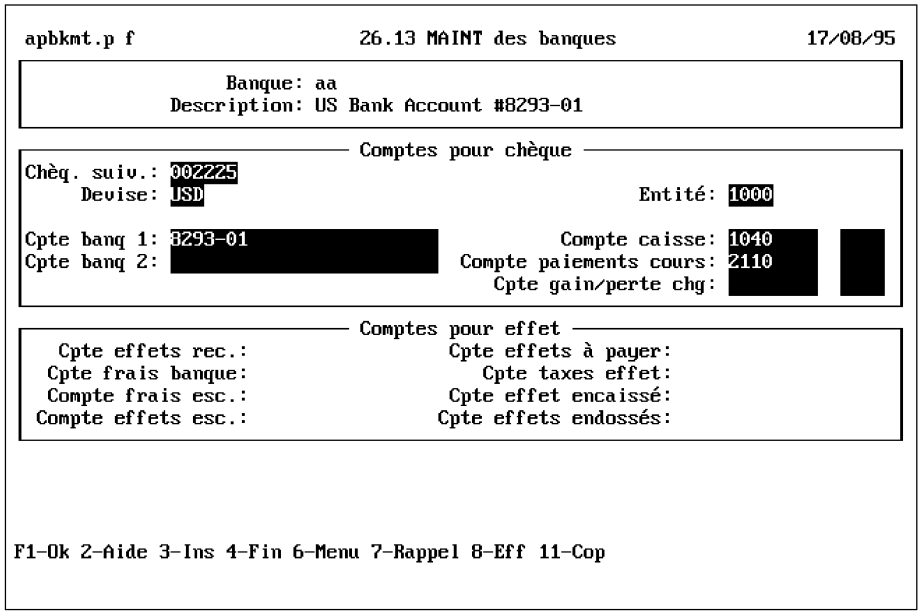

Fig. 26-2. **MAINT des banques – Données comptables**

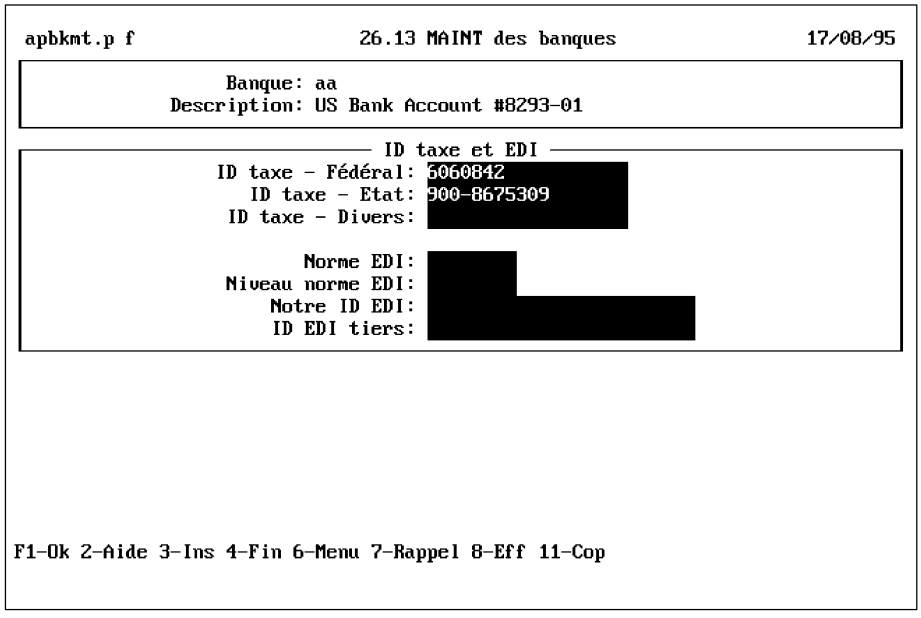

Fig. 26-3. **MAINT des banques – ID de taxe et données EDI**

Remarque Il n'existe aucun lien entre les améliorations apportées à la fonction de gestion des banques et la nouvelle fonction de gestion des banques de fournisseur/client. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.

Nouvelles fonctions

Tableau 26-1

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de l'procédure
26.15	EDIT des banques	apbkrp.p

Nouveaux champs dans fonctions existantes

Tableau 26-2

Ecran	Champ	Explication
MAINT des banques (26.13, 27.6.1, 28.9.1)	Adresse et téléphone : Nom tri	Nom servant de clé de tri dans les états et fenêtres d'aide.
	Créé	Date à laquelle la banque a été définie dans le système.
	Langue	Langue associée à la banque.
	Adresse ... Pays	Adresse postale de la banque.
	Format	Détermine si le code postal est indiqué après ou avant le nom de la ville. Si vous entrez 0, le code figure après le nom de la ville/Etat ou province ; si vous entrez 1, il figure avant.
	Attention ... Fax/Télex	Contact et numéros de téléphone de la banque.
	Cpte banq 1et 2	Les champs contenant les numéros de compte ont été étendus à 23 caractères.
	Comptes pour effet :Cpte effets rec.	Compte, sous-compte et centre de coût pour effets à recevoir. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.
	Cpte frais banque	Compte, sous-compte et centre de coût pour frais bancaires. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.
	Compte frais esc.	Compte, sous-compte et centre de coût pour frais d'escompte. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.
	Compte effets esc.	Compte, sous-compte et centre de coût pour effets escomptés. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.

(continué)

Ecran	Champ	Explication
MAINT des banques (26.13, 27.6.1, 28.9.1) (continué)	Cpte effets à payer	Compte, sous-compte et centre de coût pour effets à payer. Si vous réglez une pièce avec un effet en utilisant le code banque, le système crédite le compte d'effets à payer au lieu des comptes de trésorerie ou d'en-cours de paiement.
	Cpte taxes effet	Compte, sous-compte et centre de coût pour taxes sur effets. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.
	Cpte effet encaissé	Compte, sous-compte et centre de coût pour effets encaissés. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.
	Cpte effets endossés	Compte, sous-compte et centre de coût pour effets endossés. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.
	ID taxe et EDI : Champs ID de taxe	ID de taxe fédérale, d'Etat ou autres pour la banque. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.
	Champs EDI	Informations utilisées pour les transmissions de données via l'interface EDI. Ce champ n'est pas utilisé dans la version 7.4.

Chapitre 27
Comptabilité clients

Fonctions essentielles

Gestion des règlements. L'interface utilisateur de la fonction de gestion des règlements (27.6.4) a été améliorée pour permettre un traitement plus rapide et plus efficace des règlements des clients. (H105)

Contrôles de transaction. Le système affiche désormais un message d'erreur dans les fonctions de gestion des notes de débit/crédit (27.1) et de gestion des règlements si la somme des montants des lignes de répartition s'avère différente du total de contrôle de la transaction. Le message indique le montant de contrôle entré, le total réel des lignes de répartition et l'écart. Le système vous demande ensuite de modifier, d'annuler ou d'accepter la transaction. (H115)

Impression de notes de débit/crédit. Cette fonction (27.15) imprime les notes de débit/crédit et de frais financiers. (H158)

Ajustement des limites de crédit client. Le module Adresses/taxes dispose d'une nouvelle fonction d'ajustement des limites de crédit client (2.1.7), qui vous permet d'abaisser ou de relever la limite de crédit pour un client sur en appliquant à la limite actuelle un pourcentage journalier cumulé (simple ou composé) ou un pourcentage fixe simple. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes dans ce guide. (H081)

Banques de client/fournisseur. Le module Comptabilité clients n'utilise pas encore les banques de client dans la version 7.4 ; vous pouvez cependant les définir pour

référence. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes. (H248, H262)

Gestion des banques. Plusieurs champs ont été ajoutés à la fonction de gestion des banques (26.13, 27.6.1 et 28.9.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Multi-devises.

Gestion globale des taxes. Si vous utilisez la gestion globale des taxes, vous pouvez maintenant enregistrer des données supplémentaires en matière de taxe dans la fonction de gestion des notes de débit/crédit (27.1). L'option d'affichage/édition du détail de taxe vous permet d'examiner (et éventuellement de modifier) les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes. (Ordres de modification technique multiples)

Conditions de règlement. MFG/PRO utilise désormais les notions de mois prochain, de fin de semaine et de quinzaine, et de dates de début (dates de base) pour le calcul des échéances de paiement, et d'intérêts pour les conditions de règlement (destiné aux environnements à fort taux d'inflation). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes. (H070, H184)

NOUVEAU dans version 7.4F—Amélioration de l'affichage pour les factures avec règlements multiples dans les fonctions d'édition des pièces âgées. Quand vous enregistrez plusieurs règlements pour une facture ou une note, les montants sont désormais cumulés par période et le total affiché dans la devise de l'état. Les différents chèques sont imprimés sur des lignes distinctes, sous le total (comme il s'agit d'états âgés, les montants ne sont pas affichés), alors qu'auparavant, le total était imprimé sur la même ligne que la première référence de chèque. Ces améliorations concernent les fonctions EDIT pièces âgées/date échéance (27.16), EDIT pièces âgées/date facture (27.17) et EDIT pièces âgées/date effet (27.18). (F0C3)

NOUVEAU dans version 7.4F—Utilisation de la date de taux de change révisé par la fonction de calcul des frais financiers. La fonction Calcul des frais financiers (27.12) applique désormais le taux de change à la date de calcul des frais financiers plutôt qu'à la date de création du document. (FU26)

NOUVEAU dans version 7.4G—Mise à jour de la dernière date de règlement après la suppression du règlement. Quand vous supprimez un règlement effectué par un client dans la fonction MAINT des règlements (27.6.4), la dernière date de règlement est désormais mise à jour avec la dernière date de chèque disponible ou la dernière date entrée pour les règlements précédents du client. Si vous supprimez l'unique règlement d'un client, le système entre un point d'interrogation (?) dans le champ relatif à la dernière date de règlement et met ce champ à jour lors du règlement suivant. (F0TX)

Gestion des règlements

Pour simplifier et accélérer l'imputation des règlements de pièces ouvertes (factures, notes, frais financiers), une option de sélection automatique des factures/notes a été ajoutée à la fonction de gestion des règlements (27.6.4).

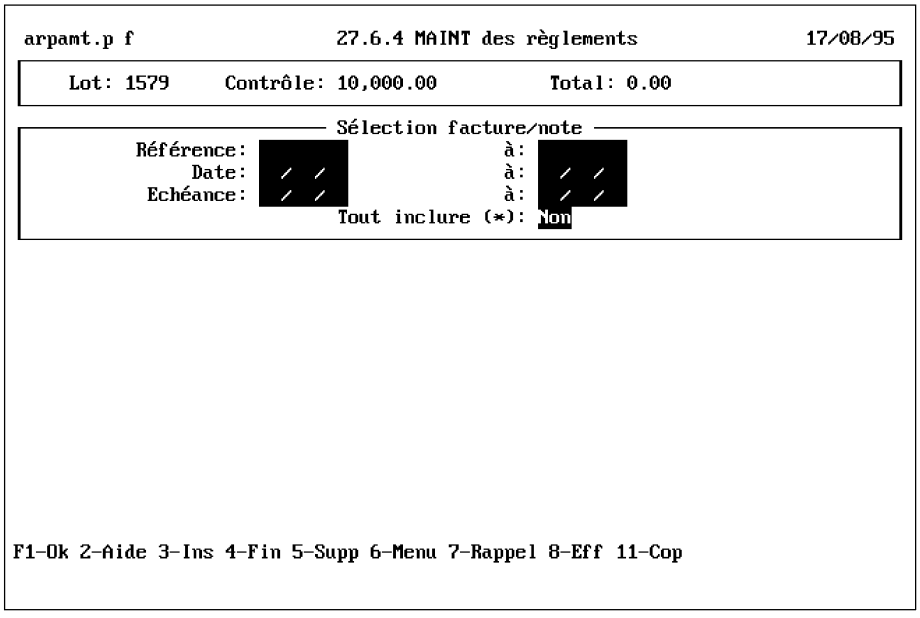

Fig. 27-1. **MAINT des règlements - Sélection des factures/notes**

Vous accédez à la nouvelle fenêtre de sélection en donnant à l'indicateur d'imputation automatique la valeur « Oui ». Cela vous permet de sélectionner des pièces ouvertes en indiquant des plages de références, de dates de transaction et de dates d'échéance. Si vous ne spécifiez aucun critère de sélection, le système inclut toutes les pièces ouvertes pour l'adresse de facturation du client, jusqu'à ce que le total de contrôle de transaction soit atteint (en imputant partiellement le dernier règlement si la somme de toutes les pièces dépasse le total de contrôle).

Remarque Le système ne sélectionne des pièces ouvertes que si le total de contrôle est supérieur à zéro.

L'option de sélection de toutes les pièces détermine le statut par défaut des pièces affichées. Entrez « Oui » pour cette option si la plupart ou toutes les pièces sont couvertes par le règlement, et « Non » si vous voulez sélectionner des pièces manuellement.

Dans l'écran suivant (écran de sélection de paiement automatique), le système affiche la liste de toutes les pièces correspondant aux critères entrés précédemment. Les pièces sélectionnées sont désignées par un astérisque (*) dans la colonne prévue à cet effet. Les pièces ouvertes les plus anciennes sont affichées en premier, et celles possédant la même date d'échéance dans l'ordre décroissant des références.

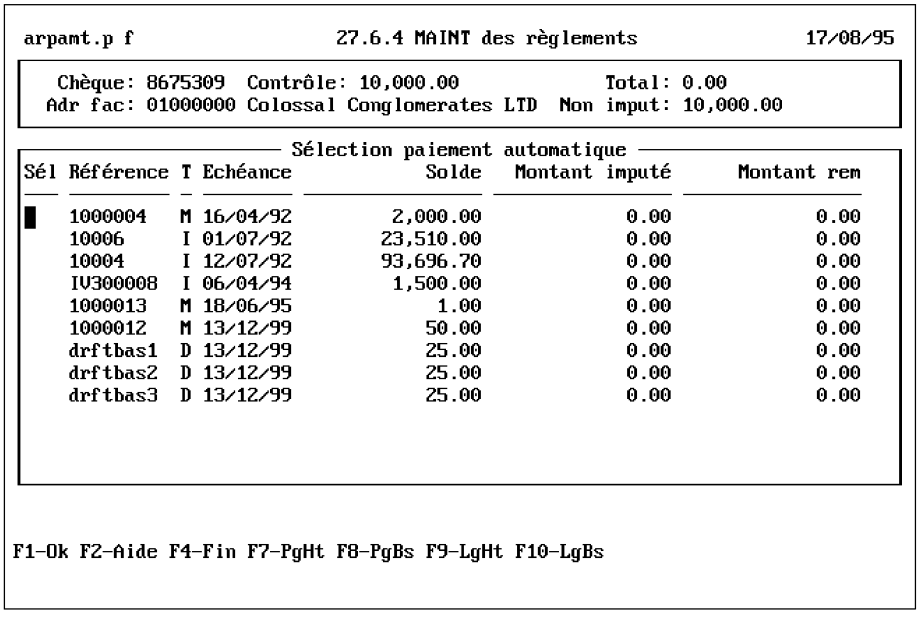

Fig. 27-2. MAINT des règlements – Sélection paiement automatique

Vous pouvez parcourir la liste en déplaçant le curseur ou en utilisant les touches de défilement des pages. Pour sélectionner/désélectionner une pièce, positionnez le curseur sur cette pièce et appuyez sur la touche Space Bar ou Return. A chaque sélection/désélection d'une pièce, le système met automatiquement à jour les deux totaux affichés dans le coin supérieur droit de l'écran. Dans le champ « Total », il

affiche le montant actuellement imputé et, dans le champ « Non imput », le montant non imputé (total de contrôle moins total imputé).

Si vous êtes satisfait de la sélection, appuyez sur F1 pour traiter les pièces et passer à l'écran du détail d'imputation de règlement.

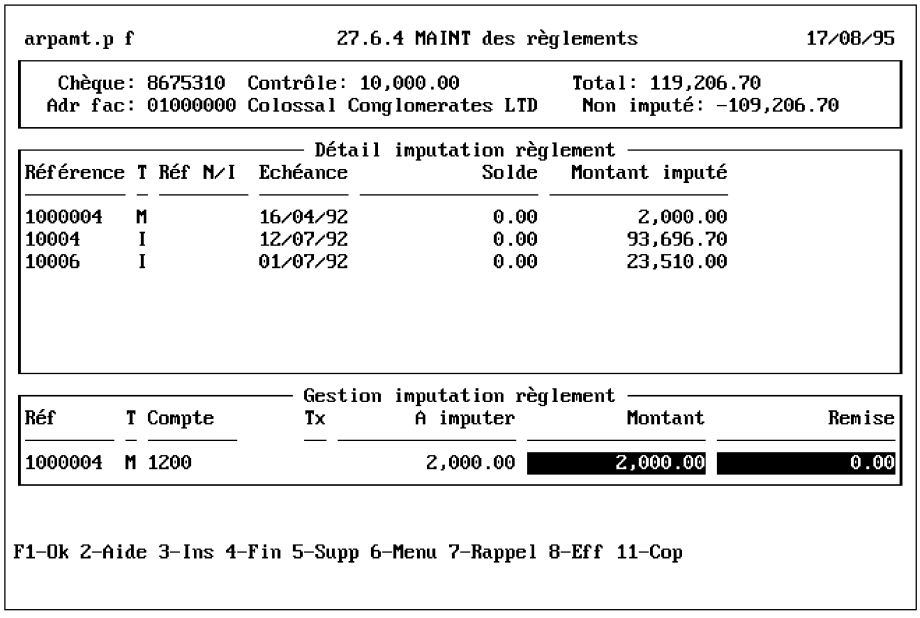

Fig. 27-3. **MAINT des règlements – Détail imputation règlement**

Le cas échéant, vous pouvez modifier manuellement les sélections précédentes (par exemple, si le client ne règle pas entièrement le montant ouvert). Les fonctionnalités de cet écran sont les mêmes que dans les précédentes versions de MFG/PRO : vous pouvez toujours ajouter des pièces ouvertes ou enregistrer des montants non imputés ou non gérés en comptabilité clients.

Contrôles de transaction

Quand vous entrez des transactions avec les fonctions de gestion des notes de débit/crédit ou de gestion des règlements, le système affiche désormais un message

d’erreur si la somme des montants des lignes de répartition s’avère différente du montant de contrôle de la transaction.

Le message indique le montant de contrôle entré, le montant réel des lignes de répartition et l’écart entre les deux. Le système vous demande ensuite de modifier, d’annuler ou d’accepter la transaction afin de poursuivre.

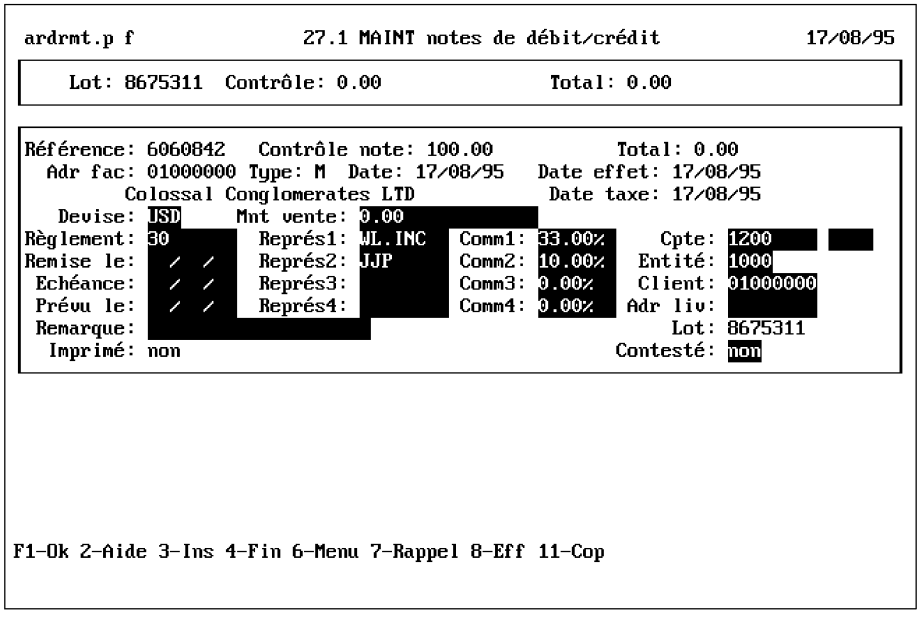

Fig. 27-4. **MAINT notes de débit/crédit**

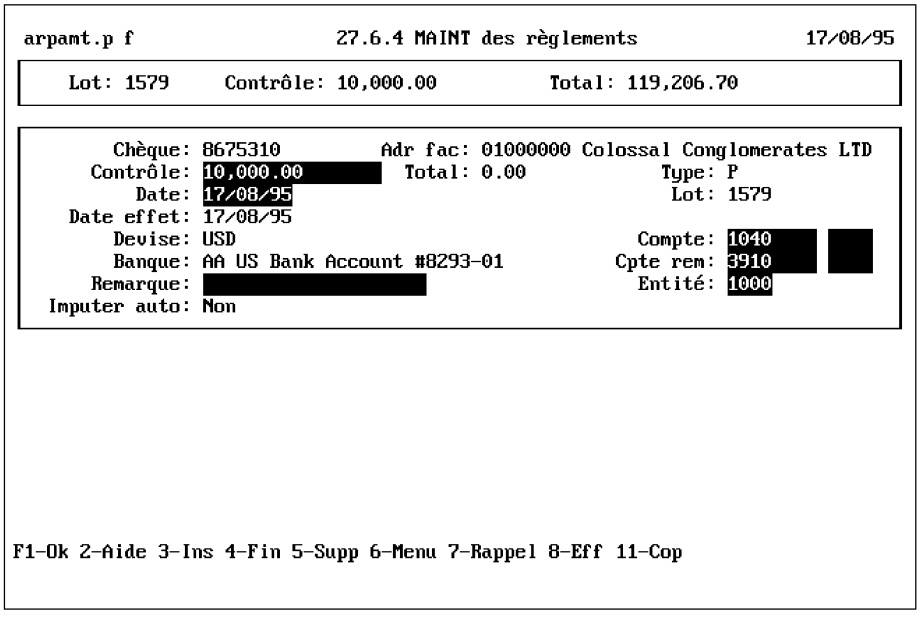

Fig. 27-5. **MAINT des règlements**

Tableau 27-1

Champ	Explication
Accepter	Le système définit le montant de contrôle de la transaction comme égal à la somme des montants des lignes de répartition. Toutes les données sont conservées et les fichiers mis à jour (équivaut à ignorer le message affiché auparavant pour une transaction non équilibrée).
Modifier	Le système réaffiche la première fenêtre de la transaction. Vous conservez les données entrées et pouvez corriger le montant de contrôle et/ou les montants des lignes de répartition.
Annuler	Vous perdez les données entrées et aucun fichier n'est mis à jour.

Impression de notes de débit/crédit

La fonction d'impression de notes de débit/crédit (27.15) permet de sélectionner pour impression des notes de débit/crédit et de frais financiers.

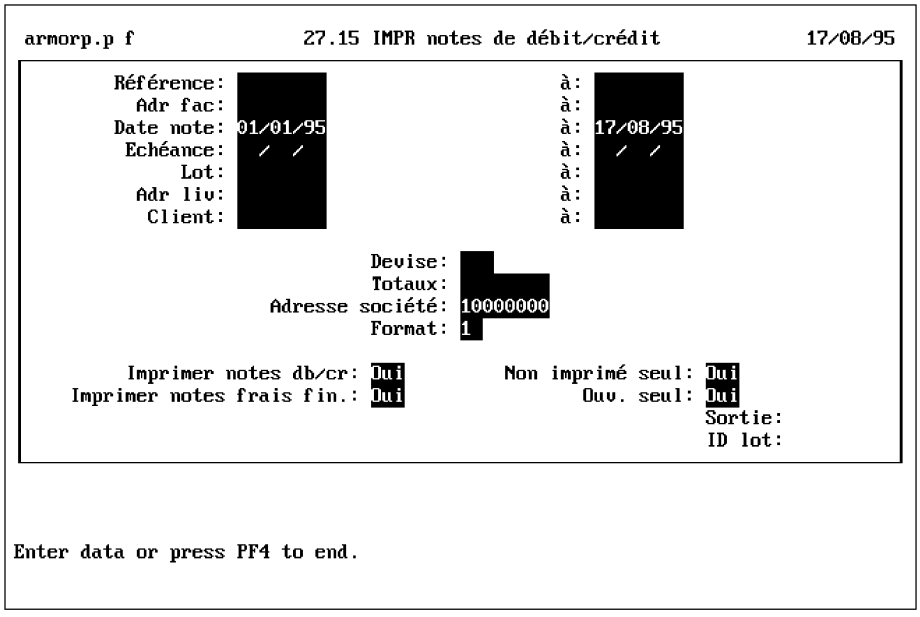

Fig. 27-6. **Impression note débit/crédit/fin**

Une fois tous les documents imprimés, le système vous demande d'indiquer si l'impression est correcte. Répondez « Oui » si la plupart des documents sont imprimés correctement. Dans ce cas, le système désigne toutes les notes comme imprimées (pour réimprimer un document, sélectionnez une nouvelle fois la note concernée et donnez à l'indicateur « Non imprimé seul » la valeur « Non »). Si vous répondez « Non », les notes imprimées ne sont pas désignées comme tel, et vous pouvez les réimprimer.

La plupart des champs de cette fonction sont assez explicites ; en cas contraire, ils sont décrits ci-après.

Tableau 27-2

Champ	Valeur	Explication
Devise		Permet de sélectionner les notes sur la base de la devise. Si vous n'entrez aucune valeur, le système inclut les notes quelle que soit la devise.
Totaux	Tt Db Cr	Indique si le système doit imprimer les notes avec un total positif (débit) ou négatif (crédit). Tout : les notes de débit et les notes de crédit sont imprimées. Débit : seules les notes de débit sont imprimées. Crédit : seules les notes de crédit sont imprimées.
Format	1 (un)	Identifie le format d'impression des notes. Si vous utilisez un format personnalisé, la valeur est différente de 1.
Imprimer notes db/cr	O/N	Entrez « Oui » pour imprimer des notes de débit/crédit (type M).
Imprimer notes frais fin.	O/N	Entrez « Oui » pour imprimer des notes de frais financiers (type F).
Non imprimé seul	O/N	Oui : le système n'imprime que les notes qui n'ont pas encore été imprimées. Non : le système imprime les notes qui n'ont pas encore été imprimées et celles qui ont déjà été imprimées.
Ouv. seul	O/N	Oui : le système n'imprime que les notes avec des montants ouverts. Non : les notes ouvertes et closes sont imprimées.
Adresse société		Le nom et l'adresse postale associés à l'adresse de la société sont imprimés dans le coin supérieur gauche de la note.

Nouvelles fonctions

Tableau 27-3

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de l'procédure
27.15	Impression note débit/crédit/fin	(armorp.p)

Modifications de menu

Tableau 27-4

De		A	
27.21	EDIT écritures CC-CG	27.21	EDIT écritures CC-GG non imputées

Nouveaux champs dans fonctions existantes

Tableau 27-5

Ecran	Champ	Explication
MAINT notes de débit/crédit	Ecran des détails de taxe Afficher/éditer détail taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Si cet indicateur a comme valeur « Oui », une nouvelle fenêtre permet d'examiner (et éventuellement de modifier) les données détaillées de taxe. Cette fenêtre contient les données provenant de l'enregistrement du taux de taxe (2.13.13.1) servant à calculer les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Lgne	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Plusieurs taxes peuvent être associées aux lignes et frais divers. Utilisez les touches de déplacement vertical pour faire défiler les montants (lignes) pour chaque type de taxe. Selon le type de transaction, il existe des lignes 0, 1 à 99998 et 99999, qui correspondent : *0 :* aux lignes de transaction et frais divers taxés au niveau du total. *1 à 99998 :* aux lignes taxées par ligne. Le numéro de ligne dans l'écran du détail de taxe correspond au numéro de ligne de commande. *99999 :* aux frais taxés par ligne. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT notes de débit/crédit (continué)	Frais	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code des frais divers soumis à taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe par	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes *Total :* le taux de taxe est appliqué au total des lignes soumises à la combinaison type/classe/emploi de taxe. *Ligne :* le taux de taxe est appliqué séparément à chaque ligne soumise au type de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mis à jr	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Indique si le montant de taxe calculé par le système a été modifié. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Date taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Date utilisée pour sélectionner le taux de taxe applicable à la ligne. Correspond à la date d'échéance de la commande si vous n'avez pas spécifié manuellement une autre date dans l'en-tête de commande. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taux taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taux applicable pour le type de taxe (sélectionné par le système). Basé sur la classe de taxe de la ligne, l'emploi de taxe pour l'adresse et la date de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Code taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Identifie le taux de taxe pour le type. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT notes de débit/crédit (continué)	Système	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Système de taxation identifiant l'ensemble des types de taxe applicables aux conditions de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Type taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taxe spécifique à laquelle se rapporte le montant de taxe (par exemple, la taxe du comté de Los Angeles, l'ICMS brésilienne). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Classe de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Emploi de taxe pour la ligne de transaction ou les frais divers. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran d'en-tête (frais divers) ou à celui de saisie des lignes (lignes) et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt trans	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Montant total de la ligne, hors taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base non taxable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Portion non taxable du montant de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT notes de débit/crédit (continué)	Base à taxer	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Portion à taxer du montant de la transaction. *Si vous modifiez cette valeur, le système ne recalcule pas la taxe.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Correspond par défaut au montant calculé par le système, à moins que vous ne le changiez. *Si vous modifiez le montant, le système de recalcule pas les autres valeurs.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe récup.	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement) et que les transactions d'achat ou de comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe non récup.	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement) et que les transactions d'achat ou de comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Absorber/conserver	Ne concerne que les utilisateurs du système de gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Dans les transactions de vente et de comptabilité clients, toute taxe sur vente absorbée par la société (non facturée au client ou incluse dans le total de la transaction). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT notes de débit/crédit (continué)	ACTION: (accepter /modifier/annuler):	Entrez A pour accepter la transaction (le système définit le montant de contrôle de la transaction comme égal à la somme des montants des lignes de répartition), E pour la modifier (vous pouvez corriger les montants) et C pour l'annuler (la transaction est annulée et aucun fichier n'est mis à jour).
MAINT des banques		Pour de plus amples informations concernant les nouveaux champs de cette fonction, reportez-vous au chapitre consacré au module Multi-devises.
MAINT des règlements	Imputer auto	Oui : la nouvelle fenêtre de sélection des factures/notes s'affiche. Vous pouvez y spécifier une plage de références, de dates de transaction et de dates d'échéance afin que le système sélectionne les pièces ouvertes automatiquement. Non : la fenêtre n'est pas affichée et vous devez sélectionner les pièces manuellement.
	Référence/A	Plage de pièces ouvertes à inclure dans la sélection.
	Date/A	Plage de dates de transaction à inclure dans la sélection.
	Echéance/A	Plage de dates d'échéance à inclure dans la sélection.
	Tout inclure (*)	Oui : toutes les pièces ouvertes affichées sont sélectionnées pour paiement. Non : les pièces ne sont pas sélectionnées initialement.
	ACTION: (accepter/modifier/ annuler):	Entrez A pour accepter la transaction (le système définit le montant de contrôle de la transaction comme égal à la somme des montants des lignes de répartition), E pour la modifier (vous pouvez corriger les montants) et C pour l'annuler (la transaction est annulée et aucun fichier n'est mis à jour).

Chapitre 28
Comptabilité fournisseurs

Fonctions essentielles

Gestion des pièces. L'interface utilisateur de la fonction de gestion des pièces (28.1) a été notablement modifiée. Vous pouvez désormais traiter sur une pièce plusieurs ordres d'achat pour un même fournisseur. Vous disposez d'une fenêtre de sélection des réceptions, et l'écran affichant les réceptions indique maintenant la liste de colisage et les quantités reçues, ainsi que différents montants totaux. Le champ relatif au montant bloqué et l'indicateur de confirmation figurent maintenant dans l'en-queue de la transaction. Pour de plus amples informations sur la gestion des pièces, reportez-vous à la section correspondante de ce chapitre. (H149, H199, H255, H310, H312, H317, H318, H319)

Suivi des pièces par employé affecté. Cette amélioration vous permet d'enregistrer un code employé affecté pour les pièces. En général, ce code représente l'employé qui approuve la pièce. Vous pouvez suivre les pièces non approuvées par code employé affecté en utilisant une nouvelle fonction, Registre des pièces par employé (28.3.2). Pour de plus amples informations sur le suivi des pièces par employé affecté, reportez-vous à la section correspondante de ce chapitre. (H079, H099, H101, H249)

Contrôles de transaction. Pour les pièces (28.1), les chèques manuels (28.9.10) et durant la compensation des chèques (28.9.13), le système affiche désormais un message d'erreur si la somme des montants des lignes de répartition s'avère différente du total de contrôle de la transaction. Le message indique le montant de contrôle entré, le total réel des lignes de répartition et l'écart. Le système vous

demande ensuite de modifier, d'annuler ou d'accepter la transaction. Pour de plus amples informations sur les contrôles de transaction, reportez-vous à la section correspondante de ce chapitre. (H117, H311)

Gestion des effets fournisseurs. Dans de nombreux pays, les effets sont un moyen de paiement répandu. Auparavant, les pièces ne pouvaient être payées que par chèque ou transfert de fonds électronique. Désormais, le module Comptabilité fournisseurs gère le paiement par effet. Pour de plus amples informations sur la gestion des effets fournisseurs, reportez-vous à la section correspondante de ce chapitre. (H131, H183, H201, H203, H235, H241, H242, H245, H246)

Gestion de la compensation des chèques. L'interface utilisateur de la fonction de gestion de la compensation des chèques (28.9.13) a été simplifiée pour permettre un rapprochement plus rapide et efficace des chèques et effets. Pour de plus amples informations sur la gestion de la compensation des chèques, reportez-vous à la section correspondante de ce chapitre. (H264)

Banques de client/fournisseur. Un nouveau menu, relatif aux banques de client/fournisseur, introduit de nouvelles fonctions dans le module Comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes dans ce guide. (H248, H262)

Gestion des banques. Plusieurs champs ont été ajoutés à la fonction de gestion des banques (26.13, 27.6.1 et 28.9.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Multi-devises dans ce guide.

Gestion globale des taxes. Si vous utilisez la gestion globale des taxes, vous pouvez maintenant enregistrer des données supplémentaires en matière de taxe pour les pièces (28.1). L'option d'affichage/édition du détail de taxe vous permet d'examiner (et éventuellement de modifier) les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes dans ce guide. (Ordres de modification technique multiples)

Conditions de paiement. MFG/PRO utilise désormais les notions de mois prochain, de fin de semaine et de quinzaine, et de dates de début (dates de base) pour le calcul des échéances de paiement, et d'intérêts pour les conditions de paiement (destiné aux environnements à fort taux d'inflation). Pour de plus amples informations,

reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes dans ce guide. (H070, H184)

NOUVEAU dans version 7.4F—Utilisation du coût d'achat et de l'unité de mesure par le registre des pièces fournisseurs. Quand l'indicateur d'impression des réceptions d'achats a pour valeur « Oui », le registre des pièces fournisseurs (28.3) utilise désormais le coût d'achat et l'unité de mesure au lieu du coût de l'article et l'unité de mesure. (F0K5)

NOUVEAU dans version 7.4F—Utilisation du montant initial de la pièce dans le registre des règlements fournisseurs. Auparavant, le registre des règlements (28.9.12) utilisait le montant de la pièce revalorisé sur la base du taux de change au moment du paiement. Il utilise désormais le montant entré dans la fonction MAINT des pièces (28.1), ce qui permet d'afficher les gains ou pertes exacts en cas de variation du taux de change. (F09H)

NOUVEAU dans version 7.4F—Ajout du compte de gains/pertes dans le registre des règlements fournisseurs. Si vous entrez « Oui » pour l'indicateur d'impression du détail CG du registre des règlements (28.9.12), le système inclut désormais le numéro du compte de gains/pertes et le montant correspondant. Ceci permet d'effectuer un suivi des écritures de comptabilité générale affectées par les paiements. (F0FX)

NOUVEAU dans version 7.4F—Améliorations apportées aux blocages de pièces dans la fonction de confirmation manuelle de pièces. Les blocages fournisseurs ne sont désormais plus appliqués qu'aux pièces débitrices, et ce uniquement si le montant bloqué est supérieur au montant de la pièce dans la fonction Confirmation manuelle pièces (28.7). Les pièces créditrices ne sont plus concernées par les blocages. (F0GY)

NOUVEAU dans version 7.4F—Calcul de l'écart entre prix d'achat et prix de la facture, taxes comprises. Si vous utilisez la méthode de calcul des coûts moyens dans la fonction MAINT des pièces (28.1), la taxe est désormais incluse dans l'écart entre prix d'achat et prix de la facture durant le calcul des coûts d'article. (FT67)

NOUVEAU dans version 7.4F—Etat des activités des fournisseurs étendu à tous les fournisseurs. La fonction EDIT activité fournisseur - 1099 (28.14) peut

désormais inclure tous les fournisseurs ou seulement ceux définis comme des fournisseurs 1099 (ceux pour lesquels l'indicateur d'édition de taxe a pour valeur « Oui » dans la fonction 2.3.1, MAINT des fournisseurs). Un nouveau champ, « Avec que fournisseurs 1099 », a été ajouté à l'état. Si vous entrez « Oui » pour ce champ, l'état ne contient, comme dans les versions précédentes, que les montants ouverts et les historiques de paiement des fournisseurs 1099. Si vous entrez « Non », la fonction inclut tous les fournisseurs. (F0J6)

NOUVEAU dans version 7.4F— Ajout d'une option de sélection des pièces dans le registre de sélection des paiements. Un nouveau champ « Trier pièces par montant » permet de trier les pièces par ordre décroissant des montants (valeur par défaut) dans le registre de sélection des paiements (28.9.6) ou, si vous entrez « Non », par fournisseur et numéro de pièce. (F0QR)

NOUVEAU dans version 7.4G–Ajout de contrôles de traitement par lots dans la fonction MAINT compensation de chèques. Vous pouvez désormais modifier la date d'effet pour les lots existants non encore imputés en comptabilité générale dans la fonction MAINT compensation de chèques (28.9.13). Une fois imputé, un lot ne peut plus être ouvert ou modifié. (F0L5)

NOUVEAU dans version 7.4G–Validation de la date d'annulation dans la fonction MAINT annulation de chèques. La fonction MAINT annulation de chèques (28.9.15) valide désormais la date d'effet d'une annulation. Le système affiche un message d'erreur si la période correspondant à la date d'effet spécifiée est close pour l'entité bancaire. (F0RZ)

Gestion des pièces

Les améliorations de la version 7.4 ont notablement modifiées les écrans dans la fonction de gestion des pièces (28.1).

La figure qui suit illustre les trois nouveaux modes de navigation au sein de la transaction. Le déroulement réel du traitement dépend de l'entrée d'un numéro d'ordre d'achat et de la valeur donnée à l'indicateur de sélection automatique dans l'en-tête de la pièce.

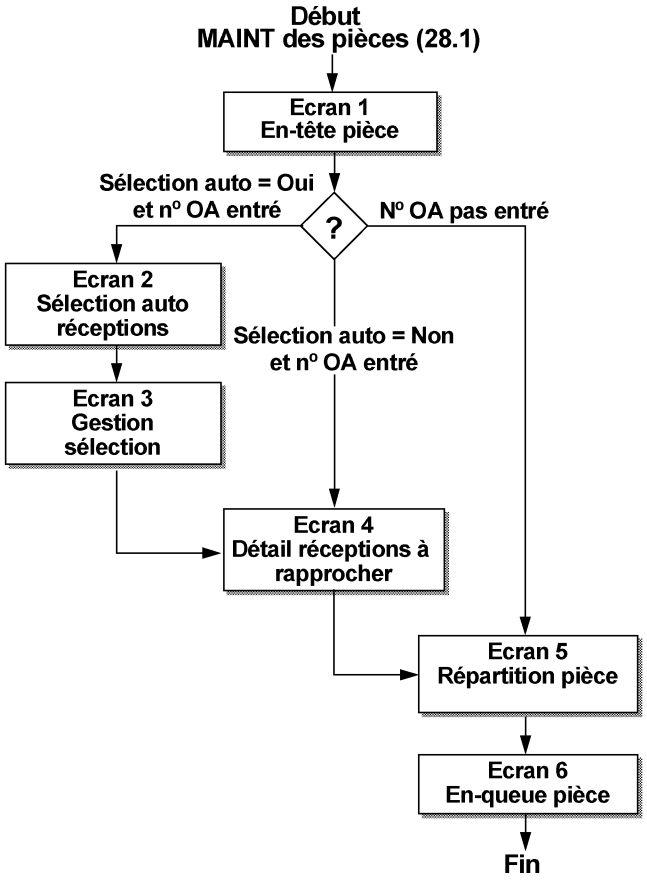

Fig. 28-1. **Schéma de traitement de la gestion des pièces**

Avant la version 7.4, vous pouviez manuellement sélectionner des réceptions pour rapprochement avec des ordres d'achat, ou ignorer l'écran relatif aux réceptions si la pièce concernait d'autres genres d'achats. Dans la version 7.4, deux nouveaux écrans vous permettent de sélectionner automatiquement plusieurs réceptions pour rapprochement avec des ordres d'achat.

Fenêtre d'en-tête de pièce (écran 1)

L'en-tête de pièce a été modifié pour permettre l'entrée de plusieurs numéros d'ordre d'achat, l'indication des banques de fournisseur et la sélection automatique.

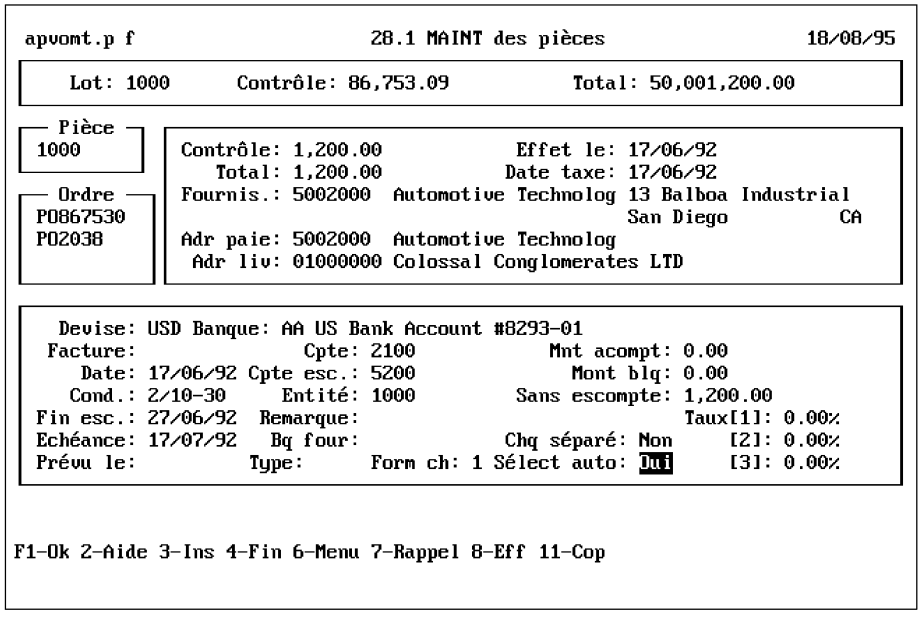

Fig. 28-2. **MAINT des pièces (écran 1) – En-tête.**

Cependant, la plupart des champs fonctionnent comme avant. Les champs qui suivent ont été ajoutés ou modifiés.

Tableau 28-1

Champ	Valeur	Explication
Ordre		Après avoir entré un numéro d'ordre d'achat, appuyez sur ↵Enter ou la flèche bas pour indiquer un autre numéro, ou sur F4 pour accéder à la fenêtre suivante. Il est possible de spécifier un nombre illimité d'ordres d'achat. Le contenu de la fenêtre défile au fur et à mesure que vous entrez chaque nouveau numéro afin que seuls les trois derniers numéros entrés s'affichent.
Bq four		Banque du fournisseur. Correspond par défaut, en ordre alphabétique, à la première banque définie pour le fournisseur. Pour de plus amples informations sur les banques de fournisseur, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes dans ce guide.
Mont blq		Pour bloquer une pièce, vous définissez maintenant le montant bloqué dans l'écran d'en-queue. Ce champ au niveau de l'en-tête affiche simplement le montant bloqué le plus récent.
Sélection auto	O/N	Oui : la fenêtre suivante (sélection automatique des réceptions) vous permet de sélectionner automatiquement plusieurs réceptions. Non : vous n'accédez pas à la fenêtre de sélection automatique et passez à l'écran de détail des réceptions à rapprocher (où vous sélectionnez les réceptions à comptabiliser via la pièce et enregistrez les quantités/coûts de facture réels).

Remarque Si vous associez une pièce à plusieurs ordres d'achat, ils doivent tous concerner les mêmes fournisseur et devise. Les ordres d'achat multi-devises doivent aussi avoir les mêmes taux de change et statut de taux de change (taux fixe ou taux comptant). Si vous associez à une pièce des ordres d'achat ne correspondant pas à ces critères, le système affiche un message d'erreur.

Fenêtre de sélection automatique des réceptions (écran 2)

Si vous avez donné la valeur « Oui » à l'indicateur de sélection automatique dans l'en-tête de pièce, la fenêtre de sélection automatique des réceptions apparaît. Dans cette fenêtre, vous pouvez rapidement sélectionner plusieurs réceptions ouvertes pour rapprochement. Cette fenêtre contient aussi deux options de traitement intitulées « Qté ouverte pièce » et « Tout inclure ». Appuyez sur F1 pour rechercher toutes les réceptions qui répondent aux critères spécifiés et poursuivre le processus de sélection.

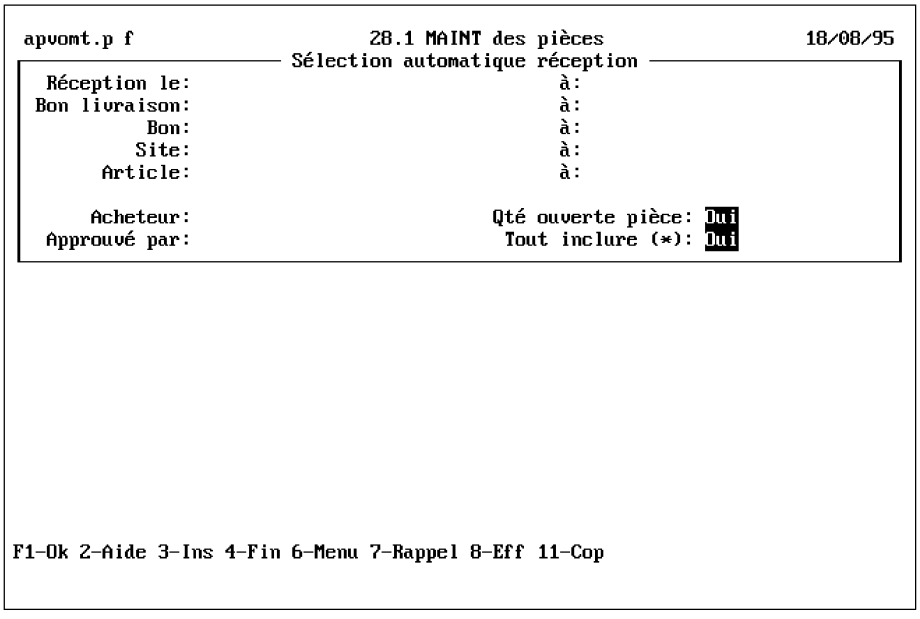

Fig. 28-3. MAINT des pièces (écran 2) – Sélection automatique des réceptions

Tableau 28-2

Champ	Valeur	Explication
Qté ouverte pièce	O/N	Cet indicateur est similaire à l'ancien indicateur de comptabilisation totale. Si sa valeur est « Oui », l'écran de détail des réceptions à rapprocher affiche par défaut pour la quantité de facture la quantité reçue non facturée, et pour le coût de facture le coût unitaire net de l'ordre d'achat. Si la valeur est « Non », ces deux paramètres sont par défaut nuls.
Tout inclure	O/N	Oui : toutes les réceptions trouvées sont désignées par un astérisque (*) dans l'écran suivant. Non : les réceptions trouvées ne sont pas sélectionnées. Dans les deux cas, vous pouvez modifier manuellement la sélection par défaut dans la fenêtre de gestion de la sélection des réceptions.

Fenêtre de gestion de la sélection des réceptions (écran 3)

La fenêtre de gestion de la sélection des réceptions affiche les réceptions sélectionnées (désignées) dans une liste que vous pouvez faire défiler. Les réceptions sélectionnées sont désignées par un astérisque (*) dans la colonne intitulée « Sél ».

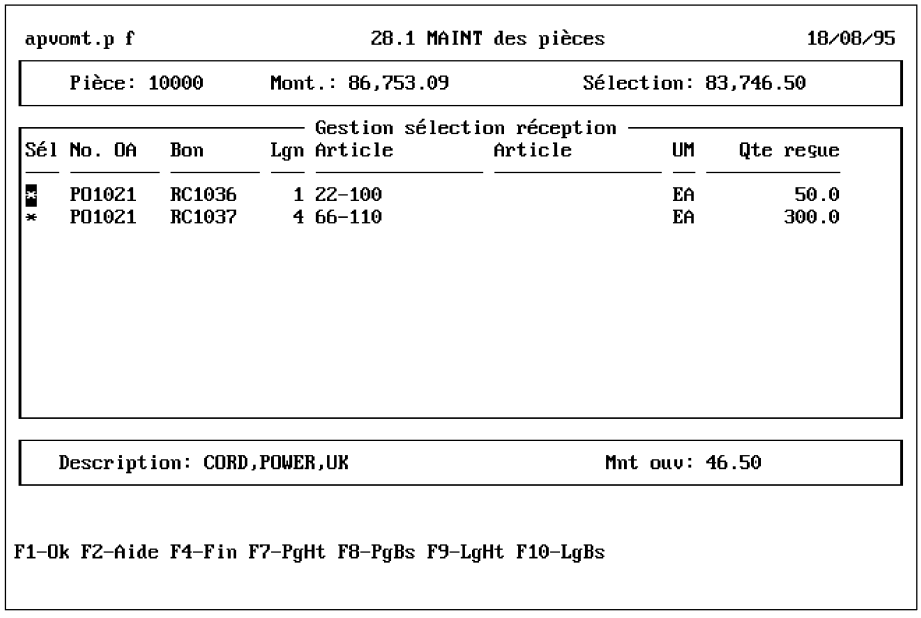

Fig. 28-4. MAINT des pièces (écran 3) – Gestion de la sélection des réceptions

Vous pouvez parcourir la liste en utilisant les touches de défilement des lignes ou des pages. Pour sélectionner/désélectionner une réception, positionnez le curseur sur la ligne et appuyez sur la touche Space Bar ou ↵Enter. A chaque sélection/désélection, le système met à jour automatiquement le total des réceptions actuellement sélectionnées. Le total apparaît dans le coin supérieur droit de l'écran.

Une fois la sélection des réceptions terminée, appuyez sur la touche F1 pour traiter les réceptions sélectionnées et accéder à la fenêtre suivante.

Ecran de détail des réceptions à rapprocher (écran 4)

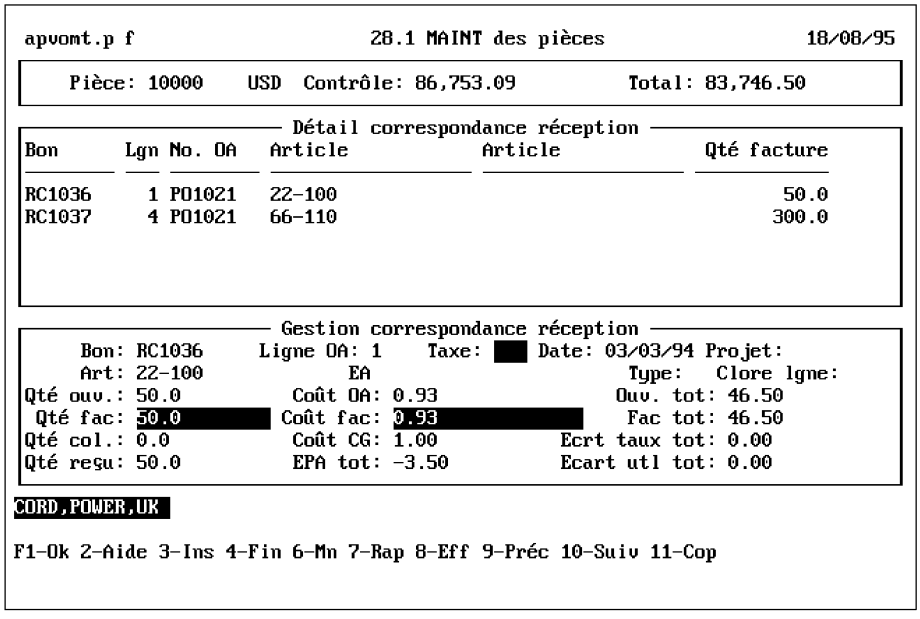

Fig. 28-5. MAINT des pièces – Détail des réceptions à rapprocher (écran 4)

L'écran de détail des réceptions à rapprocher remplace l'ancien écran des pièces à rapprocher. Il comprend deux fenêtres. Dans la fenêtre inférieure, vous pouvez faire défiler la liste des réceptions sélectionnées pour le fournisseur. La fenêtre supérieure affiche toutes les réceptions sélectionnées via la fenêtre de gestion de la sélection des réceptions. Depuis le champ contenant le numéro de réception, appuyez sur F2 pour afficher une liste des réceptions susceptibles d'être sélectionnées.

Si vous accédez à cet écran après avoir renseigné la fenêtre de gestion de la sélection des réceptions, la fenêtre supérieure affiche toutes les réceptions sélectionnées.

L'écran de gestion des réceptions à rapprocher vous permet de définir les quantités/coûts de facture pour les réceptions affichées dans l'écran de détail des réceptions à rapprocher. Il indique maintenant la quantité de liste de colisage provenant des réceptions sur l'ordre d'achat pour faciliter la résolution des écarts entre la quantité reçue et celle facturée (l'indicateur de clôture des lignes, qui existait

avant la version 7.4, fait désormais partie de l'écran ; il ne fait plus l'objet d'une fenêtre en incrustation spéciale).

Remarque Il existe deux versions de l'écran de gestion des réceptions à rapprocher : une pour les articles de stock et de sous-traitance, et l'autre pour les articles de type note. L'écran pour les articles de type note est similaire à celui pour les articles de stock/sous-traitance, à la différence que les champs intitulés « Coût CG » et « EPA tot » sont remplacés par les champs intitulés « Cpte » et « Projet ».

Fenêtre de répartition des pièces (écran 5)

La version 7.4 n'apporte aucun changement aux fenêtres de répartition des pièces et des taxes. Le système indique les montants de répartition calculés automatiquement pour chaque compte de comptabilité générale. Vous pouvez entrer à ce niveau toute ligne de répartition supplémentaire. Quand vous appuyez sur la touche de sortie, le système calcule automatiquement les montants de taxe éventuels, puis réaffiche la fenêtre avant de passer à la fenêtre d'en-queue.

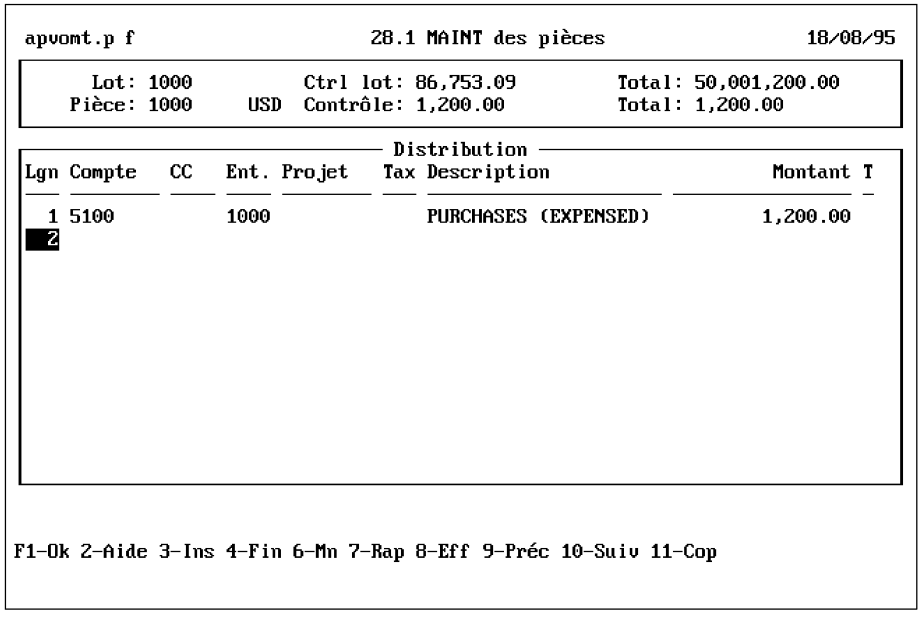

Fig. 28-6. **MAINT des pièces (écran 5) – Répartition**

Fenêtre d'en-queue de pièce (écran 6)

La dernière fenêtre affiche l'en-queue de la pièce. Notez que vous définissez maintenant le montant bloqué et l'indicateur de confirmation dans le dernier écran de la gestion des pièces. Comme auparavant, tout écart entre les quantités/coûts comptabilisés via la pièce et les quantités/coûts de la réception met automatiquement à jour le montant bloqué. Cela vous permet de mieux contrôler le choix entre la confirmation et la non confirmation de la pièce après mise à jour du montant bloqué.

Le champ intitulé « Affecté à » identifie l'employé responsable de la confirmation de la pièce. Vous ne pouvez entrer une valeur dans ce champ que si le champ intitulé « Emploi champ affecté à » dans le paramétrage de la comptabilité fournisseurs a pour valeur « Oui » (le champ « Affecté à » est décrit plus en détail dans la section suivante de ce chapitre).

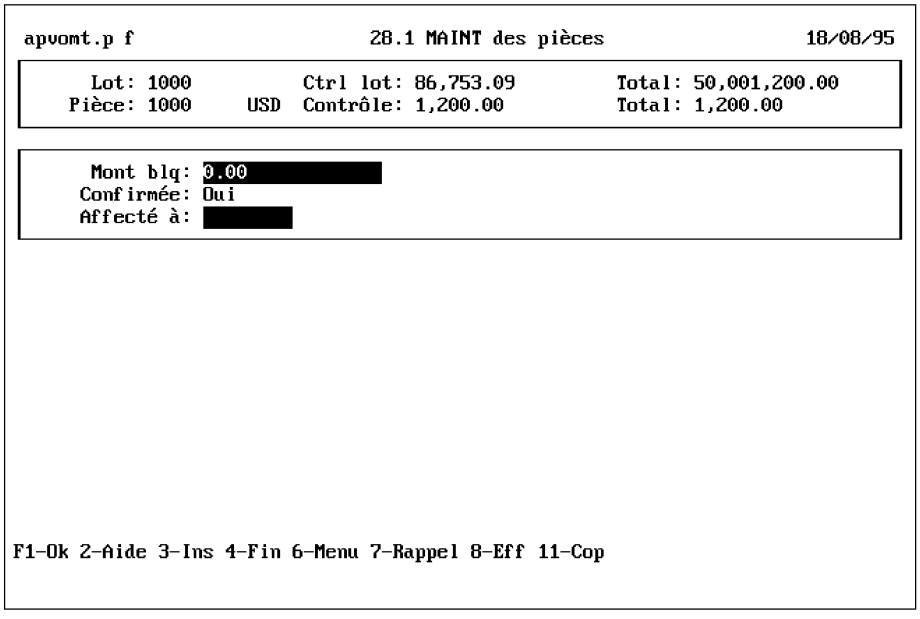

Fig. 28-7. **MAINT des pièces (écran 6) – En-queue**

Suivi des pièces par employé affecté

Pour permettre un suivi plus efficace des pièces entrées comme non confirmées, la dernière fenêtre dans la fonction de gestion des pièces (28.1) dispose d'un champ intitulé « Affecté à ». A l'aide de ce champ, vous pouvez entrer le code employé pour la personne responsable de la confirmation de la pièce. Ce code doit désigner un employé existant défini avec MAINT des employés (2.7.1). Pour examiner les pièces affectées aux employés, utilisez la nouvelle fonction d'édition Registre des pièces par employé (28.3.2).

Remarque Vous pouvez rendre le champ « Affecté à » obligatoire pour les pièces non confirmées en donnant la valeur « Oui » au champ « Emploi champ affecté à » dans le paramétrage de la comptabilité fournisseurs (28.24).

Contrôles de transaction

Durant l'entrée de transactions pour les pièces (28.1), les chèques manuels (28.9.10) et la compensation des chèques (28.9.13), le système affiche désormais un message d'erreur si la somme des montants des lignes de répartition s'avère différente du montant de contrôle de la transaction.

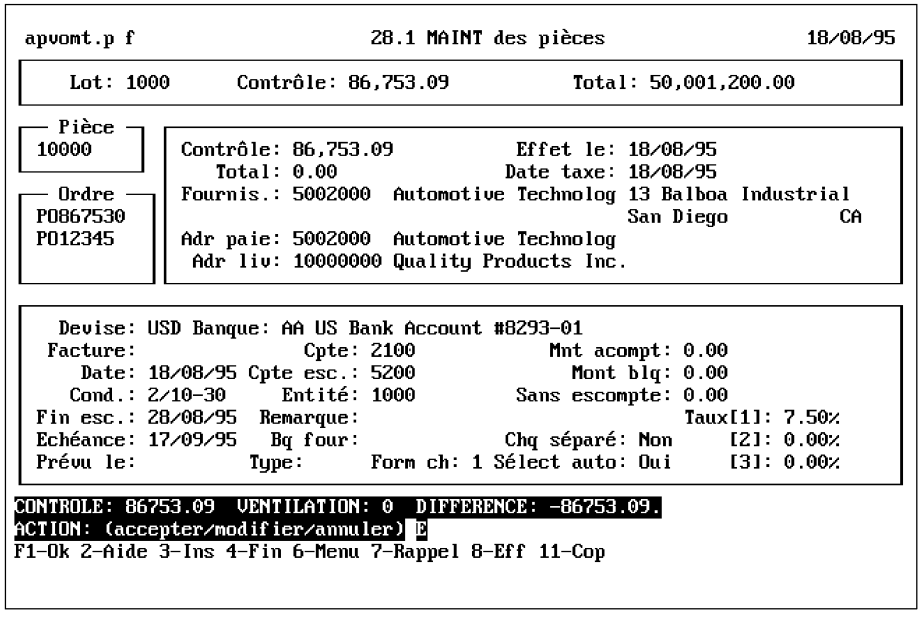

Fig. 28-8. **MAINT des pièces**

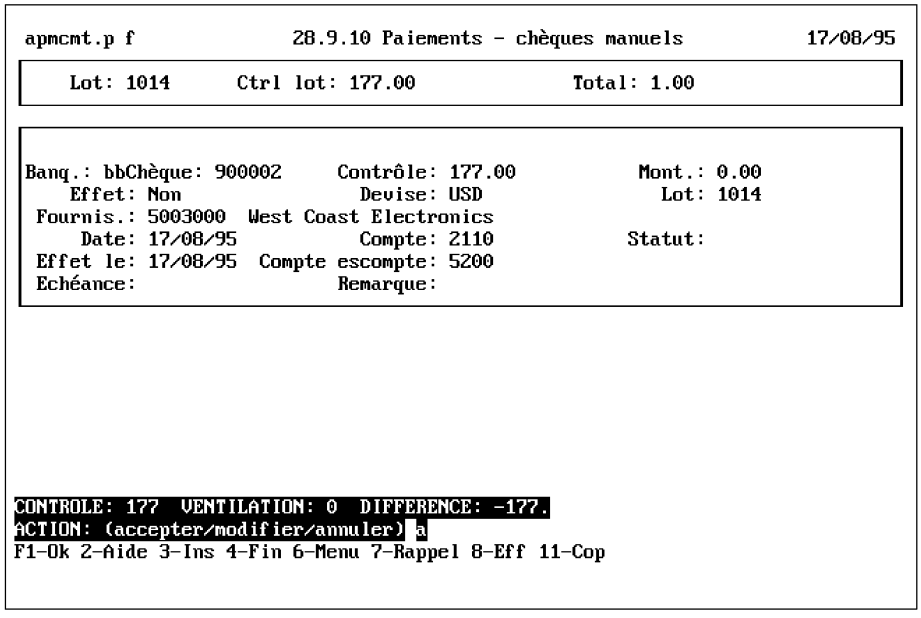

Fig. 28-9. **Paiements – Chèques manuels**

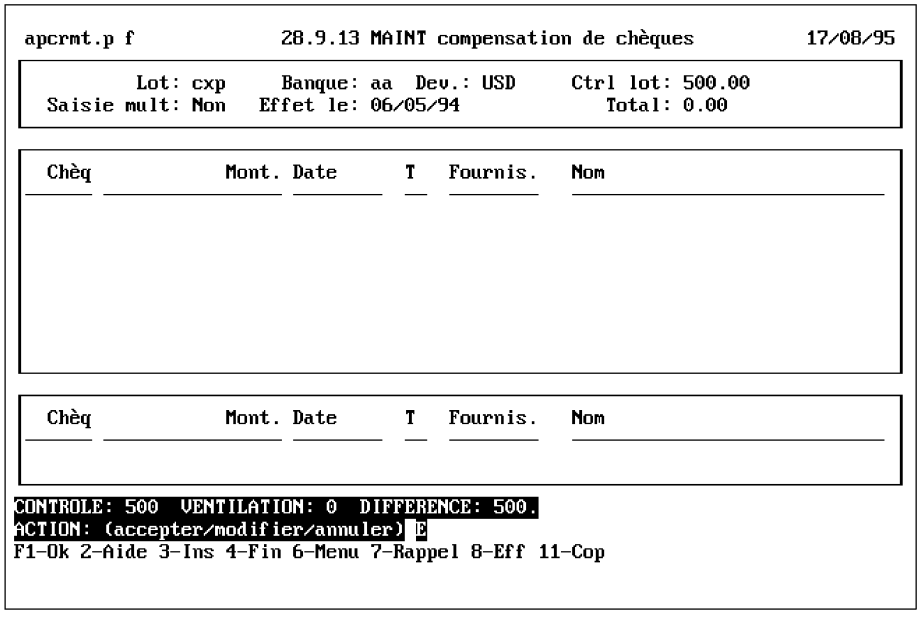

Fig. 28-10. **MAINT compensation de chèques**

Le message indique le montant de contrôle entré, le montant réel des lignes de répartition et l'écart entre les deux. Le système vous demande ensuite de modifier, d'annuler ou d'accepter la transaction afin de poursuivre.

Tableau 28-10

Champ	Explication
Accepter	Le système définit le montant de contrôle de la transaction comme égal à la somme des montants des lignes de répartition. Toutes les données sont conservées et les fichiers mis à jour (équivaut à ignorer le message affiché auparavant pour une transaction non équilibrée).
Modifier	Le système réaffiche la première fenêtre de la transaction. Vous conservez les données entrées et pouvez corriger le montant de contrôle et/ou les montants des lignes de répartition en réexaminant le contenu de la pièce.
Annuler	Vous perdez les données entrées et aucun fichier n'est mis à jour. Cependant, le numéro de pièce est considéré comme utilisé, le numéro suivant dans le paramétrage n'étant pas alors réinitialisé.

Gestion des effets fournisseurs

Pour permettre le paiement de pièces à l'aide d'effets, le module Comptabilité fournisseurs a fait l'objet de certaines modifications. Les effets sont similaires à des chèques normaux, à la différence qu'ils incluent une date d'échéance. Un chèque est payable immédiatement, mais un effet n'est payable qu'à ou après la date d'échéance.

A cause de la similitude entre effets et chèques, MFG/PRO gère les effets fournisseurs comme des chèques normaux avec des dates d'échéance. Les effets utilisent les formulaires de chèque 5, 6 et 7 (actuellement, ces trois formulaires sont fonctionnellement équivalents, mais cela pourrait changer dans une version future).

Vous pouvez :

- Créer des effets manuellement ou automatiquement.
- Personnaliser des formats pour les effets imprimés.
- Rapprocher des effets de la même façon que d'autres paiements.
- Annuler des effets non rapprochés si nécessaire.
- Suivre le statut des effets à une date spécifique.

Le système crée automatiquement les écritures de journal (comptabilité générale) nécessaires pour les effets. Il utilise le compte des effets à payer pour enregistrer la dette jusqu'à la compensation de l'effet (moment auquel le compte de trésorerie est affecté).

Traitement

Le traitement des effets recourt aux mêmes fonctions du module Comptabilité fournisseurs que le traitement des chèques/transferts de fonds électroniques ; cependant, MFG/PRO dispose de champs et d'options supplémentaires pour la gestion des effets. Vous ne pouvez employer certains champs que si l'indicateur d'utilisation de la gestion des effets a comme valeur « Oui » dans le paramétrage de la comptabilité fournisseurs (28.24).

Le diagramme qui suit illustre les différences entre le traitement des effets et des chèques normaux.

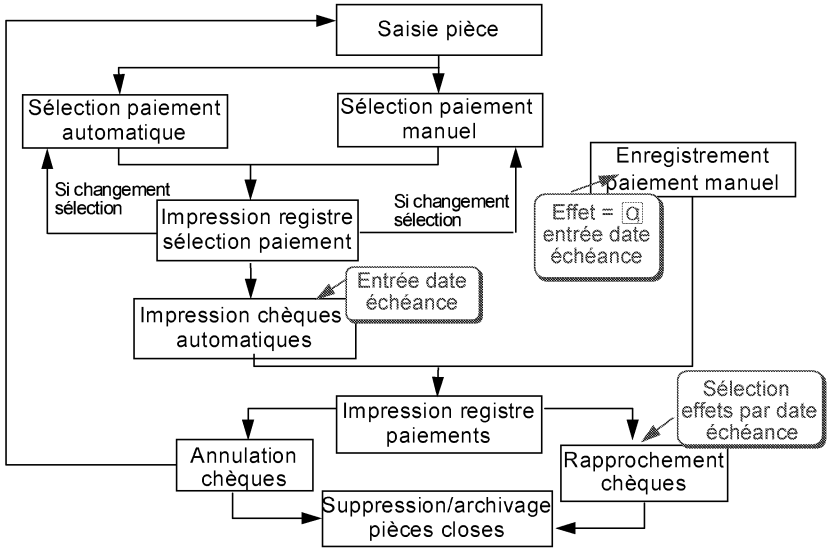

Fig. 28-11. Schéma de traitement de la gestion des effets fournisseurs

- Dans MAINT des pièces (28.1), spécifiez le code pour la banque à l'origine du paiement de l'effet et indiquez le formulaire de chèque 5, 6 ou 7. Le code banque et le formulaire de chèque correspondent par défaut à ceux du fournisseur.

- Pour sélectionner des pièces en vue de leur paiement par effet, utilisez Sélection paiement automatique (28.9.4), Sélection paiement manuel (28.9.5) et Registre sélection paiement (28.9.6).

- Pour payer les pièces sélectionnées, utilisez Paiements - chèques automatiques (28.9.9). Spécifiez le formulaire de chèque 5, 6 ou 7. Pour créer un effet manuel, utilisez Paiements - chèques manuels (28.9.10) et donnez à l'indicateur d'effet la valeur « Oui ». Pour les effets, la date d'échéance est obligatoire car elle détermine quand l'effet est payable. La date d'échéance spécifiée dans la fonction de paiement supplante celle associée à la pièce.

- Pour rapprocher des paiements par effet compensés par la banque, utilisez MAINT compensation de chèques (28.9.13).
- Pour annuler des paiements par effet ouverts, utilisez MAINT annulation de chèques (28.9.15).
- Les fonctions d'interrogation des paiements (28.9.11) et de registre des paiements (28.9.12) ont été modifiées pour permettre le traitement des effets. L'état du statut des effets (28.9.18) a été ajouté pour suivre le statut des effets à une date d'effet spécifique. Utilisez cet état pour examiner le solde du compte des effets à payer en comptabilité générale en fin de période.

Les effets imprimés sont très similaires aux chèques imprimés comme vous pouvez le voir dans l'exemple ci-après. Actuellement, les effets sont imprimés au format français. Cependant, vous pouvez aisément personnaliser ce format si nécessaire.

Comptabilité des effets

Le tableau qui suit récapitule les écritures de comptabilité générale que le système crée normalement pour les effets :

Tableau 28-4

Procéedure	Entrée
Paiements - chèques automatiques (28.9.9)	Dr Compte fournisseur (pour la pièce) Cr Effets à payer (pour la banque)
Paiements - chèques manuels (28.9.10)	Dr Compte fournisseur (pour la pièce) Cr Effets à payer (pour la banque)
MAINT compensation de chèques (28.9.13)	Dr Effets à payer (pour le chèque) Cr Trésorerie (pour la banque)
MAINT annulation de chéques (28.9.15)	Dr Effets à payer (pour le chèque) Cr Compte fournisseur (pour la pièce)

Définition du traitement des effets fournisseurs

Pour mettre en oeuvre le traitement des effets fournisseurs, effectuez les étapes suivantes.

Etape 1. **Mettez à jour le paramétrage.** Dans le paramétrage de la comptabilité fournisseurs (28.24), donnez à l'indicateur d'utilisation de la gestion des effets la valeur « Oui ». Cela vous permet d'activer les éléments de la gestion des effets dans le module Comptabilité fournisseurs (date d'échéance, par exemple).

Etape 2. **Mettez à jour la gestion des banques.** Dans la fonction de gestion des banques (28.9.1), la gestion des effets utilise les données suivantes :

- Compte effets à payer
- Chèque suivant
- Compte banque 1
- Description

Remarque Si vous voulez que les effets et les chèques aient un système de numérotation distinct, il existe deux façons de procéder.

Si votre société n'utilise pas MAINT du journal de caisse (31.13) pour le rapprochement des relevés bancaires, définissez simplement des codes banque distincts pour les effets et les chèques.

Si votre société utilise MAINT du journal de caisse, vous devez recourir au même code banque pour les effets et les chèques. Définissez la numérotation pour le type de paiement que vous employez le plus souvent, effets ou chèques, et traitez-le sous forme de paiements automatiques. Traitez l'autre type sous forme de paiements manuels (le système vous empêche d'utiliser le même numéro de paiement pour un effet et un chèque).

Etape 3. **Mettez à jour la gestion des fournisseurs (facultatif).** Si vous payez normalement toutes les pièces en utilisant les mêmes banque et méthode de paiement, il est pratique de spécifier le code banque et le format de chèque pour chaque fournisseur dans MAINT des fournisseurs (2.3.1). Ces valeurs servent alors par défaut pour la fonction de gestion des pièces (28.1).

Gestion de la compensation des chèques

La fonction de gestion de la compensation des chèques (28.9.13) a été complètement revue pour permettre le traitement des effets fournisseurs et améliorer le rapprochement des chèques et effets compensés. Cette section décrit la nouvelle interface en mode multi-entrées, puis en mode mono-entrée.

Multi-entrées

Le mode multi-entrées vous permet de rapprocher des plages de paiements. Si vous donnez à l'indicateur d'entrées multiples la valeur « Oui », le système affiche la fenêtre de sélection des chèques/effets. Vous devez entrer un total de contrôle de lot si vous êtes en mode multi-entrées.

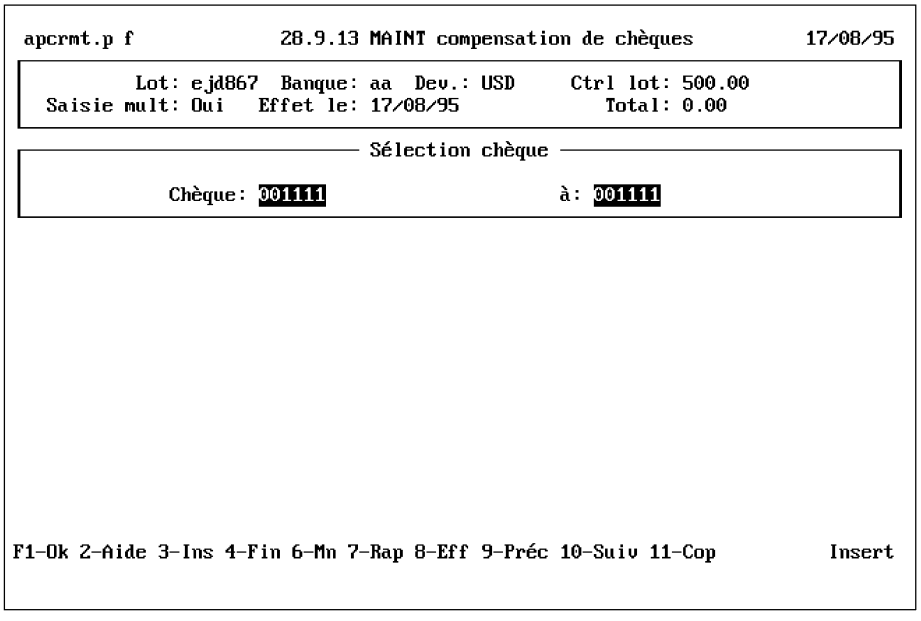

Fig. 28-12. **MAINT compensation de chèques**

Si vous traitez des chèques compensés, vous spécifiez en général les numéros du premier et du dernier chèques figurant sur le relevé bancaire. Si vous traitez des effets compensés, vous indiquez normalement une plage de dates d'échéance appropriée pour les effets apparaissant sur le relevé bancaire (l'entrée d'une date d'échéance n'est possible que si la gestion des effets est activée dans la fonction 28.24).

Si vous ne spécifiez aucun critère de sélection, le système recherche tous les chèques et effets ouverts pour la banque concernée. Sinon, quand vous appuyez sur la touche d'exécution, le système recherche tous les chèques et effets ouverts qui répondent aux critères de sélection entrés. Le processus de recherche peut s'avérer très long.

Lorsque le système a trouvé tous les chèques et effets, il vous demande si vous voulez afficher les paiements à rapprocher.

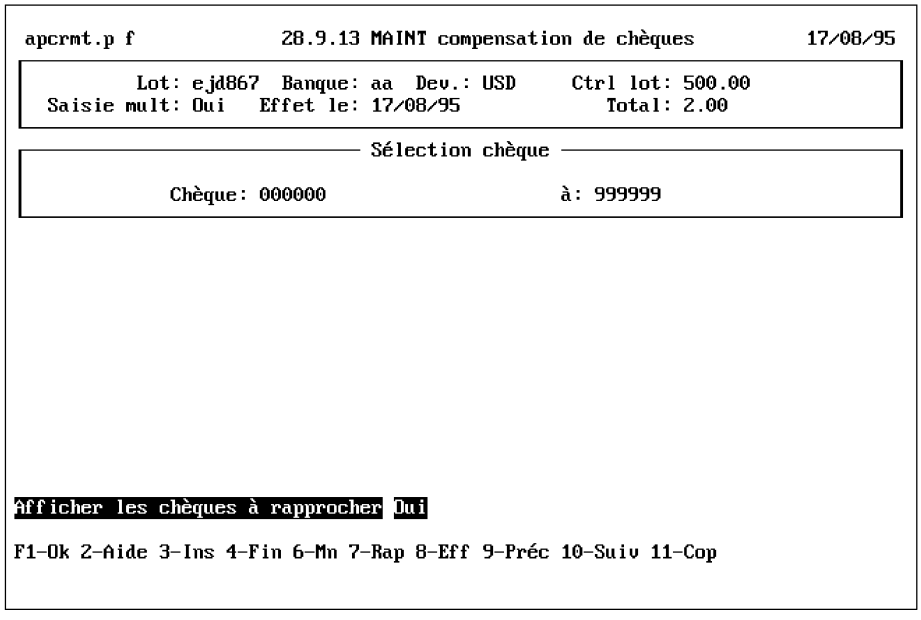

Fig. 28-13. **MAINT compensation de chèques**

Si vous répondez « Non », le système compense immédiatement tous les chèques et effets sélectionnés. Cependant, en guise de contrôle, il ne compense les paiements que si la somme de tous les chèques et effets à traiter est égale au montant du total de contrôle de lot. Si vous répondez « Oui », le système affiche l'écran suivant :

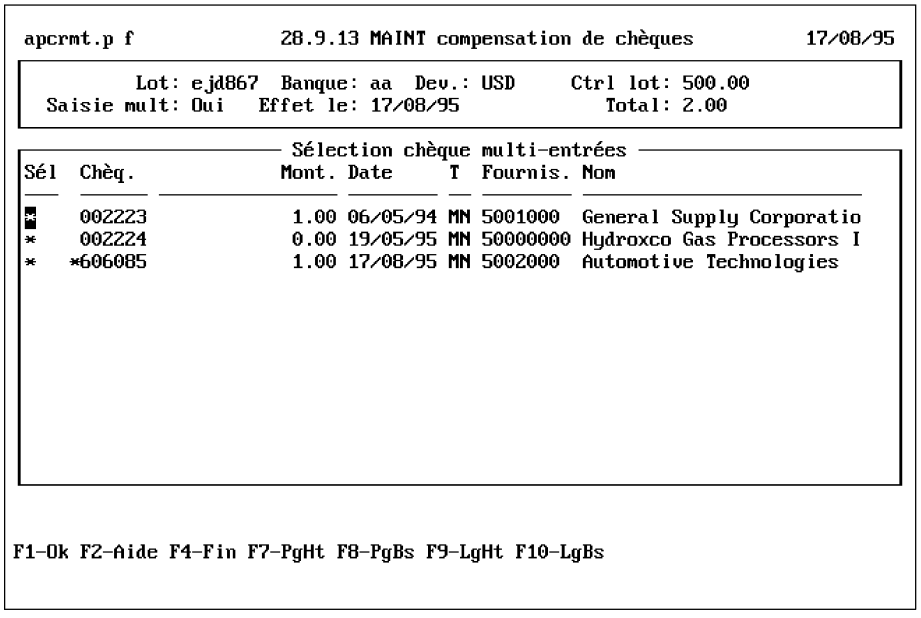

Fig. 28-14. **MAINT compensation de chèques**

Cet écran affiche la liste de tous les chèques et effets ouverts qui ont été trouvés.

Vous pouvez parcourir la liste en déplaçant le curseur ou en utilisant les touches de défilement des pages.

Les chèques et effets sélectionnés sont désignés par un astérisque (*) dans la première colonne (intitulée « Sél ») de l'écran. Pour sélectionner/désélectionner un chèque ou effet, positionnez le curseur sur l'élément concerné et appuyez sur la touche Space Bar ou Return. A chaque sélection/désélection d'un chèque ou effet, le système met automatiquement à jour le total des paiements sélectionnés affiché dans le coin supérieur droit de l'écran.

Si vous êtes satisfait de la sélection (et que le total des paiements sélectionnés est identique à celui du contrôle de lot), confirmez la transaction en appuyant sur F1.

Mono-entrée

Si vous donnez à l'indicateur d'entrées multiples la valeur « Non », le système fonctionne comme auparavant. Hormis quelques changements mineurs dans la présentation de l'écran (le montant figure maintenant à côté du numéro de chèque pour faciliter le traitement basé sur un relevé bancaire), il n'existe aucune modification fondamentale si vous utilisez ce mode.

```
apcrmt.p f            28.9.13 MAINT compensation de chèques          17/08/95

        Lot: ejd867  Banque: aa  Dev.: USD     Ctrl lot: 500.00
  Saisie mult: Non   Effet le: 17/08/95           Total: 2.00

  Chèq            Mont. Date      T   Fournis.   Nom
 ------ ---------------- --------  --  ---------  ------------------------------
002223             1.00 06/05/94  MN  5001000    General Supply Corporation
002224             0.00 19/05/95  MN  50000000   Hydroxco Gas Processors Inc.
606085             1.00 17/08/95  MN  5002000    Automotive Technologies

  Chèq            Mont. Date      T   Fournis.   Nom
 ------ ---------------- --------  --  ---------  ------------------------------
002223                   06/05/94  MN  5001000    General Supply Corporation

F1-Ok 2-Aide 3-Ins 4-Fin 6-Mn 7-Rap 8-Eff 9-Préc 10-Suiv 11-Cop
```

Fig. 28-15. **MAINT compensation de chèques**

Modifications de menu

Tableau 28-5

De		A	
28.3	Registre des pièces	28.3.1	
28.21	EDIT écritures CF-CG	28.21	EDIT écritures CF-CG non imputées

Nouvelles fonctions

Tableau 28-6

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de l'procédure
28.3	Menu registre des pièces	
28.3.2	Registre des pièces par employé	apvorpem.p
28.9.18	EDIT statut des effets	apdrrp.p

Nouveaux champs dans fonctions existantes

Tableau 28-7

Ecran	Champ	Explication
MAINT des pièces (28.1)	Champs d'en-tête Bq four	Correspond par défaut à la première banque définie pour le fournisseur (2.3.1). Obligatoire si une banque de fournisseur a été définie pour le fournisseur. Pour de plus amples informations sur les banques de fournisseur, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes dans ce guide.
	Sélection auto	Oui : la fenêtre de sélection automatique des réceptions apparaît. Elle vous permet de sélectionner plusieurs réceptions à rapprocher du ou des ordres d'achat. Non : cette fenêtre n'apparaît pas.
	Sélection automatique des réceptions : Date reçu/A	Permet de sélectionner des réceptions via une plage de dates de réception.
	Liste colisage/A	Permet de sélectionner des réceptions via une plage de numéros de liste de colisage.
	Réception/A	La plage des réceptions à rapprocher de la pièce.
	Site/A	Permet de sélectionner des réceptions via une plage de sites destinataires.
	Article/A	Permet de sélectionner des réceptions par code article.
	Achtr	Permet de sélectionner des réceptions par acheteur.
	Approuvé par	Permet de sélectionner des réceptions par le code employé de la personne ayant confirmé la demande.
	Qté ouverte pièce	Similaire à l'ancien indicateur de comptabilisation totale. Provient par défaut du paramétrage de la comptabilité fournisseurs (28.24). Si la valeur est « Oui », la quantité de facture correspond par défaut à la quantité reçue et le coût de facture au prix d'achat.

(continué)

Ecran	Champ	Explication
MAINT des pièces (28.1) (continué)	Tout inclure (*)	Oui : le système désigne par un astérisque (*) toutes les réceptions que vous avez sélectionnées en utilisant les critères dans la fenêtre de sélection automatique des réceptions. Non : le système ne rapproche pas automatiquement les réceptions sélectionnées et la pièce.
	Gestion des réceptions à rapprocher : Article fourn	Code de l'article fournisseur associé à la ligne de réception.
	Qté ouverte	La quantité non comptabilisée. Le système calcule la quantité ouverte en déduisant les quantités déjà comptabilisées de la quantité reçue initiale.
	Ouv. tot	Calculé comme suit : Qté ouverte x Coût OA.
	Fac tot	Calculé comme suit : Qté facture x Coût facture.
	Qté col.	Quantité de liste de colisage entrée pour les réceptions sur ordre d'achat.
	Ecrt taux tot	Calculé comme suit : (Coût facture - Coût OA) x Qté facture.
	Ecart utl tot	Calculé comme suit : (Qté facture - Qté ouverte) x Coût OA. Le système ne calcule et n'affiche cette valeur qu'après clôture de la ligne de réception.
	EPA tot	Auparavant « Ect CG ». Calculé comme suit : (Coût OA - Coût CG) x Qté reçue.
	Ecran des détails de taxe: Afficher/éditer détail taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Si cet indicateur a comme valeur « Oui », une nouvelle fenêtre permet d'examiner (et éventuellement de modifier) les données détaillées de taxe. Cette fenêtre contient les données provenant de l'enregistrement du taux de taxe (2.13.13.1) servant à calculer les montants de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des pièces (28.1) (continué)	Lgne	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Plusieurs taxes peuvent être associées aux lignes et frais divers. Utilisez les touches de déplacement vertical pour faire défiler les montants (lignes) pour chaque type de taxe. Selon le type de transaction, il existe des lignes 0, 1 à 99998 et 99999, qui correspondent : *0 :* aux lignes de transaction et frais divers taxés au niveau du total. *1 à 99998 :* aux lignes taxées par ligne. Le numéro de ligne dans l'écran du détail de taxe correspond au numéro de ligne de l'ordre. *99999 :* aux frais taxés par ligne. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Frais	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Code des frais divers soumis à taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe par	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes *Total :* le taux de taxe est appliqué au total des lignes soumises à la combinaison type/classe/emploi de taxe. *Ligne :* le taux de taxe est appliqué séparément à chaque ligne soumise au type de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mis à jr	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Indique si le montant de taxe calculé par le système a été modifié. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des pièces (28.1) (continué)	Date taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Date utilisée pour sélectionner le taux de taxe applicable à la ligne. Correspond à la date d'échéance de l'ordre si vous n'avez pas spécifié manuellement une autre date dans l'en-tête d'ordre. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taux taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taux applicable pour le type de taxe (sélectionné par le système). Basé sur la classe de taxe de la ligne, l'emploi de taxe pour l'adresse et la date de taxe. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Code taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Identifie le taux de taxe pour le type. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Système	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Système de taxation identifiant l'ensemble des types de taxe applicables aux conditions de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Type taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Taxe spécifique à laquelle se rapporte le montant de taxe (par exemple, la taxe du comté de Los Angeles, l'ICMS brésilienne). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des pièces (28.1) (continué)	Classe taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Classe de taxe de la ligne. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran de saisie des lignes et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Emploi taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Emploi de taxe pour la ligne de transaction ou les frais divers. Pour modifier la valeur, revenez à l'écran d'en-tête (frais divers) ou à celui de saisie des lignes (lignes) et affichez la fenêtre contenant les taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Mnt trans	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Montant total de la ligne, hors taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base non taxable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Portion non taxable du montant de la transaction. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Base à taxer	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Portion à taxer du montant de la transaction. *Si vous modifiez cette valeur, le système ne recalcule pas la taxe*. Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT des pièces (28.1) (continué)	Mnt taxe	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes. Correspond par défaut au montant calculé par le système, à moins que vous ne le changiez. *Si vous modifiez le montant, le système de recalcule pas les autres valeurs.* Vous ne pouvez modifier les montants de taxe que si l'indicateur d'autorisation de la mise à jour des taxes a comme valeur « Oui » pour le taux (2.13.13.1). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe récupérable	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement) et que les transactions d'achat ou de comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe non récup.	Ne concerne que les utilisateurs de la gestion globale des taxes (pour affichage uniquement) et que les transactions d'achat ou de comptabilité fournisseurs. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Absorber/conserver	Ne concerne que les utilisateurs du système de gestion globale des taxes (pour affichage uniquement). Dans les transactions de vente et de comptabilité clients, toute taxe sur vente absorbée par la société (non facturée au client ou incluse dans le total de la transaction). Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Champs d'en-queue:Affecté à	Code employé pour la personne qui confirme la pièce. Doit être un code employé valide défini avec MAINT des employés (2.7.1). Champ obligatoire si l'indicateur d'emploi de ce champ a comme valeur « Oui » dans le paramétrage (28.24).
	ACTION: (accepter/ modifier/annuler):	Entrez A pour accepter la transaction (le système définit le montant de contrôle de la transaction comme égal à la somme des montants des lignes de répartition), E pour la modifier (vous pouvez corriger les montants) et C pour l'annuler (la transaction est annulée et aucun fichier n'est mis à jour).

Ecran	Champ	Explication
MAINT des banques (28.9.1)		Pour de plus amples informations concernant les nouveaux champs de cette fonction, reportez-vous au chapitre consacré au module Multi-devises.
Registre sélection paiement (28.9.6)	Taux change	Auparavant « Tx chge cptant ». Taux de change à utiliser pour l'état.
	Type compte	Détermine le compte bancaire de fournisseur pour les paiements.
	Trier pièces par montant	Permet de trier les pièces par ordre décroissant des montants (le plus grand montant en premier),, ou,, si vous entrez « Non »,, par fournisseur et numéro de pièce. **(NOUVEAU dans version 7.4F)**
Paiements - chèques automatiques (28.9.9)	Type compte	Détermine le compte bancaire de fournisseur pour les paiements.
	Echéance	Obligatoire si le formulaire de chèque est 5, 6 ou 7 (effets). Imprimé sur les effets.
Paiements - chèques manuels (28.9.10)	Effet	Donnez à cet indicateur la valeur « Oui » si vous enregistrez un paiement par effet. Vous devez alors entrer une date d'échéance pour le paiement de l'effet. Conservez la valeur « Non » pour les paiements par chèque normaux.
	Echéance	Date d'échéance pour le paiement de l'effet. Obligatoire si l'indicateur d'effet a comme valeur « Oui ».
	ACTION: (accepter/ modifier/annuler):	Entrez A pour accepter la transaction (le système définit le montant de contrôle de la transaction comme égal à la somme des montants des lignes de répartition), E pour la modifier (vous pouvez corriger les montants) et C pour l'annuler (la transaction est annulée et aucun fichier n'est mis à jour).
MAINT compensation de chèques	Chèque	Plage de numéros de chèque à inclure dans la sélection.
	Echéance	Plage de dates d'échéance à inclure dans la sélection.
	(continué)	

Ecran	Champ	Explication
MAINT compensation de chèques (continué)	ACTION: (accepter/ modifier/annuler):	Entrez A pour accepter la transaction (le système définit le montant de contrôle de la transaction comme égal à la somme des montants des lignes de répartition), E pour la modifier (vous pouvez corriger les montants) et C pour l'annuler (la transaction est annulée et aucun fichier n'est mis à jour).
Paramétrage comptabilité (28.24)	Qté ouverte pièce	Valeur par défaut pour le champ correspondant dans MAINT des pièces (28.1).
	Emploi champ affecté à	Oui : le champ « Affecté à » dans MAINT des pièces (28.1) est obligatoire pour les pièces non confirmées. Non : ce champ est facultatif.
	Utiliser gestion effets	Donnez à cet indicateur la valeur « Oui » si vous voulez payer des pièces par effet.

Chapitre 29
Gestion de la paie

Dans la version 7.4, aucune modification n'a été apportée au module Gestion de la paie.

Chapitre 30
Gestion des coûts

Fonctions essentielles

La version 7.4 permet désormais de calculer les frais généraux fixes et variables sous forme de pourcentages des coûts de niveau inférieur. Auparavant, vous ne pouviez déterminer les frais généraux variables pour un produit fini qu'à partir des coûts à ce niveau (généralement les coûts de main-d'oeuvre). Cette amélioration sert aux fabricants de matériel électronique et à toutes les sociétés qui calculent les frais généraux fixes et variables sur la base du coût matière plutôt que du coût de main-d'oeuvre. (H535)

NOUVEAU dans version 7.4F—Modification des critères de recherche dans la fonction d'interrogation des coûts d'article/élément. Les deux premières fenêtres des fonctions INTERRO coûts article/élément (30.17.6) et INTERRO coût art./élément simulé (30.13.6) ont été standardisées pour faciliter leur gestion dans MFG/PRO. Les champs relatifs au groupe de coût, au type de groupe et à la méthode de calcul des coûts ont été ajoutés à la première fenêtre de ces fonctions. (G0FB)

Calculent les frais généraux fixes et variables

Dans les fonctions suivantes des modules Articles/sites et Gestion des coûts, un nouvel indicateur, intitulé « Avec coût ce niveau/infér. », permet de spécifier de quelle façon le système calcule les coûts :

- Fonction de mise à jour des frais généraux variables d'article (1.4.20)
- Fonction de mise à jour des frais généraux fixes d'article (1.4.21)

- Fonction de calcul des coûts d'article/élément (30.17.10)

Traitement

L'exemple qui suit concerne le calcul des frais généraux fixes pour un composé fabriqué à partir de plusieurs composants. La nomenclature ne possède que deux niveaux, et les frais généraux fixes à ce niveau représentent 150% du coût matière des niveaux inférieurs.

La procédure est la suivante :

1. **Calculez les coûts de la nomenclature (13.12.13).** Ceci permet de garantir que les coûts des niveaux inférieurs utilisés pour calculer les frais généraux fixes sont exacts.
2. **Calculez les frais généraux fixes à ce niveau pour les articles des niveaux inférieurs (1.4.21).**
3. **Recalculez les coûts de la nomenclature.** Les frais généraux fixes calculés sont ajoutés aux coûts des niveaux inférieurs.

L'article A est fabriqué à partir des articles de niveau inférieur B et C. Les coûts matière des niveaux inférieurs proviennent des composants de B et C, à savoir les articles D, E, F et G. Ces coûts se décomposent comme suit :

- Article D = 1,00
- Article E = 2,00
- Article F = 3,00
- Article G = 4,00

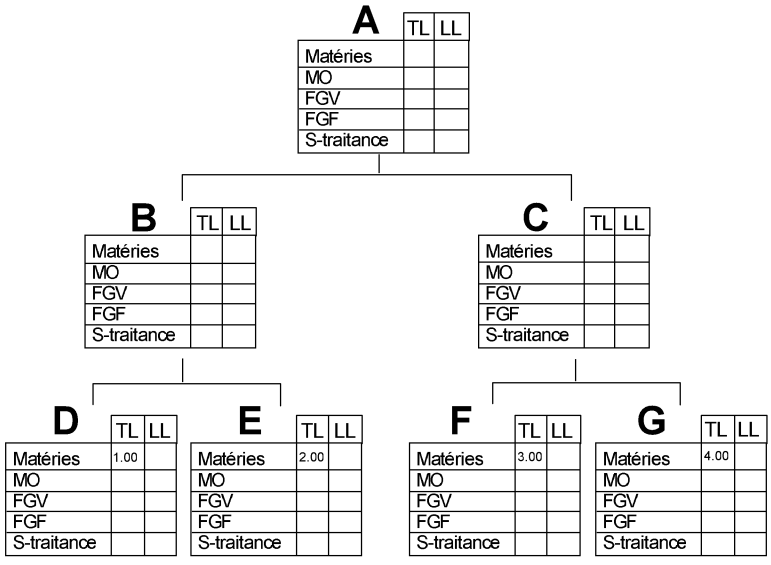

Fig. 30-1. **Nomenclature de A**

En effectuant le premier calcul des coûts de la nomenclature de l'article A, vous obtenez les coûts matière des niveaux inférieurs suivants : 3,00 pour l'article B, 7,00 pour l'article C et 10,00 pour l'article A.

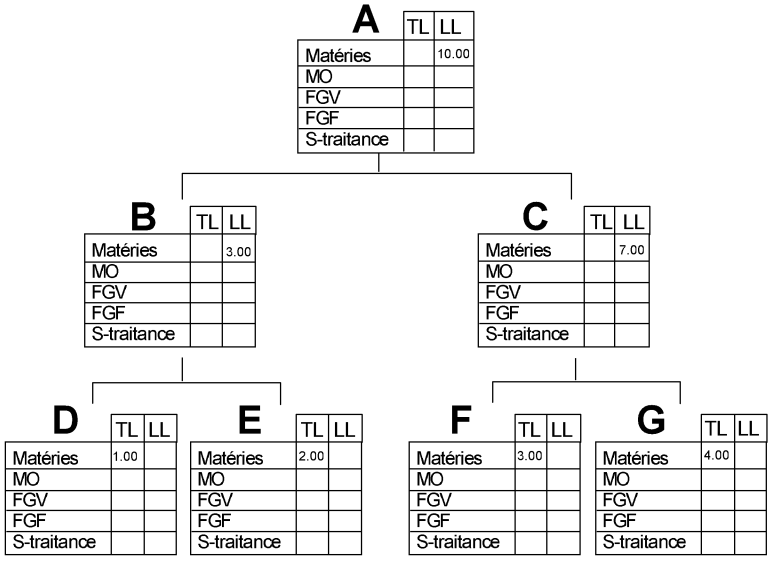

Fig. 30-2. **Résultat du premier calcul des coûts de nomenclature**

Dans la fonction de mise à jour des frais généraux fixes d'article, entrez 150% pour le coût matière et zéro pour les autres coûts, puis demandez au système d'utiliser les coûts des niveaux inférieurs en donnant la valeur adéquate à l'indicateur « Avec coût ce niveau/infér. ».

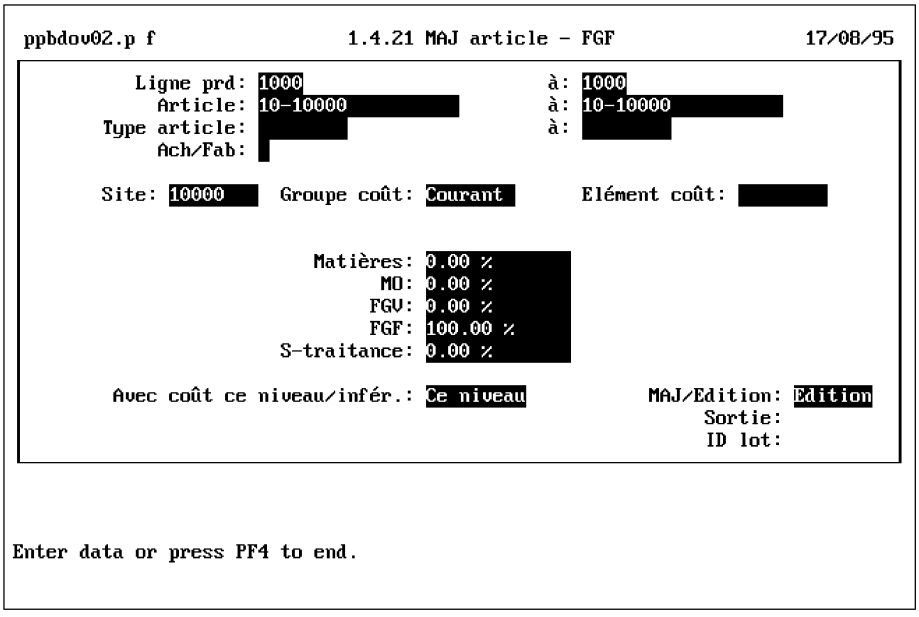

Fig. 30-3. **MAJ article - FGF (1.4.21)**

Le calcul génère les frais généraux fixes suivants : 4,50 (150% de 3,00) pour l'article B, 10,50 (150% de 7,00) pour l'article C et 15,00 (150% de 10,00) pour l'article A. Les frais généraux fixes pour les articles D, E, F et G sont nuls.

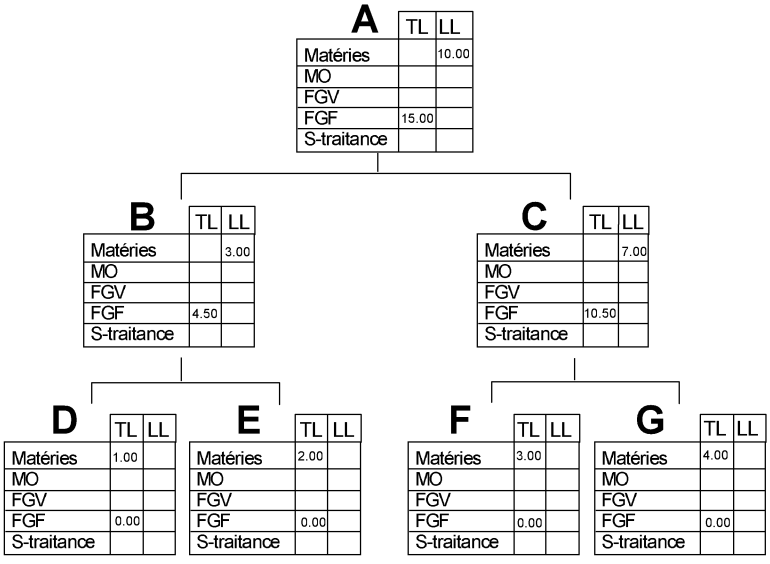

Fig. 30-4. **Calcul des frais généraux fixes d'article**

Le second calcul des coûts de nomenclature ajoute les frais généraux fixes à ce niveau calculés pour les articles D et E à B, ceux calculés pour F et G à C et ceux pour B et C à A.

Remarque Vous ne pouvez pas déterminer les coûts à ce niveau pour un élément de coût sur la base des éléments de coût à ce niveau et aux niveaux inférieurs au cours d'un même calcul. Vous devez d'abord calculer les coûts à ce niveau pour le niveau le plus bas, puis pour le niveau suivant, et ainsi de suite. Comme la mise à jour des coûts à ce niveau et aux niveaux inférieurs doit être effectuée séparément, il est possible de vérifier chaque niveau avant de passer au suivant.

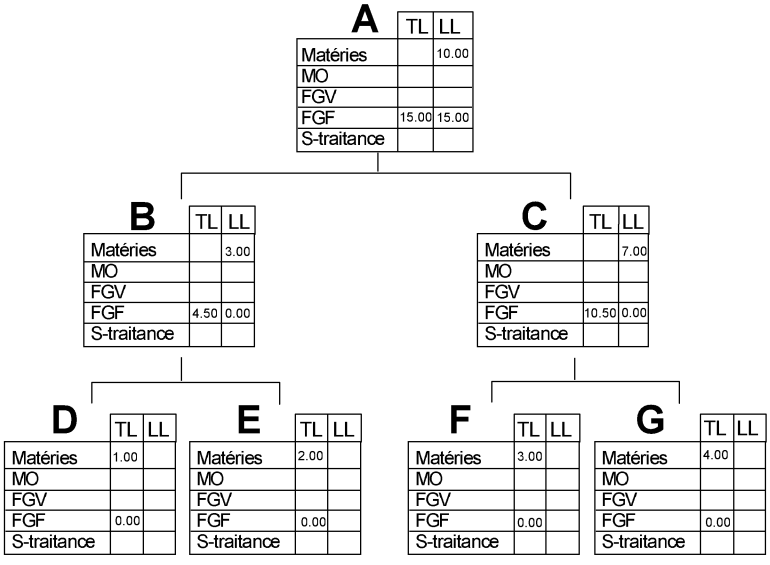

Fig. 30-5. **Résultat du second calcul des coûts de nomenclature**

Définition

Vous pouvez utiliser cette fonctionnalité sans rien définir à l'avance. Toutefois, vous devez prendre les décisions suivantes :

- A quel niveau les frais généraux fixes vont-ils être calculés ? Celui du composé de plus bas niveau ? Celui du composé de plus haut niveau ? Au niveau de

planification ? Les réponses varient d'une société à l'autre.

Il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas d'interférences entre les coûts. L'exemple précédent illustre les problèmes qui peuvent se poser. Les frais généraux fixes des niveaux inférieurs sont de 15,00 pour l'article A (4,50 + 10,50). Cependant, la fonction de mise à jour des frais a calculé des frais généraux fixes à ce niveau d'un montant identique (15,00 = 150% de 10,00, coût matière à ce niveau). Ainsi, si vous aviez exécuté le calcul pour l'article A, vous auriez obtenu des frais généraux fixes trop élevés si vous ne vouliez pas que pour A ils représentent 300% de 10,00. Les inexactitudes sont d'autant plus frappantes que la nomenclature comporte de niveaux. Pour éviter cette situation, nous vous conseillons de calculer les coûts d'un seul niveau à la fois.

- Quel pourcentage de frais généraux fixes utiliser pour chaque niveau ?

  Dans les fonctions de mise à jour des frais généraux variables et fixes (1.4.20 et 1.4.21), le pourcentage par défaut est 100%. En calculant les coûts des niveaux inférieurs, vous devrez probablement modifier cette valeur en 0%.

Nouveaux champs dans fonctions existantes

Tableau 30-1

Ecran	Champ	Explication
Calcul coût article/élément	Avec coût ce niveau/infér.	Indique si les coûts doivent être calculés sur la base des coûts à ce niveau ou des niveaux inférieurs.

Chapitre 31
Gestion de trésorerie

Fonctions essentielles

Dans la version 7.4, l'état du plan de trésorerie (31.8) peut inclure des pièces payées par effet. Ces pièces sont désormais prises en compte dans le classement par âge des échéances d'effets. (H261)

NOUVEAU dans version 7.4F—Prise en compte des comptes, sous-comptes et centres de coût par la fonction de gestion du journal de caisse. Les soldes de livre dans la fonction MAINT du journal de caisse (31.13) sont désormais calculés sur la base d'une combinaison compte/sous-compte/centre de coût et non plus seulement sur la base du numéro de compte. (FT76)

Chapitre 32
Immobilisations

Fonctions essentielles

NOUVEAU dans version 7.4F—Possibilité de supprimer un amortissement dans la fonction de gestion des amortissements. L'amortissement calculé pour un actif dans la fonction Calcul amortissement période (32.13) peut désormais être supprimé. Utilisez la fonction MAINT amortissement période (32.15) pour supprimer tout amortissement non imputé sur la base de la période, de l'actif, de l'entité ou du livre. (G09H)

NOUVEAU dans version 7.4F—Programme utilitaire pour réinitialiser les équations d'immobilisation. Quand vous copiez une base de données contenant des équations d'immobilisation définies par l'utilisateur, vous pouvez désormais exécuter le programme uteqrset.p pour restaurer les équations standard. (G09T)

NOUVEAU dans version 7.4G—Ajout de limitations pour la date de fin de période d'amortissement. La date de fin de période d'amortissement est désormais limitée à l'exercice comptable actuel ou à l'exercice suivant si toutes les périodes ont été consommées pour l'exercice actuel. La date de mise au rebut était limitée à un an à partir de la dernière date d'amortissement. (G0CM)

NOUVEAU dans version 7.4G—Suppression d'un actif possible après annulation de l'amortissement. Vous pouvez désormais supprimer un actif ayant fait l'objet d'un amortissement si tout l'amortissement a été annulé dans la fonction MAINT des immobilisations (32.5). (G0M7)

Chapitre 33
Planification des opérations

Les fonctions de planification des opérations ont été supprimées de la version 7.4. Un module amélioré, basé sur le système actuel de planification des opérations de l'Office Régional Américain, sera intégré aux versions ultérieures de MFG/PRO. (Aucun numéro d'ordre de modification technique)

Chapitre 34
Bases de données multiples

Dans la version 7.4, aucune modification n'a été apportée au module Bases de données multiples.

Chapitre 35
Transfert électronique de données

Introduction

Toutes les modifications s'appliquent à la version 7.4F.

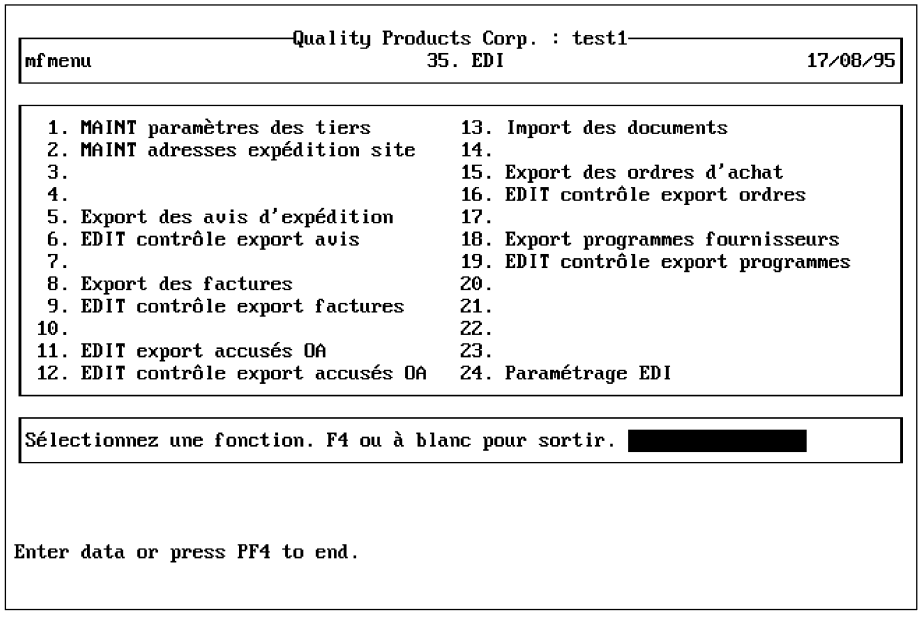

Fig. 35-1. **Ecran**

Fonctions essentielles

NOUVEAU dans version 7.4F—Export accusés de réception OA (35.11). Permet d'exporter des accusés de réception d'ordre d'achat individuels, multiples ou cumulatifs, via l'interface EDI à un client. L'accusé de réception d'ordre d'achat indique au client que son ordre a été reçu et enregistré comme une commande client. La commande client peut faire l'objet de modifications manuelles (par exemple, concernant les dates d'échéance et/ou les quantités) si l'ordre d'achat ne peut être satisfait comme initialement spécifié. Le contenu de l'accusé correspond pour l'essentiel au contenu de la commande client.

Une commande client confirmée peut faire l'objet d'un accusé de réception. Si vous entrez « Oui » pour le champ relatif à l'accusé d'ordre d'achat EDI dans la fonction MAINT des commandes clients (7.1), vous pouvez exporter l'accusé via l'interface EDI. Vous avez la possibilité d'examiner les commandes avant de transmettre l'accusé en éditant l'un des états sur les commandes clients. La procédure d'exportation est la suivante :

1. **Définissez le client** dans MAINT des clients (2.1.1).
2. **Définissez les références croisées pour les ID EDI** dans MAINT paramètres des tiers (35.1), puis entrez « Oui » pour le champ « Acc OA EDI ».
3. **Entrez les commandes** pour le client via la fonction Import des documents (35.13) ou, si nécessaire, via MAINT des commandes clients (7.1).
4. **Examinez les commandes clients et effectuez les modifications nécessaires** si elles ont été entrées via la fonction d'importation de documents (35.13).
5. **Confirmez les commandes** (7.10).
6. **Exportez les accusés de réception** via la fonction d'exportation d'accusés d'ordre d'achat (35.11).

Nouvelles procédures

Tableau 35-1

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de la procédure
35.11	Export accusés de réception OA	edexack.p
35.12	EDIT contrôle export accusés OA	edexrp05.p

Nouveaux champs dans écrans existants

Tableau 35-2

Ecran	Champ	Explication
MAINT paramètres des tiers	Programmes fax	Indique si les programmes fournisseurs pour l'ordre d'achat sont expédiés par télécopie. La valeur par défaut est « Non », (ne pas faxer). Les programmes à faxer sont sélectionnés via la fonction d'impression des programmes au format fax.
	Acc OA EDI	Indique si la commande client est traitée par les fonctions Export accusés de réception OA (35.11) et EDIT contrôle export accusés OA (35.12). La valeur par défaut est « Non ».

Chapitre 36
Administration du système

Fonctions essentielles

Enregistrement de valeurs pour champs. Dans la version 7.4, vous pouvez utiliser les touches F12 et Ctrl A pour enregistrer les valeurs d'un nombre illimité de champs. Par exemple, si vous entrez les adresses pour des clients résidant dans la même ville et le même pays et possédant le même code postal, vous pouvez saisir et enregistrer les valeurs de ces paramètres en appuyant sur F12 dans chaque champ après avoir spécifié une valeur. Au lieu d'indiquer la ville, le pays et le code postal pour chaque nouvel enregistrement, il vous suffit ensuite d'appuyer sur F12 (ou Ctrl A) dans les champs concernés pour copier les valeurs enregistrées. L'enregistrement s'effectue entre deux sessions, et les valeurs sont différentes pour chaque utilisateur. (H223)

Sécurité de champ par groupe. La définition d'une sécurité de champ par groupe (36.5.7) permet à un groupe d'utilisateurs d'accéder à un champ validé. Toutes les personnes appartenant au groupe spécifié sont ajoutées à la liste des utilisateurs autorisés à accéder au champ définie dans la fonction de gestion de la sécurité de champ. Cette fonction simplifie la mise en oeuvre et la gestion de la sécurité de champ. (H250)

Sécurité pour champs supplémentaires. Auparavant, la sécurité de champ concernait principalement les champs relatifs aux prix de vente et remises sur ventes. Elle s'applique désormais à un nombre de champs beaucoup plus important. L'expérience a montré que de nombreux problèmes de sécurité apparaissant durant la mise en oeuvre du système pouvaient être résolus par la sécurité de champ. La

fonction EDIT sécurité des champs dict. (36.5.6) permet de produire un état des champs dont l'accès peut être protégé par un mot de passe. (H254)

Périodes de validité des mots de passe. Il est désormais possible de définir dans le paramétrage de sécurité (36.5.24) un délai au terme duquel les utilisateurs doivent changer leur mot de passe. Passé ce délai, l'utilisateur est invité à entrer un nouveau mot de passe dans l'écran d'accueil (il doit être différent de l'ancien). En outre, le système affiche la date du dernier changement de mot de passe dans la fonction de gestion des utilisateurs (36.5.18). (H231)

Gestion des détails de langue. Les champs pour lesquels il existe des options prédéfinies dans le système sont désormais contrôlés par des codes numériques, appelés par des mnémoniques modifiables par l'utilisateur. Vous pouvez changer le mnémonique et le libellé associés au code déterminant la fonction dans MAINT des détails de langue (36.7.3). (H232)

NOUVEAU dans version 7.4G–Amélioration des touches de fonction F2 F2 (Aide) et F4 (Quitter) dans l'aide en ligne et dans l'aide procédurale. La touche F2 fonctionne désormais comme suit : si vous appuyez une première fois sur F2 à partir d'un champ quelconque, le système affiche une fenêtre de défilement (si elle existe pour le champ concerné) ; si vous appouyez une seconde fois, il affiche le premier écran d'aide en ligne ; si vous appuyez une troisième fois, il affiche le premier écran d'aide procédurale ; si vous appuyez une quatrième fois, le système retourne à l'option de menu. Vous pouvez ainsi accéder plus directement à l'aide procédurale sans avoir à parcourir l'ensemble de l'aide en ligne. La barre d'espacement vous permet toujours d'afficher l'écran d'aide en ligne suivant (si vous consultez l'aide en ligne) ou l'écran d'aide procédurale suivant (si vous consultez l'aide procédurale). Quant à la touche F4, elle fonctionne comme suit : si vous appuyez sur F4 à partir d'un point quelconque d'une fenêtre de défilement, de l'aide en ligne ou de l'aide procédurale, vous revenez à l'option de menu. (G0W6)

Enregistrement de valeurs pour champs

La touche de fonction F12 (ou la combinaison de touches Ctrl A) permet d'enregistrer les valeurs d'un nombre illimité de champs, puis de copier ces valeurs dans les mêmes champs quand vous appuyez une nouvelle fois sur la touche. Les valeurs sont

enregistrées séparément pour chaque champ et chaque utilisateur, entre deux sessions de MFG/PRO.

Prenons un exemple. Imaginons qu'en exécutant la fonction de gestion des commandes clients vous entriez une valeur dans le champ relatif au réseau et appuyiez sur F12 (le curseur étant toujours positionné sur le champ) pour enregistrer la valeur, que vous entriez ensuite une valeur dans le champ relatif aux conditions de règlement et appuyiez une nouvelle fois sur F12 pour enregistrer cette entrée, puis terminiez de saisir la commande. La prochaine fois que vous entrerez une commande, vous pourrez appuyer sur F12 dans le champ relatif au réseau afin de restituer la valeur enregistrée pour ce champ, puis réutiliser cette touche dans le champ relatif aux conditions de règlement pour entrer automatiquement la valeur enregistrée pour les conditions de règlement.

Remarque Si vous enregistrez des valeurs à l'aide de la touche F12 dans une fonction de gestion, vous devez appuyer sur F1 ou ↵Enter dans la fenêtre contenant les valeurs. Si vous n'utilisez pas ces touches et quittez l'écran en appuyant sur F4, les valeurs enregistrées sont perdues. Ceci ne concerne que les fonctions de gestion et de mise à jour ; les valeurs enregistrées avec la touche F12 dans les fonctions d'édition et d'interrogation sont conservées même si vous n'appuyez pas sur ↵Enter ou F1.

Sécurité de champ par groupe

La nouvelle fonction de définition de la sécurité de champ par groupe (36.5.7) ajoute à la liste des utilisateurs autorisés à accéder à un champ donné toutes les personnes appartenant au groupe spécifié. Pour associer un utilisateur à un groupe, employez la fonction de gestion des utilisateurs (36.5.18).

Quand vous exécutez cette fonction pour un champ et un groupe, tous les utilisateurs appartenant au groupe apparaissent à l'écran. Ces utilisateurs sont alors ceux désignés comme étant autorisés à accéder au champ dans la fonction de gestion de la sécurité de champ (36.5.4). De même, les commentaires entrés dans la fonction de définition de la sécurité de champ par groupe seront ceux pour la combinaison champ/utilisateur dans la fonction 36.5.4.

Remarque La sécurité de champ est définie au niveau de l'utilisateur, pas au niveau du groupe. La fonction 36.5.7 est simplement une fonction de traitement par lot permettant de spécifier plusieurs utilisateurs simultanément.

Si vous supprimez un utilisateur d'un groupe autorisé à accéder à un champ donné, cet utilisateur a toujours accès au champ. Pour empêcher cela, vous devez le supprimer dans la fonction de gestion de la sécurité de champ.

En outre, vous ne pouvez pas utiliser la fonction de définition de la sécurité de champ par groupe pour supprimer un groupe d'utilisateurs dans la liste des personnes autorisées à accéder au champ. Pour supprimer un groupe, vous devez supprimer chaque membre du groupe dans la fonction 36.5.4.

Périodes de validité des mots de passe

Le nouveau champ « Délai expiration mot passe » dans le paramétrage de sécurité (36.5.24) permet au responsable du système de définir un délai au terme duquel les utilisateurs doivent changer leur mot de passe.

Par ailleurs, la fonction de gestion des utilisateurs (36.5.18) possède un nouveau champ contenant la date du dernier changement de mot de passe pour l'utilisateur.

Si vous n'avez pas changé votre mot de passe dans le délai défini, le système vous demande d'en entrer un nouveau quand vous accédez à l'écran d'accueil (vous devez d'abord indiquer l'ancien mot de passe). Le nouveau mot de passe doit être différent de l'ancien et ne peut être à blanc.

Gestion des détails de langue

Dans les versions antérieures de MFG/PRO, les options prédéfinies dans le système étaient intégrées aux programmes originaux sous forme de codes fixes, ce qui rendait leur traduction difficile. Ces options sont désormais contrôlées par des codes numériques, appelés par des mnémoniques modifiables par l'utilisateur. Pour appeler l'option déterminant la fonction, vous devez entrer le mnémonique dans le champ concerné.

Vous pouvez créer, modifier ou supprimer les mnémoniques et libellés via la fonction de gestion des détails de langue (36.7.3). Par exemple, vous pourriez

préférer remplacer les mnémoniques « Sous », « CC » et « Projet » définis dans le système par les lettres S, C et P.

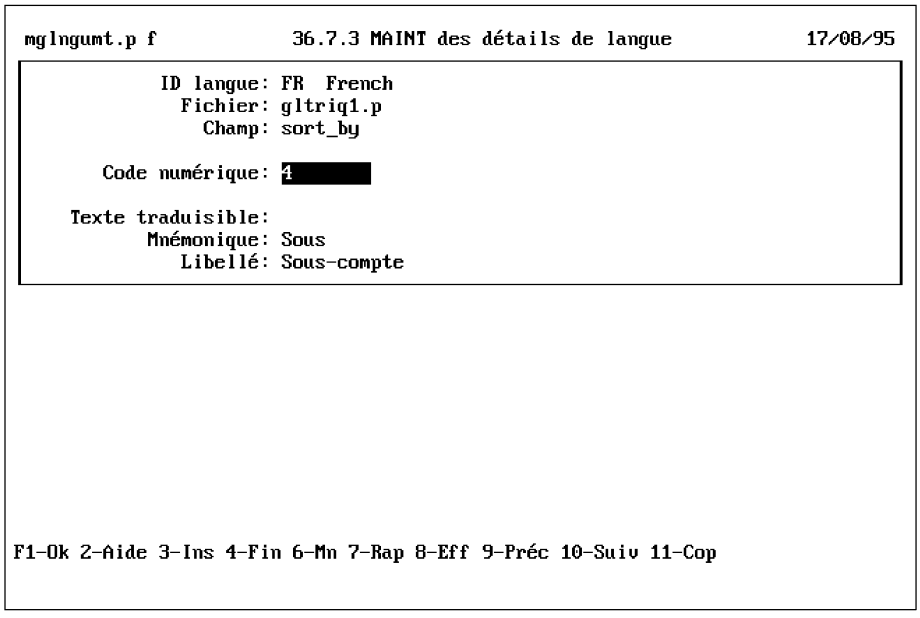

Fig. 36-1. MAINT des détails de langue (36.7.3)

Vous pouvez afficher la liste des options pour les champs utilisant des mnémoniques en appuyant sur F2 dans les champs concernés.

Tableau 36-1

Champ	Explication
Fichier	Fichier spécifié pour un champ par le programmeur. La valeur peut correspondre à un nom de programme, au nom d'un fichier de base de données ou à une abréviation de la fonction pour le champ.
Champ	Nom de champ associé au fichier. Pour afficher la liste des noms, appuyez sur Ctrl F quand le curseur est positionné sur le champ.
Code numérique	Codes numériques déterminant la fonction pour un champ. Ils sont prédéfinis par le programmeur.
Mnémonique	Des mnémoniques par défaut ont déjà été associés aux champs pour lesquels existent plusieurs options prédéfinies dans le système. Cette fonction vous permet d'en créer de nouveaux, ou de modifier ou supprimer des mnémoniques existants.
Libellé	Il existe déjà des libellés par défaut pour les différents mnémoniques, mais cette fonction vous permet d'en créer de nouveaux, ou de modifier ou supprimer les libellés existants.

Nouvelles fonctions

Tableau 36-2

Numéro de l'écran	Nom de l'écran	Nom de l'procédure
36.5.7	Sécurité de champ par groupe	mgflgpmt.p
36.7.3	MAINT des détails de langue	mglngumt.p

Nouveaux champs dans fonctions existantes

Tableau 36-3

Ecran	Champ	Explication
Paramétrage système/compte	Utiliser gestion taxe	Donnez à cet indicateur la valeur « Oui » afin d'utiliser la gestion globale des taxes comme système de gestion des taxes pour la base de données. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Taxe vente, Taxe vente absorbée, Taxe CF, Taxe conservée CF	Nouveaux comptes pour la gestion globale des taxes. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Adresses/taxes.
	Frais ventes cumulés, Frais ventes imputés, Intérêt de retard	Nouveaux comptes répondant aux améliorations en matière de frais de transport. Pour de plus amples informations, reportez-vous au chapitre consacré au module Gestion commerciale.
Paramétrage sécurité	Délai expiration mot passe	Période de validité du mot de passe (en nombre de jours). Quand votre mot de passe arrive à expiration, le système vous demande d'en définir un nouveau (vous pouvez toujours utiliser votre ancien mot de passe pour accéder à la fenêtre demandant le nouveau). Une fois le nouveau mot de passe défini, vous pouvez poursuivre au sein du système des menus.